

# Budget de la 2009 Ville de Montréal







GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence  
pour la présentation des  
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Ville de Montréal  
Québec**

pour l'exercice financier 2008  
1<sup>er</sup> janvier 2008

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La GFOA (*Government Finance Officers Association*), qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Ville de Montréal son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2008.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activités, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que les présents documents budgétaires respectent les mêmes critères et compte les soumettre au concours du prix d'excellence de 2009.



Adopté par  
le conseil municipal et par  
le conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal  
le 11 décembre 2008

Préparé par le  
Service des finances

**NOTE**

Toutes les données budgétaires de ce document  
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire

## LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2009 sont disponibles sous formats papier et dans l'Internet pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances). Le document budgétaire présente les données financières selon le partage des compétences entre le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

**Budget 2009** (version française disponible le 26 novembre 2008 - formats papier et Internet)



- « **Messages** » : comprend les messages du maire, du président et du vice-président du comité exécutif, du directeur général et du directeur principal et trésorier, les faits saillants du budget de fonctionnement de 2009 et du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011.



- « **Plan d'affaires** » : comporte un énoncé des orientations et les stratégies qui seront mises de l'avant par l'Administration pour atteindre ses objectifs à long terme.
- « **Profil de Montréal** » : révèle plusieurs facettes de la métropole, présente l'essentiel de l'organisation politique, dresse un portrait économique de Montréal.
- « **Budget de la Ville de Montréal** » : présente les hypothèses budgétaires qui ont mené à la réalisation du budget, le certificat du trésorier qui garantit que les crédits de l'exercice financier de 2009 affectés aux paiements du service de la dette et aux obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises, sont nécessaires et disponibles. De plus, nous retrouvons le budget global de la Ville de Montréal selon les activités et la structure organisationnelle.
- « **Renseignements complémentaires** » : présente le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal.
- « **Programme triennal d'immobilisations** » : on y retrouve le sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011. Il présente aussi les investissements par arrondissements et par services centraux.
- « **Dette et portrait financier** » : contient le portrait de l'endettement de la Ville.
- « **Budget du conseil municipal** » : on y retrouve les détails du budget relevant du conseil municipal, sa fiscalité ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Budget du conseil d'agglomération** » : on y retrouve les détails du budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, ses quotes-parts ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Annexes** » : s'y retrouvent la structure de présentation de l'information budgétaire, les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement, le partage des compétences et la confection du budget de 2009 ainsi que la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif. On y trouve également des informations relatives au Fonds de l'eau, au Fonds de la voirie ainsi qu'au Fonds d'investissement. Une liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés est également présentée.

## **Budget par arrondissements et services centraux** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 26 novembre 2008*)



- Arrondissements : organigramme, revenus et charges par activités.
- Services centraux : organigramme, revenus et charges par activités.

## **Programme triennal d'immobilisations par arrondissements et services centraux** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 26 novembre 2008*)



- Arrondissements : projets d'investissement de chaque arrondissement.
- Services centraux : projets d'investissement de chaque service.

## **Cahier d'information complémentaire** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 26 novembre 2008*)



- Le cahier complémentaire regroupe des textes portant sur des changements, des interventions ou des projets municipaux qui ont un impact direct sur la gestion financière de la Ville. Ce cahier permet d'étayer et de développer sur différents sujets de l'actualité budgétaire et financière et de les situer dans leur contexte socio-économique, législatif, réglementaire, organisationnel ou fiscal. On y retrouve des textes explicatifs sur des sujets aussi variés que des politiques, des stratégies ou encore des portraits d'activités municipales courantes et intégrées à la gamme de services offerts à la population.

## **Divers** (*disponible seulement dans l'Internet*)



- Le budget consolidé 2009.
- Les politiques financières.
- Le budget et le PTI des années antérieures.
- Les rapports annuels et financiers en cours et ceux des années antérieures.
- La documentation des années antérieures.

## **Références rapides**

Messages.....	i
Faits saillants .....	v
Organigramme .....	7
États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Ville de Montréal .....	33
États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – municipal.....	89
États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – agglomération .....	179
Rémunération globale et effectif.....	67
Projets d'immobilisations – municipal.....	147
Projets d'immobilisations – agglomération .....	225
Définitions, abréviations et acronymes.....	Annexes 8 et 9



## TABLE DES MATIÈRES

### LE BUDGET DE 2009

Le guide d'utilisation des documents budgétaires	
Table des matières	
Index des tableaux	
Index des figures	
Index des graphiques	

#### **Messages et faits saillants**

Message du maire, du président et du vice-président du comité exécutif .....	i
Message du directeur général et du trésorier .....	iii
Faits saillants du budget de 2009 .....	v
Toutes vos taxes comptent .....	vii

<b>Le plan d'affaires 2009</b> .....	ix
--------------------------------------	----

#### **Profil de Montréal**

Carte géographique de l'île de Montréal et sa population .....	1
Des chiffres qui parlent de Montréal .....	3
L'organigramme 2009 .....	7
Les membres du conseil municipal .....	9
Les membres du conseil d'agglomération .....	11
Les membres des conseils d'arrondissements .....	12
Le comité exécutif .....	15
Les commissions du conseil municipal .....	17
Les commissions du conseil d'agglomération .....	18
La situation économique .....	19

## **BUDGET 2009**

#### **Introduction**

Introduction .....	23
Présentation du budget .....	25

#### **Budget global**

##### **Budget par activités**

Principaux éléments retenus pour l'établissement du budget de 2009 .....	29
Certificat du trésorier .....	31
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales .....	33
Principaux éléments budgétaires de 2009 .....	37

## Budget par unités d'affaires

La structure organisationnelle .....	41
Le partage des compétences .....	43
Le budget selon la structure organisationnelle .....	43
Le budget des arrondissements .....	47
Le budget des services centraux.....	49
Les autres postes budgétaires et le financement .....	52
Les dépenses communes .....	52
Les frais de financement .....	55
Les dépenses de contributions .....	56
Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	60
Le financement .....	60
Les transactions internes .....	62

## Renseignements complémentaires

L'analyse des charges et du financement par objets .....	63
La rémunération globale.....	67
La variation de l'effectif.....	69

## Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011

Programme triennal d'immobilisations en bref .....	73
L'analyse des modes de financement .....	75

## Dettes et situation financière

L'endettement .....	77
La gestion de la dette .....	79
Le portrait financier .....	81

**BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL****Budget par activités**

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	89
Analyse des activités de fonctionnement	
Revenus.....	91
Charges, quotes-parts et financement.....	103
Affectations.....	121

**Fiscalité**

La fiscalité de 2009.....	123
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.....	132
La variation de charges fiscales de la Ville de Montréal.....	136

**Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 (PTI)**

Champs de compétence du conseil municipal.....	137
Les priorités du PTI 2009-2011.....	138
Synthèses des modes de financement.....	141
Les impacts sur le budget de fonctionnement.....	144
Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires.....	145
Détail des investissements par unités d'affaires et par projets.....	147

**BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****Budget par activités**

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	179
Analyse des activités de fonctionnement	
Revenus.....	181
Charges et financement.....	189
Affectations.....	207

**Quotes-parts**

Le passage au régime de quotes-parts.....	209
Une présentation des diverses quotes-parts.....	213

**Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 (PTI)**

Champs de compétence du conseil d'agglomération.....	217
Les priorités du PTI 2009-2011.....	218
Synthèses des modes de financement.....	221
Les impacts sur le budget de fonctionnement.....	222
Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires.....	223
Détail des investissements par unités d'affaires et par projets.....	225

**ANNEXES**

1. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables ...	1.1
2. Le partage des compétences et la confection du budget.....	2.1
3. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif .....	3.1
4. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif retirés .....	4.1
5. Fonds de l'eau .....	5.1
6. Fonds de la voirie .....	6.1
7. Fonds d'investissement .....	7.1
8. Glossaire et idiomes .....	8.1
9. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations.....	9.1

## INDEX DES TABLEAUX

### PROFIL DE MONTRÉAL

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal .....	20
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board of Canada, RMR de Montréal, de 2008 à 2012 .....	21

### BUDGET 2009

#### Budget global

#### Budget par activités

Tableau 3	États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	34
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	----

#### Budget par unités d'affaires

Tableau 4	Prévisions budgétaires de 2009 des unités d'affaires .....	44
Tableau 5	Dépenses communes.....	52
Tableau 6	Autres dépenses communes.....	54
Tableau 7	Frais de financement.....	55
Tableau 8	Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires .....	56
Tableau 9	Contributions aux villes reconstituées .....	58
Tableau 10	Contributions aux autres organismes .....	59
Tableau 11	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	60
Tableau 12	Financement.....	60
Tableau 13	Élimination des transactions internes .....	62

#### Renseignements complémentaires

Tableau 14	Analyse des charges et du financement par objets .....	64
Tableau 15	Composantes de la masse salariale.....	67
Tableau 16	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur.....	68
Tableau 17.1	Effectif réparti selon la structure organisationnelle – cumulatif 2006-2009.....	70
Tableau 17.2	Effectif réparti selon la structure organisationnelle .....	71

#### Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011

Tableau 18	Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.....	74
Tableau 19	Synthèse des modes de financement .....	75

#### Dette et situation financière

Tableau 20	Coût de la dette en 2009 .....	78
------------	--------------------------------	----

**BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL****Budget par activités**

Tableau 21	États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil municipal.....	90
Tableau 22	Taxes .....	92
Tableau 23	Paiements tenant lieu de taxes .....	94
Tableau 24	Autres revenus de sources locales.....	96
Tableau 25	Transferts .....	99
Tableau 26	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme .....	101
Tableau 27	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement.....	101
Tableau 28	Charges d'administration générale.....	104
Tableau 29	Charges de sécurité publique.....	108
Tableau 30	Charges de transport.....	109
Tableau 31	Charges d'hygiène du milieu .....	111
Tableau 32	Charges de santé et de bien-être .....	113
Tableau 33	Charges d'aménagement, urbanisme et développement.....	115
Tableau 34	Charges de loisirs et culture.....	117
Tableau 35	Frais de financement.....	119
Tableau 36	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	119
Tableau 37	Financement.....	120
Tableau 38	Affectations.....	121

**Fiscalité**

Tableau 39	Taux de 2009, immeubles de la catégorie résiduelle .....	126
Tableau 40	Taux de 2009, immeubles de six logements ou plus.....	127
Tableau 41	Taux de 2009, immeubles non résidentiels .....	128
Tableau 42	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	129
Tableau 43	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	130
Tableau 44	Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, Ville de Montréal .....	132
Tableau 45	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements.....	133
Tableau 46	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal .....	134
Tableau 47	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010.....	135
Tableau 48	Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2008 et 2009, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels .....	136

**Programme triennal d'immobilisations 2009-2011**

Tableau 49	Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.....	139
Tableau 50	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs .....	140
Tableau 51	Synthèse des modes de financement .....	141
Tableau 52	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables .....	143
Tableau 53	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires .....	145

**BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****Budget par activités**

Tableau 54	État des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil d'agglomération .....	180
Tableau 55	Quotes-parts, taxes et paiements tenant lieu de taxes.....	182
Tableau 56	Autres revenus de sources locales.....	183
Tableau 57	Transferts .....	185
Tableau 58	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme .....	186
Tableau 59	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement.....	187
Tableau 60	Charges d'administration générale.....	190
Tableau 61	Charges de sécurité publique.....	193
Tableau 62	Charges de transport.....	194
Tableau 63	Charges d'hygiène du milieu .....	196
Tableau 64	Charges de santé et de bien-être .....	199
Tableau 65	Charges d'aménagement, urbanisme et développement.....	201
Tableau 66	Charges de loisirs et culture .....	203
Tableau 67	Frais de financement.....	205
Tableau 68	Financement.....	206
Tableau 69	Affectations.....	207

**Quotes-parts**

Tableau 70	Quotes-parts de 2009.....	210
Tableau 71	Résumé du mode de calcul des quotes-parts générales de 2009.....	214
Tableau 72	Quotes-parts générales de 2009 réparties par activités .....	215

**Programme triennal d'immobilisations 2009-2011**

Tableau 73	Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.....	220
Tableau 74	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs .....	220
Tableau 75	Synthèse des modes de financement .....	221
Tableau 76	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires .....	223

## ANNEXES

Tableau 77	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipal et d'arrondissements .....	2.4
Tableau 78	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux .....	2.5
Tableau 79	État prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau.....	5.2
Tableau 80	Détail des acquisitions d'immobilisations pour les trois prochaines années .....	5.4
Tableau 81	Activités d'immobilisations – Dépenses de voirie par natures .....	6.2
Tableau 82	Activités d'immobilisations – Fonds d'investissement par projets.....	7.2



## INDEX DES FIGURES

### BUDGET 2009

#### Budget global

##### Introduction

Figure 1	Présentation du budget global de la Ville de Montréal .....	26
----------	-------------------------------------------------------------	----

### ANNEXES

Figure 2	Partage des compétences – instances politiques et territoires d’application .....	2.2
----------	-----------------------------------------------------------------------------------	-----

## INDEX DES GRAPHIQUES

### Messages et faits saillants

Graphique 1	Toutes vos taxes comptent.....	vii
-------------	--------------------------------	-----

### BUDGET 2009

#### Budget global

##### Budget par activités

Graphique 2	Provenance des revenus.....	36
Graphique 3	Charges par fonctions .....	36

##### Renseignements complémentaires

Graphique 4	Charges par objets .....	63
-------------	--------------------------	----

##### Dettes et situation financière

Graphique 5	Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2009 .....	81
Graphique 6	Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, des années 2001 à 2009.....	82
Graphique 7	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement, des années 2001 à 2009.....	83
Graphique 8	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), des années 2001 à 2009.....	84
Graphique 9	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l’évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2009.....	85
Graphique 10	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, des années 2001 à 2009 .....	86
Graphique 11	Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, des années 2001 à 2009.....	87



**MESSAGES ET  
FAITS SAILLANTS**



**MESSAGE DU MAIRE, DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Chère citoyenne, cher citoyen,

Dans le contexte de la crise financière mondiale et du climat économique actuels, le *Budget 2009 de la Ville de Montréal* a été préparé de façon à soutenir la croissance et à protéger le revenu disponible des Montréalaises et des Montréalais. En cette période d'incertitude, il importe plus que jamais de garder le cap et de continuer d'agir pour atteindre les objectifs ambitieux que Montréal s'est fixés. Les choix faits par notre administration ces dernières années et les gestes que nous posons actuellement placent Montréal en position avantageuse.

Notre gestion prudente et rigoureuse des finances publiques profite directement et immédiatement aux Montréalaises et aux Montréalais, puisque le *Budget 2009* maintient le gel des charges fiscales générales pour une quatrième année consécutive.

Aussi, nous nous sommes assurés d'exercer un contrôle serré de notre endettement à long terme. La réputée firme de notation Moody's le reconnaît : elle accorde à Montréal la cote de crédit Aa2, la plus élevée de son histoire.

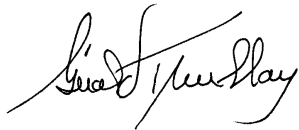
Par ailleurs, le *Budget 2009 de la Ville de Montréal* s'inscrit dans la volonté persistante de notre administration d'offrir à toutes les citoyennes et à tous les citoyens une administration performante à leur service et un milieu de vie encore plus agréable et sécuritaire, tout en consolidant le leadership de Montréal comme métropole.

Nous accélérons ainsi cette année nos investissements sans précédent dans la réhabilitation et le développement de nos infrastructures. Déjà, nos efforts des dernières années donnent des résultats tangibles et visibles. Aussi, nous augmentons de façon substantielle notre contribution au Fonds d'investissement pour la réalisation de grands projets. Voilà autant d'actions concrètes que nous menons pour stimuler l'économie montréalaise à ce moment opportun.

Pour y parvenir, nous avons réussi à dégager une marge de manœuvre financière permettant d'atteindre nos grands objectifs sans réduire la qualité des services aux citoyens. Le recentrage de nos programmes et de nos activités, amorcé il y a trois ans, génère des économies récurrentes de 300 millions de dollars annuellement. Ainsi, ces choix auront permis de limiter la croissance de nos dépenses de fonctionnement et de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour entreprendre de vastes chantiers de développement.

The city is thus providing families, businesses and workers with a prosperous environment to spur growth. The city administration places improved quality of life for Montréal's families among its core concerns. It also supports the vitality of our creative community and of the various stakeholders in the economic, social and cultural development of our metropolis.

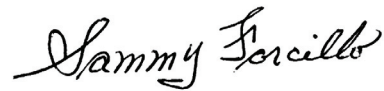
With the support of our managers, employees, partners from the higher levels of government and our residents, we shall collectively achieve our full potential. Montréal is in action!



Gérald Tremblay  
Mayor of Montréal



Claude Dauphin  
Chair of the Executive  
Committee



Vice-Chair of the Executive  
Committee responsible for Finance

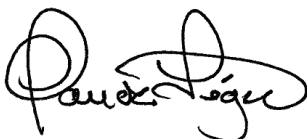
**MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER**

Ces dernières années, la Ville a été confrontée à la nécessité d'adapter son offre de services aux besoins actuels de la population. Ainsi, elle a mis en service le 311, un moyen de rejoindre la Ville 24 heures par jour, sept jours sur sept. La Ville a aussi déployé des policiers dans le réseau du métro pour améliorer le sentiment de sécurité des usagers. Face à la réalité d'une population vieillissante, elle a aussi introduit un service de pompiers premiers répondants qui contribuent à sauver des vies.

Tout cela a été fait sans hausser le fardeau fiscal général des contribuables montréalais. Comment ? Notamment en dégageant des marges de manœuvre financières grâce à la revue des activités, des services, des opérations et des programmes, que nous compléterons comme prévu cette année. L'examen, entrepris en 2006, de nos activités, services et programmes pour qu'ils soient assurés le plus efficacement possible et au meilleur coût pour l'ensemble des contribuables, a permis d'atteindre les cibles d'économie visées.

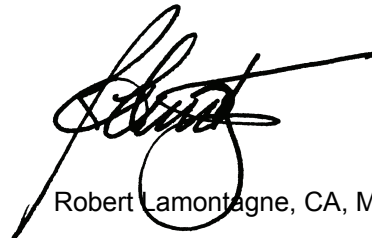
En 2009, la Ville est plus que jamais en mode action. Le Budget 2009 en constitue une excellente illustration. Nous sommes déterminés, avec l'appui essentiel de tous nos employés, à mobiliser nos énergies autour des priorités de Montréal telles que définies dans le plan d'affaires de la Ville. Nous continuerons à œuvrer pour améliorer la qualité de vie à Montréal, maintenir son statut de métropole dynamique et rapprocher encore l'Administration municipale des citoyens.

Le directeur général,



Claude Léger, ing.

Le directeur principal et trésorier,



Robert Lamontagne, CA, MBA





## **FAITS SAILLANTS DU BUDGET DE 2009**

### **Un budget responsable, rigoureux et tourné vers l'action**

En 2009, le budget de la Ville de Montréal atteint 4 070,7 M\$, en hausse de 2,6 % par rapport à 2008.

*Le programme des investissements de 2009-2011 totalise 3 462,7 M\$, soit une augmentation de 9,1 % du plan triennal. Du total, 1 156,4 M\$ est investi dès 2009.*

Près des deux tiers des investissements de 2009 ciblent les infrastructures ainsi que le développement économique.

- 350,7 M\$ pour les infrastructures relatives à l'eau.
- 258,2 M\$ pour la voirie, incluant les routes, les ponts et les feux de circulation.
- 146 M\$ aux grands projets de développement économique.

Ces investissements favorisent la prospérité et le bon fonctionnement de la métropole.

### **Administration et taxes**

L'Administration respecte ses engagements à l'égard du contrôle des dépenses et de la fiscalité.

- Réduction de 189 postes et économies additionnelles de 100,4 M\$ en 2009, en conformité avec l'objectif de réduction de 1000 postes et de 300 M\$ d'ici le 31 décembre 2009.
- Poursuite du gel des charges fiscales générales, pour une quatrième année consécutive.

### **Transport collectif et actif**

- Contributions supplémentaires totalisant 46,7 M\$ pour le transport en commun afin de soutenir l'amélioration des services. De ce montant, 22 M\$ seront versés à la Société de transport de Montréal (STM) en contribution additionnelle pour l'exercice financier de 2008.
- Contribution annuelle inégalée de 332 M\$ à la STM et de 39,5 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport.
- Investissement de 9,4 M\$ pour les pistes cyclables.
- Lancement complet du vélo libre-service BIXI au printemps prochain, soit 2 400 vélos répartis dans 300 stations de la ville.

### Voirie

- Investissement de 152,6 M\$ pour la réhabilitation du réseau routier, pour un total de 602,6 M\$ entre 2006 et 2009, soit 20 % de plus que l'objectif initial (500 M\$ en 4 ans).
- Nombreuses interventions sur le réseau, dont :
  - la modernisation de la rue Notre-Dame (35,9 M\$).
  - le prolongement du boulevard Cavendish (11 M\$).
  - l'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau (8 M\$).

### Eau

- Programme de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout (127,5 M\$).
- Mise aux normes des usines de production d'eau potable (82,8 M\$).
- Programme de réhabilitation des conduites d'eau principales (29,6 M\$).

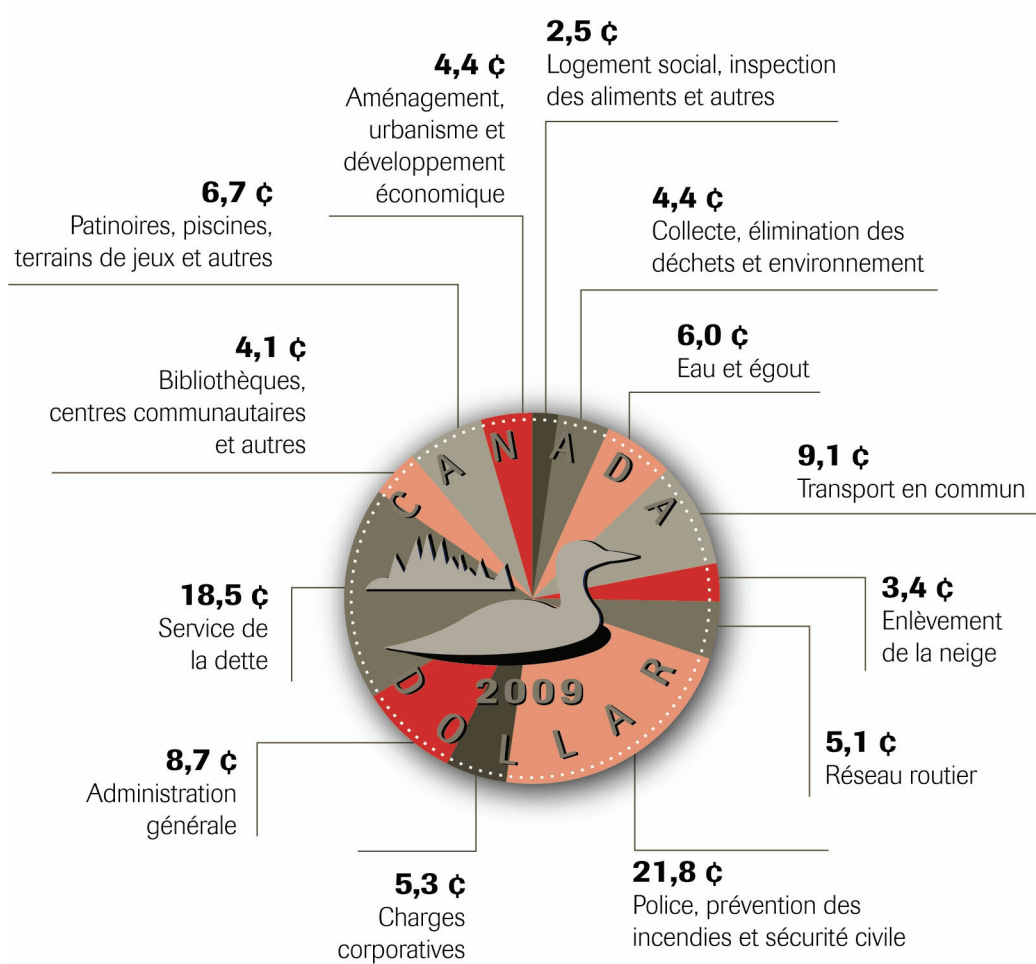
### Culture et patrimoine

- 93 M\$ sur 3 ans pour réaliser le Quartier des spectacles; la fin de la première phase, soit la Place du Quartier des spectacles, sera terminée l'été prochain, à temps pour la saison des festivals.
- 51,8 M \$ pour moderniser le réseau des bibliothèques, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011.
- 25,3 M\$ consacrés à la protection du patrimoine d'ici 2011.
- 10,5 M\$ en contribution versée au Conseil des arts de Montréal.

### Développement économique, social et environnemental

- 146 M\$ pour les projets majeurs, tels le Quartier des spectacles, le Havre de Montréal (réaménagement de l'autoroute Bonaventure), le CHUM, le CUSM, le Campus Outremont, etc.
- 81 M\$ sur 10 ans pour les programmes de développement économique (PR@M).
- 52,4 M\$ pour les installations sportives au cours des 3 prochaines années.
- 48,6 M\$ pour l'Opération 15 000 logements, dont 26,9 M\$ dans le cadre du programme Rénovation Québec, ainsi que 21,7 M\$ pour la construction et la rénovation de logements sociaux et communautaires.
- 12 M\$ pour la protection des milieux naturels.
- 66,4 M\$ pour le dossier de la propreté.
- 40 M\$ d'ici 2011 pour la construction et la réfection d'infrastructures pour la gestion des matières résiduelles.

**Graphique 1**  
**Toutes vos taxes comptent**





# **PLAN D'AFFAIRES**



## INTRODUCTION

Dans le contexte de la crise financière mondiale et du climat économique actuels, le *Budget 2009 de la Ville de Montréal* a été préparé de façon à soutenir la croissance et à préserver la capacité de payer des Montréalaises et Montréalais. En cette période d'incertitude, il importe plus que jamais de garder le cap et de continuer d'agir pour atteindre les objectifs ambitieux que Montréal s'est fixés.

C'est dans cet esprit que le *Budget 2009* propose des actions qui s'articulent autour de ces trois grands engagements : rendre les milieux de vie plus agréables et sécuritaires, affirmer le leadership de Montréal comme métropole et offrir une administration performante au service des citoyens.

Concrètement, la Ville accélérera davantage le rythme de ses investissements dans les infrastructures, au-delà même de ce qui avait été prévu, tout en augmentant substantiellement les sommes allouées au Fonds d'investissement pour la réalisation de grands projets de développement économique. De plus, parce qu'elle a su gérer prudemment et de façon responsable les finances publiques, la Ville respecte son engagement, pour une quatrième année consécutive, de geler les charges fiscales générales des contribuables.

Par ailleurs, la révision complète des programmes et des activités ayant généré des économies récurrentes de 300 M\$, la Ville a pu mettre en œuvre de grands chantiers tout en affichant l'une des plus faibles croissances budgétaires de toutes les grandes villes canadiennes au cours des cinq dernières années. Ce sont ces efforts d'économie, jumelés à la gestion prudente de la dette et aux investissements majeurs dans les infrastructures, qui ont mené la firme Moody's à attribuer à la Ville de Montréal la cote de crédit Aa2, la plus élevée de toute son histoire.

Enfin, l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises figure également au cœur des actions de la Ville de Montréal, tout comme le développement durable pour lequel la Ville consent des investissements records dans le transport collectif et actif. Le déploiement du vélo en libre service BIXI, le printemps prochain, en fournit sans doute une belle illustration.

Dans le plan d'affaires qui suit, la Ville de Montréal présente aux Montréalaises et Montréalais ses priorités ainsi que les actions concrètes qui seront menées pour les réaliser.





## **PRIORITÉ 1**

### **RÉNOVER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES**

Montréal a entrepris le plus grand chantier de réfection d'infrastructures de son histoire. Pour relever ce défi, l'administration montréalaise s'est dotée d'outils financiers performants, tels le Fonds de l'eau et le Fonds de la voirie, afin d'assurer la pérennité des investissements et de réduire le recours à l'emprunt pour le financement des travaux.

Les actions de la Ville pour réhabiliter les infrastructures favorisent le développement durable.

#### **Infrastructures routières**

Les efforts les plus visibles concernent la réfection du réseau routier montréalais qui compte 5 600 km. Ainsi, en 2008, des travaux de réfection majeurs ont été réalisés sur environ 133 km de réseau routier et six structures routières (ponts, tunnels et viaducs). La Ville a également réalisé des travaux pour améliorer la sécurité de 57 intersections et mettre aux normes des feux de circulation à 650 intersections.

Avec des investissements de 152,6 M\$ en 2009, les travaux de réfection sur le réseau routier montréalais seront considérables. Cela portera à 602,6 M\$ le total des investissements réalisés entre 2006 et 2009, excédant de plus de 20 % l'objectif initial de l'administration municipale qui projetait d'investir 500 M\$ dans les ouvrages de voirie durant cette période. Par ailleurs, 22,9 M\$ seront investis en 2009 dans la construction et la réhabilitation de structures routières de même que dans l'amélioration de la signalisation routière.

Ces travaux concernent particulièrement la réfection et la réparation de 145 km du réseau artériel et local, la mise aux normes de la signalisation lumineuse, la remise à neuf de sept structures routières ainsi que la reconstruction et la réparation de trottoirs.

Enfin, plusieurs chantiers d'envergure nécessitant des investissements de quelque 82,7 M\$ seront lancés ou poursuivis en 2009, tels la modernisation de la rue Notre-Dame, l'amélioration des infrastructures d'accès à l'Aéroport Montréal-Trudeau et le prolongement du boulevard Cavendish Nord.

Ce sont donc 258,2 M\$ qui seront consacrés aux différents travaux de rénovation et de modernisation du réseau routier montréalais, en 2009.

#### **Gestion de l'eau**

Des investissements majeurs ont aussi été réalisés au cours des dernières années en matière de gestion de l'eau. Le défi est de taille, car Montréal produit quotidiennement 2,8 millions de mètres cubes d'eau potable, circulant dans plus de 6 000 kilomètres de conduites principales et secondaires. En 2008, plus de 80 M\$ ont été consacrés à différents projets de renouvellement des infrastructures d'aqueduc et d'égout, auxquels s'ajoutent des investissements de 28 M\$ pour la mise à niveau des usines de production de l'eau potable.

Ces investissements se poursuivront en 2009, alors que la Ville de Montréal consacrera 708 M\$ au secteur de l'eau, dont 350,7 M\$ aux activités d'immobilisations. Parmi les principaux projets se trouvent :

- la réfection de près de 50 km de conduites d'aqueduc et d'égout;
- la poursuite des travaux de mise aux normes des usines de production de l'eau potable;
- la réfection des conduites et galeries souterraines du réservoir McTavish;
- l'installation d'équipements permettant d'optimiser la distribution de l'eau et de réduire la production d'eau potable;
- l'installation de 7 000 compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels;
- la construction d'une station de pompage à la carrière Francon;
- l'installation d'équipements de traitement par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, afin de favoriser le développement durable et la réappropriation récréative du fleuve par les citoyens de la grande région métropolitaine.

Par ailleurs, la contribution additionnelle au Fonds de l'eau atteindra 125 M\$ en 2009. Rappelons que ce fonds permet de regrouper toute l'information financière relative à l'eau et de faciliter le suivi de l'état des réserves financières qui sont consacrées à ce secteur.

## **PRIORITÉ 2**

### **PRENDRE SOIN DES FAMILLES ET ASSURER LEUR SÉCURITÉ**

Au cours des dernières années, la Ville a fait preuve d'un engagement sans précédent à l'égard des familles montréalaises afin de leur offrir un milieu de vie toujours plus agréable et sécuritaire. Ce faisant, la Ville désire encourager les familles à vivre à Montréal.

#### **Plan d'action famille**

Adoptée en 2008, la politique familiale donne un cadre cohérent à l'ensemble des mesures destinées aux familles. Cette politique comprend 14 engagements majeurs, regroupés selon quatre thèmes : ma maison, ma rue, mon quartier et ma ville. En 2009, Montréal poursuivra son action en faveur des familles par des projets en lien avec ces quatre thématiques.

#### **MA MAISON : des habitations de qualité pour tous**

Montréal souhaite assurer aux Montréalaises et Montréalais, et principalement aux jeunes familles, l'accès à des habitations de qualité. Plusieurs programmes et projets sont d'ailleurs mis en œuvre pour favoriser l'accès à la propriété ou à un logement abordable à Montréal.

À la fin de 2009, l'Opération 15 000 logements, lancée en 2006, sera complétée. Ce sont 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires qui s'ajouteront au parc immobilier de Montréal. Près de 50 M\$ sont investis en 2009 pour compléter cette opération.

La Ville poursuit par ailleurs la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels qui prévoit qu'au moins 30 % des logements seront réservés aux logements sociaux et à prix abordables. À cette fin, la Ville intervient de façon proactive dans plusieurs grands projets de développement résidentiel.

Au chapitre de la salubrité des logements, l'équipe spéciale d'inspection de la Ville de Montréal aura réalisé, à la fin de 2008, l'inspection de plus de 3 000 logements dans 140 bâtiments insalubres et détecté ainsi 28 225 non-conformités. En plus des quelque 4 000 correctifs déjà apportés par les propriétaires, un ensemble immobilier de 23 immeubles, comprenant 551 logements, sera démoli pour faire place à un projet immobilier comptant 1 300 nouveaux logements; un autre ensemble de huit immeubles totalisant 191 logements fait l'objet d'une rénovation complète. Plus de 3 000 inspections sont également prévues, en 2009, afin de poursuivre l'amélioration des conditions de logement sur l'ensemble du territoire montréalais. La Ville dégage encore 1 M\$ pour soutenir cette initiative.

D'autres projets résidentiels majeurs bénéficieront aussi du soutien de la Ville, et plusieurs ententes formelles sont déjà conclues à cet égard, notamment pour le projet de la gare-hôtel Viger. Des accords de principe ont également été obtenus pour neuf autres projets, incluant ceux de l'ancien centre de tri postal de la rue Ottawa, de la Maison Radio-Canada, de Pierrefonds Ouest, de la Place l'Acadie et de la Place Henri-Bourassa.

Enfin, le plan du Service des incendies pour améliorer la prévention et la rapidité d'intervention va de l'avant. En effet, le schéma de couverture de risques de Montréal a reçu, en octobre 2008, son attestation de conformité de la part du ministre de la Sécurité publique du Québec. Ce plan prévoit,

à compter de 2009, la mise en œuvre de différents programmes de prévention, telle l'inspection périodique de bâtiments à risques élevés ainsi que l'optimisation de l'accès à l'eau dans les zones sans réseau de distribution. Afin d'entreprendre ce plan, la Ville y consacra 4,8 M\$ en 2009, dont 2,1 M\$ en immobilisations.

### **MA RUE : intervention et prévention**

La seconde thématique de la politique familiale, « Ma rue », s'intéresse tout particulièrement à la sécurité des familles. En 2009, l'accent sera mis spécifiquement sur la sécurité routière.

#### Accentuer la sécurité routière

Les efforts de la Ville de Montréal en matière de sécurité routière portent leurs fruits. En effet, Montréal affiche l'un des meilleurs bilans de son histoire récente, et les statistiques sont encourageantes :

- le nombre de collisions avec décès est passé de 54 en 2006 à 38 en 2007, soit une baisse de 30 %. La tendance semble se maintenir en 2008, car nous enregistrons, à ce jour, une diminution de l'ordre de 18 %;
- le nombre de collisions avec blessés graves a connu une baisse importante de 32 % au cours des six premiers mois de l'année 2008 (175 en 2007 et 118 en 2008);
- les collisions avec blessés ont diminué de façon notable, passant de 8 346 en 2003 à 6 325 en 2007.

La Division de la sécurité routière et de la circulation s'est ainsi donné comme objectifs, en 2009 :

- d'améliorer le respect du Code de la sécurité routière en renforçant les opérations de contrôle de vitesse, en assurant une présence accrue aux différentes intersections et en appliquant la tolérance zéro dans les zones scolaires;
- de diminuer les comportements à risque des piétons, notamment en augmentant les interventions auprès de ces derniers et en appliquant rigoureusement la réglementation.

Par ailleurs, la Ville entend réduire, en 2009, la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h.

### **MON QUARTIER : renforcer le sentiment de sécurité**

La Ville de Montréal poursuivra, en 2009, les actions entreprises pour améliorer le sentiment de sécurité des Montréalaises et Montréalais, notamment en assurant une réponse rapide en cas d'accident et en intervenant sur le problème de la criminalité émergente.

#### Répondre plus rapidement aux situations d'urgence

L'an 2009 marquera la troisième et dernière phase de déploiement du service des premiers répondants sur l'île de Montréal. Les 66 casernes de l'agglomération seront en mesure de répondre aux appels d'urgence et, ainsi, de contribuer à sauver davantage de vies et à éviter l'aggravation de certaines conditions telles que les ACV et les infarctus. Cette réalisation aura nécessité la formation et la certification de quelque 600 pompiers.

### Poursuivre l'approche communautaire

Les actions communes du milieu communautaire et du Service de police de la Ville de Montréal ont mené, au bilan mi-annuel de 2008, à une diminution de 55 % du nombre d'homicides reliés aux gangs de rue, par rapport à l'année 2007.

En 2009, 75 000 \$ seront consacrés à soutenir les interventions communautaires dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et LaSalle, ainsi que dans les quartiers de Mercier-Est, Petite-Bourgogne et Cartierville.

### Renforcer la lutte contre la criminalité émergente

Montréal entend intensifier, encore en 2009, les efforts contre la criminalité émergente dans les quatre secteurs d'activités prioritaires que sont la lutte contre les gangs de rue, la lutte contre la drogue, la cybercriminalité et le phénomène des criminels ponctuels. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) poursuivra aussi l'an prochain les activités du groupe Éclipse, créé en juin 2008 pour lutter contre la criminalité émergente. Le SPVM vise, en 2009, une diminution de 5 % du nombre de crimes contre la personne, reliés aux gangs de rue, par rapport à la moyenne des trois dernières années.

### **MA VILLE : améliorer l'offre d'installations sportives et récréatives**

Pour répondre aux besoins d'une population active, la Ville se doit de maintenir ses équipements sportifs et récréatifs conformes aux normes les plus strictes. Elle doit en outre rendre ces équipements accessibles au plus grand nombre sans pour autant négliger les athlètes de haut niveau. Grâce au Fonds de soutien aux équipements sportifs, créé par le conseil municipal pour accompagner les arrondissements, des investissements de 17,4 M\$ sur trois ans seront réalisés, dont 5,8 M\$ en 2009. Ainsi, la majorité des arrondissements pourront entreprendre dès 2009 des travaux relatifs à leurs installations sportives et récréatives, notamment leurs piscines, pataugeoires et terrains de soccer. Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoit également des investissements de 30,5 M\$, dont 3 M\$ en 2009, pour le nouveau plan d'intervention dans les arénas municipaux. En considérant tous les autres projets de même nature, ce seront donc plus de 50 M\$ qui seront injectés dans ces équipements, au cours des trois prochaines années.

Au chapitre des installations et des équipements sportifs, signalons parmi les principaux projets :

- la rénovation de l'aréna Maurice-Richard pour permettre l'entraînement sécuritaire et optimal des athlètes de l'équipe canadienne de patinage de vitesse;
- des travaux majeurs de réfection et d'aménagement extérieur au Complexe sportif Claude-Robillard;
- l'aménagement d'un nouveau centre de soccer intérieur attenant au Complexe environnemental Saint-Michel, prévu au Programme triennal d'immobilisations 2009-2011;
- l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Jarry.



### **PRIORITÉ 3**

#### **FAIRE RAYONNER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE**

En conformité avec le plan d'action qui a été élaboré à la suite du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, Montréal entend consolider sa position comme pôle culturel d'importance en Amérique du Nord. Elle a entrepris des projets majeurs qui, à terme, offriront aux Montréalaises et Montréalais une ville dont ils seront encore plus fiers.

#### **Quartier des spectacles**

Plus qu'un chantier culturel majeur, le Quartier des spectacles engendre également une importante restructuration urbaine au centre-ville par la création d'un espace unique rassemblant les lieux de création, de diffusion et d'affaires dans un aménagement urbain audacieux.

L'année 2009 verra la fin des travaux d'aménagement de la place du Quartier des spectacles, juste à temps pour la saison des festivals, et le début des travaux de la seconde phase de réalisation, comprenant la promenade des Festivals et la place de l'Adresse symphonique.

Le nouveau bâtiment situé au 2-22, rue Sainte-Catherine Est, dont l'occupation sera en grande partie réservée aux activités culturelles, deviendra l'immeuble phare du Quartier des spectacles.

Globalement, c'est plus de 93 M\$ qui seront investis dans le Quartier des spectacles, au cours des trois prochaines années.

Par ailleurs, afin d'assurer l'avenir de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, la Ville investira 6 M\$ dans l'amélioration du bâtiment, au cours des trois prochaines années, et poursuivra ses démarches pour que cette institution obtienne le statut de musée national.

#### **Amélioration du réseau des bibliothèques**

L'accès à la culture et au savoir passe, entre autres, par un bon réseau de bibliothèques publiques. C'est pourquoi Montréal investit dans l'expansion de son réseau de bibliothèques publiques et dans l'amélioration des services qui y sont offerts. Parmi les principales mesures prévues pour l'année 2009 se trouvent :

- un montant additionnel de 1,4 M\$ en 2009 pour assurer l'ouverture des bibliothèques un minimum de 53 heures par semaine, l'embauche de professionnels d'animation et le lancement d'un nouveau service de gestion des prêts sur Internet. En 2007 et 2008, les sommes additionnelles consacrées à cette activité totalisaient 2,8 M\$. Ce sont donc 4,2 M\$ qui auront été ajoutés, sur une période de 3 ans, afin d'améliorer le fonctionnement des bibliothèques;
- trois nouveaux projets de construction et trois projets de rénovation de bibliothèques dans autant d'arrondissements;
- la poursuite des travaux de construction dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Saint-Laurent;

- la poursuite des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow dans l'arrondissement de Lachine et de la bibliothèque Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Concernant les immobilisations, plus de 60 M\$ seront investis dans le réseau des bibliothèques par la Ville et ses arrondissements, au cours des trois prochaines années.

### **Protection du patrimoine**

Montréal est déterminée à protéger, préserver et mettre en valeur son patrimoine. Plusieurs projets d'envergure connaîtront des développements majeurs à cet égard en 2009. En ce sens, la mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal impliquera, dans la prochaine année, des projets importants qui visent à illuminer certains édifices ainsi que plusieurs projets d'aménagement de rues.

Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoit des investissements de 25,3 M\$, dont 6,1 M\$ en 2009, pour l'aménagement du domaine public dans le Vieux-Montréal. Ces investissements s'ajoutent à ceux consacrés à la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal, soit la mise en lumière de certains édifices de la rue McGill dans le cadre de la revitalisation de cette importante rue commerciale et patrimoniale. À terme, ce dernier projet aura nécessité un investissement total de 3 M\$.

De plus, ailleurs dans la ville, le programme de restauration des immeubles municipaux à valeur patrimoniale bénéficiera, en 2009, d'un montant de 7,8 M\$ pour commencer ou finaliser les travaux du fort de l'île Sainte-Hélène, des maisons Thomas-Brunet et Richer-dit-Louveteau, du Centre d'histoire de Montréal, de remplacement des fenêtres du Marché Bonsecours, et de renouvellement de l'éclairage architectural de l'hôtel de ville.

### **Réaménagement du square Dorchester, de la place du Canada et de la place d'Armes**

Les travaux de réaménagement du square Dorchester, de la place du Canada et de la place d'Armes se poursuivront en 2009. Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 fait état d'investissements de 11,1 M\$, dont 5,4 M\$ en 2009, pour ces projets destinés à valoriser le centre des affaires et le cœur touristique de Montréal.

### **Chemin de ceinture du mont Royal**

Fortement attendu, le projet du chemin de ceinture du mont Royal permettra à tous les visiteurs du plus grand parc de la métropole d'avoir accès, par une nouvelle voie pédestre et cyclable, aux trois sommets du mont Royal. Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 annonce des investissements de 6,3 M\$, dont 2,2 M\$ en 2009, pour ce projet majeur.



**PRIORITÉ 4****AFFICHER UN PARTI PRIS SANS ÉQUIVOQUE POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS****Majoration de la contribution municipale au transport collectif**

L'administration de Montréal a clairement signalé son engagement envers le transport collectif en investissant, en 2008, des sommes additionnelles importantes dans le budget de la Société de transport de Montréal (STM). Cette mesure a permis à la STM, entre autres, d'améliorer son service aux usagers en augmentant notamment la fréquence de passage des autobus sur plus de 40 lignes et celle des rames de métro.

En 2009, la Ville de Montréal ajoutera à sa contribution au transport collectif une somme additionnelle de 46,7 M\$, répartie de la façon suivante :

- augmentation de 22 M\$ de la contribution de base de 2009 à la STM afin d'appuyer le développement et l'amélioration du service;
- versement d'une contribution additionnelle de 22 M\$ à la STM pour l'année financière 2008;
- augmentation de 2,7 M\$ de la contribution municipale à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2009 pour le financement des trains de banlieue et du fonds d'immobilisation métropolitain.

Ainsi, en 2009, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM atteindra une somme record de 332 M\$ (une augmentation de 7,1 % par rapport à l'année précédente) et sa contribution à l'AMT s'élèvera à 39,5 M\$ (une augmentation de 7,3 % par rapport à 2008).

La contribution de la Ville de Montréal à la STM permettra à cette dernière de bonifier substantiellement son offre de service, notamment par les mesures suivantes :

- une augmentation de 2 % de son offre de service sur l'ensemble de son réseau de métro, soit une augmentation de 1,5 million de kilomètres parcourus;
- une augmentation de 10 % de son offre de service sur 26 lignes d'autobus parmi les plus achalandées en période de pointe;
- la mise en place de nouvelles lignes d'autobus à arrêts limités sur certains axes, visant une réduction du temps de parcours pour les usagers;
- la mise en service d'une soixantaine de nouveaux autobus articulés d'ici à la fin de l'année afin d'améliorer le confort des usagers;
- une révision des dessertes dans les zones industrielles de certains secteurs;
- des investissements importants dans l'acquisition d'autobus, notamment pour remplacer les autobus à plancher surbaissé de première génération.

### **Plus de pistes cyclables en 2009**

Montréal a réalisé des pas de géant au cours des dernières années en faveur du vélo. En 2008, les pistes cyclables se sont multipliées. Il est désormais possible de circuler en toute sécurité sur l'ensemble du territoire de l'île grâce à l'aménagement de 60 nouveaux kilomètres de pistes cyclables, auxquels s'ajouteront un autre 40 kilomètres en cours de réalisation.

La Ville de Montréal intensifiera ses efforts en ce sens au cours de l'année 2009, en ajoutant 80 nouveaux kilomètres au réseau cyclable. À ce rythme, l'administration municipale atteindra son objectif de doubler le réseau cyclable sur l'île de Montréal d'ici à 2014. Pour y parvenir, le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoit des investissements de l'ordre de 25,4 M\$ pour les pistes cyclables, dont 9,4 M\$ en 2009.

### **Le BIXI : une innovation à caractère international**

Montréal s'est dotée à son tour d'un système innovateur de vélo en libre service, BIXI. Celui-ci se démarque des autres services du genre par l'originalité de sa conception et la convivialité de son utilisation. BIXI figure d'ailleurs au 19<sup>e</sup> rang des innovations qui ont le plus marqué le monde en 2008, selon le palmarès international des 50 meilleures inventions du magazine *Time*, paru en novembre.

Bénéficiant d'un investissement de 10 M\$, BIXI sera officiellement déployé au printemps 2009 et comptera plus de 3 000 vélos répartis dans 300 stations.

### **Mise en œuvre du Plan de transport**

Le Plan de transport adopté par la Ville de Montréal en 2008 fut accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. Ce plan prévoit qu'avec l'appui de ses partenaires municipaux et gouvernementaux, Montréal deviendra une ville modèle en Amérique du Nord en matière de transport collectif. Il met en œuvre 21 chantiers devant être réalisés d'ici à 10 ans.

Afin de s'assurer que les actions nécessaires pourront être mises en œuvre rapidement, la Ville crée cette année une réserve financière pour la réalisation du Plan de transport. Celle-ci servira à soutenir des projets d'envergure pour le transport collectif qui seront lancés en 2009, soit :

- la réalisation des études nécessaires à l'implantation du tramway;
- le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis afin de faciliter l'accès à l'une des gares projetées sur le parcours du nouveau train de l'Est;
- la réalisation de l'étude d'aménagement du boulevard Pie-IX pour implanter une voie réservée aux autobus;
- l'amélioration des infrastructures d'accès à l'Aéroport international Montréal-Trudeau en vue d'implanter une navette ferroviaire.

## **PRIORITÉ 5**

### **RÉALISER LE MONTRÉAL DE DEMAIN**

Pour assurer le développement culturel, économique, environnemental et social de Montréal, à l'échelle locale et internationale, la Ville de Montréal s'est donné un plan d'action ambitieux intitulé *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*. Les plus importants projets y sont ciblés et expliqués, et les travaux de réalisation sont déjà en cours pour plusieurs d'entre eux.

Afin de soutenir le développement économique, la Ville compte sur l'accélération des investissements institutionnels par les gouvernements. Pour sa part, Montréal indique résolument ses intentions et consacra, en 2009, 146 M\$ à plusieurs de ces grands projets, notamment aux réalisations suivantes.

#### **Aménagement du boulevard De Maisonneuve**

La première phase de l'aménagement du boulevard De Maisonneuve, à proximité de la rue Guy, a été complétée à l'automne 2008, et la seconde phase débutera en 2009. Ces travaux s'inscrivent dans un vaste projet d'aménagement qui vise l'ensemble du secteur de l'Université Concordia.

#### **Campus Outremont**

Le rapport de l'analyse technique et financière ayant été déposé en mai 2008, la Ville est prête à signer une entente avec l'Université de Montréal pour la réalisation des travaux d'infrastructures liés à ce projet. La Ville entend, par la suite, procéder aux étapes préparatoires, incluant l'élaboration des plans et devis nécessaires aux travaux d'infrastructures prévus dans les rues de la Promenade, Bates, McEachran et Outremont, selon l'échéancier de réalisation que lui soumettra l'Université.

#### **Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – site Glen**

À la suite de la signature, en 2008, du protocole d'entente entre la Ville et le CUSM, les travaux de raccordement de l'avenue Crowley au chemin Upper-Lachine seront réalisés en 2009. D'autres travaux connexes, comme la première phase des travaux entourant l'élargissement du boulevard Décarie ainsi que l'élaboration des plans et devis pour le viaduc ferroviaire, seront aussi effectués au cours de l'année.

#### **Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)**

Pour ce dossier, une entente de développement, touchant essentiellement les travaux d'infrastructures et le mode de partage des frais afférents, a été conclue en 2008. En conséquence, la Ville est prête à entreprendre les travaux d'infrastructures de la phase 1 dès 2009, pavant ainsi la voie à la concrétisation de ce projet majeur.

### **Secteur de l'Acadie-Chabanel**

Ce secteur en pleine revitalisation fait l'objet d'interventions majeures de la part de l'administration municipale. Depuis l'ouverture de la gare Chabanel, en janvier 2007, d'importants travaux de réaménagement ont été entrepris, lesquels se poursuivront jusqu'en 2011.

Ainsi, en 2009, les travaux effectués par la Commission des services électriques de Montréal seront finalisés, et la Ville commencera les travaux d'aménagement des trottoirs. Le prolongement de la rue Jean-Pratt de même que les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc sur le tronçon Tolhurst–Saint-Laurent seront également complétés.

### **Havre de Montréal et réaménagement de l'autoroute Bonaventure**

Les travaux de la phase 1 débiteront au cours de l'année 2009. Cette phase consiste notamment à réaliser certaines études de même que des interventions sur des infrastructures souterraines (réseaux d'égout, d'aqueduc et d'utilités publiques), dans l'emprise du futur boulevard urbain résultant du projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, au centre-ville. Les travaux de la phase 2 consisteront à aménager un corridor de transport collectif direct entre la limite sud du futur boulevard et le terminus du centre-ville.

### **Revitalisation du secteur Griffintown**

Un accord de développement a été conclu, en 2008, entre la Ville de Montréal et l'entreprise Devimco pour la revitalisation du secteur Griffintown, un projet qui entraînera des investissements privés évalués à 1,3 G\$. Au cours des trois prochaines années, la Ville de Montréal apportera une contribution majeure à ce projet en assurant, notamment, la reconstruction des infrastructures de collecte des eaux usées pour la phase 1.

### **Montréal, partenaire du développement**

#### **Soutien au développement commercial**

Les sociétés de développement commercial de Montréal (SDC) sont au cœur de la vitalité commerciale de la métropole. En 2009, Montréal leur accordera un soutien financier de 130 000 \$ pour la réalisation d'études ciblées, visant notamment à mieux connaître la perception des consommateurs et des gens d'affaires à l'égard des artères commerciales.

#### **Programmes *réussir@montréal* (PR@M)**

Pour développer le plein potentiel de Montréal, la Ville soutient de façon concrète les activités commerciales et industrielles. Mis en place en 2008, les programmes *réussir@montréal* (PR@M) offrent aux propriétaires de commerces et aux entreprises industrielles un soutien financier direct correspondant à des orientations de développement précises. On estime à 81 M\$ les contributions qui seront versées d'ici à 2018 par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Le *PR@M–Commerce*, qui bénéficiera d'un investissement de 22,6 M\$ sur deux ans, vise à revitaliser les artères commerciales pour en augmenter l'attractivité. Il débutera par la réalisation d'un diagnostic définissant une offre commerciale distinctive pour chaque artère. En collaboration étroite avec les arrondissements, 28 artères de l'agglomération entreprendront ce

vaste travail qui se concrétisera par l'amélioration de l'aspect architectural des commerces et du patrimoine immobilier, en favorisant le recours au design.

- Le *PR@M-Industrie*, qui s'accompagne d'un montant de 48 M\$ jusqu'en 2018, vise à accroître les investissements immobiliers industriels. Le programme offre aux propriétaires d'immeubles non résidentiels la possibilité d'obtenir, pendant cinq ans, un remboursement de la taxe foncière reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel.
- Le *PR@M-Revitalisation* vise à contribuer concrètement au développement de secteurs aux prises avec des problématiques spécifiques. Ce programme soutient particulièrement les projets qui permettent d'éliminer les nuisances causées par des bâtiments à usage dérogatoire. Un montant de 10 M\$ y est alloué jusqu'en 2011.



**PRIORITÉ 6****PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET EMBELLIR LA VILLE**

La protection de l'environnement et l'embellissement de la ville ont un impact direct sur la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais. Ce sont également d'importants facteurs de développement puisqu'ils contribuent à l'attraction de visiteurs et de nouveaux résidents. C'est pourquoi Montréal aspire à devenir une référence en matière de développement durable, comme le démontre le parti pris sans équivoque de la Ville en faveur du transport collectif et actif. Cela dit, beaucoup d'autres initiatives concourent à l'atteinte de cet objectif.

**Protection des milieux naturels**

La protection des milieux naturels est un aspect important de la protection environnementale. Au mois d'août 2008, la superficie des territoires protégés au sein de l'agglomération atteignait 2 177 hectares, en hausse de 6 % par rapport à 2007. Montréal se rapproche ainsi résolument de son objectif de 3 000 hectares de milieux naturels protégés sur l'ensemble de l'île, à la suite de l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, et pour lequel elle s'était engagée à investir 36 M\$.

Des investissements de 12 M\$ seront donc consacrés en 2009 à la protection des milieux naturels. Parmi les projets prévus se trouvent notamment le Faubourg Pointe-aux-Prairies et le début des travaux au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Enfin, la Ville de Montréal entend consolider la protection du mont Royal par la création d'un parc pour le troisième sommet, le sommet d'Outremont, en collaboration avec ses partenaires, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal. Ce parc d'une superficie de 23 hectares protégera les paysages du flanc nord et les vues des contreforts des Laurentides.

**Gestion des matières résiduelles**

La sensibilisation des citoyens à l'importance de la réduction à la source et du réemploi est au cœur des actions de la Ville en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

Par ailleurs, Montréal entend poursuivre ses efforts pour atteindre la cible de 60 % de récupération des matières recyclables. Plusieurs actions marqueront 2009, notamment :

- l'achat et la distribution d'outils de collecte des matières recyclables, incluant le bac-sac qui sera bientôt distribué;
- le déploiement de la collecte des résidus verts sur l'ensemble du territoire;
- la mise en place de projets de compostage des résidus de table.

L'année 2009 marquera également la fermeture définitive du Complexe environnemental Saint-Michel comme site de réception de déchets, en vue de le réaménager en parc.

### **Élimination des rejets non conformes**

La Ville de Montréal poursuivra ses efforts pour trouver et éliminer les raccordements croisés, lesquels occasionnent des rejets non conformes dans les égouts pluviaux (projet PLUVIO). Cette activité contribuera directement à l'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve autour de l'île de Montréal et à sa réappropriation pour des activités récréatives par les citoyens de la grande région métropolitaine. En 2009, les travaux viseront les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de Montréal-Nord, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

### **Lutte contre les gaz à effet de serre**

En plus des efforts majeurs consentis pour le transport collectif et les transports actifs, la Ville poursuivra ses efforts pour lutter contre les gaz à effet de serre. Elle prévoit entre autres :

- le remplacement de 500 automobiles par des véhicules moins énergivores, d'ici à 2011;
- le remplacement de 106 camionnettes 6 cylindres par des modèles 4 cylindres;
- l'utilisation accrue de biodiesel et d'essence éthanol pour alimenter la flotte de véhicules de la Ville et celle de la STM;
- la mise en œuvre du programme d'économie d'énergie pour les Muséums nature qui nécessitera des investissements de 7,6 M\$ d'ici 2010.

### **Amélioration constante de la propreté**

De concert avec les arrondissements, Montréal a entrepris d'améliorer de façon notable la propreté des lieux publics et des rues de la métropole. La Ville a de nouveau accordé, en 2008, une somme supplémentaire pour soutenir les arrondissements dans leurs actions en matière de propreté.

La propreté demeurera une priorité pour la Ville en 2009. Elle y consacrera 66,4 M\$, incluant le budget supplémentaire de 10,4 M\$ qui sera versé aux arrondissements pour poursuivre le programme d'amélioration de la propreté. Les actions suivantes seront réalisées :

- il est proposé d'allonger la période de la présence des brigades de propreté sur le terrain jusqu'à la fin du mois d'août;
- la Ville et les arrondissements poursuivront les travaux visant à compléter l'harmonisation de la réglementation;
- une campagne de communication soutiendra les actions et encouragera les citoyens à adopter un comportement plus responsable face à la propreté.

### **Aménagement des grands parcs**

Des investissements substantiels sont consacrés chaque année à l'aménagement des grands parcs. En 2008, ces investissements ont permis, notamment, de réaliser d'importants travaux de restructuration au parc de l'Île-de-la-Visitation et de stabilisation de berges aux parcs de la Promenade-Bellerive et René-Lévesque. Le parc du Mont-Royal a également fait l'objet d'importants travaux d'aménagement.



Ces efforts se poursuivront en 2009 grâce à des investissements de 6,7 M\$ pour des projets, tels :

- le réaménagement du pavillon du parc La Fontaine;
- l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Jarry;
- la rénovation des maisons Brunet et Richer au parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- la réfection de sentiers aux parcs de la Promenade-Bellerive, Maisonneuve et La Fontaine;
- la finalisation des travaux de stabilisation des berges au parc de la Promenade-Bellerive et au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Au parc du Mont-Royal, des investissements de 8 M\$ permettront aussi de :

- compléter la restauration de la croix du mont Royal et des aménagements environnants;
- compléter les travaux de réaménagement de l'entrée Peel;
- poursuivre la réalisation du chemin de ceinture de la montagne.

### **Opérations de déneigement**

L'enlèvement de la neige sur le réseau routier et les trottoirs de la Ville pose de nombreux défis en termes de sécurité routière, de fluidité de la circulation automobile et piétonnière et de protection environnementale.

De concert avec les arrondissements, un plan d'amélioration des opérations de déneigement a été mis en place, lequel priorise la sécurité des piétons et l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux hôpitaux, aux écoles et aux institutions. Parmi les mesures d'amélioration apportées aux opérations de déneigement, signalons :

- le déblaiement prioritaire de huit voies réservées aux autobus lors de précipitations majeures;
- le déblaiement de 21 zones particulières (en tout temps) pour augmenter la rapidité du transport en commun;
- la création de « six routes de neige » visant à permettre une circulation optimale du transport en commun, des véhicules d'urgence et des camions de neige pendant toute la durée du chargement de la neige;
- l'offre de 5 000 places gratuites de stationnement hors rue, entre 18 h et 7 h, en période de déneigement;
- l'aménagement et le réaménagement des lieux d'élimination de la neige, des investissements de 15 M\$ étant prévus à cet effet au cours des trois prochaines années.



## **PRIORITÉ 7**

### **RAPPROCHER LA VILLE DE TOUS LES CITOYENS**

Au service des citoyennes et citoyens montréalais, la Ville de Montréal multiplie les opportunités de la joindre pour faciliter leur accès à l'information et aux services municipaux. Plusieurs initiatives en ce sens ont été prises au cours des dernières années, et d'autres viendront encore s'ajouter en 2009.

#### **Une ville accessible aux citoyennes et citoyens**

En décembre 2007, la Ville de Montréal a inauguré le service 311, un service téléphonique disponible en toute heure et tous les jours de l'année. En composant ce numéro unique, la population peut joindre rapidement et facilement la Ville et les arrondissements.

Ce service téléphonique complète le Réseau ACCÈS MONTRÉAL qui permet d'avoir accès par téléphone, par Internet, par la poste ou en personne aux services et activités offerts par la Ville. Cette offre multiple a d'ailleurs fait l'objet d'une campagne publicitaire, à la suite du lancement du service 311. La Ville de Montréal a ainsi répondu, au cours de l'année 2008, à environ 1 400 000 requêtes de citoyens (demandes d'information générale, demandes de services, plaintes ou commentaires).

Afin d'augmenter encore l'accès à l'information municipale, la Ville poursuivra en 2009 l'amélioration et la mise à jour en continu de la banque d'information municipale disponible sur Internet. Elle mettra également en œuvre des actions pour évaluer la perception à l'égard de la qualité des services municipaux et pour mieux connaître les attentes et besoins de la population, dans un processus d'amélioration continue des réponses apportées aux demandes des citoyens.

#### **Le portail de la Ville : toujours plus d'information**

Le site Internet de la Ville de Montréal permet aux Montréalaises et Montréalais de trouver la totalité de l'information et de la documentation disponibles sur la vie municipale. En 2008, le site a accueilli pas moins de 22 millions de visiteurs, soit 1,8 million par mois. Montréal poursuivra l'amélioration de son portail Internet en 2009 pour offrir davantage d'information et assurer un accès toujours plus rapide et convivial à ses visiteurs.

#### **Le projet eCité : toujours plus de transactions**

Avec le projet eCité, la Ville de Montréal souhaite augmenter sa capacité de transactions en ligne, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. L'amélioration de la capacité de transaction répond en effet à une attente grandissante des citoyennes et citoyens, puisque 10 000 transactions par mois étaient enregistrées en 2008, une hausse substantielle par rapport aux 8 500 transactions enregistrées chaque mois en 2007. Ainsi, au cours de l'année 2009, la Ville de Montréal implantera une nouvelle possibilité de transaction en ligne, « Loisir en ligne », qui simplifiera les inscriptions, les abonnements et les réservations dans le domaine des activités sportives et de loisir.

### Vers l'accessibilité universelle

Il est important que tout citoyen, peu importe ses capacités ou ses limitations, puisse utiliser les services, les programmes, les communications et les édifices municipaux. Pour s'en assurer, Montréal entend poursuivre ses actions visant à améliorer l'accessibilité universelle. La Ville continue notamment d'effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien dans ses immeubles. En 2008, des travaux ont été effectués dans 40 immeubles, incluant le Complexe sportif Claude-Robillard, la maison de la culture Frontenac et la piscine Édouard-Montpetit.

Parmi les édifices ciblés pour l'année 2009 se trouvent :

- l'aréna René-Masson;
- l'aréna Raymond-Préfontaine;
- l'aréna Saint-Donat;
- l'aréna Raymond-Bourque;
- la bibliothèque Rivière-des-Prairies;
- la bibliothèque et la maison de la culture Côte-des-Neiges;
- la bibliothèque Saint-Léonard;
- le Centre aquatique Rivière-des-Prairies;
- le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges;
- le Centre communautaire Villeray;
- la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal;
- la salle de spectacle L'Entrepôt;
- la piscine intérieure Hochelaga;
- le Théâtre Outremont.

Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoit une enveloppe de 6 M\$, soit 2 M\$ par année, pour des interventions convenues avec le milieu associatif et visant à assurer l'accessibilité universelle des immeubles.

# 2009 Profil de Montréal



# L'ÎLE DE MONTRÉAL et sa population







**DES CHIFFRES QUI PARLENT DE MONTRÉAL**

Île de Montréal	16 municipalités	500 kilomètres carrés
-----------------	------------------	-----------------------

**Population**

- Ville de Montréal : 1 659 962 hab.
- L'île de Montréal : 1 898 206 hab.
- Grand Montréal : 3 636 000 hab.
- Métropole au 16<sup>e</sup> rang des régions les plus peuplées en Amérique du Nord.
- Métropole au 11<sup>e</sup> rang des régions d'Amérique du Nord pour la croissance de la population

**Infrastructures routières et piétonnières**

- 5 600 km de réseau routier sur l'île de Montréal
- 450 km de réseau cyclable
- 17 ponts et tunnels donnant accès à l'île
- 33 km de réseau piétonnier souterrain
- 700 structures gérées par la Ville

**Infrastructures d'eau**

- 1 station d'épuration des eaux usées
- 7 usines de production d'eau, dont deux à Dorval et Pointe-Claire
- Production quotidienne de 2,8 millions de mètres cubes d'eau potable
- Traitement quotidien de 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées
- 12 000 km de conduites principales et secondaires (réseaux aqueduc et égouts combinés)

**Réseau de transport**

- 4 lignes de métro, totalisant 71 km de voie et desservant 68 stations
- 192 lignes d'autobus, dont 20 lignes de nuit
- 11 voies réservées pour autobus, couvrant 45,5 km

**Environnement**

- Qualité de l'air : Montréal mesure la qualité de l'air grâce à son réseau de surveillance qui exploite 16 stations d'échantillonnage
- Six écocentres
- Près de 1 160 parcs locaux
- 18 grands parcs
- Cinq importants milieux naturels ou parcs-nature

**Santé**

- 90 établissements de santé dont :
- 16 centres hospitaliers
- 12 centres de santé et services sociaux
- 14 centres de réadaptation
- 41 centres d'hébergement et de soins de longue durée

## Éducation

- Deux universités francophones
- Deux universités anglophones
- Quelque 41 132 diplômés universitaires en 2007
- 6 585 diplômés à la maîtrise et 1 012 au doctorat en 2007
- Nombreuses écoles affiliées incluant : HEC Montréal, École polytechnique, École de technologie supérieure et École nationale d'administration publique

## Tourisme

- 14,5 millions de visiteurs
- 7,6 millions de touristes
- 2,6 milliards de dollars en retombées économiques
- 292 congrès et réunions corporatives
- 289 654 participants aux congrès

## Culture

- 40 festivals et événements internationaux
- Présence de la Grande Bibliothèque
- Un réseau de 44 bibliothèques publiques
- 34 musées
- Plus de 150 salles de spectacles

## Organisations internationales

- 57 organisations
- 106 centres financiers

## Économie sectorielle

### Industrie aérospatiale

- Chiffre d'affaires : 12 G\$
- 235 entreprises
- 42 400 emplois

### Sciences de la vie

- Chiffre d'affaires : 4 G\$
- 480 entreprises
- 150 centres de recherche
- 41 000 emplois

### Technologies de l'information

- Exportations : 3,5 G\$
- 5 000 entreprises
- 130 000 emplois

### Industrie du cinéma et de la télévision

- Chiffre d'affaires : 1,2 G\$
- 500 entreprises – production et diffusion
- 35 000 emplois

### Port de Montréal

- 26 millions de tonnes de marchandises
- Position de chef de file sur le marché des conteneurs en Amérique du Nord

### Aéroport de Montréal-Trudeau

- 12,4 millions de passagers
- 156 947 tonnes de marchandises
- 243 250 vols

**Montréal : une ville attractive et reconnue pour sa qualité de vie**

Selon l'étude « Indicateurs d'attractivité 2008 », produite par *Montréal International*, Montréal se situe en pôle position des grandes métropoles nord-américaines, en matière de haut savoir, d'attractivité et de qualité de vie de ses résidents.

Montréal se situe en :

Première position pour :

Le nombre d'étudiants universitaires par habitant, devant Denver et Boston

La compétitivité des coûts d'exploitation d'une entreprise dans le secteur de la recherche et du développement

La sécurité de ses habitants (taux d'homicide le plus faible)

Deuxième position pour :

La qualité de vie

Pour la santé et l'hygiène

Le nombre de congrès internationaux

Troisième position pour :

La croissance de l'emploi en haute technologie

Quatrième position pour :

La croissance de l'emploi, toute catégorie confondue

Toujours selon l'étude « Indicateurs d'attractivité 2008 », Montréal détient la première position, parmi toutes les grandes métropoles canadiennes, pour :

Le nombre d'étudiants universitaires

Le nombre d'étudiants universitaires provenant de l'étranger

Le nombre de diplômés universitaires à la maîtrise et au doctorat

Le taux de bilinguisme et de trilinguisme

Le nombre de centres de recherche

Les sommes dédiées à la recherche universitaire et le nombre de chercheurs universitaires

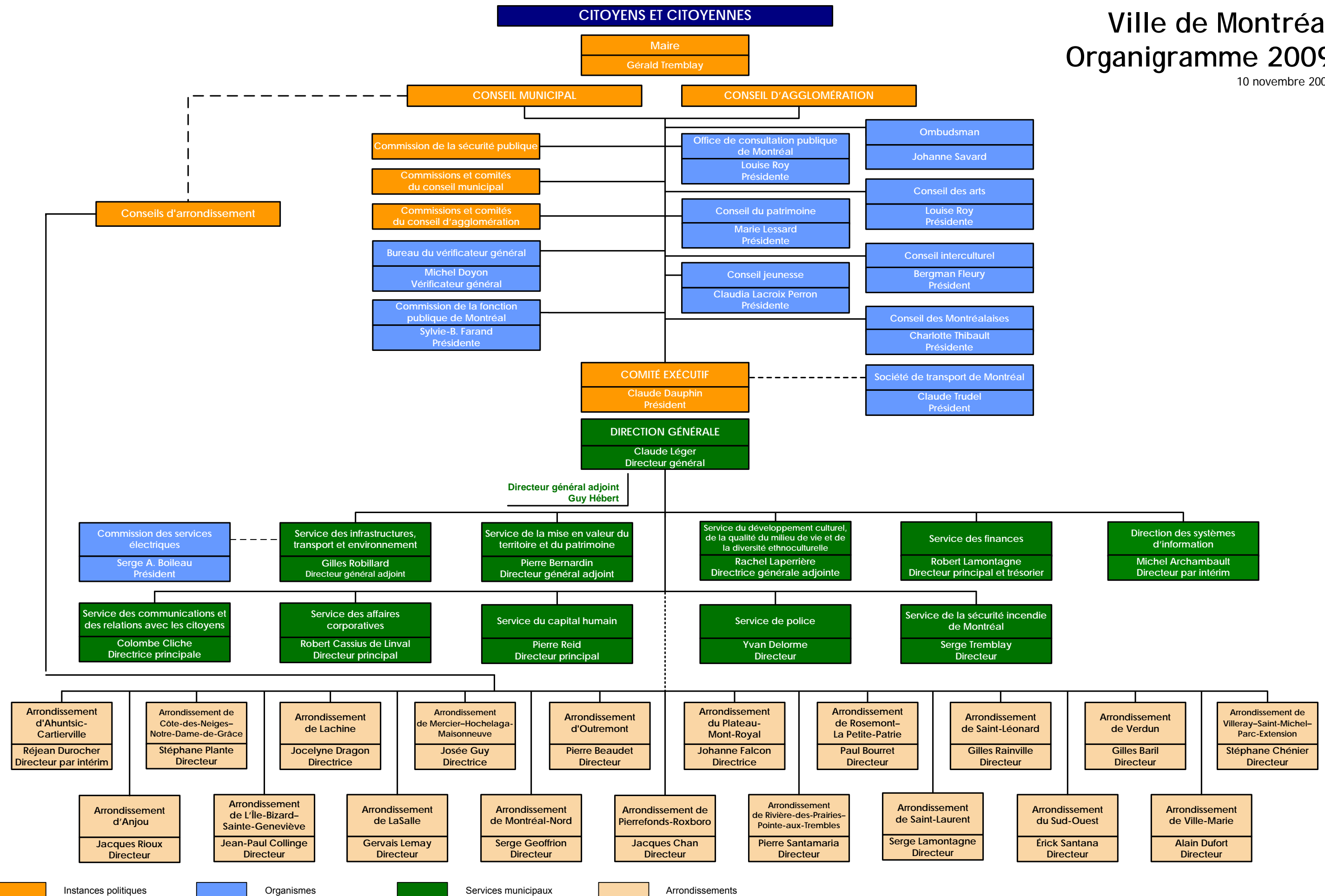
Le plus faible prix des logements et des maisons

Les investissements en capital de risque



# Ville de Montréal Organigramme 2009

10 novembre 2008





## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Gérald Tremblay**, maire

- **Allmand, Warren**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Applebaum, Michael**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**  
LaSalle
- **Beaudoin, Marie-Andrée**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Bélanger, Richard**  
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Bélisle, André**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Belleli, Hasmig**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Bergeron, Richard**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Bernier-Genest, Carle**  
Rosemont–  
La Petite-Patrie
- **Bissonnet, Michel**  
Saint-Léonard
- **Bissonnet, Yvette**  
Saint-Léonard
- **Bittar, Patricia**  
Saint-Laurent
- **Blanchard, Laurent**  
Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve
- **Campbell, Jocelyn Ann**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Cartier, Jean-Yves**  
Le Sud-Ouest
- **Cinq-Mars, Marie**  
Outremont
- **Cowell-Poitras, Jane**  
Lachine
- **Dauphin, Claude**  
Lachine
- **Demers, Laval**  
Saint-Laurent
- **Deros, Mary**  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**  
LaSalle
- **DeSousa, Alan**  
Saint-Laurent
- **Dompierre, Richer**  
Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve
- **Du Sault, Carole**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dubois, Christian G.**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Eloyan, Noushig**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Farinacci, Alvaro**  
LaSalle
- **Forcillo, Sammy**  
Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Gibeau, Jean-Marc**  
Montréal-Nord
- **Grondin, Gilles**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Hamel, Line**  
Le Sud-Ouest
- **Hénault, Andrée**  
Anjou
- **Infantino, James V.**  
Montréal-Nord
- **Labonté, Benoit**  
Ville-Marie
- **Labrecque, Michel**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Lachance, Sylvain**  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Lavallée, André**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Maciocia, Cosmo**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Magri, Joe**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Marotte, Ginette**  
Verdun
- **Martinez, Soraya**  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Miranda, Luis**  
Anjou
- **Montmorency, Nicolas**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Montpetit, Jacqueline**  
Le Sud-Ouest
- **Parent, Marcel**  
Montréal-Nord
- **Perri, Dominic**  
Saint-Léonard
- **Prescott, Michel**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Primeau, Gaëtan**  
Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve
- **Purcell, François**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Rotrand, Marvin**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

- **Saint-Arnaud, Claire**  
Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve
- **Samson, Anie**  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Senécal, Francine**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Sévigny, Catherine**  
Ville-Marie
- **St-Onge, Jean-François**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Tassé, Alain**  
Verdun
- **Thériault, Lyn**  
Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve
- **Tremblay, Marcel**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Trudel, Claude**  
Verdun
- **Veneri, Frank**  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Zajdel, Saulie**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce



## LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Gérald Tremblay**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Applebaum, Michael**  
Maire d'arrondissement  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**  
Mairesse d'arrondissement  
LaSalle
- **Beaudoin, Marie-Andrée**  
Mairesse d'arrondissement  
d'Ahuntsic-Cartierville
- **Dauphin, Claude**  
Maire d'arrondissement  
Lachine
- **DeSousa, Alan**  
Maire d'arrondissement  
Saint-Laurent
- **Forcillo, Sammy**  
Conseiller de la ville  
Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**  
Mairesse d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Lavallée, André**  
Maire d'arrondissement  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Maciocia, Cosmo**  
Maire d'arrondissement  
de Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Miranda, Luis**  
Maire d'arrondissement  
Anjou
- **Montpetit, Jacqueline**  
Mairesse d'arrondissement  
Le Sud-Ouest
- **Samson, Anie**  
Mairesse d'arrondissement  
Villeray–Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Thériault, Lyn**  
Mairesse d'arrondissement  
Mercier–Hochelaga-  
Maisonneuve
- **Trudel, Claude**  
Maire d'arrondissement  
Verdun
- **Worth, Monique**  
Mairesse d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-des-Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Benedetti, Bob**  
Maire de Beaconsfield
- **Danyluk, Vera**  
Mairesse de Mont-Royal
- **Housefather, Anthony**  
Maire de Côte Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**  
Maire de Dollard-des-  
Ormeaux
- **Labrosse, Yvon**  
Maire de Montréal-Est
- **Marks, Karin**  
Mairesse de Westmount
- **McLeish, George**  
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**  
Maire de Pointe-Claire
- **Meaney, John W.**  
Maire de Kirkland
- **Rouleau, Edgar**  
Maire de Dorval\*
- **Steinberg, William**  
Maire de Hampstead
- **Stuart, Campbell**  
Maire de Montréal-Ouest
- **Tierney, Bill**  
Maire de Sainte-Anne-de-  
Bellevue
- **Tutino, Maria**  
Mairesse de Baie d'Urfé
- Représentant de  
Dollard-des-Ormeaux :  
**Brownstein, Herbert**  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2009
- **Bottausci, Alex**  
du 1<sup>er</sup> juin au  
30 novembre 2009

\* Le maire de Dorval représente aussi l'île-Dorval.

## LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Gérald Tremblay, maire

### Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Beaudoin, Marie-Andrée**  
Mairesse d'arrondissement
- **Belleli, Hasmig**  
Conseillère de la ville  
District d'Ahuntsic
- **Campbell, Jocelyn Ann**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Sulpice
- **Eloyan, Noushig**  
Conseillère de la ville  
District de Bordeaux-Cartierville
- **St-Onge, Jean-François**  
Conseiller de la ville  
District du Sault-au-Récollet

Anjou

- **Miranda, Luis**  
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Ouest
- **Hénault, Andrée**  
Conseillère de la ville
- **Tondreau, Rémy**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Est
- **Zammit, Michelle**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Centre

Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

- **Applebaum, Michael**  
Maire d'arrondissement

- **Allmand, Warren**  
Conseiller de la ville  
District de Loyola
- **Rotrand, Marvin**  
Conseiller de la ville  
District de Snowdon
- **Senécal, Francine**  
Conseillère de la ville  
District de Côte-des-Neiges
- **Tremblay, Marcel**  
Conseiller de la ville  
District de Notre-Dame-de-Grâce
- **Zajdel, Saulie**  
Conseiller de la ville  
District de Darlington

Lachine

- **Dauphin, Claude**  
Maire d'arrondissement
- **Blanchet, Bernard**  
Conseiller d'arrondissement  
District de J.-Émery-Provost
- **Cloutier, Jean-François**  
Conseiller d'arrondissement  
District du Fort-Rolland
- **Cowell-Poitras, Jane**  
Conseillère de la ville
- **Verge, Elizabeth**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**  
Mairesse d'arrondissement
- **Blackhurst, Ross**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District du Sault-Saint-Louis

- **Cesari, Vincenzo**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Cecil-P.-Newman
- **Deschamps, Richard**  
Conseiller de la ville  
District du Sault-Saint-Louis
- **Farinacci, Alvaro**  
Conseiller de la ville  
District de Cecil-P.-Newman
- **Palestini, Laura**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District du Sault-Saint-Louis
- **Vacant**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Fotopoulos, Helen**  
Mairesse d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**  
Conseiller de la ville  
District de DeLorimier
- **Dos Santos, Isabel**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Jeanne-Mance
- **Duplessis, Josée**  
Conseillère d'arrondissement  
District de DeLorimier
- **Fakotakis-Kolaitis, Eleni**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Mile End
- **Labrecque, Michel**  
Conseiller de la ville  
District du Mile End
- **Prescott, Michel**  
Conseiller de la ville  
District de Jeanne-Mance

Le Sud-Ouest

- **Montpetit, Jacqueline**  
Mairesse d'arrondissement
- **Bossy, Ronald**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Saint-Paul-Émard
- **Cartier, Jean-Yves**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Paul-Émard
- **Fréchette, Pierre E.**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles
- **Hamel, Line**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

- **Bélanger, Richard**  
Maire d'arrondissement
- **Gibb, Diane**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Pierre-Forget
- **Little, Christopher**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Denis-Benjamin-Viger
- **Robert, François**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Jacques-Bizard
- **Voisard, Philippe**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Sainte-Geneviève

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

- **Thériault, Lyn**  
Mairesse d'arrondissement
- **Blanchard, Laurent**  
Conseiller de la ville  
District d'Hochelaga
- **Dompierre, Richer**  
Conseiller de la ville  
District de Louis-Riel

- **Primeau, Gaëtan**  
Conseiller de la ville  
District de Tétéraultville
- **Saint-Arnaud, Claire**  
Conseillère de la ville  
District de Maisonneuve-Longue-Pointe

Montréal-Nord

- **Parent, Marcel**  
Maire d'arrondissement
- **Fortin, Normand**  
Conseiller d'arrondissement  
District d'Ovide-Clermont
- **Gibeau, Jean-Marc**  
Conseiller de la ville  
District d'Ovide-Clermont
- **Infantino, James V.**  
Conseiller de la ville  
District de Marie-Clarac

- **Teti-Tomassi, Clementina**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Marie-Clarac

Outremont

- **Cinq-Mars, Marie**  
Mairesse d'arrondissement
- **Moffatt, Louis**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Claude-Ryan
- **Nunes, Ana**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Jeanne-Sauvé
- **Piquette, Claude B.**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Joseph-Beaubien

- **Potvin, Marie**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Robert-Bourassa

Pierrefonds-Roxboro

- **Worth, Monique**  
Mairesse d'arrondissement
- **Clément-Talbot, Catherine**  
Conseillère d'arrondissement  
District de l'Ouest

- **Dubois, Christian G.**  
Conseiller de la ville  
District de l'Est
- **Trottier, Roger**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Est
- **Ward, Bertrand A.**  
Conseiller de la ville  
District de l'Ouest

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

- **Maciocia, Cosmo**  
Maire d'arrondissement
- **Bélisle, André**  
Conseiller de la ville  
District de Pointe-aux-Trembles
- **Calderone, Maria**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Rivière-des-Prairies
- **Décarie, Suzanne**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Pointe-aux-Trembles
- **Di Pietro, Joseph**  
Conseiller d'arrondissement  
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Magri, Joe**  
Conseiller de la ville  
District de Rivière-des-Prairies

- **Montmorency, Nicolas**  
Conseiller de la ville  
District de La Pointe-aux-Prairies

Rosemont-La Petite-Patrie

- **Lavallée, André**  
Maire d'arrondissement
- **Bernier-Genest, Carle**  
Conseiller de la ville  
District de Marie-Victorin
- **Du Sault, Carole**  
Conseillère de la ville  
District d'Étienne-Desmarteau

○ **Grondin, Gilles**  
Conseiller de la ville  
District du Vieux-Rosemont

○ **Purcell, François**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

○ **DeSousa, Alan**  
Maire d'arrondissement

○ **Biron, Michèle D.**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Norman-McLaren

○ **Bittar, Patricia**  
Conseillère de la ville  
District de Norman-McLaren

○ **Cohen, Maurice**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Côte-de-Liesse

○ **Demers, Laval**  
Conseiller de la ville  
District de Côte-de-Liesse

Saint-Léonard

○ **Bissonnet, Michel**  
Maire d'arrondissement

○ **Battista, Mario**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Saint-Léonard-Ouest

○ **Bissonnet, Yvette**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Léonard-Est

○ **Perri, Dominic**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Léonard-Ouest

○ **Zambito, Robert L.**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

○ **Trudel, Claude**  
Maire d'arrondissement

○ **Beaupré, Paul**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

○ **Lavigueur Thériault, Josée**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Desmarchais-Crawford

○ **Marotte, Ginette**  
Conseillère de la ville  
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

○ **Savard, André**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Desmarchais-Crawford

○ **Tassé, Alain**  
Conseiller de la ville  
District de Desmarchais-Crawford

○ **Touchette, Marc**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

Ville-Marie

○ **Labonté, Benoit**  
Maire d'arrondissement

○ **Boulos, Karim**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Peter-McGill

○ **Forcillo, Sammy**  
Conseiller de la ville  
District de Sainte-Marie-Saint-Jacques

○ **Mainville, Pierre**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Sainte-Marie-Saint-Jacques

○ **Sévigny, Catherine**  
Conseillère de la ville  
District de Peter-McGill

Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

○ **Samson, Anie**  
Mairesse d'arrondissement

○ **Deros, Mary**  
Conseillère de la ville  
District de Parc-Extension

○ **Lachance, Sylvain**  
Conseiller de la ville  
District de Villeray

○ **Martinez, Soraya**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Michel

○ **Venneri, Frank**  
Conseiller de la ville  
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

**Le comité exécutif**



**Gérald Tremblay**  
Maire



**Claude Dauphin**  
Président



**Sammy Forcillo, FCA**  
Vice-président



**Marie-Andrée Beaudoin**  
Membre du comité exécutif



**Alan DeSousa, FCA**  
Membre du comité exécutif



**Helen Fotopulos**  
Membre du comité exécutif



**André Lavallée**  
Membre du comité exécutif



**Cosmo Maciocia**  
Membre du comité exécutif



**Marcel Tremblay**  
Membre du comité exécutif

**Conseillères et  
conseillers associés**

Manon Barbe  
Richard Bélanger  
Carle Bernier-Genest  
Jane Cowell-Poitras  
Mary Deros  
Richard Deschamps  
Catherine Sévigny  
Frank Venneri



**LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMISSION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL**

**Président**  
Marcel Parent

**Vice-présidents**  
Marvin Rotrand  
Claire Saint-Arnaud

**Membres**  
Warren Allmand  
Jocelyn Ann Campbell  
Anie Samson  
Marcel Tremblay  
Claude Trudel

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE**

**Présidente**  
Marie Cinq-Mars

**Vice-présidente**  
Michèle D. Biron

**Membres**  
Karim Boulos  
Vincenzo Cesari  
Isabel Dos Santos  
Carole Du Sault  
Eleni Fakotakis-Kolaitis  
Catherine Sévigny

**COMMISSION SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN**

**Président**  
Bertrand A. Ward

**Vice-président**  
Claude B. Piquette

**Membres**  
Laval Demers  
Josée Duplessis  
Jean-Marc Gibeau  
Line Hamel  
François Purcell  
Alain Tassé

**COMMISSION SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF**

**Présidente**  
Manon Barbe

**Vice-présidente**  
Noushig Eloyan

**Membres**  
Richard Bergeron  
Christian G. Dubois  
Pierre Mainville  
Ginette Marotte  
Marie Potvin  
Robert L. Zambito

**COMMISSION SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT**

**Président**  
Dominic Perri

**Vice-présidente**  
Josée Duplessis

**Membres**  
Joseph Di Pietro  
Pierre E. Fréchette  
Soraya Martinez  
Gaëtan Primeau  
André Savard  
Marc Touchette

**COMMISSION SUR LES SERVICES AUX CITOYENS**

**Président**  
Jean-François St-Onge

**Vice-président**  
François Purcell

**Membres**  
Ross Blackhurst  
Maurice Cohen  
Suzanne Décarie  
Sylvain Lachance  
Clementina Teti-Tomassi  
Frank Venneri

## LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

### COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Président**

Alan DeSousa

**Vice-président**

Edward Janiszewski

**Membres**

Noushig Eloyan  
James V. Infantino  
Luis Miranda  
Maria Tutino  
Bertrand A. Ward

### COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT, LE TRANSPORT ET LES INFRASTRUCTURES

**Président**

Michael Applebaum

**Vice-président**

Edgar Rouleau

**Membres**

Jean-François Cloutier  
Sylvain Lachance  
Ginette Marotte  
Campbell Stuart  
Lyn Thériault

### COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Président**

Richard Deschamps

**Vice-président**

Bill Tierney

**Membres**

Laurent Blanchard  
Gilles Grondin  
George McLeish  
Alain Tassé  
Frank Venneri

### COMMISSION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

**Présidente**

Mary Deros

**Vice-président**

Bob Benedetti

**Membres**

Jocelyn Ann Campbell  
Jean-Yves Cartier  
Alvaro Farinacci  
Bonnie Feugenbaum  
Sammy Forcillo

### COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Président**

Claude Dauphin

**Vice-présidentes**

Vera Danyluk  
Claire Saint-Arnaud

**Membres**

Patricia Bittar  
Jean-Marc Gibeau  
Gilles Grondin  
Anthony Housefather  
Marc Touchette  
Samir Rizkalla (représentant du  
gouvernement du Québec)



## LA SITUATION ÉCONOMIQUE<sup>1</sup>

- Selon les prévisions de septembre 2008 du Conference Board du Canada, l'économie de la région métropolitaine de Montréal devrait connaître une croissance de 1,7 % en 2008. C'est une performance de sept dixièmes de point inférieure au 2,4 % prévu par l'organisme en début d'année 2007. De nouvelles prévisions attendues à la fin de novembre 2008 devraient aussi confirmer une révision à la baisse des indicateurs compte tenu de la crise financière mondiale.
- Certains indicateurs du marché du travail devraient afficher des résultats historiques en 2008. Le nombre d'emplois sur le territoire devrait en effet atteindre un sommet, si l'on se fie aux résultats observés pour les huit premiers mois de l'année. Un total de 955 600 emplois a été enregistré en août, ce qui équivaut à 5 600 emplois de plus qu'en 2007. Si la tendance se maintient, il pourrait s'agir de la douzième année d'affilée marquée par des gains d'emplois. Le taux d'emploi atteignait également en août un sommet inégalé à 60 %, signe que l'économie montréalaise se porte bien.
- Les investissements en immobilisations ont fait un bond de 7,6 % en 2007. Avec des dépenses de l'ordre de 12 milliards de dollars, l'année 2007 se classe au deuxième rang pour les sommes investies depuis le début de la décennie, les investisseurs ayant notamment commencé à profiter d'un dollar fort pour renouveler leurs équipements. De cette somme, 3,6 milliards de dollars provenaient du secteur public, une hausse de 17 % sur 2006. Le secteur privé a, pour sa part, injecté plus de 8,4 milliards de dollars, soit une hausse de 4 % sur 2006.
- L'année 2008 pourrait afficher une performance supérieure à la moyenne des dix dernières années en ce qui concerne la valeur des permis de bâtir. Un peu plus de 2 milliards de dollars de permis pourraient être émis, tous les types de construction confondus. Les secteurs résidentiel et commercial devraient particulièrement soutenir cette bonne performance.
- Le taux d'inoccupation a peu fluctué en 2007 puisqu'à l'automne, au moment où s'effectue l'enquête de la SCHL, il affichait 3,1 % comparativement à 3,0 % en 2006. Il s'agit tout de même d'une sixième hausse consécutive depuis 2001, alors que la situation dans le secteur du logement avait atteint un point critique.
- La population de l'agglomération de Montréal est estimée à 1,9 million d'habitants pour l'année 2007, en baisse de 0,1 % par rapport à 2006. Le nombre d'habitants est demeuré stable depuis les cinq dernières années sur le territoire. L'année 2007 a toutefois constitué un bon cru en matière de naissances. Un total de 21 800 nouveaux-nés ont vu le jour sur l'île de Montréal, le bilan le plus élevé depuis 1997.
- Le port de Montréal a affiché la meilleure performance de son histoire en 2007 alors que le volume de marchandises manutentionnées s'est accru de 3,6 % par rapport à l'année précédente. La lancée pourrait bien se poursuivre en 2008, alors que la quantité de marchandises manutentionnées au cours des six premiers mois de l'année a connu une progression de 7 % par rapport à la même période de 2007.
- L'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau a établi, pour une quatrième année consécutive, un record de fréquentation avec 12,4 millions de passagers accueillis. Il s'agit d'un bond de 8,8 % par rapport à 2006. L'année 2008 pourrait bien constituer une autre année record puisque le trafic passager observé au cours des mois de janvier à juillet dépasse de 2 % les résultats compilés pour la période comparable de 2007.
- L'industrie touristique montréalaise a maintenu son rythme de croisière avec une cinquième année de croissance d'affilée. Tourisme Montréal estime que près de 7,8 millions de touristes ont visité Montréal en 2007, soit 1,7 % de plus qu'en 2006. Leurs dépenses ont atteint 2,4 milliards de dollars, en hausse de 1,8 % par rapport à 2006. Les hôtels ont loué plus de 3,7 millions de chambres, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente et le meilleur résultat enregistré depuis l'année 2000.

<sup>1</sup> La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction de ce document, soit le 25 septembre 2008. Par ailleurs, ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans le *Cahier d'information complémentaire 2009*, disponible en version électronique à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

**Tableau 1**  
**Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal**

	2007	2006	Variation 2006 - 2007 <sup>1</sup>	Tendances 2008
<b>Économie</b>				
Produit intérieur brut au prix de base (en millions de dollars de 2002) <sup>2</sup>	123 187	120 207	2,5	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$) <sup>2</sup>	33 330	32 763	1,7	↗
<b>Marché du travail</b>				
Emploi par secteurs (en milliers)	950,0	940,2	1,0	↗
Emploi temps plein (en milliers)	759,2	753,2	0,8	↗
Emploi temps partiel (en milliers)	190,8	186,9	2,1	↘
Nombre d'établissements	61 020	59 897	1,9	↗
Taux d'emploi (en pourcentage)	59,7	59,4	+ 0,3 point de %	↗
Taux d'activité (en pourcentage)	65,2	66,0	- 0,8 point de %	↗
Taux de chômage (en pourcentage)	8,5	10,1	-1,6 point de %	—
Bénéficiaires de l'aide sociale (en nombre)	58 449	60 448	-3,3	↘
<b>Immobilisations</b>				
Investissements en immobilisations (en millions de dollars)	12 083	11 234	7,6	n.d.
Investissement du secteur privé	8 440	8 119	4,0	n.d.
Investissement du secteur public	3 643	3 115	17,0	n.d.
Valeur des permis de construction - secteur non résidentiel (en millions de dollars)	1 176	1 056	11,4	↘
Commercial	602	589	2,2	↗
Industriel	163	140	16,4	↘
Institutionnel	411	326	26,1	↘
Taux d'inoccupation des espaces industriels secteur centre (en pourcentage)	7,7	5,2	+ 2,5 points de %	↗
Taux d'inoccupation des espaces à bureaux au centre-ville (en pourcentage)	6,9	10,1	- 3,2 points de %	↘
<b>Logement</b>				
Logements mis en chantier (en nombre)	6 898	6 955	-0,8	↗
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en millions de dollars)	1 025	1 095	-6,4	↗
Ventes de résidence (en nombre)	16 984	15 012	13,1	↘
Prix de vente moyen d'une copropriété (en dollars)	241 000	228 773	5,3	↗
Taux d'inoccupation des logements (en pourcentage)	3,1	3,0	+ 0,1 point de %	n.d.
Immobilisations dans le secteur du logement (en millions de dollars)	2 437	2 421	0,7	n.d.
<b>Savoir</b>				
Brevets d'inventions (en nombre)*	561	586	-4,3	n.d.
Recherche universitaire (subventions en millions de dollars)**	971 963	967 418	0,5	n.d.
Effectif étudiant universitaire (en nombre)*	165 976	165 955	0,0	n.d.
Diplômes décernés par les universités (en nombre)*	40 844	41 433	-1,4	n.d.
<b>Démographie</b>				
Population (en nombre de personnes)	1 872 000	1 874 000	-0,1	n.d.
Solde migratoire (en nombre de personnes)	-5 371	-3 057	—	n.d.
Immigration internationale (nouveaux immigrants en nombre)	32 596	30 344	7,4	n.d.
<b>Transport et tourisme</b>				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	26,0	25,1	3,6	↗
Croisiéristes accueillis au port de Montréal (en nombre)	34 809	40 565	-14,2	n.d.
Volume de passagers dans les aéroports de Montréal (en millions de passagers)	12,4	11,4	8,8	↗
Touristes (en milliers)	7 757	7 631	1,7	↘
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en millions de dollars)	2 425	2 382	1,8	↗
Taux d'occupation des hôtels (en pourcentage)	67,4	68,0	- 0,6 point de %	n.d.
Nombre de chambres occupées dans les hôtels (en milliers)	3 730	3 657	2,0	n.d.

<sup>1</sup> Sauf indications contraires

<sup>2</sup> Pour la région métropolitaine de Montréal

\* 2006 vs 2005; \*\*2005 vs 2004

**Perspectives pour la région métropolitaine : une période de turbulences en vue**

Les prévisions du Conference Board demeurent positives, ce qui témoigne bien du dynamisme de l'économie montréalaise. Il faut cependant être réaliste, car l'onde de choc causée par la crise financière mondiale, sa durée et sa profondeur, aura aussi un impact sur Montréal. À cet égard, la mise à jour des prévisions de l'organisme attendue à la fin de novembre 2008 sera plus révélatrice.

**Tableau 2**
**Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board of Canada, RMR de Montréal, de 2008 à 2012**

Principaux indicateurs : Prévisions <sup>1</sup> du Conference Board de 2008 à 2012					
RMR de Montréal					
	Taux de croissance prévu en %				
	2008	2009	2010	2011	2012
PIB	↗ 1,7	↗ 2,4	↗ 2,9	↗ 2,9	↗ 2,8
Population	↗ 0,7	↗ 0,8	↗ 0,9	↗ 0,9	↗ 0,9
PIB par habitant	↗ 0,9	↗ 1,6	↗ 2,0	↗ 2,0	↗ 1,9
Nombre d'emplois	↗ 0,1	↗ 0,8	↗ 1,0	↗ 1,3	↗ 1,5
Taux de chômage	↗ 7,5	↘ 7,3	↘ 7,1	↔ 7,1	↘ 7,0
Revenu disponible par habitant	↗ 3,9	↗ 2,2	↗ 3,1	↗ 3,4	↗ 3,6
Mises en chantier	↗ 4,7	↘ -18,1	↘ -8,0	↘ -4,9	↘ -4,0
Ventes au détail	↗ 4,7	↗ 5,3	↗ 5,3	↗ 5,3	↗ 5,2

<sup>1</sup> Prévisions de septembre 2008.

### Principales prévisions du Conference Board du Canada

- Les résultats plutôt décevants des deux premiers trimestres qui viennent de se terminer laissent envisager une hausse de 1,7 % de l'économie pour l'ensemble de l'année 2008, contrairement à la hausse de 2,4 % escomptée lors des prévisions du Conference Board du mois de février. Une baisse anticipée du dollar canadien pourrait cependant contribuer à stimuler l'économie en 2009.
- Le Conference Board estime que la population de la région métropolitaine de Montréal devrait atteindre 3 723 000 personnes en 2008, en hausse de 0,7 % par rapport à 2007. Cette hypothèse est basée sur un recul de 1,9 % de l'immigration et des pertes migratoires interprovinciales et interrégionales qui s'accroissent en 2008. À cela s'ajoutent des prévisions à la baisse quant au nombre de naissances annuelles. La situation devrait demeurer la même à peu de choses près pour la période 2009-2012.
- Le PIB par habitant pourrait croître de 0,9 %. La faible croissance de la population vient ralentir la progression de cet indicateur.
- Le marché de l'emploi subira les contrecoups des turbulences économiques au cours de l'année 2008. À peine 2 000 nouveaux emplois pourraient être créés, soit une très légère hausse de 0,1 %. Rappelons que 46 000 emplois avaient été créés dans la région métropolitaine de Montréal en 2007. Une reprise graduelle est toutefois prévue dès 2009, et ce, jusqu'à 2012, mais à un taux inférieur à celui enregistré en 2007.
- Le ralentissement du marché de l'emploi pourrait faire grimper le taux de chômage à 7,5 % en 2008. Une amélioration des conditions économiques dès 2009 devrait par contre rééquilibrer celui-ci à des niveaux semblables à celui observé en 2007.
- Dans un contexte où l'économie performe moins bien que prévu, les spécialistes du Conference Board considèrent que le revenu disponible des Montréalais s'accroîtra tout de même de 3,9 % en 2008. Les emplois manufacturiers perdus sont, selon l'organisme, souvent remplacés par des emplois plus rémunérateurs. L'application de la loi sur l'équité salariale constitue également un élément qui contribuera à des hausses de revenus. La portée de la loi pourrait s'étendre jusqu'à la fin de 2008.
- La construction résidentielle continue de déjouer les experts. Lors de ses prévisions de début d'année, émises en février 2008, le Conference Board évaluait à 19 500 le nombre d'unités de logement qui seraient mises en chantier pour l'ensemble de l'année 2008, soit l'équivalent d'une baisse de près de 16 % par rapport à l'année précédente. Or, la vigueur du secteur pour les deux premiers trimestres de l'année a fait revoir ces prévisions à la hausse. L'année pourrait ainsi se solder par l'ajout de 24 300 nouvelles unités, soit 4,7 % de plus que les 23 200 unités de logement construites en 2007.
- La turbulence économique ne semble pas se faire ressentir de façon marquée en matière de consommation. Le Conference Board prévoit que la valeur des ventes au détail pour 2008 sera de 4,7 % supérieure à 2007. La hausse des prix de différents produits de consommation, notamment dans le domaine de l'alimentation et des carburants, aura contribué à maintenir cette croissance.

# 2009 Budget



# INTRODUCTION





### INTRODUCTION

Le financement des activités de l'agglomération de Montréal

L'organisation municipale montréalaise a été profondément modifiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* a d'abord partagé en compétences d'agglomération et en compétences locales les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal. En sa qualité de ville centrale, la Ville de Montréal a continué de fournir des services et de gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son propre territoire et sur celui des 15 municipalités reconstituées. Pour les exercices 2006 à 2008, tous les contribuables de l'île de Montréal ont été appelés à verser des taxes d'agglomération pour défrayer l'ensemble des services communs relevant du conseil d'agglomération.

Le 20 juin 2008, l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19 - projet de loi 22) a entraîné à son tour d'importants changements dans le financement des activités d'agglomération. Ces changements sont de deux ordres.

D'une part, la loi établit que certaines compétences d'agglomération deviennent des compétences locales. Les lecteurs désireux d'obtenir davantage d'information sur ce partage de compétences sont invités à consulter l'annexe 2 du présent document.

D'autre part, la loi stipule qu'à partir de 2009, la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

Le financement de la grande majorité des frais engendrés par l'exercice des compétences d'agglomération est réparti entre les villes liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, lequel est établi selon les règles prescrites par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Harmonisation de la présentation de l'information financière municipale

La présentation du budget de 2009 a été ajustée afin de respecter les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et des Régions, lesquelles ont été révisées en conformité avec les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).



## PRÉSENTATION DU BUDGET

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la Ville de Montréal assume, à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal, laquelle se divise en 19 arrondissements;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la Ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances décisionnelles qui sont responsables de ces compétences.

Plus spécifiquement, le budget de la Ville de Montréal est divisé en trois grandes sections avec leurs subdivisions :

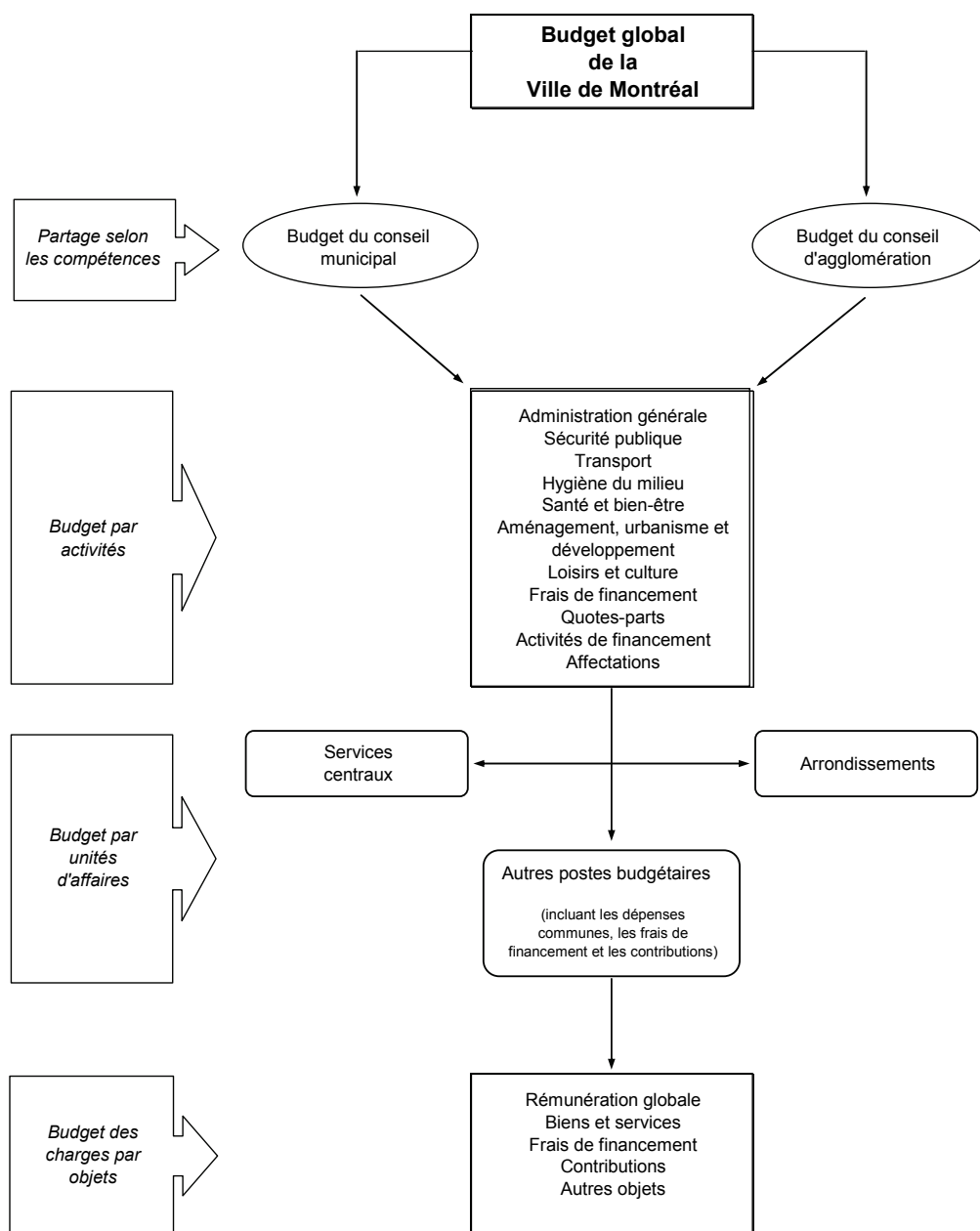
1. **Le budget global** : ce budget comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal. Ce budget :
  - est présenté par activités de fonctionnement, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
  - est présenté selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire qu'il comprend les budgets des arrondissements et des services centraux ainsi que les autres postes budgétaires qui incluent les dépenses communes, les frais de financement et les contributions;
  - est présenté selon les charges par objets, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
  - présente un sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011.
2. **Le budget du conseil municipal** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. Il inclut les budgets alloués aux conseils d'arrondissement pour exercer les compétences dont ils ont la responsabilité. Ce budget :
  - est présenté par activités de fonctionnement, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMR;
  - présente également le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011.

3. **Le budget du conseil d'agglomération** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Ce budget :

- est présenté par activités de fonctionnement, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMR;
- présente également le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011.

La figure 1 illustre la présentation du budget de 2009 de la Ville de Montréal.

**Figure 1**  
**Présentation du budget global de la Ville de Montréal**



### Le partage du budget global

Le partage du budget global entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération s'effectue en fonction des compétences respectives de chacune de ces instances décisionnelles, conformément aux dispositions législatives suivantes :

- la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005 du 8 décembre 2005)* et ses modifications;
- la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération, doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que des dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le règlement sur le partage des dépenses mixtes adopté par le conseil d'agglomération.

L'annexe 2 présente une version détaillée de la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.



# BUDGET GLOBAL





# BUDGET PAR ACTIVITÉS



### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET DE 2009

La nécessité de continuer à offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité tout en respectant leur capacité de payer a été au centre des préoccupations qui ont guidées la confection du budget de 2009.

De plus, les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidence budgétaire et la volonté de l'administration municipale de contenir la croissance des dépenses au minimum, tout en poursuivant les efforts de rationalisation pour atteindre les objectifs de réduction de l'effectif, ont également orienté la préparation du budget de 2009, et ce, pour les revenus, les charges et les affectations qui correspondent tant au budget géré par le conseil municipal qu'à celui géré par le conseil d'agglomération.

Le 20 juin 2008, l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19; projet de loi 22) a entraîné d'importants changements dans le financement des charges de l'agglomération. Ces changements sont de deux ordres. D'une part, cette loi établit que certaines compétences d'agglomération deviennent des compétences locales. D'autre part, cette loi stipule qu'à partir de 2009, la majeure partie de ces charges doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. De plus, il est important de souligner que cette loi reconnaît que « Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique ».

#### Éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent essentiellement d'un financement par quotes-parts.

Pour le budget du conseil municipal, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée du rôle foncier de 1,5 milliard de dollars en 2009. Ces hypothèses s'appuient sur des observations historiques et sur l'anticipation de projets de construction. Ainsi, la croissance moyenne réelle des exercices 2007 et 2008 est de près de 2 milliards de dollars sur le territoire de la Ville de Montréal. Par mesure de prudence, en regard des perspectives économiques actuelles, les hypothèses de croissance des valeurs anticipées du rôle foncier ont été ajustées pour correspondre à 75 % de la croissance moyenne réelle des deux dernières années. L'analyse des chantiers de construction actuellement actifs permet de qualifier cette prévision de réaliste et de prudente.

Ont également été pris en compte les revenus liés au nouveau partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal pour la période 2007-2013.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- la poursuite de la stratégie de l'amélioration du service de l'eau au moyen d'une contribution additionnelle au Fonds de l'eau;
- le versement par le gouvernement du Québec d'une compensation annuelle liée à l'Entente concernant le partage de l'ancienne dette de la STM.

### **Éléments relatifs aux charges**

La structure des charges reflète le maintien et l'évolution des activités et des responsabilités de la Ville, tout en tenant compte des choix budgétaires effectués par l'Administration.

À la préparation du budget, certaines stratégies concernant les dépenses ont été retenues. Ainsi, la volonté municipale de contenir la croissance des dépenses au minimum, tout en poursuivant les efforts de rationalisation pour atteindre les objectifs de réduction de l'effectif, a exigé des unités d'affaires de procéder à un exercice de priorisation et de réaménagement de leur budget afin de prévoir, à même leur dotation, différentes augmentations de frais, par exemple les rajustements salariaux ainsi que les indexations contractuelles.

Les frais de financement ont été établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues en 2009 ainsi que des stratégies de financement des emprunts à réaliser. Le taux d'intérêt utilisé pour ces projections est de 6,0 %. Un taux de 5,0 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement, et un taux de 3,0 %, pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

Enfin, la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau compte parmi les éléments relatifs aux charges du budget.

**CERTIFICAT DU TRÉSORIER**

La *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19, ci-après : LCV) confèrent au trésorier de la Ville de Montréal, ou à son adjoint, la responsabilité d'émettre un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues.

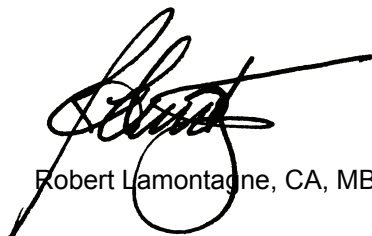
En vertu de l'article 477.1 de la LCV, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une charge n'a d'effet que s'il est accompagné d'un certificat du trésorier indiquant que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la charge est projetée.

J'atteste que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	329 171,5	81 341,7
▪ Remboursement de la dette à long terme	224 904,3	120 359,8
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	496 721,5	238 490,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	81 171,3	433 202,4
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	916 457,4	933 027,2

Le trésorier



Robert Lamontagne, CA, MBA

Le 26 novembre 2008



## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations. Les revenus sont présentés par catégories et les charges, par fonctions municipales. La rubrique « Affectations » présente distinctement les éléments suivants :

- les montants devant être affectés à des fins spécifiques, notamment aux activités d'immobilisations (PTI) ou au remboursement de capital lié à des emprunts contractés pour le financement de charges;
- les montants provenant des différentes réserves financières ou fonds réservés et des excédents accumulés qui permettent de financer des activités de fonctionnement de l'exercice courant;
- les montants à pourvoir dans le futur.

**Tableau 3**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**– Budget de la Ville de Montréal**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif global 2008</b>	<b>Budget du conseil municipal 2009</b>	<b>Budget du conseil d'agglomération 2009</b>	<b>Transactions à éliminer inter- entités 2009<sup>1</sup></b>	<b>Budget global 2009</b>
<b>Revenus</b>					
Taxes	2 659 432,9	2 417 274,5	0,0	0,0	2 417 274,5
Paiements tenant lieu de taxes	241 969,9	202 350,1	0,0	0,0	202 350,1
Quotes-parts	0,0	0,0	1 746 787,9	(1 425 237,6)	321 550,3
Autres revenus de sources locales	785 812,3	613 900,0	210 135,3	(38 247,0)	785 788,3
Transferts	265 947,8	225 424,6	75 046,7	0,0	300 471,3
<b>Total des revenus</b>	<b>3 953 162,9</b>	<b>3 458 949,2</b>	<b>2 031 969,9</b>	<b>(1 463 484,6)</b>	<b>4 027 434,5</b>
<b>Charges</b>					
Administration générale	562 409,3	407 443,3	197 935,5	(38 170,0)	567 208,8
Sécurité publique	854 870,2	13 493,2	878 094,8	0,0	891 588,0
Transport	685 767,2	335 645,3	381 949,9	0,0	717 595,2
Hygiène du milieu	397 840,9	177 607,4	256 978,1	0,0	434 585,5
Santé et bien-être	107 512,3	64 351,8	37 922,9	0,0	102 274,7
Aménagement, urbanisme et développement	174 234,1	132 222,5	47 226,6	(77,0)	179 372,1
Loisirs et culture	425 405,0	370 906,4	66 417,4	0,0	437 323,8
Frais de financement	415 784,0	329 171,5	81 341,7	0,0	410 513,2
<b>Total des charges</b>	<b>3 623 823,0</b>	<b>1 830 841,4</b>	<b>1 947 866,9</b>	<b>(38 247,0)</b>	<b>3 740 461,3</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>0,0</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>0,0</b>	<b>(1 425 237,6)</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	0,0	0,0	(15 000,0)
Remboursement de la dette à long terme	344 703,7	224 904,3	120 359,8	0,0	345 264,1
<b>Total du financement</b>	<b>344 703,7</b>	<b>209 904,3</b>	<b>120 359,8</b>	<b>-</b>	<b>330 264,1</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 968 526,7</b>	<b>3 465 983,3</b>	<b>2 068 226,7</b>	<b>(1 463 484,6)</b>	<b>4 070 725,4</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>(15 363,8)</b>	<b>(7 034,1)</b>	<b>(36 256,8)</b>	<b>-</b>	<b>(43 290,9)</b>
<b>Affectations</b>					
Activités d'immobilisations	(22 416,5)	(5 200,0)	(4 000,0)	0,0	(9 200,0)
Remboursement de capital	(10 466,1)	(11 822,4)	0,0	0,0	(11 822,4)
Excédent (déficit) accumulé					
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	51 349,7	50 703,9	23 300,0	0,0	74 003,9
- Montants à pourvoir dans le futur	(3 103,3)	(26 647,4)	16 956,8	0,0	(9 690,6)
<b>Total des affectations</b>	<b>15 363,8</b>	<b>7 034,1</b>	<b>36 256,8</b>	<b>-</b>	<b>43 290,9</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

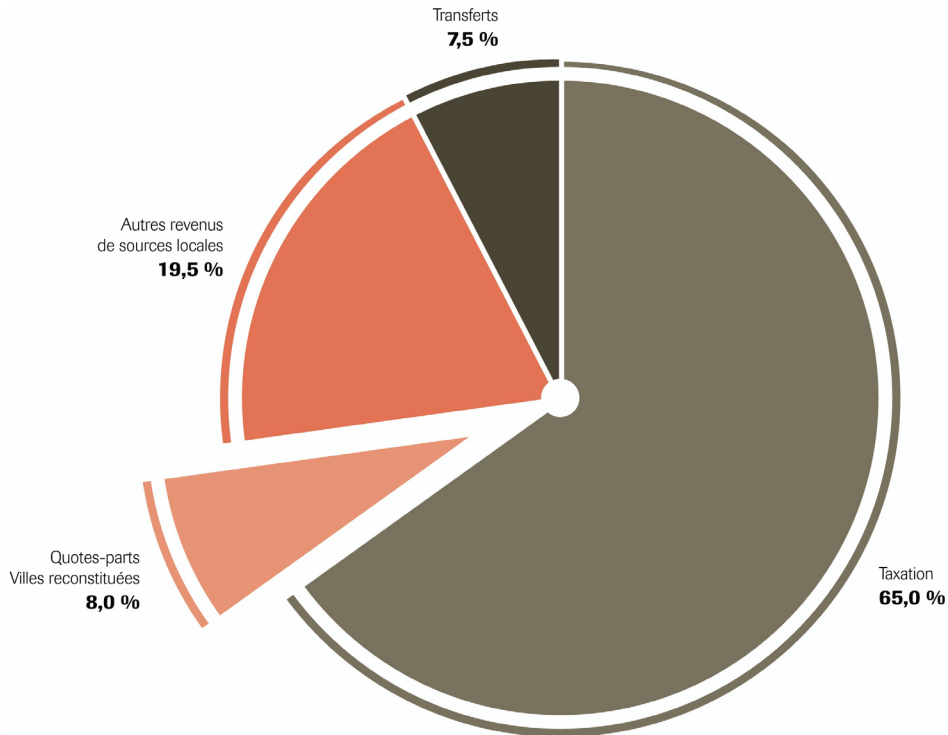
<sup>1</sup> Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la présentation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.



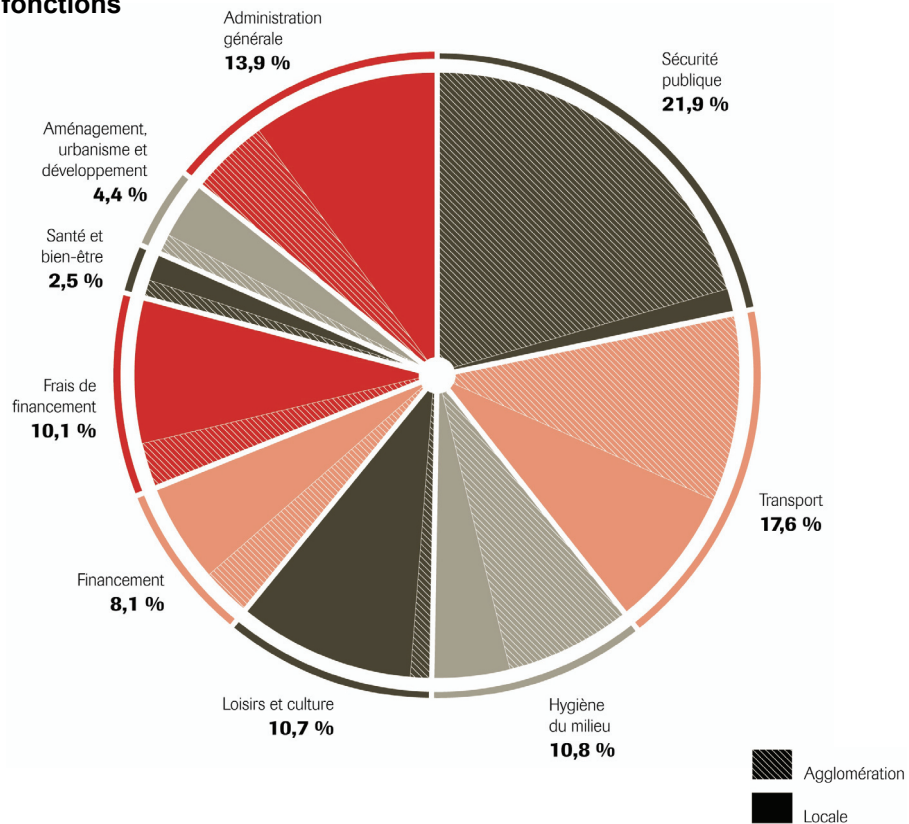
**Tableau 3 (suite)**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget de la Ville de Montréal**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif global</b>	<b>Budget global</b>	<b>Écart</b>
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>%</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes	2 659 432,9	2 417 274,5	(9,1)
Palements tenant lieu de taxes	241 969,9	202 350,1	(16,4)
Quotes-parts	0,0	321 550,3	-
Autres revenus de sources locales	785 812,3	785 788,3	-
Transferts	265 947,8	300 471,3	13,0
<b>Total des revenus</b>	<b>3 953 162,9</b>	<b>4 027 434,5</b>	<b>1,9</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	562 409,3	567 208,8	0,9
Sécurité publique	854 870,2	891 588,0	4,3
Transport	685 767,2	717 595,2	4,6
Hygiène du milieu	397 840,9	434 585,5	9,2
Santé et bien-être	107 512,3	102 274,7	(4,9)
Aménagement, urbanisme et développement	174 234,1	179 372,1	2,9
Loisirs et culture	425 405,0	437 323,8	2,8
Frais de financement	415 784,0	410 513,2	(1,3)
<b>Total des charges</b>	<b>3 623 823,0</b>	<b>3 740 461,3</b>	<b>3,2</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>			
	0,0	0,0	-
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	344 703,7	345 264,1	0,2
<b>Total du financement</b>	<b>344 703,7</b>	<b>330 264,1</b>	<b>(4,2)</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 968 526,7</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>2,6</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>(15 363,8)</b>	<b>(43 290,9)</b>	
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations	(22 416,5)	(9 200,0)	
Remboursement de capital	(10 466,1)	(11 822,4)	
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	51 349,7	74 003,9	
- Montants à pourvoir dans le futur	(3 103,3)	(9 690,6)	
<b>Total des affectations</b>	<b>15 363,8</b>	<b>43 290,9</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**Graphique 2**  
**Provenance des revenus**



**Graphique 3**  
**Charges par fonctions**



### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2009

Cette section présente l'état des activités de fonctionnement du budget global 2009 de la Ville de Montréal, lequel intègre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération.

Le 20 juin 2008, l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (projet de loi 22) a entraîné d'importants changements dans le financement des activités d'agglomération. Ces changements sont de deux ordres. D'une part, cette loi établit que certaines compétences d'agglomération deviennent des compétences locales. D'autre part, cette loi stipule qu'à partir de 2009, la majeure partie des activités de l'agglomération doit être financée à travers un nouveau régime de quotes-parts.

Les dépenses au budget de 2009 s'établissent à 4 070,7 M\$, ce qui représente une progression de 2,6 %. Le budget des arrondissements s'élève à 916,7 M\$, alors que celui des services centraux se chiffre à 2 023,1 M\$.

### CHARGES

La progression du budget de 2009 s'explique particulièrement par un réinvestissement important dans les dépenses en transport en commun, par la poursuite de la stratégie de l'eau, par des dépenses en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles et par l'implantation du schéma de couvertures de risques qui vise à accroître l'efficacité de la protection incendie.

Au chapitre des charges par fonctions, notons les faits suivants :

- la hausse des dépenses d'administration générale de 0,9 % s'explique par la création d'une provision de 11,8 M\$ dédiée aux régimes de retraite pour pallier aux fluctuations des marchés financiers et par la tenue des élections pour un montant de 14,6 M\$. Par ailleurs, une réévaluation à la baisse de la provision pour mauvaises créances d'un montant de 10,7 M\$ permet d'atténuer ces augmentations;
- les charges de sécurité publique enregistrent une hausse de 4,3 % en raison, entre autres, de la dernière phase d'implantation du service de premiers répondants, de l'implantation du schéma de couverture de risques et des activités liées à la lutte aux gangs de rue;
- la fonction « transport » affiche une augmentation de 4,6 % qui s'explique essentiellement par un réinvestissement important dans le transport en commun, par l'entremise d'une hausse de la contribution de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal (STM) ainsi qu'à l'AMT;
- les crédits alloués à la fonction « hygiène du milieu » sont en hausse de 9,2 %. L'essentiel de cette hausse s'explique par la poursuite des investissements dans le fonds de l'eau, ainsi que dans le *Plan de gestion des matières résiduelles*;
- l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a libéré cette dernière des obligations liées à la Sécurité du revenu. Les employés prêtés par la Ville dans le cadre de ce dossier sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement pour tenir compte principalement de l'attrition du personnel. Ce dossier explique en grande partie la réduction de 4,9 % des crédits alloués à la fonction « santé et bien-être »;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » affiche une hausse de 2,9 %. Cette augmentation de dépenses s'explique, entre autres, par la création du nouveau programme ClimatSol et une augmentation des crédits alloués au programme d'adaptation à domicile;
- les crédits inscrits à la fonction « loisirs et culture » sont en hausse de 2,8 %, une augmentation attribuable, entre autres, à la poursuite du programme visant à améliorer l'accessibilité au réseau des bibliothèques, notamment par l'accroissement des heures d'ouverture et par l'ajout de ressources humaines;
- les frais de financement affichent une baisse de 1,3 % qui s'explique par l'impact de la diminution des frais d'intérêts, au moment des refinancements d'emprunts, atténuée en partie par la hausse du niveau des emprunts.

### **FINANCEMENT**

Le Service des infrastructures, transport et environnement procèdera à l'acquisition de bacs pour la cueillette sélective, pour un montant de 15 M\$. Conformément au règlement d'emprunt, adopté en 2008 à cet effet, cette dépense sera financée par un emprunt d'une durée de cinq ans. Cette somme est inscrite à la rubrique « Financement à long terme des activités de fonctionnement ».

Les remboursements de la dette à long terme, prévus au budget de 2009, s'élèvent à 345,3 M\$, en hausse de 0,6 M\$ ou 0,2 %. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des emprunts, nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses d'immobilisations, en contrepartie neutralisées par l'échéance de certaines dettes.

### **AFFECTATIONS**

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2009, il est prévu d'utiliser une somme de 74,0 M\$ provenant des excédents accumulés au cours des années antérieures.

De plus, sous la rubrique « Affectations » se trouvent des affectations pour le remboursement de capital (11,8 M\$) et des affectations aux activités d'immobilisations (9,2 M\$). Les montants à pourvoir dans le futur sont de 9,7 M\$.

### **REVENUS**

#### **Taxes**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (projet de loi 22) prévoit que les charges d'agglomération sont financées à travers un nouveau régime de quotes-parts. Les quotes-parts exigées des villes reconstituées représentent une somme de 321 550,3 \$.

La taxe foncière générale locale de la Ville de Montréal s'élève à 2 417 274,5 \$. Dorénavant, la taxe foncière générale locale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal, mais également au paiement de la quote-part que la Ville doit verser pour défrayer les dépenses relevant de l'exercice des compétences d'agglomération. Notons que ces changements n'entraînent aucune hausse du fardeau fiscal des Montréalais.

### **Paiements tenant lieu de taxes**

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 202 350,1 \$.

### **Autres revenus**

Les revenus de sources locales sont relativement stables en 2009, pour s'établir à 785 788,3 \$ :

### **Transferts**

Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions provenant des gouvernements et autres organismes, sont en hausse de 13 %, par rapport à 2008. Les facteurs expliquant cette hausse sont les suivants :

- une hausse de 7,2 M\$ liée à la compensation du gouvernement du Québec concernant le partenariat fiscal et financier;
- dans le cadre de l'*Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal*, le gouvernement du Québec versera à la Ville de Montréal une somme de 25 M\$, en 2009.



**BUDGET  
PAR UNITÉS  
D'AFFAIRES**





## **LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

La Ville de Montréal, en vertu de certaines dispositions législatives contenues dans la *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* – projet de loi 170 adopté en décembre 2000 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 – possède une structure organisationnelle constituée, à la base, d'arrondissements. Ceux-ci détiennent certains pouvoirs et reçoivent une enveloppe budgétaire qui leur est propre.

### ***La Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal et le Chantier sur la réorganisation municipale***

La nouvelle Ville de Montréal a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et le Comité de transition de Montréal en a élaboré la première structure organisationnelle. Par la suite, le Chantier sur la réorganisation municipale, issu de plusieurs consultations, a instauré un nouveau modèle de gouvernance et a établi une nouvelle structure organisationnelle qui a permis, entre autres, d'accroître l'autonomie des arrondissements. Par la suite, l'adoption du projet de loi 33, qui devient alors la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal*, est venue préciser davantage le partage des compétences entre les arrondissements et les services centraux.

### ***La Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités***

Cette loi a permis à 15 anciennes municipalités d'enclencher un processus de démembrement, à la suite des résultats des référendums qui ont été tenus sur la reconstitution des anciennes municipalités.

Un comité de transition a été mis en place par le gouvernement du Québec pour faciliter la reconstitution de ces municipalités. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, toutes les municipalités de l'île de Montréal, soit Montréal et les 15 villes reconstituées, sont liées par un conseil d'agglomération.

### **Les arrondissements**

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services de proximité dans divers domaines, notamment l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, la collecte et le transport des matières résiduelles, les activités sportives et culturelles, les parcs et terrains de jeu, le développement social et l'aménagement urbain. Les arrondissements relèvent de leur conseil d'arrondissement qui est formé de cinq à sept membres, incluant le maire d'arrondissement.

Parmi les responsabilités que les arrondissements assument, celle touchant les services de proximité leur est dévolue par le conseil municipal. Les services d'agglomération qu'ils fournissent leur sont subdélégués par la Ville de Montréal qui les a elle-même reçus, par voie de délégation, du conseil d'agglomération.

### **Les services centraux**

Ils offrent des services directs à la population, des services de soutien et des services à vocation municipale relevant directement du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou du comité exécutif.

### La structure des services centraux

- La **Direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et des relations internationales.
- Le **Service des affaires corporatives** est responsable du greffe, du soutien au processus décisionnel et du soutien aux élus, du contentieux, des affaires pénales et criminelles, de l'évaluation foncière, des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, du soutien opérationnel ainsi que du Secrétariat aux projets corporatifs et aux relations institutionnelles.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service des communications et des relations avec les citoyens** est responsable des communications.
- Le **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle** est responsable du développement social, du développement culturel, de la diversité ethnoculturelle, de la gestion du parc du Mont-Royal, des parcs-nature, des espaces verts, des sports, des loisirs et des Muséums nature de Montréal.
- La **Direction des systèmes d'information** a la responsabilité de mettre le plein potentiel des technologies de l'information au service de la Ville de Montréal, afin de soutenir les différentes unités administratives dans leur mission et activités respectives.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des régimes de retraite.
- Le **Service des infrastructures, transport et environnement** est responsable du transport, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, de la gestion des eaux, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunication.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine** est responsable du développement économique, de l'urbanisme, de l'habitation ainsi que de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier utilisé à des fins institutionnelles.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, du taxi, du remorquage, des communications d'urgence 9-1-1, de la sécurité dans le métro et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de la sécurité incendie de Montréal** est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique en matière de sécurité incendie ainsi que du service des premiers répondants.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif.

## **LE PARTAGE DES COMPÉTENCES**

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Le tableau du partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal* est présenté à l'annexe 2.

## **LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

Le budget global de 2009 de la Ville de Montréal s'élève à 4 070 725,4 \$, en hausse de 102 198,7 \$ par rapport au comparatif de 2008. Les pages qui suivent dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2009. Le budget global présente et totalise séparément les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires. Les autres éléments du budget présentés sont : les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement, l'élimination des transactions internes et, enfin, les affectations.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

**Tableau 4**  
**Prévisions budgétaires de 2009 des unités d'affaires**  
*(en milliers de dollars)*

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montants d'équilibre <sup>1</sup>	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Charges et financement		Écart
	Comparatif 2008	Budget 2009			Comparatif 2008	Budget 2009	%
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	58 684,7	2 041,9	59 226,4	61 268,3	58 684,7	61 268,3	4,4
Anjou <sup>2</sup>	25 589,4	2 726,2	24 576,0	27 302,2	25 589,4	27 302,2	6,7
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	67 368,5	2 419,5	65 802,0	68 221,5	67 368,5	68 221,5	1,3
Lachine <sup>2</sup>	30 101,4	4 792,8	26 024,5	30 817,3	30 101,4	30 817,3	2,4
LaSalle <sup>2</sup>	45 382,0	10 334,3	36 563,2	46 897,5	45 382,0	46 897,5	3,3
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	10 680,7	908,3	10 207,0	11 115,3	10 680,7	11 115,3	4,1
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	64 438,2	3 544,2	61 864,8	65 409,0	64 438,2	65 409,0	1,5
Montréal-Nord <sup>2</sup>	39 677,4	5 272,0	35 593,3	40 865,3	39 677,4	40 865,3	3,0
Outremont	16 657,8	2 358,0	14 744,5	17 102,5	16 657,8	17 102,5	2,7
Pierrefonds-Roxboro <sup>2</sup>	30 542,5	2 542,1	27 926,4	30 468,5	30 542,5	30 468,5	(0,2)
Plateau-Mont-Royal	54 637,1	4 006,2	51 954,0	55 960,2	54 637,1	55 960,2	2,4
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	56 828,4	2 152,5	55 746,2	57 898,7	56 828,4	57 898,7	1,9
Rosemont-La Petite-Patrie	57 025,2	3 152,5	56 365,3	59 517,8	57 025,2	59 517,8	4,4
Saint-Laurent	67 494,4	5 038,9	65 663,6	70 702,5	67 494,4	70 702,5	4,8
Saint-Léonard <sup>2</sup>	38 592,3	2 369,7	38 189,3	40 559,0	38 592,3	40 559,0	5,1
Sud-Ouest	51 134,1	2 293,6	49 784,8	52 078,4	51 134,1	52 078,4	1,8
Verdun <sup>2</sup>	35 524,5	5 069,3	30 706,6	35 775,9	35 524,5	35 775,9	0,7
Ville-Marie <sup>2</sup>	74 871,6	12 320,3	66 973,7	79 294,0	74 871,6	79 294,0	5,9
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	63 370,0	2 624,6	62 814,2	65 438,8	63 370,0	65 438,8	3,3
<b>Total des arrondissements</b>	<b>888 600,2</b>	<b>75 966,9</b>	<b>840 725,8</b>	<b>916 692,7</b>	<b>888 600,2</b>	<b>916 692,7</b>	<b>3,2</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs <sup>3</sup>	(838 323,0)			(862 868,1)			
<b>Total net des arrondissements</b>	<b>50 277,2</b>			<b>53 824,6</b>	<b>888 600,2</b>	<b>916 692,7</b>	

<sup>1</sup> En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux charges, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les charges de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

<sup>2</sup> Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2009 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale et/ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	1 484,2	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 201,6
Lachine	665,4	Montréal-nord	(33,0)
LaSalle	8 439,0	Saint-Laurent	669,3
Montréal-Nord	4 000,0	Verdun	316,0
Pierrefonds-Roxboro	818,6	Ville-Marie	(5 200,0)
Saint-Léonard	540,1		<b>(3 046,1)</b>
Verdun	995,0		
Ville-Marie	5 200,0		
	<b>22 142,3</b>		

<sup>3</sup> Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (840 725,8 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (22 142,3 \$).

**Tableau 4 (suite)**  
**Prévisions budgétaires de 2009 des unités d'affaires**  
(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre			Charges et financement		
	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %	Comparatif 2008 <sup>1</sup>	Budget 2009	Écart en %
<b>Services centraux</b>						
Direction générale	0,0	0,0	-	4 268,7	4 930,5	15,5
Affaires corporatives <sup>1</sup>	249 406,6	236 160,9	(5,3)	170 516,5	183 959,8	7,9
Capital humain	48 143,8	36 443,6	(24,3)	19 225,7	19 396,1	0,9
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	883,9	963,8	9,0
Commission des services électriques	69 772,5	71 561,2	2,6	65 086,4	67 701,7	4,0
Communications et relations avec les citoyens	4 283,0	4 315,8	0,8	17 785,3	19 568,4	10,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	29 299,9	30 595,4	4,4	136 524,8	139 687,3	2,3
Direction des systèmes d'information <sup>1</sup>	0,0	637,1	-	31 130,5	35 382,8	13,7
Finances	3 389 809,0	4 883 103,1	44,1	52 280,0	54 899,9	5,0
Infrastructures, Transport et Environnement	38 946,5	23 691,1	(39,2)	268 005,8	329 840,8	23,1
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	189 775,7	209 102,0	10,2	255 508,1	269 002,2	5,3
Police	48 511,9	72 334,3	49,1	562 246,7	587 840,8	4,6
Secrétariat de liaison	0,0	0,0	-	0,0	511,7	-
Sécurité incendie	7 814,0	9 033,6	15,6	293 152,5	304 726,7	3,9
Vérificateur général	114,0	116,3	2,0	4 610,8	4 686,4	1,6
<b>Total des services centraux</b>	<b>4 075 876,9</b>	<b>5 577 094,4</b>	<b>36,8</b>	<b>1 881 225,7</b>	<b>2 023 098,9</b>	<b>7,5</b>
<b>Autres postes budgétaires</b>						
Dépenses communes <sup>1</sup>				238 887,4	194 965,4	(18,4)
Frais de financement <sup>2</sup>				386 156,3	374 003,4	(3,1)
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				14 271,1	1 565,2	(89,0)
- Autres contributions				417 571,4	442 864,8	6,1
<b>Total des autres postes budgétaires</b>				<b>1 056 886,2</b>	<b>1 013 398,8</b>	<b>(4,1)</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>				<b>0,0</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>						
Financement à long terme des activités de fonctionnement				0,0	(15 000,0)	-
Remboursement de la dette à long terme <sup>2</sup>				317 112,1	313 828,0	(1,0)
<b>Total du financement</b>				<b>317 112,1</b>	<b>298 828,0</b>	<b>(5,8)</b>
<b>Élimination des transactions internes<sup>3</sup></b>	(175 297,5)	(1 606 530,6)	816,5	(175 297,5)	(1 606 530,6)	816,5
<b>Total des revenus, des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 950 856,6</b>	<b>4 024 388,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3 968 526,7</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>2,6</b>
<b>Affectations</b>						
Gestion de l'eau	(9 060,4)	0,0	(100,0)			
Gestion de la voirie	(8 250,1)	(4 000,0)	(51,5)			
Remboursement de capital	(10 466,1)	(11 822,4)	13,0			
<b>Autres affectations</b>	45 446,7	62 159,4	36,8			
<b>Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements<sup>4</sup></b>	<b>17 670,1</b>	<b>46 337,0</b>	<b>162,2</b>			
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>3 968 526,7</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>2,6</b>	<b>3 968 526,7</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>2,6</b>

Voir les notes au verso.

### Notes relatives au tableau précédent :

<sup>1</sup> Les données du comparatif de 2008 des charges et financement ont été redressées pour tenir compte de la Direction des systèmes d'information du Service des affaires corporatives qui est devenue un service central. De plus, l'équipe responsable de SIMON a également été intégrée à ce nouveau service.

<sup>2</sup> Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

<sup>3</sup> Les transactions internes résultent d'échanges de biens et de services entre deux unités d'affaires. Ces opérations doivent être annulées afin de présenter un portrait budgétaire net de toute transaction comptabilisée en double. Un portrait détaillé des transactions internes est présenté plus loin dans le présent document.

<sup>4</sup> Le montant au « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2009 est le suivant :

Affectations de surplus prévues pour les arrondissements :	(3 046,1)
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	<u>62 159,4</u>
Total des affectations du budget 2009 :	<b>59 113,3</b>

<sup>5</sup> Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

### **LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS**

Le budget des arrondissements se chiffre à 916 692,7 \$, en hausse de 3,2 % par rapport à 2008, et représente près de 22,5 % du budget total de la Ville de Montréal. Ce budget est financé principalement par une enveloppe budgétaire de 840 725,8 \$, déterminée par le conseil municipal, ainsi que par les revenus locaux et les affectations, un montant évalué à 75 966,9 \$.

#### **Enveloppes budgétaires**

Pour le budget de 2009, la démarche qui a mené à l'établissement des enveloppes budgétaires des arrondissements mise sur la continuité. Ainsi, la confection de ces enveloppes permet à l'administration municipale de confirmer son engagement à l'égard de trois principes, soit l'équité entre les arrondissements, la reconnaissance et la mise en valeur du développement de même que l'incitation à une gestion responsable. Elle repose sur les deux principaux éléments suivants :

- un fonds de développement;
- un fonds de mise à niveau.

Le fonds de développement se traduit par une somme de 15 M\$ versée à titre de rajustement à tous les arrondissements afin de favoriser le développement et accroître la richesse. De plus, il permet de compenser les frais associés au développement.

Le fonds de mise à niveau a pour but de doter le plus équitablement possible les arrondissements afin que ceux-ci soient en mesure d'offrir la prestation de services à laquelle les citoyens sont en droit de s'attendre. Une somme globale de 2 M\$ a ainsi été versée à certains arrondissements. Tous les arrondissements bénéficient aussi de crédits supplémentaires, totalisant 11,5 M\$, qui leur permettent de financer les priorités de l'Administration et certains besoins spécifiques, notamment le rajustement des budgets destinés aux opérations de déneigement (4,1 M\$), la finalisation de la mise à niveau du réseau montréalais des bibliothèques (2,8 M\$), le marquage de rues et la signalisation (2 M\$) ainsi que certaines corrections historiques touchant, par exemple, les contrats de déneigement et de collecte des déchets (1,5 M\$).

Outre ces principaux éléments, divers ajustements techniques ou liés à des transferts de responsabilités entre les arrondissements et les services centraux ont été apportés aux enveloppes budgétaires des arrondissements. À titre d'exemple, la poursuite de la prise en charge par le Service des infrastructures, transport et environnement des contrats d'élimination des déchets à leur renouvellement entraîne une réduction du budget des arrondissements de près de 9 M\$. À l'inverse, le transfert en arrondissements de la délivrance des permis reliés à l'eau et des activités d'éviction engendre, pour 2009, une variation à la hausse de leur budget de 1 M\$.

Globalement, tous les rajustements découlant du fonds de développement et du fonds de mise à niveau ainsi que les ajustements techniques et les transferts de responsabilités entraînent une hausse de la dotation des arrondissements de l'ordre de 24,8 M\$.

Par ailleurs, en vue d'atteindre son objectif de réduire les charges de 300 M\$ sur trois ans, l'administration municipale a, pour 2009, incité toutes les unités d'affaires à un exercice de priorisation et de réaménagement de leur budget afin qu'elles puissent, à même leur dotation, absorber différentes augmentations de frais comme les rajustements salariaux et les indexations contractuelles.

La Ville maintient également le cap sur son objectif 2007-2010 de couper 1 000 postes. Conséquemment, les arrondissements ont mis en place diverses stratégies de réduction de l'effectif, notamment par la poursuite de la revue des activités, des services, des opérations et des programmes, entreprise en 2006. Ainsi, ils ont réévalué leurs priorités et revu leur structure administrative afin d'être plus efficaces et efficients, tout en maintenant le niveau de services destinés aux citoyens.

Outre les ajustements généraux précités, voici de manière plus précise quelques explications d'importantes variations budgétaires remarquées dans certains arrondissements.

### **Ahuntsic-Cartierville**

Un rajustement à la hausse de 0,6 M\$ des budgets de déneigement et de déchets, à la suite d'un renouvellement de contrats.

### **Anjou**

Une correction positive de 0,3 M\$ des budgets destinés à l'élimination de la neige et une nouvelle allocation de 0,3 M\$ pour la reprise des contributions aux caisses de retraite.

### **Rosemont–La Petite-Patrie**

Un apport additionnel de 0,6 M\$ pour la gestion des activités de marquage et de signalisation.

### **Saint-Laurent**

Une augmentation du budget de dépenses de 1,3 M\$, essentiellement compensée par des revenus de sources locales additionnels.

### **Ville-Marie**

Un montant supplémentaire de 0,4 M\$ relatif au transfert de la bibliothèque des jeunes à la nouvelle bibliothèque du Père-Ambroise, un rajustement à la hausse de 1,5 M\$ des crédits associés aux grands projets financés par des revenus locaux de même qu'un budget additionnel de 0,2 M\$ pour la Cité du Havre.

### **Revenus et affectations**

Par ailleurs, les arrondissements peuvent faire appel à d'autres mécanismes pour assurer ou augmenter et développer leur niveau de services. La révision de la tarification locale et l'ajustement des prévisions de revenus ont généré un apport supplémentaire de 3,6 M\$ permettant de soutenir des charges équivalentes. Le recours aux surplus des années antérieures diminue encore pour l'exercice de 2009. Seulement trois arrondissements, comparativement à cinq l'année précédente, augmenteront leur budget de près de 2,2 M\$, soit une diminution de 0,6 M\$ par rapport au comparatif de 2008. Enfin, aucun arrondissement n'introduit de nouvelle taxation locale.

En conclusion, les arrondissements bénéficient d'une augmentation de leur budget de charges de l'ordre de 28,1 M\$, soit 3,2 % par rapport au comparatif de 2008. Cette augmentation provient essentiellement du résultat du mode de dotation retenu pour le budget de 2009 ainsi que des diverses stratégies budgétaires déployées par les arrondissements.



## LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

### Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 2 023,1 M\$, affichant une croissance de 141,9 M\$ par rapport au budget comparatif de 2008.

Toutefois, en excluant les transferts de certains postes budgétaires ainsi que les rajustements effectués pour couvrir des dossiers spéciaux et non récurrents, la hausse des budgets des services centraux s'établit à 71,3 M\$, ou 3,8 %, par rapport à 2008.

Ces éléments sont présentés ci-après :

#### Transferts

-	Gestion de l'eau – activités d'investissement	9,1 M\$
-	Crédits associés au financement de la dette de l'eau	1,5 M\$
-	Fin de la subdélégation de l'élimination des déchets	10,0 M\$
-	Élimination des résidus verts	6,3 M\$
-	Unité de propreté et de déneigement	1,1 M\$
-	Transactions interunités du fonds des immeubles	11,5 M\$
-	Gestion de l'activité des services alimentaires	1,5 M\$
		<b>41,0 M\$</b>

#### Dossiers spéciaux

-	Tenue des élections	14,6 M\$
-	Achat de bacs de recyclage	15,0 M\$

Outre ces éléments, la croissance budgétaire de 3,8 % s'explique principalement par un ajustement apporté aux priorités de l'Administration, soit des investissements de :

- 18 M\$ pour la gestion de l'eau
- 37,2 M\$ à la sécurité publique
- 13,1 M\$ à l'environnement
- 3,3 M\$ à la coordination des activités de déneigement et de propreté.

### Direction générale

Un budget de 0,7 M\$ est destiné à la reconnaissance de mandats récurrents associés aux affaires métropolitaines et à la gestion du centre-ville.

### Affaires corporatives

Une enveloppe de 12,6 M\$ est allouée au financement des élections.

### Communications et relations avec les citoyens

Le transfert d'activités liées à la gestion du bureau de poste (0,5 M\$) et au *branding* (0,4 M\$), l'apport de crédits pour le nouveau modèle d'affaires des services d'imprimerie (0,5 M\$) et l'instauration du WIFI sur le territoire de la ville (0,2 M\$).

### **Direction des systèmes d'information**

Les principales activités prévues sont la prise en charge de l'équipe responsable du déploiement et du maintien du Système intégré de gestion (1,2 M\$), le développement du centre d'hébergement informatique (1,3 M\$) et la restructuration de l'organisation du travail (2 M\$), pour une croissance budgétaire totale de 13,7 %.

### **Finances**

Le remboursement des dépenses électorales autorisées nécessite un budget de 2,0 M\$.

### **Infrastructures, transport et environnement**

La mise en place et la poursuite de plusieurs projets sont planifiées dans les domaines suivants :

#### L'environnement

- Les rajustements et les transferts en provenance des arrondissements et des villes liées, relativement à la fin de la subdélégation, par l'agglomération, des responsabilités associées à la gestion de l'élimination des déchets (18,1 M\$).
- Le transfert de crédits destinés au traitement des résidus verts (6,3 M\$), l'achat de bacs de recyclage (15 M\$) et autres projets associés au Plan directeur de gestion des matières résiduelles (5 M\$).
- La création d'une unité responsable de la propreté et du déneigement ainsi qu'un budget additionnel consacré à l'amélioration du déneigement (4,4 M\$).
- La fermeture, prévue le 18 janvier 2009, du Complexe environnemental Saint-Michel (14,7 M\$), les dépenses post-fermeture étant prises en charge par la réserve créée à cette fin.

#### La gestion de l'eau

- Un rajustement touchant spécifiquement la gestion de l'eau (28,6 M\$), incluant le transfert d'un budget de 9,1 M\$ prévu aux activités d'investissement en 2008. Ce budget additionnel inclut le versement d'une subvention aux propriétaires industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) à titre de compensation des frais associés à l'installation des compteurs d'eau (13 M\$).

### **Mise en valeur du territoire et du patrimoine**

Un rajustement de 11,5 M\$ est destiné aux activités de services internes au fonds des immeubles.

### **Sécurité publique (Police et Sécurité incendie)**

L'impact de la dernière évaluation actuarielle des caisses de retraite des policiers et des pompiers (12,6 M\$) et l'indexation des masses salariales contribuent à la croissance budgétaire des deux services.

#### Service de police

L'intensification de la lutte contre les gangs de rue, la sécurité dans le métro et les prêts de service avec la Gendarmerie royale du Canada justifient des crédits additionnels de 6,6 M\$ au Service de police.

### Service de sécurité incendie

En matière de prévention des incendies, 3,7 M\$ seront consacrés à la poursuite de l'établissement du service des premiers répondants, et 2,7 M\$ serviront à l'implantation du schéma de couverture de risques visant à accroître l'efficacité de la protection incendie sur l'ensemble de l'île.

### **Participation des services centraux à l'équilibre budgétaire**

Les services centraux participent aussi à la réduction des effectifs et des dépenses de 300 M\$ sur trois ans. Pour 2009, les unités d'affaires devaient soit réaménager leur budget, soit augmenter leurs revenus pour financer l'indexation de la masse salariale et des autres catégories de dépenses. Globalement, c'est un montant de l'ordre de 50,0 M\$ que ces unités d'affaires ont réalisé comme effort de compression.

### **Les revenus non fiscaux**

Au chapitre des revenus non fiscaux, les variations, totalisant 36,2 M\$, comprennent principalement les éléments suivants :

- une hausse de 35,4 M\$ pour les transferts de droits, incluant un soutien financier de 25 M\$ versé par le gouvernement du Québec pour le rôle joué par la Ville de Montréal à titre de métropole de la province;
- une augmentation de 12,4 M\$ destinée à différents programmes de subventions liés au budget de fonctionnement et concernant la lutte contre les gangs de rue, le développement économique local, la violence conjugale et la rénovation urbaine;
- une baisse de 14,4 M\$ découlant de la fermeture du Complexe environnemental Saint-Michel;
- une augmentation de 3,5 M\$ de la contribution de la CMM aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable*.

## LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 312 226,8 \$ et représentent 32,2 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories de charges : les dépenses communes (194 965,4 \$), les frais de financement (374 003,4 \$), les dépenses de contributions (444 430,0 \$) et le financement (298 828,0 \$).

Voici, à titre d'exemple, les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires, que ceux-ci soient régionaux ou gouvernementaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisation n'ayant pas été réparties dans les unités d'affaires;
- certaines charges effectuées pour répondre à des exigences légales, comme les dépenses contingentes – ces charges feront l'objet d'une demande d'allocation budgétaire précise en cours d'année.

### Les dépenses communes

- Les dépenses communes se chiffrent à 194 965,4 \$, en baisse de 18,4 %, et représentent 4,8 % du budget de la Ville.

**Tableau 5**  
**Dépenses communes**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	90 957,6	91 693,4	0,8
Crédits pour dépenses contingentes	39 666,5	40 831,4	2,9
Dépenses générales d'administration	7 752,7	7 994,6	3,1
Pertes possibles dans la perception	17 951,0	7 275,0	(59,5)
Entente-cadre Montréal - gouvernement du Québec	620,0	620,0	-
Autres dépenses communes	81 939,6	46 551,0	(43,2)
<b>Total</b>	<b>238 887,4</b>	<b>194 965,4</b>	<b>(18,4)</b>

### **Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite**

Les crédits de 91 693,4 \$ qui sont inscrits à ce poste sont en hausse de 735,8 \$ par rapport au comparatif de 2008. Ce poste regroupe, entre autres :

- les charges de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines charges relatives aux régimes de retraite.

Les charges relatives aux régimes de retraite ont été revues à la hausse afin de pallier les effets des fluctuations des marchés financiers sur les actifs des régimes de retraite des employés de la Ville. Cet effort important est cependant compensé en bonne partie par un redéploiement des ressources à la baisse, consécutif à des réévaluations de provisions diverses ou à des transferts à d'autres postes budgétaires.

### **Crédits pour dépenses contingentes**

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est fonction du niveau du budget global de la Ville. En effet, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, une somme équivalant à au moins 1 % du budget doit être affectée aux dépenses contingentes. En 2009, ce montant s'élève à 40 831,4 \$.

### **Dépenses générales d'administration**

Le poste « Dépenses générales d'administration » totalise 7 994,6 \$. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera en cours d'année les unités administratives qui seront responsables des projets.

### **Pertes possibles dans la perception**

En 2009, le poste budgétaire « Pertes possibles dans la perception » affiche un montant de 7 275,0 \$. De ce montant, 1 200,0 \$ est associé au défaut de recouvrement de taxes. Le solde de 6 075,0 \$ est attribuable au défaut de perception d'autres revenus que ceux de la fiscalité, tels les crédits liés aux constats d'infraction impayés, aux droits de mutation immobilière et aux baux de location.

En 2009, le calcul de la provision de mauvaises créances reliée aux amendes et pénalités a été revu selon la méthode recommandée par le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. L'application de la nouvelle méthode a permis de réduire la provision de 10 676,0 \$ par rapport au comparatif de 2008.

**Tableau 6**  
**Autres dépenses communes**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Prêt d'employés au MESS	44 406,9	33 269,2	(25,1)
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	5 500,0	4 750,0	(13,6)
Projet e-Cité/311	1 839,3	1 877,5	2,1
Provision pour coûts énergétiques	1 500,0	1 500,0	-
Dépenses environnementales	9 232,8	932,8	(89,9)
Renouvellement contrats de neige et de déchets	5 900,3	761,0	(87,1)
Renouvellement de l'entente MCCCC/Ville	1 000,0	0,0	(100,0)
Autres	12 560,3	3 460,5	(72,4)
<b>Total</b>	<b>81 939,6</b>	<b>46 551,0</b>	<b>(43,2)</b>

Les autres dépenses communes totalisent 46 551,0 \$, en baisse de 35 388,6 \$. Cette diminution budgétaire s'explique principalement par :

- une diminution de 10 821,4 \$ relative à l'attrition du personnel affecté à l'entente entre le MESS et la Ville de Montréal sur la gestion de la Sécurité du revenu;
- une somme de 19 625,9 \$ transférée aux différentes unités administratives de la Ville, ce montant inclut notamment 6 300,0 \$ pour les résidus verts, 6 436,6 \$ pour le projet de système intégré de gestion et 5 139,3 \$ pour le renouvellement de contrats de déneigement et de collecte de déchets;
- une somme de 7 970,2 \$ qui n'a pas été reconduite en 2009, celle-ci ayant été prévue pour des dépenses non récurrentes en 2008.

La rubrique « Autres », qui totalise 3 460,5 \$, regroupe principalement les crédits relatifs à des rajustements à venir en cours d'année.

## Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

**Tableau 7**  
**Frais de financement**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Frais de financement	415 784,0	410 513,2	(1,3)
Frais de financement décentralisés <sup>1</sup>	(29 627,7)	(36 509,8)	23,2
<b>Total</b>	<b>386 156,3</b>	<b>374 003,4</b>	<b>(3,1)</b>

<sup>1</sup> Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2009 atteignent 410 513,2 \$, en baisse de 5 270,8 \$ ou 1,3 %. Cette variation s'explique par l'impact de la diminution des frais d'intérêt, au moment des refinancements d'emprunts, atténuée en partie par la hausse du niveau des emprunts.

Du montant total, une somme de 36 509,8 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Fonds de l'eau et certains arrondissements.

## Les dépenses de contributions

En 2009, les dépenses de contributions s'élèvent à 444 430,0 \$ et comptent pour 10,9 % du budget total de la Ville. Ces charges sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM), aux villes reconstituées ainsi qu'aux sociétés et à divers autres organismes. Ce poste budgétaire comprend aussi les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

**Tableau 8**

### Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Société de transport de Montréal	310 000,0	332 000,0	7,1
Agence métropolitaine de transport	36 788,0	39 488,0	7,3
Communauté métropolitaine de Montréal	27 313,6	30 913,6	13,2
Société du parc Jean-Drapeau	9 964,7	10 471,6	5,1
Conseil des arts	10 200,0	10 450,0	2,5
Sociétés de développement commercial	7 474,6	8 518,2	14,0
Contributions aux villes reconstituées	14 271,1	1 565,2	(89,0)
Société d'habitation et de développement de Montréal	2 700,0	1 100,0	(59,3)
Autres organismes	13 130,5	9 923,4	(24,4)
<b>Total</b>	<b>431 842,5</b>	<b>444 430,0</b>	<b>2,9</b>

### Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 332 M\$ en 2009, soit une augmentation de 7,1 %. Cette contribution représente la contribution régulière à l'exploitation et vise à appuyer le développement et l'amélioration du service.

### Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les projets



d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des frais de fonctionnement du train de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transports du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

En 2009, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 39 488,0 \$, une hausse de 7,3 % par rapport à 2008. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 2,8 % de la contribution au fonds d'immobilisation, contribution qui atteint 17 411,0 \$ en 2009. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 21 507,0 \$, en hausse de 11,0 %. Cette forte augmentation reflète l'indexation des frais d'exploitation et la hausse du niveau de services.

### **Communauté métropolitaine de Montréal**

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles.

La contribution de Montréal à la CMM, pour 2009, est de 30 913,6 \$, soit une hausse de 3,6 M\$ par rapport à 2008.

### **Société du parc Jean-Drapeau**

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire de la société en 2009, la Ville injecte une somme de 10 383,5 \$. Un montant de 88,1 \$ est également budgétisé à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses assumées par la Ville sur le site même du parc.

### **Conseil des arts de Montréal**

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion de la culture et le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. Une contribution de 10 450,0 \$ est prévue au budget de 2009, ce qui représente une augmentation de 2,5 % par rapport au comparatif de 2008.

### **Sociétés de développement commercial**

La Ville de Montréal versera aux 14 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 8 518,2 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui sont membres de ces sociétés.

## Contributions aux villes reconstituées

En 2006, la nouvelle organisation municipale impliquait un nouveau partage des responsabilités. Pour une meilleure efficacité opérationnelle, certaines activités de compétence d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées, notamment dans les domaines de la voirie artérielle et de l'élimination des déchets. Cependant, l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* fait en sorte que certaines compétences qui relevaient de l'agglomération sont maintenant des compétences locales, ce qui est le cas pour les activités relatives à la voirie artérielle.

Ainsi, les contributions de 2009 ont été établies à partir du budget de 2008 en tenant compte des éléments et faits nouveaux suivants :

- l'abolition des crédits destinés aux activités de voirie artérielle;
- un rajustement selon l'historique des coûts réels de l'élimination et de la valorisation des matières résiduelles;
- une réaffectation au Service des infrastructures, transport et environnement des contrats d'élimination des déchets domestiques échus;
- et, enfin, une indexation de 2 % de ces activités déléguées, après les rajustements des éléments mentionnés ci-dessus.

**Tableau 9**  
**Contributions aux villes reconstituées**

(en milliers de dollars)

<b>Villes reconstituées</b>	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Baie-D'Urfé	200,6	21,3	(89,4)
Beaconsfield <sup>1</sup>	935,1	535,5	(42,7)
Côte-Saint-Luc	1 003,9	31,5	(96,9)
Dorval <sup>2</sup>	1 407,9	89,0	(93,7)
Dollard-Des Ormeaux	1 888,3	120,1	(93,6)
Hampstead	131,2	99,8	(23,9)
Kirkland	1 543,3	35,8	(97,7)
Montréal-Est	1 077,4	33,5	(96,9)
Montréal-Ouest	44,7	11,5	(74,3)
Mont-Royal	1 737,7	138,0	(92,1)
Pointe-Claire	3 023,0	146,5	(95,2)
Sainte-Anne-de-Bellevue <sup>1</sup>	442,0	120,1	(72,8)
Senneville <sup>1</sup>	37,1	37,1	-
Westmount	798,9	145,5	(81,8)
<b>Total</b>	<b>14 271,1</b>	<b>1 565,2</b>	<b>(89,0)</b>

<sup>1</sup> Les contributions des villes de Beaconsfield, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville comprennent le remboursement des contrats d'élimination des déchets domestiques toujours en vigueur en 2009 et, par conséquent, toujours subdélégués à ces villes.

<sup>2</sup> Comprend L'Île-Dorval.

En conclusion, seules les contributions relatives à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles demeurent effectives au budget de 2009. Pour la prochaine année, le budget total des contributions destinées aux villes reconstituées est de 1 565,2 \$.

**Société d'habitation et de développement de Montréal**

En 2009, la contribution versée à la Société d'habitation et de développement de Montréal se chiffre à 1 100,0 \$. La baisse de la contribution par rapport à 2008 s'explique, en autres, par une estimation favorable de la croissance des activités de la société.

**Autres organismes**

Un montant de 9 923,4\$ est budgétisé à titre de contributions aux autres organismes qui regroupent les crédits alloués conformément à des ententes et à des partenariats avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

En 2009, la variation de 3 207,1 \$ s'explique principalement par l'abolition d'une somme non récurrente de 1 380,5 \$, octroyée en 2008 à l'Office municipal d'habitation de Montréal dans le cadre de l'opération *15 000 logements*, ainsi que par la réduction des prêts d'employés à des organismes externes pour un montant de 2 002,8 \$.

**Tableau 10**  
**Contributions aux autres organismes**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 140,6	4 140,6	-
Office de consultation publique de Montréal	1 742,4	1 753,2	0,6
Ombudsman	830,0	1 018,4	22,7
Centre Marcel-de-la-Sablonnière	963,1	963,1	-
Prêt d'employés à des organismes externes	2 672,7	669,9	(74,9)
Conseil du patrimoine	561,2	638,2	13,7
Office municipal d'habitation de Montréal	1 777,5	397,0	(77,7)
Fédération canadienne des municipalités	190,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	125,0	125,0	-
Société Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'Habitations Jeanne-Mance	8,0	8,0	-
Fête du 400e de Québec	100,0	0,0	(100,0)
<b>Total</b>	<b>13 130,5</b>	<b>9 923,4</b>	<b>(24,4)</b>

Partenaires de la Ville, les « autres organismes » s'y associent souvent de façon ponctuelle, c'est-à-dire le temps de la réalisation d'un projet ou d'un événement, ou bien de la mise en place d'un équipement majeur. D'autres partenaires travaillent avec la Ville sur une base plus permanente, notamment l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

### Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal.

Tableau 11

#### Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Quotes-parts générales	0,0	1 189 872,9	-
Quotes-parts – service de l'eau	0,0	89 950,3	-
Quotes-parts – alimentation en eau potable	0,0	48 758,4	-
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	0,0	64 941,0	-
Quotes-parts – service des premiers répondants	0,0	5 839,2	-
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	0,0	25 875,8	-
<b>Total</b>	-	<b>1 425 237,6</b>	-

### Le financement

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

Tableau 12

#### Financement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	344 703,7	345 264,1	0,2
Remboursement de la dette à long terme décentralisée <sup>1</sup>	(27 591,6)	(31 436,1)	13,9
<b>Total</b>	<b>317 112,1</b>	<b>298 828,0</b>	<b>(5,8)</b>

<sup>1</sup> Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

### Financement à long terme des activités de fonctionnement

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 15 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2008 à cet effet, cette dépense sera financée par un emprunt à long terme d'une durée de 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

### **Le remboursement de la dette à long terme**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme prévu au budget de 2009 s'élève à 345 264,1 \$, en hausse de 560,4 \$ ou 0,2 %. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses d'immobilisations, en contrepartie neutralisée par l'échéance de certaines dettes.

Du montant total, une somme de 31 436,1 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Fonds de l'eau et certains arrondissements.

## LES TRANSACTIONS INTERNES

Aux fins de la présentation du budget global, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des charges et des revenus, pour ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

**Tableau 13**  
**Élimination des transactions internes**

(en milliers de dollars)

<b>Description</b>	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Élimination des transactions internes	(175 297,5)	(1 606 530,6)	816,5
<b>Total</b>	(175 297,5)	(1 606 530,6)	816,5

### Transactions à éliminer inter-entités

Tel que le prévoit la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération doivent paraître dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

La forte croissance enregistrée en 2009 résulte principalement de la venue de la notion de quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération de la Ville de Montréal de l'ordre de 1 425 237,6 \$.

# **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

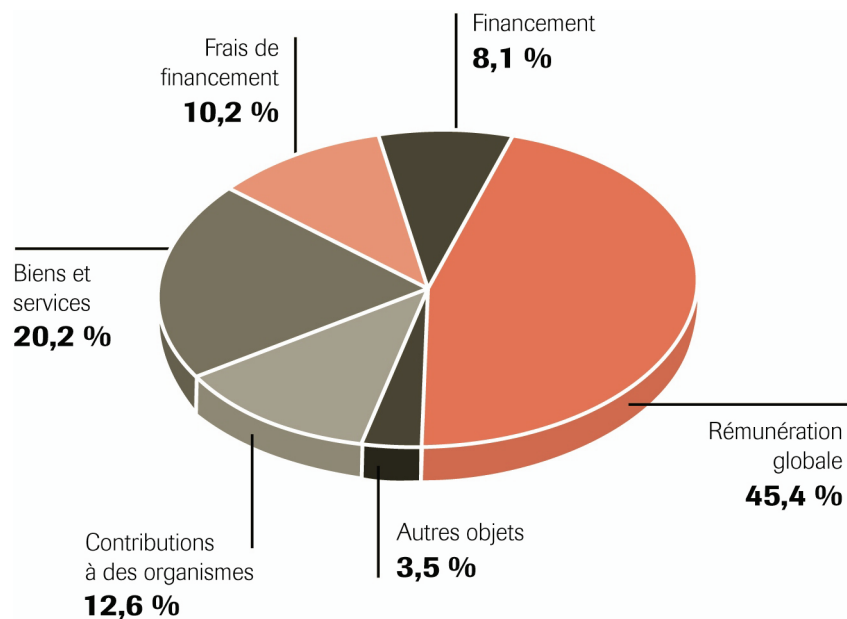




**L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS**

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* définies par le ministère des Affaires municipales et des Régions, fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

**Graphique 4**  
**Charges par objets**



**Tableau 14**  
**Analyse des charges et du financement par objets**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Charges</b>			
Rémunération			
- élus	9 434,8	9 598,9	1,7
- employés	1 367 742,3	1 392 111,5	1,8
	1 377 177,1	1 401 710,4	1,8
Cotisations de l'employeur	414 294,1	447 774,2	8,1
	1 791 471,2	1 849 484,6	3,2
Transport et communication	40 473,0	44 516,0	10,0
Services professionnels			
- honoraires professionnels	70 898,7	77 178,6	8,9
Services techniques et autres	251 354,7	265 929,4	5,8
Location, entretien et réparation			
- location	90 788,4	87 368,8	(3,8)
- entretien et réparation	80 021,3	83 597,2	4,5
	170 809,7	170 966,0	0,1
Biens non durables			
- fourniture de services publics	86 495,3	87 019,4	0,6
- autres biens non durables	142 406,1	148 690,6	4,4
	228 901,4	235 710,0	3,0
Biens durables	11 444,8	28 047,0	145,1
Frais de financement			
- intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge :			
- de la municipalité	268 989,4	276 167,6	2,7
- des autres organismes municipaux	0,0	139,8	-
- des gouvernements du Québec et du Canada	93 863,1	78 772,6	(16,1)
- des tiers	51 517,0	54 017,1	4,9
- autres frais de financement	1 414,5	1 416,1	0,1
	415 784,0	410 513,2	(1,3)
Contributions à des organismes			
- organismes municipaux			
- répartition des dépenses	27 313,6	30 913,6	13,2
- autres	335 698,3	356 276,5	6,1
- organismes gouvernementaux	47 186,2	48 645,5	3,1
- villes reconstituées	14 271,1	1 565,2	(89,0)
- autres organismes	70 277,9	76 972,9	9,5
	494 747,1	514 373,7	4,0
Autres objets			
- créances douteuses ou irrécouvrables	18 011,6	7 333,6	(59,3)
- autres	129 926,8	136 409,2	5,0
	147 938,4	143 742,8	(2,8)
<b>Total des charges</b>	<b>3 623 823,0</b>	<b>3 740 461,3</b>	<b>3,2</b>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	344 703,7	345 264,1	0,2
<b>Total du financement</b>	<b>344 703,7</b>	<b>330 264,1</b>	<b>(4,2)</b>
<b>Total des charges et du financement</b>	<b>3 968 526,7</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>2,6</b>

### La rémunération

En 2009, la rémunération globale s'élève à 1 849,5 M\$, soit une hausse de 58 M\$ par rapport au comparatif de 2008, hausse attribuable à une augmentation de 24,5 M\$ de la rémunération et de 33,5 M\$ des cotisations de l'employeur.

Pour la rémunération, l'écart de 24,5 M\$ s'explique principalement par :

- l'indexation des salaires et le rajustement des échelles salariales;
- l'attrition d'employés dans le cadre du programme de gestion de la sécurité du revenu;
- un apport à la gestion de l'eau.

Les principaux rajustements relatifs aux cotisations de l'employeur sont :

- une augmentation de 8,6 M\$ des charges sociales et des avantages sociaux;
- une hausse de 24,9 M\$ des frais des régimes de retraite, incluant les services courants et une somme pour pallier aux fluctuations des marchés financiers.

### Les autres objets de dépenses

Cette rubrique regroupe les éléments suivants : « Transport et communication », « Services professionnels, techniques et autres », « Location, entretien et réparation », « Biens non durables », « Biens durables », « Contributions à des organismes » et « Autres objets ».

Le budget associé au poste de « Transport et communication » montre une hausse de 4 M\$ qui s'explique principalement par :

- un ajout de 2,1 M\$ pour les élections de 2009;
- la mise en place d'un plan de communication pour le programme de gestion des matières recyclables, un investissement de 1,3 M\$;
- un ajout de 0,6 M\$ pour la mise à niveau des budgets des communications et du transport.

L'augmentation de 20,9 M\$ des charges des « Services professionnels, techniques et autres » s'explique notamment par :

- une budgétisation de 5,5 M\$ pour les élections de 2009;
- un ajout de 10 M\$ pour les services de collecte, transport et élimination des déchets ainsi que pour les contrats de déneigement;
- un ajout de crédits de 0,4 M\$ pour améliorer les services de protection et de sécurité sur le mont Royal;
- une somme de 0,5 M\$ allouée aux services de premiers répondants;
- un montant de 2,7 M\$ consacré à l'amélioration des opérations de déneigement.

Le poste « Biens non durables » augmente de 6,8 M\$, une hausse causée principalement par :

- la hausse des coûts de l'énergie, estimée à 3,5 M\$;
- la mise à niveau du budget destiné à l'acquisition d'uniformes de pompiers, du budget de pièces et accessoires et du budget de fournitures de bureau.

Le budget destiné aux « Biens durables » augmente de 16,6 M\$, principalement en prévision de l'achat de bacs de recyclage, une dépense de 15 M\$.

La rubrique « Contributions à des organismes », qui comprend les sommes versées à plusieurs partenaires, augmente de 19,6 M\$, ce qui s'explique par les variations suivantes :

- une augmentation de la contribution à la Société de transport de Montréal (STM) de 22 M\$, à la CMM de 3,6 M\$ et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) de 2,7 M\$;
- une baisse des contributions aux villes liées de 12,7 M\$, principalement causée par le transfert de compétences résultant de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22);
- un rajustement de la contribution à certains partenaires comme la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts du Canada et les sociétés de développement commercial (SDC).

La baisse de 4,2 M\$ du poste « Autres objets de dépenses » est attribuable notamment à :

- un rajustement à la baisse de la provision pour mauvaises créances de 10,7 M\$;
- une réduction de frais de 8,6 M\$, conséquemment à la fermeture du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM);
- l'achat de compteurs d'eau pour les immeubles institutionnels, commerciaux et industriels (ICI), pour un montant de 13 M\$;
- un ajout de 1 M\$ à la lutte contre la violence conjugale;
- une injection de 1,7 M\$ pour les dépenses d'élections.

### **Les frais de financement**

Les frais de financement regroupent les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.

Au budget de 2009, les frais de financement affichent une diminution de 5,3 M\$ par rapport au comparatif de 2008. Cet écart est la conséquence de deux variations, soit une hausse attribuable aux emprunts, dont 7,1 M\$ pour la gestion de l'eau, et une baisse des frais d'intérêts lors du refinancement d'autres emprunts.

### **Financement à long terme des activités de fonctionnement**

Ce poste représente le financement à long terme des activités de fonctionnement. Le budget est associé à l'achat de bacs de recyclage, lesquels sont financés par emprunts pour un montant de 15 M\$.

### **Remboursement de la dette à long terme**

Le remboursement de la dette à long terme comprend la dépense de remboursement de capital et la dépense relative aux contributions aux fonds d'amortissement. L'écart de 560,4 \$ ou 0,2 %, comparativement à 2008, reflète l'impact de la hausse des emprunts, celle-ci étant atténuée par l'échéance de certaines autres dettes.

## LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

En 2009, la rémunération globale s'élève à 1 849 484,6 \$, soit à 45,4 % du budget global des dépenses de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 58 M\$ par rapport au comparatif de 2008. La rémunération progresse de 1,8 % alors que les cotisations de l'employeur augmentent de 8,1 %.

**Tableau 15**  
**Composantes de la masse salariale**  
*(en milliers de dollars)*

	Budget 2009	Part relative
<b>Rémunération</b>	<b>1 401 710,4</b>	<b>75,8 %</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>152 205,1</b>	<b>8,2 %</b>
<b>Avantages sociaux</b>		
Régimes de retraite (services courants)	166 363,5	9,0 %
Autres dépenses relatives aux régimes de retraite	51 155,2	2,8 %
Assurances collectives	73 825,8	4,0 %
Autres avantages	4 224,6	0,2 %
	<b>295 569,1</b>	<b>16,0 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 849 484,6</b>	<b>100,0 %</b>

Sur le plan de la rémunération, les principaux rajustements de la rémunération globale sont :

- une augmentation de plus de 24,2 M\$ provenant principalement des indexations salariales des employés;
- une augmentation de 8,5 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales;
- une baisse d'environ 8,2 M\$ découlant de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec relativement au transfert à celui-ci de la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal.

En ce qui concerne les cotisations de l'employeur, les principaux rajustements de la rémunération globale sont :

- une augmentation de 8,6 M\$ des charges sociales et des avantages sociaux découlant des éléments mentionnés ci-dessus à titre de rémunération;

- une augmentation de 13,1 M\$ du budget des services courants liés aux régimes de retraite, principalement pour les policiers et les pompiers, conséquemment à de nouvelles évaluations actuarielles;
- une augmentation de 11,8 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, principalement pour pallier aux fluctuations des marchés financiers.

**Tableau 16**

**Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur**

(en milliers de dollars)

	Structures autorisées	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Avantages sociaux	Charges sociales	
			000 \$	000 \$	
	a-p.	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Élus	105,0	9 598,9	2 683,5	793,6	13 076,0
Cadres et contremaîtres	2 000,8	186 431,2	49 225,8	17 763,0	253 420,0
Professionnels et cols blancs	7 447,8	416 746,9	91 311,0	50 580,6	558 638,5
Cols bleus	4 520,3	241 181,7	57 873,4	31 967,1	331 022,2
Policiers	4 446,8	339 255,3	46 003,8	30 014,9	415 274,0
Pompiers	2 287,8	177 236,8	44 245,8	17 192,8	238 675,4
Préposés aux traverses d'écoliers	224,4	5 944,0	0,0	640,2	6 584,2
<b>Total</b>	<b>21 032,9</b>	<b>1 376 394,8</b>	<b>291 343,3</b>	<b>148 952,2</b>	<b>1 816 690,3</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		25 315,6	4 225,8	3 252,9	32 794,3
<b>Total</b>	<b>21 032,9</b>	<b>1 401 710,4</b>	<b>295 569,1</b>	<b>152 205,1</b>	<b>1 849 484,6</b>

<sup>1</sup> Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Le personnel de ce secteur qui demeure à l'emploi de la Ville de Montréal est prêté au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure de l'effectif de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

## **LA VARIATION DE L'FFECTIF**

En 2009, la structure autorisée au budget de fonctionnement s'élève à 21 032,9 années-personnes, ce qui représente une hausse nette de 66,1 années-personnes par rapport au comparatif 2008.

Cette variation provient d'une réduction de 188,7 postes à la suite de différents réaménagements et réorganisations du travail, ce qui porte à 799,9 la réduction totale par rapport à l'objectif initial de réduction de 1000 qui sera atteint le 31 décembre 2009. Par ailleurs, 254,8 postes ont été créés dans essentiellement deux secteurs de priorités de l'administration municipale, soit les infrastructures et la sécurité.

### **Variation de l'effectif en arrondissements**

L'effectif des arrondissements est diminué de 106,9 années-personnes résultant de l'effort de réduction déployé en lien avec l'objectif de réduction de 1000 et augmente par ailleurs de 53,6 années-personnes pour supporter les efforts de l'administration municipale dans trois secteurs prioritaires, soit les bibliothèques, la propreté et la sécurité (marquage et signalisation). La variation nette pour les arrondissements est une diminution 53,3 années-personnes.

### **Variation de l'effectif dans les services centraux et autres postes budgétaires**

L'effectif des services centraux est diminué de 81,8 années-personnes résultant de l'effort de réduction déployé en lien avec l'objectif de réduction de 1000 et augmente par ailleurs de 201,2 années-personnes pour supporter les efforts de l'administration municipale dans deux secteurs prioritaires, soit les infrastructures (eau, plan de transport) et la sécurité (police dans le métro, lutte aux gangs de rue et schéma de couverture de risques). La variation nette pour les services est une augmentation 119,4 années-personnes.

## Tableau 17.1

### Effectif réparti selon la structure organisationnelle – cumulatif 2006-2009

(en années-personnes)

	Comparatif 2006 <sup>2</sup>	Dossiers prioritaires et ajustements	Réduction d'effectif	Budget 2009
<b>Arrondissements</b>				
Ahuntsic-Cartierville	396,2	24,5	(34,2)	386,5
Anjou	214,3	4,0	(10,7)	207,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	493,5	19,0	(29,6)	482,9
Lachine	266,0	1,0	(13,5)	253,5
LaSalle	307,2	12,9	1,0	321,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	97,0	2,9	(3,6)	96,3
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	538,9	8,2	(41,5)	505,6
Montréal-Nord	348,6	19,1	(20,6)	347,1
Outremont	105,5	-	(6,0)	99,5
Pierrefonds-Roxboro	279,5	-	(20,2)	259,3
Plateau-Mont-Royal	421,5	8,9	(27,6)	402,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	401,6	14,8	(24,6)	391,8
Rosemont–La Petite-Patrie	538,4	50,3	(29,7)	559,0
Saint-Laurent	546,7	21,5	(37,8)	530,4
Saint-Léonard	298,0	1,0	(22,5)	276,5
Sud-Ouest	396,1	23,7	(20,1)	399,7
Verdun	319,5	2,0	(24,0)	297,5
Ville-Marie	536,5	15,3	(32,3)	519,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	448,5	7,8	(34,2)	422,1
<b>Total des arrondissements</b>	<b>6 953,5</b>	<b>236,9</b>	<b>(431,7)</b>	<b>6 758,7</b>
<b>Services centraux</b>				
Direction générale	23,0	-	(2,0)	21,0
Affaires corporatives	1 528,8	39,7	(102,9)	1 465,6
Capital humain	131,9	8,0	(22,9)	117,0
Commission de la fonction publique	6,0	-	-	6,0
Commission des services électriques	110,0	8,0	-	118,0
Communications et relations avec les citoyens	173,4	(15,0)	(24,2)	134,2
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle <sup>1</sup>	1 821,1	(857,2)	(72,3)	891,6
Direction des systèmes d'information	364,5	36,5	(2,5)	398,5
Finances	485,8	55,0	(54,8)	486,0
Infrastructures, Transport et Environnement	1 123,6	92,5	(10,6)	1 205,5
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	778,1	12,9	(52,1)	738,9
Police	5 582,6	358,8	(21,0)	5 920,4
Secrétariat de liaison	-	4,0	-	4,0
Sécurité incendie	2 663,2	41,8	1,0	2 706,0
Vérificateur général	35,0	1,0	-	36,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>14 827,0</b>	<b>(214,0)</b>	<b>(364,3)</b>	<b>14 248,7</b>
<b>Autres postes budgétaires<sup>1,2</sup></b>	<b>-</b>	<b>29,4</b>	<b>(3,9)</b>	<b>25,5</b>
<b>Total</b>	<b>21 780,5</b>	<b>52,3</b>	<b>(799,9)</b>	<b>21 032,9</b>



**Tableau 17.2**  
**Effectif réparti selon la structure organisationnelle**  
*(en années-personnes)*

	Comparatif 2008	Dossiers prioritaires et ajustements <sup>1</sup>	Réduction de l'effectif	Budget 2009
<b>Arrondissements</b>				
Ahuntsic-Cartierville	376,0	5,1	5,4	386,5
Anjou	208,4	4,0	(4,8)	207,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	489,0	6,4	(12,5)	482,9
Lachine	254,3	0,0	(0,8)	253,5
LaSalle	318,1	0,0	3,0	321,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	94,3	2,0	0,0	96,3
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	538,2	4,0	(36,6)	505,6
Montréal-Nord	352,1	0,0	(5,0)	347,1
Outremont	101,5	0,0	(2,0)	99,5
Pierrefonds-Roxboro	261,7	0,0	(2,4)	259,3
Plateau-Mont-Royal	409,5	0,0	(6,7)	402,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	395,5	3,3	(7,0)	391,8
Rosemont–La Petite-Patrie	552,4	19,1	(12,5)	559,0
Saint-Laurent	531,4	0,0	(1,0)	530,4
Saint-Léonard	284,5	1,0	(9,0)	276,5
Sud-Ouest	396,0	6,7	(3,0)	399,7
Verdun	299,5	0,0	(2,0)	297,5
Ville-Marie	525,5	2,0	(8,0)	519,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	0,0	(2,0)	422,1
<b>Total des arrondissements</b>	<b>6 812,0</b>	<b>53,6</b>	<b>(106,9)</b>	<b>6 758,7</b>
<b>Services centraux</b>				
Direction générale	19,0	2,0	0,0	21,0
Affaires corporatives	1 483,8	9,0	(27,2)	1 465,6
Capital humain	117,0	0,0	0,0	117,0
Commission de la fonction publique	6,0	0,0	0,0	6,0
Commission des services électriques	117,0	1,0	0,0	118,0
Communications et relations avec les citoyens	136,2	0,0	(2,0)	134,2
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	892,3	0,5	(1,2)	891,6
Direction des systèmes d'information	401,0	0,0	(2,5)	398,5
Finances	497,5	1,0	(12,5)	486,0
Infrastructures, Transport et Environnement	1 174,2	40,5	(9,2)	1 205,5
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	774,5	(11,4)	(24,2)	738,9
Police	5 800,1	123,3	(3,0)	5 920,4
Secrétariat de liaison	0,0	4,0	0,0	4,0
Sécurité incendie	2 674,7	31,3	0,0	2 706,0
Vérificateur général	36,0	0,0	0,0	36,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>14 129,3</b>	<b>201,2</b>	<b>(81,8)</b>	<b>14 248,7</b>
<b>Autres postes budgétaires<sup>1 2</sup></b>	<b>25,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25,5</b>
<b>Total</b>	<b>20 966,8</b>	<b>254,8</b>	<b>(188,7)</b>	<b>21 032,9</b>
<b>Cumulatif 2006-2009</b>	<b>21 780,5</b>	<b>52,3</b>	<b>(799,9)</b>	<b>21 032,9</b>

### Notes relatives au tableau 17.1 :

- <sup>1</sup> La réduction de l'effectif est principalement associée à l'entente liée à la gestion des activités de la sécurité du revenu, laquelle est assumée par le gouvernement du Québec contre une compensation financière
- <sup>2</sup> L'effectif de 2006 a été redressé afin de le rendre comparable à celui de 2009. Ces redressements tiennent compte principalement des activités dont les budgets existaient en 2006 sans équivalent en personnes-années telles que les usines d'eau potable et certaines opérations associées aux projets de développement.

### Notes relatives au tableau 17.2 :

- <sup>1</sup> Cette rubrique comporte notamment les postes affectés à des projets prioritaires dans les arrondissements, dont des activités liées aux bibliothèques et à la propreté. Dans les services centraux, il s'agit, entre autres, d'activités relatives à la sécurité dans le métro, aux gangs de rue, à la gestion de l'eau par l'embauche d'ingénieurs et d'agents techniques ainsi qu'au schéma de couverture de risques.
- <sup>2</sup> L'effectif présenté sous cette rubrique est lié au projet e-Cité/311.

#### Autres notes :

- Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assumée par le gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ainsi, les crédits budgétaires de 2009 comprennent une rémunération équivalente à 492,0 années-personnes.
- Ces structures autorisées ne représentent que les années-personnes financées à même le budget de fonctionnement.
- Lorsqu'une activité est réalisée pour le compte de plusieurs unités, l'ensemble du budget de dépenses est ventilé entre les intervenants. Toutefois les employés qui réalisent l'activité sont tous présentés au budget du fournisseur de service. Par exemple, l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie a à même sa structure 148,8 a-p. qui réalisent les travaux de marquage et signalisation pour l'ensemble du territoire de l'ex-ville de Montréal.

SOMMAIRE DU  
PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2009-2011



### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe différents projets d'immobilisations que l'Administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens.

Les investissements prévus au PTI 2009-2011 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 462,7 M\$, dont 1 997 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Pour 2009, les investissements se chiffrent à 1 156,4 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Hygiène du milieu », « Transport » et « Loisirs et culture ». De ce montant, des emprunts de 695,6 M\$ seront à la charge des contribuables et répartis comme suit : 330,8 M\$ seront soutenus par les contribuables de l'agglomération et 364,8 M\$, par ceux de la ville centre. Le partage de la charge découle de la nature des projets, lesquels sont imputés en fonction de leurs responsabilités respectives.

Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 prévoit une augmentation des investissements de 9,1 % par rapport au PTI 2008-2010. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des investissements dans la fonction « Hygiène du milieu ». En effet, au PTI 2009-2011, on constate un accroissement des investissements destinés à la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à la mise à niveau des usines de production et de filtration des eaux.

Le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 est présenté en deux volets, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération. Le budget du conseil municipal contient les projets planifiés sur le territoire de Montréal, incluant les projets priorités par les arrondissements pour fournir des services de proximité. Le budget de l'agglomération regroupe les projets qui sont programmés sur le territoire de l'agglomération – celui des 16 villes liées – et qui s'inscrivent dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Cette année, la Ville de Montréal poursuit ses efforts déjà entrepris depuis plusieurs années et consacre des sommes importantes à son programme de réfection routière, à la réhabilitation des infrastructures d'eau et aux projets du Fonds d'investissement. Ainsi, dans le PTI 2009-2011, l'Administration investit 413,5 M\$ dans la réfection routière. De plus, la Ville poursuit l'intensification des actions visant la réhabilitation des infrastructures de l'eau. Elle y consacre 1 096,8 M\$ pour la période 2009-2011 : 762,5 M\$ sont affectés au PTI du conseil d'agglomération et 334,3 M\$ au PTI du conseil municipal.

Concernant le développement économique, la Ville investira, de 2009 à 2011, plus de 429,7 M\$ dans les projets d'envergure tels que la création du Quartier des spectacles, le réaménagement de la cour de triage d'Outremont et la mise en valeur du Havre de Montréal.

Globalement, 69,1 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de fournir les meilleurs services possible aux citoyens.

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour la période 2009-2011 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction « Transport » rassemble les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement

des réseaux routiers. La fonction « Hygiène du milieu » regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction « Loisirs et culture » englobe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

**Tableau 18**  
**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

(en milliers de dollars)

Total - Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2009	2009-2011	2009	2009-2011	2009	2009-2011
<b>Fonctions municipales</b>						
Administration générale	34 534,0	91 392,0	24 501,0	78 648,0	59 035,0	170 040,0
Sécurité publique	-	-	41 540,0	129 478,0	41 540,0	129 478,0
Transport	260 628,0	749 941,0	104 305,0	392 246,0	364 933,0	1 142 187,0
Hygiène du milieu	118 074,0	382 257,0	266 720,0	824 813,0	384 794,0	1 207 070,0
Aménagement, urbanisme et développement	64 523,0	193 053,0	12 922,0	55 365,0	77 445,0	248 418,0
Loisirs et culture	144 300,0	394 398,0	84 379,0	171 115,0	228 679,0	565 513,0
<b>Total</b>	<b>622 059,0</b>	<b>1 811 041,0</b>	<b>534 367,0</b>	<b>1 651 665,0</b>	<b>1 156 426,0</b>	<b>3 462 706,0</b>

## L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les charges du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses, dont les gouvernements provincial et fédéral qui participent par des paiements de transfert.

**Tableau 19**  
**Synthèse des modes de financement**

*(en milliers de dollars)*

Modes de financement	2009	2010	2011	Total
Contribution des promoteurs	4 150,0	2 326,0	5 326,0	11 802,0
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	315 867,0	341 680,0	381 055,0	1 038 602,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	82 087,0	67 451,0	87 976,0	237 514,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	58 655,0	61 305,0	57 800,0	177 760,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	330 833,0	314 760,0	325 146,0	970 739,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	364 834,0	346 764,0	314 691,0	1 026 289,0
<b>Total</b>	<b>1 156 426,0</b>	<b>1 134 286,0</b>	<b>1 171 994,0</b>	<b>3 462 706,0</b>

### Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

### Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins spécifiques.

### Les excédents accumulés, taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves, ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes.

### Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

### Emprunts remboursés à la charge du conseil d'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération.

**Emprunts remboursés à la charge conseil municipal**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables du territoire de la Ville de Montréal.



# **DETTE ET SITUATION FINANCIÈRE**



### L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

La Ville peut exceptionnellement recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétences. C'est le cas notamment avec la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, mise en place en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2007, le montant brut de la dette émise par la Ville de Montréal atteignait 6,4 milliards de dollars. En excluant la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2008, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait atteindre 5,2 milliards de dollars à la fin de 2008.

Les dépenses d'immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements en ayant le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, pour restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville, en faisant la distinction entre le coût brut de la dette et le coût net. Il indique également la portion des coûts qui sont à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2009, le coût brut de la dette, soit 845,9 M\$, représente 20,6 % de l'ensemble des charges et autres activités financières. Toutefois, il faut considérer qu'une partie significative de ce coût n'est pas assumée par les contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec et par les redevances de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués selon l'état de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts qui réduisent d'autant le coût que doivent assumer les contribuables. En 2009, le coût net atteint 599,2 M\$, soit 14,6 % de l'ensemble des charges et autres activités financières.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 108,2 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser les régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élevaient à 737,6 M\$, soit 18,0 % de l'ensemble des charges. Le coût net atteint 516,2 M\$, soit 12,6 % de l'ensemble des charges.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est dorénavant assumée par les contribuables de l'agglomération. Pour 2009, leur contribution s'élève à 198,0 M\$.

**Tableau 20**  
**Coût de la dette en 2009**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif global 2008</b>	<b>Coût total 2009</b>	<b>Refinancement de la dette actuarielle 2009</b>	<b>Coût total excluant la dette actuarielle 2009</b>
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	415 784,0	410 513,2	92 509,4	318 003,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	344 703,7	345 264,1		345 264,1
	<u>760 487,7</u>	<u>755 777,3</u>	<u>92 509,4</u>	<u>663 267,9</u>
Affectation au remboursement de la dette	10 466,1	11 822,4	7 336,7	4 485,7
Remboursement de capital par subventions	74 996,2	78 289,7	8 393,9	69 895,8
<b>Total du coût brut de la dette</b>	<u>845 950,0</u>	<u>845 889,4</u>	<u>108 240,0</u>	<u>737 649,4</u>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	58 733,8	54 611,3	1 466,7	53 144,6
Prime à l'émission - Revenus reportés et d'intérêts	3 086,0	2 477,8	2 477,8	
Sommes assumées par des villes reconstituées		2 485,2		2 485,2
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	80 971,2	68 316,9	12 901,6	55 415,3
- pour la portion du capital	74 996,2	78 289,7	8 393,9	69 895,8
	<u>217 787,2</u>	<u>206 180,9</u>	<u>25 240,0</u>	<u>180 940,9</u>
<b>Moins :</b>				
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 685,9	40 462,7	-	40 462,7
<b>Total du coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<u><b>590 476,9</b></u>	<u><b>599 245,8</b></u>	<u><b>83 000,0</b></u>	<u><b>516 245,8</b></u>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	174 095,3	197 989,6	-	197 989,6
Contribuables de la Ville de Montréal	416 381,6	401 256,2	83 000,0	318 256,2
<b>Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des charges et des autres activités financières</b>				
Coût brut de la dette	21,3 %	20,6 %	2,6 %	18,0 %
Coût net de la dette	14,9 %	14,6 %	2,0 %	12,6 %

### LA GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, accorde une place prépondérante à la saine gestion des finances de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion est évidemment la dette. Il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

En 2005, la firme Moody's avait revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de « A2 » à « A1 ». En 2006, elle haussait de nouveau la cote de crédit de la Ville, celle-ci passant de « A1 » à « Aa2 », la meilleure cote de l'histoire de Montréal. Cette cote a été maintenue par Moody's en 2007 et 2008. De son côté, la firme Standard and Poor's a de nouveau reconduit la cote de crédit « A+ stable ».

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec sa politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable, et de coûts avantageux, sur les marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, voire bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique doit faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal ou du conseil d'agglomération, selon le cas. Pour plus d'informations à ce sujet, le lecteur peut se référer à la politique de la dette sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les charges prévues au budget. Par exemple, en 2009, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 21,9 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004, et ce, jusqu'à la fin de 2009, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 143,9 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et ce faisant, de voir sa cote de crédit être bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter, en ce qui concerne tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées dans le cadre de la politique de gestion de la dette.

## LE PORTRAIT FINANCIER

Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal s’est dotée de politiques et a mis en place des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » permettent la saine gestion des fonds publics et l’amélioration à court, moyen et long terme de la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l’évolution de plusieurs paramètres financiers sur une période de neuf années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

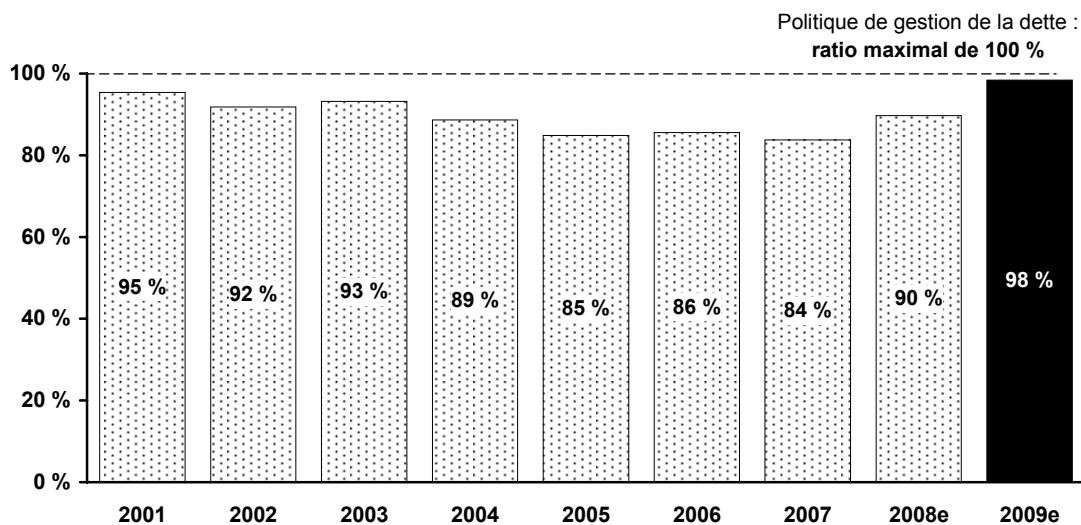
### Le poids de la dette directe et indirecte<sup>1</sup> nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L’un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l’impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum équivalant à 100 % des revenus de la Ville. L’analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal<sup>2</sup>, les besoins accrus en investissement et la diminution des échéances nettes de la dette, ce ratio continue d’être légèrement inférieur à 100 %, soit 98 %.

#### Graphique 5

#### Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2009

(au 31 décembre de chaque année)



e : estimé.

<sup>1</sup> La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montréal, soit : Société de transport de Montréal, Société d’habitation et de développement de Montréal et Corporation Anjou 80. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d’emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l’essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c’est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec la majorité de leurs dettes.

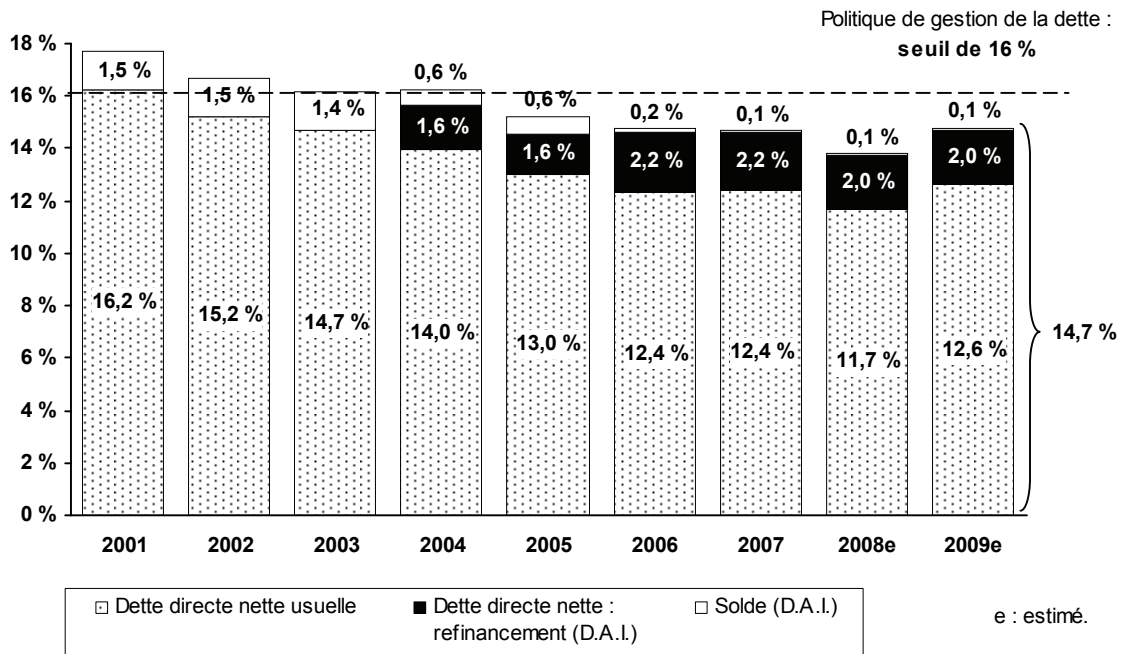
<sup>2</sup> La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 553,0 M\$ en 2009.

**Le poids relatif du service de la dette**

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges et du financement. Au budget de 2009, ce ratio atteint 12,6 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges et du financement (14,7 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

**Graphique 6**  
**Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, des années 2001 à 2009**  
*(données budgétaires)*





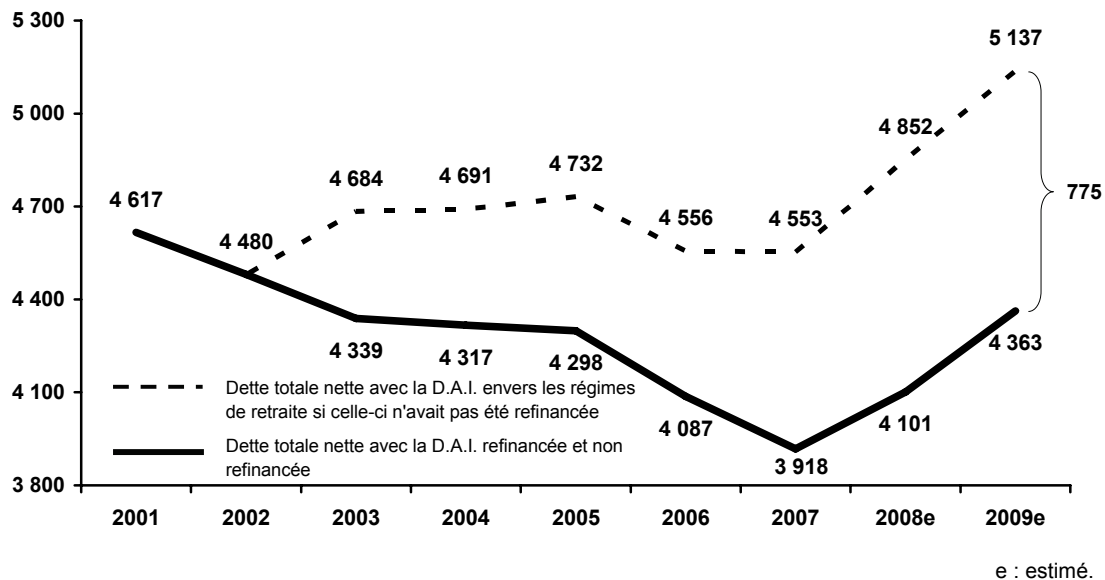
**Amélioration du bilan financier**

Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite; ce qui donne un total combiné de 4,6 milliards.

La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie ce problème et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 775 M\$, notamment par :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre ce montant à sa charge;
- une amélioration du bilan de 535 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie, notamment :
  - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
  - les modifications apportées à la structure de remboursement, permettant d'amorcer notamment, dès 2004, le remboursement du capital;
  - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt.

**Graphique 7**  
**Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.)**  
**avec et sans la stratégie de refinancement<sup>3</sup>, des années 2001 à 2009**  
*(données au 31 décembre de chacune des années - en millions de dollars)*



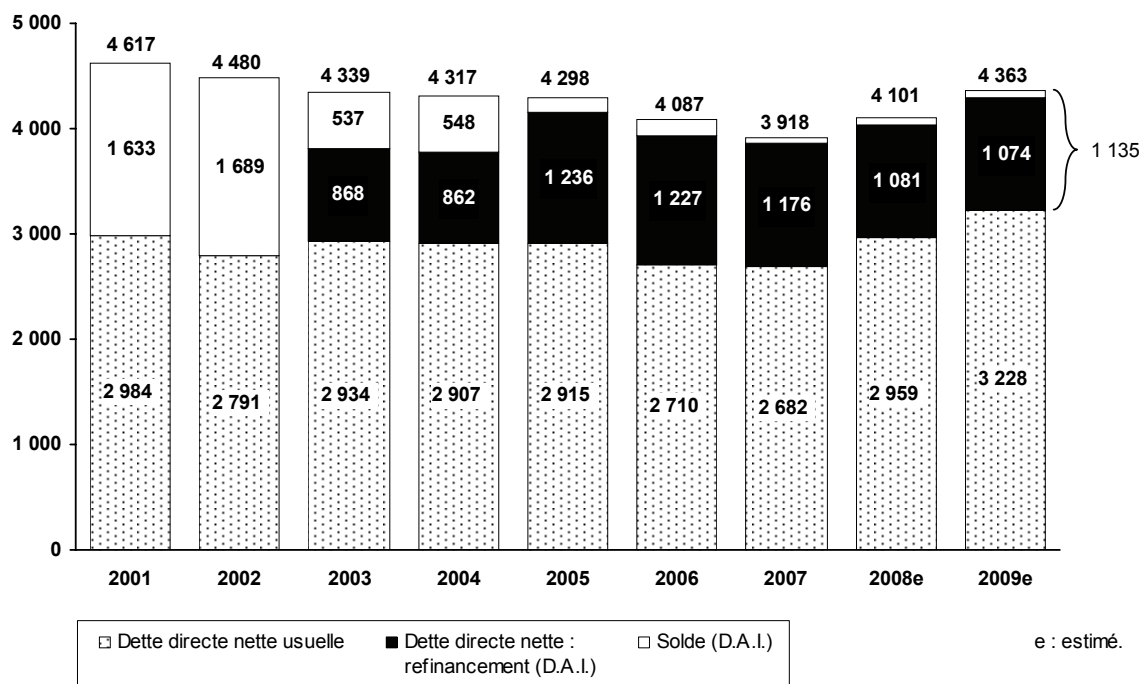
<sup>3</sup> Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2009, ces dépenses oscilleraient autour de 75 M\$.

## Endettement sous contrôle

La dette directe nette émise – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004<sup>4</sup>, comprenant les emprunts réalisés en 2003 dans le cadre du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l'indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,1 G\$ en 2009. Globalement et comparativement à 2001, la dette directe nette, incluant la D.A.I., affiche aussi une baisse, passant de 4,6 G\$ en 2001 à 4,4 G\$ en 2009.

### Graphique 8 Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), des années 2001 à 2009

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



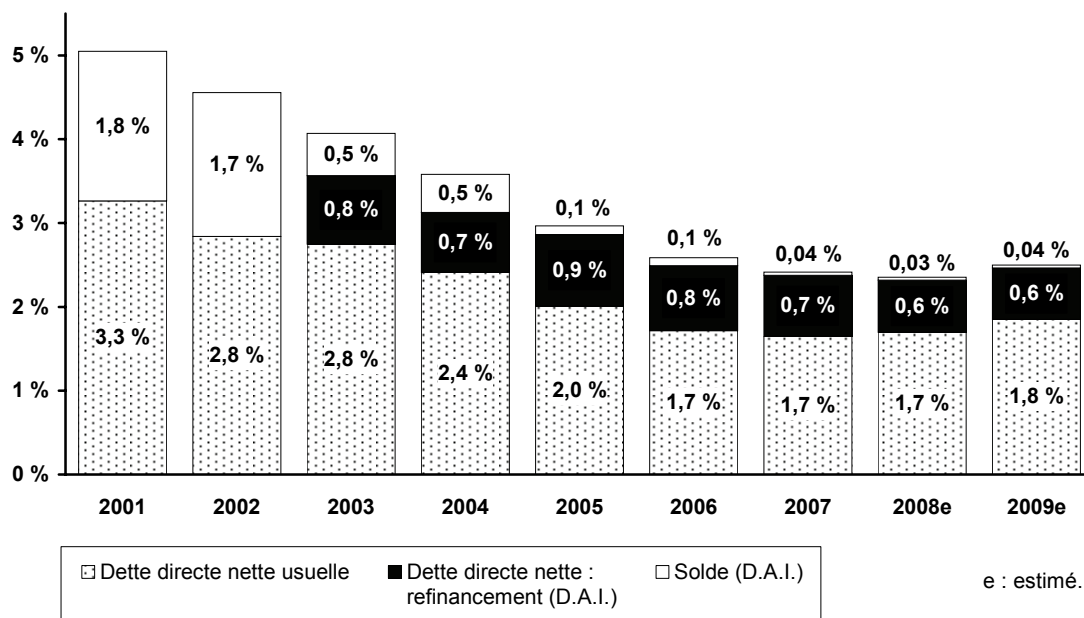
<sup>4</sup> Les dépenses d'investissement ou d'activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

**Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière**

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>5</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,8 % en 2009. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 2,5 % en décembre 2009. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal.

**Graphique 9**  
**Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage**  
**de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2009**  
*(au 31 décembre de chaque année)*



<sup>5</sup> La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier, depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

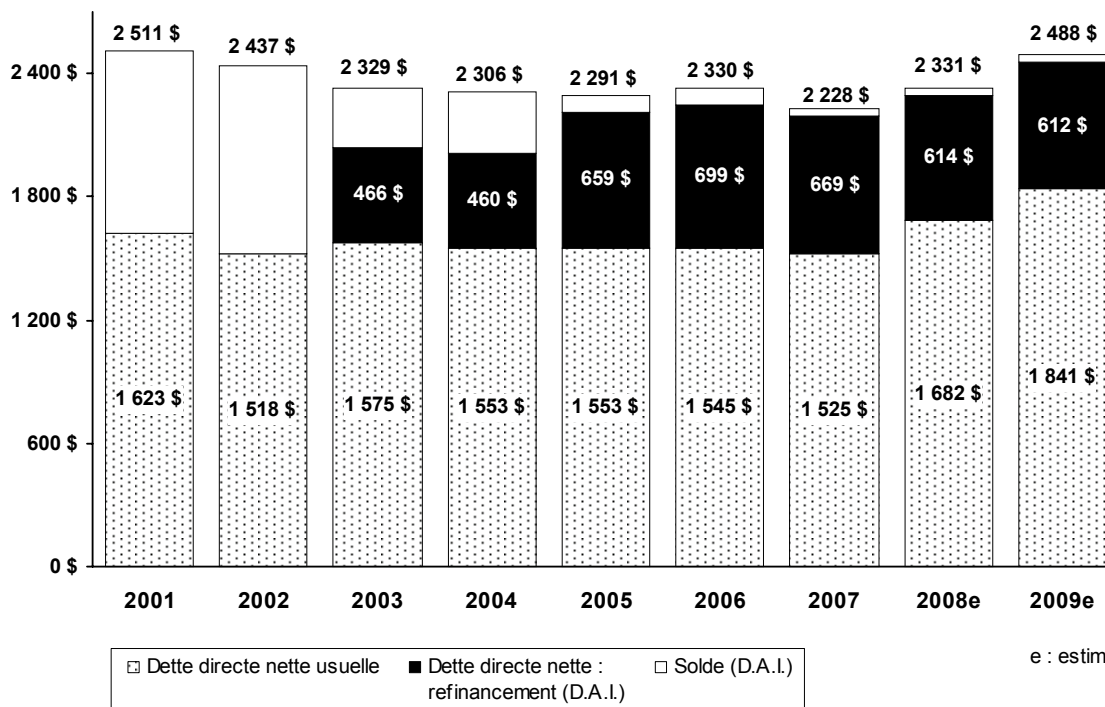
## La dette directe nette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement diminué depuis 2001. Elle est passée de 2 511 \$ en 2001 à environ 2 488 \$ en 2009.

### Graphique 10

#### Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, des années 2001 à 2009

(au 31 décembre de chaque année)



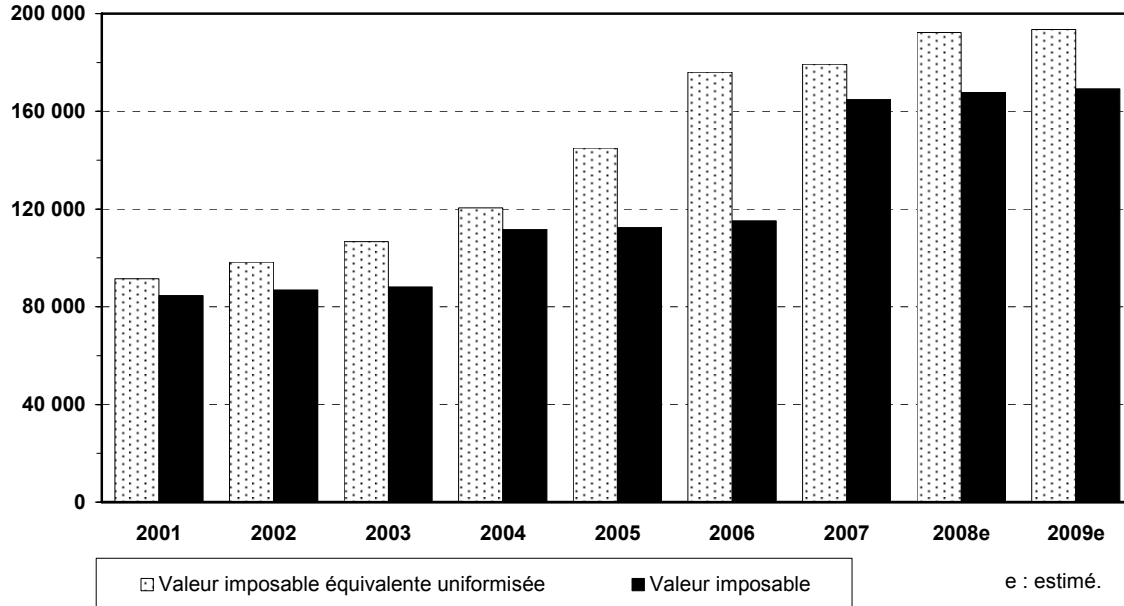
## Une hausse des valeurs foncières

Le prochain graphique montre l'évolution des valeurs foncières. Comme les revenus des municipalités proviennent essentiellement de l'impôt foncier, la valeur foncière est un indicateur essentiel.

La valeur imposable et la valeur imposable équivalente uniformisée ont progressé de façon importante depuis 2001. À titre indicatif, entre le rôle triennal de 2001-2003 et celui de 2004-2006, les valeurs foncières imposables augmentent de 25 %. Entre celui de 2004-2006 et celui de 2007-2010, elles sont en hausse de 41 %. Le marché immobilier témoigne d'une vivacité exceptionnelle, comme l'indiquent les valeurs déposées au dernier rôle. À cette appréciation générale des valeurs, s'ajoutent la valeur des nouveaux immeubles ainsi que la valeur des modifications apportées aux immeubles existants.

**Graphique 11**  
**Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée,**  
**des années 2001 à 2009**

(en millions de dollars)



## Conclusion

De 2001 à 2009, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique favorable qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement du dépôt des rôles d'évaluation 2004-2006 et 2007-2010 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement, dont 143,9 M\$ entre 2004 et la fin de 2009.



2009 Budget du  
conseil municipal





**BUDGET PAR ACTIVITÉS**  
**MUNICIPAL**



## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les revenus sont présentés par catégories et les charges, par fonctions municipales. La rubrique « Affectations » présente distinctement les éléments suivants :

- les montants devant être affectés à des fins spécifiques, notamment aux activités d'immobilisations (PTI) ou au remboursement de capital lié à des emprunts contractés pour le financement des activités de fonctionnement;
- les montants provenant des différentes réserves financières ou fonds réservés et des excédents accumulés qui permettent de financer des activités de fonctionnement de l'exercice courant;
- les montants à pourvoir dans le futur.

**Tableau 21**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart %
<b>Revenus</b>			
Taxes	1 024 120,7	2 417 274,5	136,0
Paielements tenant lieu de taxes	100 564,7	202 350,1	101,2
Quotes-parts	0,0	0,0	-
Autres revenus de sources locales	615 204,5	613 900,0	(0,2)
Transferts	194 648,0	225 424,6	15,8
<b>Total des revenus</b>	<b>1 934 537,9</b>	<b>3 458 949,2</b>	<b>78,8</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	382 940,7	407 443,3	6,4
Sécurité publique	13 186,4	13 493,2	2,3
Transport	232 896,5	335 645,3	44,1
Hygiène du milieu	155 291,3	177 607,4	14,4
Santé et bien-être	72 274,2	64 351,8	(11,0)
Aménagement, urbanisme et développement	124 805,3	132 222,5	5,9
Loisirs et culture	352 789,9	370 906,4	5,1
Frais de financement	340 589,5	329 171,5	(3,4)
<b>Total des charges</b>	<b>1 674 773,8</b>	<b>1 830 841,4</b>	<b>9,3</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>0,0</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	244 604,6	224 904,3	(8,1)
<b>Total du financement</b>	<b>244 604,6</b>	<b>209 904,3</b>	<b>(14,2)</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>1 919 378,4</b>	<b>3 465 983,3</b>	<b>80,6</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>15 159,5</b>	<b>(7 034,1)</b>	
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations	(5 106,0)	(5 200,0)	
Remboursement de capital	(10 466,1)	(11 822,4)	
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	25 422,5	50 703,9	
- Montants à pourvoir dans le futur	(25 009,9)	(26 647,4)	
<b>Total des affectations</b>	<b>(15 159,5)</b>	<b>7 034,1</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

Le budget des revenus est présenté sous cinq grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions, soit :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- les quotes-parts;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune de ces cinq catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

### Taxes

Les taxes groupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

**Tableau 22**

**Taxes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	865 424,4	2 164 030,0	150,1
Taxes de secteur	48 285,0	63 057,4	30,6
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	36 126,0	100 992,9	179,6
Taxe de la voirie	0,0	16 041,3	-
Autres	377,3	1 402,2	271,6
	<b>950 212,7</b>	<b>2 345 523,8</b>	<b>146,8</b>
Sur une autre base			
Tarification pour services municipaux			
- eau	35 831,7	33 127,2	(7,5)
- matières résiduelles	13 304,2	13 406,5	0,8
- service de la dette	16 483,9	15 922,3	(3,4)
- autres	813,6	776,5	(4,6)
	66 433,4	63 232,5	(4,8)
Autres	7 474,6	8 518,2	14,0
	<b>73 908,0</b>	<b>71 750,7</b>	<b>(2,9)</b>
<b>Total</b>	<b>1 024 120,7</b>	<b>2 417 274,5</b>	<b>136,0</b>

En 2009, les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 2 417 274,5 \$.

Le conseil municipal prélèvera désormais, par taxes et par paiements tenant lieu de taxes, les sommes nécessaires au paiement de ses quotes-parts pour le financement des activités d'agglomération, tel que les modifications introduites par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi no 22) le prévoient. Ces sommes totalisent 1,4 G\$ en 2009, réparties entre les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes. Le déplacement de celles-ci explique la quasi-totalité des écarts constatés au tableau 22.

La variation de ces revenus s'explique également par :

- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 1,25 G\$ en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal, permet de générer des revenus de 36 M\$. Par mesure de prudence, en regard des perspectives économiques actuelles, les hypothèses de croissance des valeurs anticipées du rôle foncier ont été ajustées pour correspondre à 75 % de la croissance moyenne réelle des deux dernières années. L'analyse des chantiers de construction actuellement actifs permet de qualifier cette prévision de réaliste et de prudente;
- le déplacement au budget du conseil municipal de la réserve financière destinée aux travaux de voirie, ce qui représente une augmentation des revenus de taxes de 16 M\$;
- le retrait du statut particulier du Palais des congrès qui devient ainsi un bâtiment pleinement taxable dès 2009, ce qui génère une augmentation des revenus de taxes de 12,5 M\$;
- la vente d'importants immeubles de propriété gouvernementale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 entre les immeubles imposables et compensables qui ont entraîné une augmentation des revenus de taxes d'environ 7 M\$;
- la décision des sociétés de développement commerciales (SDC) d'augmenter leurs cotisations, pour un total de 1 M\$;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'augmenter leurs taxes de services existantes, pour un montant totalisant 0,6 M\$;
- la répartition globale des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un rajustement des revenus imposés par ceux-ci.

## Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine quels sont ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables.

**Tableau 23**  
**Paiements tenant lieu de taxes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	22 035,0	29 191,2	32,5
- taxe de la voirie	0,0	242,7	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	545,9	1 250,3	129,0
	<u>22 580,9</u>	<u>30 684,2</u>	<u>35,9</u>
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	19 026,7	43 931,3	130,9
- cégeps et universités	25 378,0	59 401,7	134,1
- écoles primaires et secondaires	17 547,5	40 607,9	131,4
	<u>61 952,2</u>	<u>143 940,9</u>	<u>132,3</u>
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
Biens culturels classés	820,0	1 856,4	126,4
	<u>99,8</u>	<u>261,9</u>	<u>162,4</u>
	<b>85 452,9</b>	<b>176 743,4</b>	<b>106,8</b>
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
- taxes sur la valeur foncière	11 271,3	16 055,6	42,4
- taxe de la voirie	0,0	259,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	532,4	750,8	41,0
	<u>11 803,7</u>	<u>17 065,4</u>	<u>44,6</u>
Organismes municipaux	<b>2 349,5</b>	<b>6 294,4</b>	<b>167,9</b>
Autres organismes compensables	<b>958,6</b>	<b>2 246,9</b>	<b>134,4</b>
<b>Total</b>	<b>100 564,7</b>	<b>202 350,1</b>	<b>101,2</b>



En 2009, les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 202 350,1 \$, soit une augmentation de 101,2 % par rapport au comparatif de 2008.

Le conseil municipal prélèvera désormais, par taxes et par paiements tenant lieu de taxes, les sommes nécessaires au paiement de ses quotes-parts pour le financement des activités d'agglomération, tel que les modifications introduites par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi no 22) le prévoient. Ces sommes totalisent 1,4 G\$ en 2009, réparties entre les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes. Le déplacement de ces sommes explique la quasi-totalité des écarts constatés au tableau 23.

La variation de ces revenus s'explique également par :

- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 280 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal, permet de générer des revenus de 3 M\$;
- la vente d'importants immeubles de propriété gouvernementale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 entre les immeubles imposables et compensables qui ont causé une diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 7 M\$;
- le retrait du statut particulier du Palais des congrès qui devient ainsi un bâtiment pleinement taxable dès 2009, ce qui génère une baisse des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 4,4 M\$;
- le déplacement au budget du conseil municipal de la réserve financière destinée aux travaux de voirie, ce qui représente une augmentation de 0,5 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un rajustement des revenus imposés par ceux-ci.

### Quotes-parts

Cette catégorie de revenus s'applique uniquement au budget du conseil d'agglomération.

### Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de prestation de services dans le cadre des pouvoirs conférés en 2009 par le conseil municipal. Elle inclut donc les revenus générés par les services fournis aux organismes municipaux et ceux fournis aux contribuables et à des entreprises privées. D'autres revenus proviennent de l'émission de licences et de permis, de l'imposition de droits sur les mutations immobilières et de l'imposition d'amendes et de pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

**Tableau 24**  
**Autres revenus de sources locales**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	<b>792,9</b>	<b>116,2</b>	<b>(85,3)</b>
Autres services rendus	<b>257 590,2</b>	<b>259 865,5</b>	<b>0,9</b>
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	12 910,3	14 595,5	13,1
- droits de mutation immobilière	89 730,9	99 730,9	11,1
	<u>102 641,2</u>	<u>114 326,4</u>	<u>11,4</u>
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	112 687,7	98 987,7	(12,2)
- autres – amendes et pénalités	2 503,3	2 836,3	13,3
	<u>115 191,0</u>	<u>101 824,0</u>	<u>(11,6)</u>
Intérêts			
- arriérés de taxes	3 256,0	6 092,1	87,1
- fonds d'amortissement	58 282,2	53 518,3	(8,2)
- encaisse et autres intérêts	28 850,5	29 728,8	3,0
	<u>90 388,7</u>	<u>89 339,2</u>	<u>(1,2)</u>
Cession d'éléments d'actif à long terme	21 700,0	21 700,0	-
Contributions des organismes municipaux	24 000,0	24 428,0	1,8
Autres	2 900,5	2 300,7	(20,7)
	<u><b>356 821,4</b></u>	<u><b>353 918,3</b></u>	<u><b>(0,8)</b></u>
<b>Total</b>	<b>615 204,5</b>	<b>613 900,0</b>	<b>(0,2)</b>

### Services rendus aux organismes municipaux

Le montant inscrit à ce poste budgétaire est de 116,2 \$, ce qui représente une baisse de 676,7 \$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une baisse de 284,2 \$ provenant de la fin de l'entente sur le traitement des déchets entre la Ville de Montréal-Est et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- une baisse de 408,6 \$ consécutive à un redressement comptable concernant les loyers facturés par les arrondissements pour l'occupation de locaux par le Service de police, loyers qui sont maintenant considérés dans la catégorie de revenus « Autres services rendus ».

### Autres services rendus

En 2009, ce poste budgétaire s'élève à 259 865,5 \$, soit pratiquement le même montant qu'en 2008. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une baisse de 11 137,7 \$ concernant la facturation des employés prêtés dans le cadre de la nouvelle entente sur la gestion de la sécurité du revenu;
- une hausse de 3 378,4 \$ provenant d'ajustements au fonds des immeubles et au Centre de services partagés – matériel roulant et ateliers;
- une hausse de 2 120,0 \$ provenant de la facturation de divers services par les arrondissements dans les domaines des loisirs et de la culture, du transport, de l'hygiène du milieu, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'administration générale et autres;
- une hausse de 2 799,0 \$ provenant des redevances perçues par la Commission des services électriques;
- une hausse de 550,7 \$ des revenus générés par les Muséums nature de Montréal;
- une hausse de 2 818,4 \$ provenant du transfert de la responsabilité de certains équipements, laquelle relevait du conseil d'agglomération en 2008, tel que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* le prévoit.

### Autres revenus

En 2009, ce poste budgétaire est de 353 918,3 \$, en légère baisse de 2,9 M\$ par rapport à 2008.

Ce budget comprend principalement :

- la perception des amendes et pénalités, pour un montant total de 101 824,0 \$, incluant principalement les sommes recouvrées pour des infractions liées à la circulation et au stationnement. Au budget de 2009, les amendes et pénalités sont en baisse de 13 367,0 \$;
- un montant de 99 730,9 \$ provenant des droits sur les mutations immobilières, soit une hausse de 10 M\$ par rapport au comparatif de 2008. Cet ajustement s'appuie sur des observations historiques et sur l'anticipation du niveau des transferts d'immeubles. Ainsi, les revenus moyens réels des exercices 2007 et 2008 sont de 110 M\$. Par mesure de prudence, en regard des perspectives économiques actuelles, les hypothèses retenues prévoient une baisse de 10 % par rapport aux revenus moyens réels des deux dernières années. Cette prévision se veut donc prudente;

- des revenus d'intérêts de 89 339,2 \$, incluant les intérêts sur l'encaisse, les intérêts sur fonds d'amortissement et les intérêts sur les arriérés de taxes. Globalement, ces revenus sont en baisse de 1 049,5 \$ comparativement au comparatif de 2008;
- une contribution de la CMM au montant de 24 428,0 \$ pour les Muséums nature de Montréal, soit une hausse de 428,0 \$ par rapport au budget de 2008;
- des revenus de 21 700,0 \$ représentant la cession d'éléments d'actif à long terme, soit le même montant que l'année précédente;
- un montant de 14 595,5 \$ provenant des licences et permis, soit une hausse de 1 685,2 \$ par rapport à 2008.

## Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des charges de fonctionnement ainsi que des charges relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Les transferts de droit sont ceux que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque le bénéficiaire satisfait à certains critères d'admissibilité déterminés. Ils sont non discrétionnaires, et les catégories de bénéficiaires admissibles ainsi que les montants du transfert sont prescrits par une loi ou un règlement. Pour leur part, les transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts sont effectués à titre de remboursement de charges admissibles, en vertu d'une entente de partage de frais ainsi que de certaines subventions.

Les revenus de transferts totalisent 225 424,6 \$ au budget de 2009, en hausse de 30 776,6 \$ par rapport à 2008.

**Tableau 25****Transferts***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Transferts de droit			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	652,0	1 377,2	111,2
- compensation relative au pacte fiscal	46 300,0	47 546,5	2,7
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	0,0	25 000,0	-
- autres	42 900,0	45 800,0	6,8
	<b>89 852,0</b>	<b>119 723,7</b>	<b>33,2</b>
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	80 224,5	65 699,0	(18,1)
- relatives aux activités de fonctionnement	24 380,3	39 595,4	62,4
	104 604,8	105 294,4	0,7
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement			
	191,2	406,5	112,6
	<b>104 796,0</b>	<b>105 700,9</b>	<b>0,9</b>
<b>Total</b>	<b>194 648,0</b>	<b>225 424,6</b>	<b>15,8</b>

**Transferts de droit**

Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, conclue avec le gouvernement du Québec, les revenus provenant du programme de neutralité, la compensation pour les droits sur divertissements et le nouveau soutien financier versé à la ville de Montréal à titre de métropole du Québec.

Les transferts de droit sont de 119 723,7 \$ au budget de 2009, en hausse de 29,9 M\$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- un nouveau soutien financier de 25 M\$ versé par le gouvernement du Québec pour le rôle de la Ville de Montréal à titre de métropole du Québec;
- une hausse de 1,3 M\$ pour la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, laquelle atteint en 2009 un montant de 47 546,5 \$;
- une hausse de 0,9 M\$ de la compensation du gouvernement concernant les droits sur les divertissements, laquelle totalise 43,8 M\$ en 2009;
- une hausse de 0,7 M\$ des compensations provenant du programme de neutralité.

### **Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts**

Ces transferts du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts liés au remboursement de charges et, d'autre part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme.

Au budget de 2009, ces transferts totalisent 105 700,9 \$, soit une légère augmentation de 0,9 M\$. Les subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement sont en hausse de 15,2 M\$, pour atteindre 39 595,4 \$. Cette variation s'explique par :

- un ajout de 12,6 M\$ en vertu de la récente entente sur le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, laquelle prévoit que les villes liées recevront 100 % de ces redevances, alors qu'au budget de 2008, ce montant était prévu au budget du conseil d'agglomération;
- une hausse de 1,4 M\$ des subventions relatives à différents programmes de rénovation urbaine;
- une augmentation de 1 M\$ de diverses subventions dans le domaine de la culture.

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 65 699,0 \$, soit une baisse de 14,5 M\$ par rapport à 2008. Cette diminution est attribuable à la réduction de la dette admissible aux subventions, principalement pour les emprunts liés au réseau du métro et à l'usine de traitement des eaux usées.

**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme**

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 26****Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Traitement des eaux usées	41 443,0	34 234,0	(17,4)
Refinancement du déficit actuariel initial	13 214,6	12 901,6	(2,4)
Transport en commun - métro	16 858,5	10 717,4	(36,4)
Rénovation urbaine	6 307,6	5 304,1	(15,9)
Divers programmes de subventions			
- hygiène du milieu	11,3	0,0	(100,0)
- voirie	2 203,3	2 541,9	15,4
- loisirs et culture	186,2	0,0	(100,0)
	2 400,8	2 541,9	5,9
<b>Total</b>	<b>80 224,5</b>	<b>65 699,0</b>	<b>(18,1)</b>

**Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement**

Cette catégorie regroupe les subventions qui sont associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 39 595,4 \$ au budget de 2009. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 27****Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2008	Budget 2009	Écart en %
Rénovation urbaine	13 969,1	15 345,8	9,9
Gestion des matières résiduelles	0,0	12 600,0	-
Hygiène du milieu	6 300,0	6 300,0	-
Loisirs et culture	3 919,5	4 889,5	24,7
Autres	191,7	460,1	140,0
<b>Total</b>	<b>24 380,3</b>	<b>39 595,4</b>	<b>62,4</b>





## **ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT**

Les activités de fonctionnement autres que les revenus sont présentées sous trois grandes rubriques.

- **Charges**

Les charges sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Chacune de ces fonctions est décrite à l'annexe 1, sous la rubrique « Présentation des revenus et des charges ».

Dans les pages qui suivent, l'analyse de chacune des fonctions fait l'objet d'une description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les charges de chacune des activités et indique les principaux éléments qui la composent.

- **Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération**

Ce poste représente le montant que la Ville de Montréal, à titre de ville liée, doit verser pour le financement des activités relevant de l'agglomération.

- **Financement**

Cette rubrique comprend le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme reliée aux acquisitions d'immobilisations.

### Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil municipal, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines charges ponctuelles qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

Rappelons qu'en 2007, la distribution du budget de l'administration générale a été modifiée par le nouveau règlement sur les dépenses. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Conformément à ce règlement, les budgets des services de soutien liés aux dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2009, le budget du conseil municipal alloué à la fonction « Administration générale » est de l'ordre de 407 443,3 \$, en hausse de 24 502,6 \$ par rapport au comparatif de 2008.

**Tableau 28**  
**Charges d'administration générale**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Conseil municipal	48 402,8	50 420,1	4,2
Application de la loi	5 935,7	6 292,3	6,0
Gestion financière et administrative	164 297,6	169 755,6	3,3
Greffe	17 493,6	31 576,7	80,5
Évaluation	0,0	0,0	-
Gestion du personnel	32 266,6	33 783,7	4,7
Dépenses mixtes d'administration générale	(107 636,4)	(100 883,8)	(6,3)
Autres	222 180,8	216 498,7	(2,6)
<b>Total</b>	<b>382 940,7</b>	<b>407 443,3</b>	<b>6,4</b>

### Conseil municipal

L'activité « Conseil municipal » comprend principalement les charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissements. S'y trouve également une portion de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

À l'exception des frais relatifs au Secrétariat de liaison et des frais de recherche et de secrétariat pour l'agglomération, les crédits de cette activité incorporent également tous les autres crédits reliés au conseil d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2009, les crédits pour le conseil municipal s'élèvent à 50 420,1 \$, une hausse de 2 017,3 \$ ou 4,2 % par rapport à 2008. Cette hausse s'explique entre autres par :

- des rajustements et réaménagements au Service des affaires corporatives, incluant des crédits de 130,0 \$ supplémentaires pour le Chantier de la démocratie, des ressources additionnelles de 371,0 \$ afin d'assurer une meilleure coordination de certains grands dossiers et une somme de 500,0 \$ pour financer des projets visant l'amélioration de la productivité;
- la hausse du budget des arrondissements allouée à cette activité pour plus de 146,1 \$.

### **Application de la loi**

Les charges relatives à l'application de la loi comprennent les crédits affectés aux activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements qui sont du ressort du conseil municipal.

En 2009, les charges relatives à cette activité sont évaluées à 6 292,3 \$, une hausse de 356,6 \$ par rapport à 2008. Cet écart provient principalement de divers réaménagements et rajustements du Service des affaires corporatives, notamment ceux reliés à la rémunération.

### **Gestion financière et administrative**

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Les crédits de cette activité incluent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2009, est de 169 755,6 \$, en hausse de 5 458,0 \$ ou 3,3 % comparativement à 2008. Une large portion de cet écart, soit 2 025,9 \$, provient de réaménagements de crédits dans les arrondissements. Le solde de l'écart global résulte, principalement, de rajustements et de réaménagements de crédits à la Direction des systèmes d'information et d'une somme de 675,0 \$ accordée au Service des finances pour la croissance des coûts relatifs au contrat de services bancaires.

### **Greffes**

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances décisionnelles et la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Les crédits de cette activité englobent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le total des crédits s'élève à 31 576,7 \$ pour 2009. La variation à la hausse de 14 083,1 \$ par rapport au comparatif de 2008 s'explique en grande partie par un ajout de 14 600,0 \$ destiné à financer les élections en 2009.

### Évaluation

Cette activité, qui regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

### Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain telles que le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail.

Comme plusieurs autres activités de la fonction « Administration générale », les crédits de cette activité contiennent ceux reliés au budget d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 33 783,7 \$, une hausse de 1 517,1 \$ par rapport au comparatif de 2008. Des réaménagements internes dans les arrondissements pour une valeur de 1 481,2 \$ expliquent en grande partie cet écart.

### Dépense mixtes d'administration générale

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » résulte du règlement de partage des dépenses mixtes d'administration générale, expliqué précédemment. Les crédits négatifs de 100 883,9 \$ qui s'y trouvent compensent pour les crédits positifs équivalents imputés au budget de l'agglomération. Par rapport au comparatif de 2008, ce transfert de charge au budget de l'agglomération est en baisse de 6 752,5 \$. Cette variation résulte d'une réduction des charges d'administration générale de 9 576,6 \$ associées aux éléments ne relevant plus de la compétence du conseil d'agglomération à la suite de l'adoption du projet de loi 22 et d'une hausse de 2 824,1 \$ provenant d'une augmentation des dépenses mixtes d'administration générale de responsabilité d'agglomération liées aux unités de soutien conformément à l'application du *Règlement sur les dépenses mixtes*.

### Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres :

- les dépenses contingentes et les dépenses générales d'administration;
- les pertes possibles dans la perception;
- les charges en communications institutionnelles;
- certaines provisions pour les charges de rémunération, dont celles pour l'équité salariale, les employés hors structures et les libérés syndicaux à temps plein couverts institutionnellement, les accidentés du travail en retour progressif ainsi que divers autres éléments relatifs à la rémunération (ex. : primes pour la CSST, les assurances collectives, etc.);
- les charges relatives aux régimes de retraite (autres que le service courant). Il s'agit donc des charges d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite;
- les transactions à éliminer entre les entités locales et d'agglomération. Rappelons que ces transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires où le fournisseur est d'une entité comptable différente de celle du client. Aux fins de consolidation des données du budget, ces transactions internes doivent être éliminées par la suite pour ne pas être comptabilisées à deux reprises.

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 216 498,8 \$ pour 2009, soit une baisse de 5 682,0 \$ par rapport à 2008.

Cette baisse s'explique principalement ainsi :

- des réaménagements et une révision en lien avec la recommandation du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* dans la méthode utilisée pour comptabiliser les pertes possibles sur perception amènent une réduction des crédits de 5 025,9 \$ à cet égard;
- l'accroissement du niveau global du budget de la Ville implique une hausse de 1 350,2 \$ des dépenses contingentes;
- une réduction de 959,0 \$ provient des différents réaménagements effectués par les arrondissements;
- à la suite de transferts provenant d'autres unités et de divers rajustements, les crédits pour le Service des communications et des relations avec les citoyens sont en hausse de 1 577,8 \$;
- un apport de 7 767,4 \$ aux autres avantages relatifs aux régimes de retraite est destiné à pallier en partie les impacts de la baisse des marchés financiers;
- des crédits sont réaménagés, rajustés et transférés vers d'autres activités ou dossiers pour un montant de 10 392,7 \$.

### Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. De plus, elle regroupe toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Il est à noter que la majorité des activités liées à la sécurité publique sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

En 2009, au chapitre de la sécurité publique locale, les crédits atteignent 13 493,2 \$, soit une hausse de 306,8 \$ ou 2,3 % par rapport à 2008. Ce poste inclut un montant de 6 547,9 \$ prévu au chapitre des dépenses communes afin d'honorer un engagement relatif au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ex-Ville de Montréal avant 1971. Comparé à 2008, ce montant est en hausse de 1 347,7 \$ à la suite de la réévaluation actuarielle de l'actif et du passif de ce régime de retraite.

Par ailleurs, dans la catégorie « Autres », un budget d'environ 5,8 M\$ est consacré à des dépenses locales en matière de sécurité publique dans les arrondissements. Ce budget servira à divers programmes municipaux, notamment le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem* et la patrouille en vélo.

Les charges liées à la sécurité incendie sont entièrement présentées dans la section « Budget du conseil d'agglomération ».

**Tableau 29**  
**Charges de sécurité publique**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Police	5 200,2	6 547,9	25,9
Sécurité incendie	0,0	0,0	-
Sécurité civile	931,3	1 132,6	21,6
Autres	7 054,9	5 812,7	(17,6)
<b>Total</b>	<b>13 186,4</b>	<b>13 493,2</b>	<b>2,3</b>

## Transport

Les charges liées au transport et présentées dans cette section sont du ressort du conseil municipal. S'y trouve l'ensemble des charges relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien du réseau routier.

**Tableau 30**  
**Charges de transport**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Réseau routier			
- voirie municipale	80 345,2	130 615,3	62,6
- enlèvement de la neige	100 563,8	139 805,7	39,0
- éclairage des rues	23 334,0	30 753,8	31,8
- circulation et stationnement	28 610,7	34 388,7	20,2
	<b>232 853,7</b>	<b>335 563,5</b>	<b>44,1</b>
Transport collectif	0,0	32,2	-
Autres	42,8	49,6	15,9
<b>Total</b>	<b>232 896,5</b>	<b>335 645,3</b>	<b>44,1</b>

En 2009, les charges de transport qui sont de responsabilité locale augmentent de 44,1 %, pour s'établir à 335 645,3 \$.

### Réseau routier

Cette activité regroupe les charges relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier.

Les crédits associés au réseau routier s'établissent à 335 563,5 \$ en 2009, soit une hausse de 102,7 M\$ ou 44,1 % par rapport à 2008.

Cette forte augmentation est largement attribuable à l'entrée en vigueur, en 2009, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) qui modifie la compétence à l'égard du réseau artériel des voies de circulation. En vertu de la Loi, une large part des charges concernant ces activités, notamment celles liées à l'entretien du réseau qui étaient auparavant assignées à la compétence d'agglomération, deviennent des charges prévues au budget du conseil municipal. L'application de ces nouvelles dispositions législatives se reflète donc par une augmentation de 83,9 M\$ du budget du conseil municipal.

Les autres rajustements du budget de 2009 s'expliquent par la création de la Direction de la propreté et du déneigement et les budgets additionnels accordés pour l'amélioration du déneigement, qui totalisent 4,2 M\$, de même que par le rajustement, au montant de 3,5 M\$, des budgets alloués aux contrats de neige des arrondissements, rajustement destiné à couvrir en partie l'indexation des nouveaux contrats.

**Autres**

Cette activité regroupe toutes les autres charges relatives au transport.



**Hygiène du milieu**

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au transport et à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'à la protection de l'environnement qui sont de la responsabilité du conseil municipal. Le total du budget de 2009 pour cette fonction est de 177 607,4 \$, en hausse de 14,4 %.

**Tableau 31**  
**Charges d'hygiène du milieu**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Eau et égout</b>			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	338,4	239,2	(29,3)
- réseau de distribution de l'eau potable	36 564,1	39 858,7	9,0
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- réseaux d'égout	25 554,8	22 405,4	(12,3)
	<b>62 457,3</b>	<b>62 503,3</b>	<b>0,1</b>
<b>Matières résiduelles</b>			
- déchets domestiques	57 270,3	61 564,3	7,5
- matières secondaires	29 851,3	47 703,8	59,8
- élimination des matériaux secs	1 668,9	1 663,9	(0,3)
	<b>88 790,5</b>	<b>110 932,0</b>	<b>24,9</b>
Protection de l'environnement	3 520,3	3 514,9	(0,2)
Autres	523,2	657,2	25,6
<b>Total</b>	<b>155 291,3</b>	<b>177 607,4</b>	<b>14,4</b>

**Eau et égout**

Sur le plan des compétences locales, cette activité regroupe les charges associées aux conduites locales des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Ces charges totalisent 62 503,3 \$, dont 39 858,7 \$ sont prévues pour la distribution de l'eau potable, et 22 405,4 \$, pour les réseaux d'égout. La croissance des charges est pratiquement nulle.

### **Matières résiduelles**

Cette activité regroupe les charges liées à la collecte et au transport, jusqu'aux lieux de transbordement ou d'élimination, des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs. Ce budget de 110 932,0 \$ est en croissance de 24,9 % par rapport à 2008, croissance principalement due à l'achat de nouveaux bacs de recyclage au coût de 15 M\$, en 2009.

En arrondissement, les hausses de frais anticipées par le renouvellement des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles amènent les arrondissements à prévoir des augmentations budgétaires de l'ordre de 5 M\$, au total, pour 2009.

### **Protection de l'environnement et autres activités**

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement comme celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, au traitement des sols contaminés ainsi que celles liées aux activités d'hygiène du milieu qui ne peuvent être intégrées dans une autre catégorie.

La part du budget de 2009 attribuée à la protection de l'environnement se situe à 3 514,9 \$, soit pratiquement au même niveau qu'en 2008.

## Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le total du budget pour cette fonction est de 64 351,8 \$, en baisse de 7,9 M\$.

**Tableau 32**  
**Charges de santé et de bien-être**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Inspection des aliments	0,0	0,0	-
Logement social	19 141,2	19 237,8	0,5
Sécurité du revenu	43 331,5	32 489,5	(25,0)
Autres	9 801,5	12 624,5	28,8
<b>Total</b>	<b>72 274,2</b>	<b>64 351,8</b>	<b>(11,0)</b>

### Inspections des aliments

Cette activité comprend les charges liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Cette activité étant une compétence d'agglomération, le budget du conseil municipal ne prévoit aucune charge à ce chapitre.

### Logement social

Cette activité comprend les charges liées à l'habitation sociale et à la contribution de la Ville au paiement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

### Sécurité du revenu

Les charges reliées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal qui sont présentées sous cette rubrique sont séparées des autres activités de santé et de bien-être, conformément aux normes de présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

L'entente entre le MESS et la Ville de Montréal en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 a libéré cette dernière des obligations liées à la Sécurité du revenu. Les employés prêtés par la Ville dans le cadre de ce dossier sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement pour tenir compte principalement de l'attrition du personnel.

Ainsi, la diminution de 10,8 M\$ observée entre le comparatif de 2008 et le budget de 2009 provient de la réduction de l'effectif de la Ville de Montréal qui est prêté au MESS en 2009 pour cette activité. Notons que les autres frais d'exploitation sont assumés par le MESS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **Autres**

Toutes les autres charges liées à la fonction « Santé et bien-être » sont regroupées ici. La hausse de 2,8 M\$ au budget 2009 est attribuable à divers dossiers, notamment la lutte contre les gangs de rue, les projets communautaires et la politique familiale, de même qu'à la reclassification de dépenses d'agglomération vers les compétences locales, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

## Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique. Pour 2009, les crédits prévus pour ces activités s'élèvent à 132 222,5 \$.

**Tableau 33**  
**Charges d'aménagement, urbanisme et développement**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Aménagement, urbanisme et zonage	37 761,8	38 963,0	3,2
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	39 811,0	44 100,9	10,8
- tourisme	43,1	45,0	4,4
- autres	443,1	367,8	(17,0)
	<b>40 297,2</b>	<b>44 513,7</b>	<b>10,5</b>
Rénovation urbaine	43 334,2	45 090,2	4,1
Autres	3 412,1	3 655,6	7,1
<b>Total</b>	<b>124 805,3</b>	<b>132 222,5</b>	<b>5,9</b>

### Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité atteignent 38 963,0 \$ en 2009, en hausse 1 201,2 \$ par rapport à 2008.

### Promotion et développement économique

Cette activité regroupe essentiellement les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles. Les crédits pour cette activité sont de 44 513,7 \$.

L'augmentation de plus de 4 M\$ est directement liée à l'activité « Industrie et commerce » qui totalise des crédits de 44 100,9 \$. Cette variation se résume principalement comme suit :

- des crédits additionnels de 668,0 \$ pour divers projets de promotion économique ainsi qu'un montant de 475,0 \$ réservé aux artères commerciales du centre-ville pour des projets d'animation et de loisirs;
- la création du nouveau programme *ClimatSol*, dont les crédits équivalent à 250,0 \$;
- de nouveaux crédits totalisant 731,0 \$ pour le programme *réussir@montréal – industrie*;
- une hausse de 1 M\$ de la contribution aux SDC générant des revenus équivalents;

- une révision à la baisse de 850,0 \$ pour le programme *réussir@montréal – revitalisation*.

### Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 45 090,2 \$.

Il s'agit d'une augmentation nette de 1,8 M\$ par rapport à 2008 qui s'explique principalement par une réévaluation des priorités et différents besoins dans divers programmes, soit :

- une augmentation de 3,1 M\$ dans les programmes répondant à des priorités en matière de développement urbain et à des besoins accrus des citoyens, notamment au *Programme de revitalisation des quartiers centraux (PRQC) – rénovation Québec* et au *Programme d'adaptation à domicile*. Une part de cette augmentation au budget du conseil municipal, soit 1 M\$, est attribuable à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22);
- une réduction de 2,8 M\$ reflétant une diminution anticipée des demandes de citoyens dans les programmes suivants : *Programme des infrastructures résidentielles*, *Programme d'accession à la propriété* et *Programme de logement abordable – volet privé*;
- une augmentation de l'ordre de 0,8 M\$ pour les ressources en support à la gestion des différents programmes.

### Autres

Ce poste inclut les autres charges associées à la promotion et au développement économique et urbain. Les crédits qui y sont consacrés sont en hausse de 243,5 \$, ce qui porte le budget à 3 655,6 \$ en 2009.

## Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relevant de compétences locales relatives à la gestion, à la planification et à l'organisation des programmes de loisirs sportifs, récréatifs et culturels, incluant les dons et les subventions accordés pour soutenir les organismes qui œuvrent dans ces domaines. Elle regroupe également les charges pour la gestion des équipements, des installations, des activités patrimoniales pour l'entretien des parcs et des espaces verts.

Les crédits engagés dans cette fonction en 2009 totalisent 370 906,4 \$, une hausse de 5,1 % par rapport à 2008.

**Tableau 34**  
**Charges de loisirs et culture**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Activités récréatives</b>			
- centres communautaires	52 426,3	60 317,8	15,1
- patinoires intérieures et extérieures	32 762,5	36 343,2	10,9
- piscines, plages et ports de plaisance	30 863,8	35 869,4	16,2
- parcs et terrains de jeu	92 109,1	100 510,4	9,1
- expositions et foires	382,2	300,8	(21,3)
- autres	10 835,2	12 333,3	13,8
	<b>219 379,1</b>	<b>245 674,9</b>	<b>12,0</b>
<b>Activités culturelles</b>			
- centres communautaires	14 535,9	15 710,2	8,1
- bibliothèques	54 963,1	57 551,4	4,7
- musées et centres d'exposition	49 401,4	34 741,3	(29,7)
- autres	14 510,4	17 228,6	18,7
	<b>133 410,8</b>	<b>125 231,5</b>	<b>(6,1)</b>
<b>Total</b>	<b>352 789,9</b>	<b>370 906,4</b>	<b>5,1</b>

### Activités récréatives

Les activités récréatives, qui comptent pour plus de 66 % du budget de la fonction « Loisirs et culture », sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 245 674,9 \$ en 2009, soit une croissance de 26,3 M\$, ou 12 % par rapport au comparatif de 2008. Cette hausse s'explique notamment par l'entrée en vigueur, en 2009, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), en vertu de laquelle certaines charges, autrefois liées aux activités de l'agglomération, doivent dorénavant être prévues au budget du conseil municipal.

### Activités culturelles

Les activités culturelles comprennent :

- les réseaux de bibliothèques et les lieux de diffusion culturelle;
- le soutien aux initiatives culturelles;
- les centres communautaires.

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles se chiffrent à 125 231,5 \$ en 2009, soit une réduction de 8 179,3 \$, ou 6,1 %, par rapport à 2008. Une large part de cette diminution est attribuable à l'entrée en vigueur, en 2009, de deux volets de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, soit ceux portant sur :

- la modification de la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif pour l'agglomération;
- les contributions au déficit d'un équipement métropolitain situé sur le territoire de Montréal et mentionné à l'annexe V de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (Loi sur la CMM).

Les principaux changements introduits par cette loi se reflètent de la façon suivante dans le budget de 2009 du conseil municipal :

- la Société des Muséums nature de Montréal étant visée à l'annexe V de la Loi sur la CMM, la contribution de la Ville de Montréal au financement du déficit d'exploitation de 17,3 M\$ de cette société constituera une dépense d'agglomération (art. 38 de la Loi) à compter de 2009, reflétant ainsi une diminution au budget du conseil municipal;
- le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal ayant été retiré de la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif pour l'agglomération, la contribution de 4,1 M\$ versée par la Ville au musée ne constitue plus une charge d'agglomération, reflétant ainsi une augmentation au budget du conseil municipal.

Outre les impacts mentionnés ci-haut, on note aussi une hausse de 2,8 M\$ du budget associé aux bibliothèques qui s'explique d'une part, par un ajustement de 1,4 M\$ du budget 2009 des arrondissements pour rendre récurrent un montant accordé au cours de l'année 2008 et d'autre part, par l'ajout de 1,4 M\$ pour la finalisation du volet accessibilité au réseau des bibliothèques du plan de consolidation lequel volet totalise 4,2 M\$ sur trois ans.



**Frais de financement**

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations et de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement ».

**Tableau 35**  
**Frais de financement**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Dette à long terme			
- intérêts et autres frais	339 175,0	327 755,4	(3,4)
	<b>339 175,0</b>	<b>327 755,4</b>	<b>(3,4)</b>
Autres frais de financement	1 414,5	1 416,1	0,1
<b>Total</b>	<b>340 589,5</b>	<b>329 171,5</b>	<b>(3,4)</b>

Au budget de 2009, les charges relatives aux frais de financement totalisent 329 171,5 \$. Ce montant représente une diminution de 11 418,0 \$, ou 3,4 %, par rapport au comparatif de 2008. Cette réduction des frais de financement est attribuable, entre autres, aux refinancements d'emprunts réalisés à des taux d'intérêt plus faibles ainsi qu'à la réduction de la dette historique.

**Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération**

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal.

**Tableau 36**  
**Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Quotes-parts générales	0,0	1 189 872,9	-
Quotes-parts – service de l'eau	0,0	89 950,3	-
Quotes-parts – alimentation en eau potable	0,0	48 758,4	-
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	0,0	64 941,0	-
Quotes-parts – service des premiers répondants	0,0	5 839,2	-
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	0,0	25 875,8	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>-</b>

### Financement

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

#### Tableau 37

#### Financement

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart %</b>
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	244 604,6	224 904,3	(8,1)
<b>Total</b>	<b>244 604,6</b>	<b>209 904,3</b>	<b>(14,2)</b>

#### Financement à long terme des activités de fonctionnement

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 15 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2008 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt d'une durée de 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

#### Remboursement de la dette à long terme

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 224 904,3 \$ en 2009, ce qui représente une baisse de 19 700,3 \$ ou 8,1 %. Cette diminution est, d'une part, attribuable aux modifications des règles comptables reliées à certains emprunts. Sur ce plan, une économie de l'ordre de 11,7 M\$ a été réalisée. D'autre part, la baisse s'explique par le fait que les montants des emprunts arrivant à échéance pour la dette locale sont plus élevés que ceux des nouveaux emprunts nécessaires au financement à long terme d'acquisitions d'immobilisations de compétence locale.

**ANALYSE DES AFFECTATIONS**

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent sous la responsabilité du conseil municipal.

**Tableau 38**  
**Affectations**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Activités d'immobilisations	(5 106,0)	(5 200,0)	1,8
Remboursement de capital	(10 466,1)	(11 822,4)	13,0
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-
- Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	25 422,5	50 703,9	99,4
- Montants à pourvoir dans le futur	(25 009,9)	(26 647,4)	6,5
<b>Total</b>	<b>(15 159,5)</b>	<b>7 034,1</b>	<b>(146,4)</b>

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2009, il est prévu utiliser une somme de 50 703,9 \$ provenant d'affectations des surplus des années antérieures. Ce montant est composé, d'une part, d'un surplus anticipé en 2009 de 48 550,0 \$ et, d'autre part, de surplus au montant de 2 153,9 \$, que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2009, notamment :

- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 1 201,6 \$;
- Saint-Laurent, pour une somme de 669,3 \$;
- Verdun, pour une somme de 316,0 \$;

À la ligne « Remboursement de capital », la somme de (11 822,4 \$) est, de fait, un remboursement de capital pour des dépenses financées à long terme. De même, un montant de (5 200,0 \$) est inscrit à la ligne « Activités d'immobilisations ». Cette somme constitue pour l'arrondissement de Ville-Marie le paiement au comptant d'aménagements d'équipements sportifs et de loisirs.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devrait être constaté à cette date, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie. Le montant à pourvoir dans le futur est fixé à (26 647,4 \$).



# **FISCALITÉ**



## LA FISCALITÉ DE 2009

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. En 2009, la fiscalité montréalaise subit de profonds changements. En effet, le financement des charges d'agglomération passe d'un régime de taxation directe du conseil d'agglomération aux contribuables à un régime de quotes-parts attribuées par le conseil d'agglomération aux villes liées de l'île de Montréal. Par conséquent, les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent désormais à la fois les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Ces changements conduisent à une simplification du compte de taxes des contribuables montréalais.

Par ailleurs, le niveau des charges fiscales générales visant les contribuables de Montréal n'augmente pas.

### Les paramètres fiscaux

Le conseil municipal de Montréal prélève une taxe foncière municipale à taux variés qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux de base de la taxe foncière générale. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la contribution relative au service de l'eau et de la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés en 2009.

### La taxe foncière générale et le passage au régime de quotes-parts

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19; ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, la majeure partie des dépenses d'agglomération doit être financée dès 2009 sur la base d'un nouveau régime de quotes-parts. Les lecteurs trouveront, dans la section intitulée « Budget du conseil d'agglomération », l'information nécessaire à une bonne compréhension de ce nouveau mode de financement.

La taxe foncière générale locale de la Ville de Montréal est ajustée en 2009 dû à l'implantation du nouveau régime de quotes-parts, en remplacement de la taxation d'agglomération. Dorénavant, la taxe foncière générale locale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal, mais également au paiement de la quote-part que la Ville doit verser pour défrayer les charges liées à l'exercice des compétences d'agglomération. Notons que ces changements n'entraînent aucune hausse du fardeau fiscal pour les Montréalais.

### **La fiscalité de l'eau**

#### Les contributions aux réserves financières dédiées au service de l'eau

En 2009, le conseil municipal prélève 109,9 M\$ destinés à être versés aux deux réserves financières dédiées au service de l'eau.

La contribution à la réserve financière locale est maintenue à 45 M\$. Cette contribution est principalement établie sur une base foncière. Les immeubles non résidentiels, en plus d'être assujettis à un taux foncier, sont soumis à un tarif de 0,53 \$ du mètre cube pour toute consommation excédant 100 000 m<sup>3</sup>.

La quote-part de la Ville de Montréal pour l'alimentation de la réserve financière d'agglomération dédiée au service de l'eau s'élève à 64,9 M\$. À cette quote-part s'ajoutent celles des municipalités reconstituées qui représentent 15,1 M\$. Globalement, les contributions aux réserves consacrées à l'amélioration du service de l'eau totalisent donc 125 M\$.

#### La tarification de l'eau

Dans le cadre du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs visant les immeubles résidentiels sont réduits cette année dans plusieurs arrondissements où ils sont prélevés. La tarification des immeubles non résidentiels demeure, quant à elle, inchangée.

### **La contribution à la réserve financière dédiée au service de la voirie**

L'adoption, le 20 juin dernier, du projet de loi 22 a entraîné certains changements dans la répartition des compétences entre le conseil d'agglomération et les conseils municipaux des villes liées. L'un de ces changements est le transfert d'une large part des compétences touchant le réseau routier artériel, du conseil d'agglomération vers les conseils municipaux. Dans ce contexte, la réserve financière d'agglomération destinée au service de la voirie cesse en 2009 d'être alimentée, comme elle l'a été depuis 2006, par une taxe spéciale prélevée sur l'ensemble de l'île. Les besoins concernant le réseau de voirie artérielle n'en demeurent pas moins grands une fois sous la responsabilité des conseils municipaux, et c'est pourquoi la Ville de Montréal crée en 2009 une réserve financière locale destinée au service de la voirie. Créée à la seule fin de remplacer la taxe spéciale d'agglomération, la réserve locale est alimentée par une contribution prélevée sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal. En 2009, cette contribution permet d'amasser 16,5 M\$, ce qui correspond à ce que les Montréalais ont défrayé en 2008 pour la réserve d'agglomération destinée à l'amélioration du service de la voirie.

### **Le programme de subvention lié à l'élimination de la taxe de l'eau et de services**

La Ville de Montréal reconduit en 2009, en y apportant certains ajustements, le programme de subvention mis sur pied en 2007 afin d'atténuer les transferts fiscaux engendrés par l'abandon de la taxe de l'eau et de services. Ce programme vise les immeubles non résidentiels situés dans le secteur de Montréal et d'une valeur de 5 M\$ ou moins. Il est destiné à compenser, selon certaines modalités, des augmentations de charges supérieures à 5 %.



## **La fiscalité d'arrondissement**

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

### **La taxe relative aux services**

Un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière ou exiger une compensation des immeubles imposables de son arrondissement, dans le but d'augmenter son niveau de services. En 2009, huit arrondissements prélèvent une taxe relative aux services parmi lesquels quatre, soit Anjou, LaSalle, Verdun et Ville-Marie, augmentent le niveau de leur taxe. Les taxes d'arrondissement additionnelles n'entraînent des variations de charges fiscales que dans les arrondissements où elles sont appliquées.

### **La taxe relative aux investissements**

Depuis 2005, les conseils d'arrondissements ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

En 2009, pour une troisième année, une taxe d'arrondissement relative aux investissements est imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2009, ces taxes doivent générer 33,7 M\$ afin de rembourser des emprunts reliés à des travaux d'immobilisations effectués en 2005, 2006 et 2007. Rappelons que ce régime n'engendre globalement aucune augmentation de taxes. En fait, ces charges, nécessaires au remboursement des emprunts, au lieu d'être financées par l'ensemble des contribuables montréalais au moyen de la taxe foncière générale, sont redistribuées aux arrondissements et correspondent à leur niveau d'investissements particulier.

## **Les taux de taxe de 2009**

Aux tableaux 39, 40 et 41 sont présentés les taux de taxe de 2009 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, pour les immeubles de six logements et plus et pour les immeubles non résidentiels. La tarification concernant l'eau et les matières résiduelles paraît aux tableaux 42 et 43.

**Tableau 39**  
**Taux de 2009, immeubles de la catégorie résiduelle**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>2</sup>
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau	Contribution à la réserve financière de la voirie	Tarification et autres (équivalent foncier) <sup>1</sup>	Taux moyen cumulé <sup>2</sup>	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé <sup>2</sup>	
Anjou	1,0224	0,0513	0,0059	0,0288	<b>1,1084</b>	0,0400	0,0533	<b>0,0933</b>	<b>1,2017</b>
Lachine	0,8749	0,0513	0,0059	0,1182	<b>1,0503</b>	0,0195	0,0438	<b>0,0633</b>	<b>1,1136</b>
LaSalle	0,8589	0,0513	0,0059	0,1175	<b>1,0336</b>	0,1699	0,0296	<b>0,1995</b>	<b>1,2331</b>
L'Île-Bizard	0,9154	0,0513	0,0059	0,0395	<b>1,0121</b>		0,0525	<b>0,0525</b>	<b>1,0646</b>
<b>Montréal</b>									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0271	<b>0,0271</b>	<b>1,1329</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0181	<b>0,0181</b>	<b>1,1239</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0229	<b>0,0229</b>	<b>1,1287</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0171	<b>0,0171</b>	<b>1,1229</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0420	<b>0,0420</b>	<b>1,1478</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0305	<b>0,0305</b>	<b>1,1363</b>
<i>Sud-Ouest</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0391	<b>0,0391</b>	<b>1,1449</b>
<i>Ville-Marie</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>	0,0255	0,0089	<b>0,0344</b>	<b>1,1402</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,0486	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1058</b>		0,0264	<b>0,0264</b>	<b>1,1322</b>
Montréal-Nord	0,9579	0,0513	0,0059	0,0453	<b>1,0604</b>	0,1004	0,0427	<b>0,1431</b>	<b>1,2035</b>
Outremont	0,8999	0,0513	0,0059	0,0492	<b>1,0063</b>		0,0143	<b>0,0143</b>	<b>1,0206</b>
Pierrefonds	0,9744	0,0513	0,0059	0,0624	<b>1,0940</b>	0,0233	0,0380	<b>0,0613</b>	<b>1,1553</b>
Roxboro	0,9570	0,0513	0,0059	0,0604	<b>1,0746</b>	0,0233	0,0267	<b>0,0500</b>	<b>1,1246</b>
Sainte-Geneviève	0,8092	0,0513	0,0059	0,1787	<b>1,0451</b>		0,0521	<b>0,0521</b>	<b>1,0972</b>
Saint-Laurent	0,9985	0,0513	0,0059	0,0278	<b>1,0835</b>		0,0334	<b>0,0334</b>	<b>1,1169</b>
Saint-Léonard	0,9532	0,0513	0,0059	0,0290	<b>1,0394</b>	0,0103	0,0359	<b>0,0462</b>	<b>1,0856</b>
Verdun <sup>4</sup>	0,8544	0,0513	0,0059	0,2000	<b>1,1116</b>	0,0208	0,0252	<b>0,0460</b>	<b>1,1576</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>					<b>1,0895</b>			<b>0,0463</b>	<b>1,1358</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>3</sup> Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

<sup>4</sup> Pour Verdun, l'équivalent foncier de la tarification de l'eau et des matières résiduelles est de 0,0801. Un équivalent foncier de 0,1199 s'ajoute. Ce dernier est une moyenne pondérée des deux taxes foncières de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1087, et terre ferme, 0,1345.

**Tableau 40**  
**Taux de 2009, immeubles de six logements ou plus**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>2</sup>
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau	Contribution à la réserve financière de la voirie	Tarification et autres (équivalent foncier) <sup>1</sup>	Taux moyen cumulé <sup>2</sup>	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé <sup>2</sup>	
Anjou	1,0972	0,0513	0,0059	0,0408	<b>1,1952</b>	0,0400	0,0533	<b>0,0933</b>	<b>1,2885</b>
Lachine	0,6949	0,0513	0,0059	0,3850	<b>1,1371</b>	0,0637	0,0438	<b>0,1075</b>	<b>1,2446</b>
LaSalle	0,7051	0,0513	0,0059	0,3582	<b>1,1205</b>	0,1699	0,0296	<b>0,1995</b>	<b>1,3200</b>
L'Île-Bizard	0,8055	0,0513	0,0059	0,2362	<b>1,0989</b>		0,0525	<b>0,0525</b>	<b>1,1514</b>
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0271	<b>0,0271</b>	<b>1,2197</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0181	<b>0,0181</b>	<b>1,2107</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0229	<b>0,0229</b>	<b>1,2155</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0171	<b>0,0171</b>	<b>1,2097</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0420	<b>0,0420</b>	<b>1,2346</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0305	<b>0,0305</b>	<b>1,2231</b>
<i>Sud-Ouest</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0391	<b>0,0391</b>	<b>1,2317</b>
<i>Ville-Marie</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>	0,0255	0,0089	<b>0,0344</b>	<b>1,2270</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,1354	0,0513	0,0059	0,0000	<b>1,1926</b>		0,0264	<b>0,0264</b>	<b>1,2190</b>
Montréal-Nord	0,9973	0,0513	0,0059	0,0927	<b>1,1472</b>	0,1004	0,0427	<b>0,1431</b>	<b>1,2903</b>
Outremont	0,7930	0,0513	0,0059	0,2429	<b>1,0931</b>		0,0143	<b>0,0143</b>	<b>1,1074</b>
Pierrefonds	0,8668	0,0513	0,0059	0,2569	<b>1,1809</b>	0,0233	0,0380	<b>0,0613</b>	<b>1,2422</b>
Roxboro	0,8980	0,0513	0,0059	0,2061	<b>1,1613</b>	0,0233	0,0267	<b>0,0500</b>	<b>1,2113</b>
Sainte-Geneviève	0,7364	0,0513	0,0059	0,3383	<b>1,1319</b>		0,0521	<b>0,0521</b>	<b>1,1840</b>
Saint-Laurent	1,0062	0,0513	0,0059	0,1068	<b>1,1702</b>		0,0334	<b>0,0334</b>	<b>1,2036</b>
Saint-Léonard	0,9919	0,0513	0,0059	0,0770	<b>1,1261</b>	0,0103	0,0359	<b>0,0462</b>	<b>1,1723</b>
Verdun <sup>4</sup>	0,7537	0,0513	0,0059	0,3926	<b>1,2035</b>	0,0208	0,0252	<b>0,0460</b>	<b>1,2495</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>					<b>1,1832</b>			<b>0,0421</b>	<b>1,2253</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>3</sup> Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par logement.

<sup>4</sup> Pour Verdun, l'équivalent foncier de la tarification de l'eau et des matières résiduelles est de 0,2675. Un équivalent foncier de 0,1251 s'ajoute. Ce dernier est une moyenne pondérée des deux taxes foncières de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1087, et terre ferme, 0,1345.

**Tableau 41**  
**Taux de 2009, immeubles non résidentiels**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>2</sup>	
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau		Contribution à la réserve financière de la voirie	Tarification et autres (équivalent foncier) <sup>1</sup>	Taux moyen cumulé <sup>2</sup>	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé <sup>2</sup>
		Sur valeur foncière	Grands consommateurs <sup>1</sup>							
Anjou	3,8752	0,1780	0,0126	0,0346	0,0632	<b>4,1636</b>	0,0400	0,0533	<b>0,0933</b>	<b>4,2569</b>
Lachine	3,5975	0,1780	0,0445	0,0346	0,1646	<b>4,0192</b>	0,0050	0,0438	<b>0,0488</b>	<b>4,0680</b>
LaSalle	3,5399	0,1780	0,0062	0,0346	0,1536	<b>3,9123</b>	0,1699	0,0296	<b>0,1995</b>	<b>4,1118</b>
L'Île-Bizard	3,5898	0,1780	0,0000	0,0346	0,0572	<b>3,8596</b>		0,0525	<b>0,0525</b>	<b>3,9121</b>
<b>Montréal</b>										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	4,0051	0,1780	0,0087	0,0346	0,0040	<b>4,2303</b>		0,0271	<b>0,0271</b>	<b>4,2574</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	4,0051	0,1780	0,0208	0,0346	0,0096	<b>4,2481</b>		0,0181	<b>0,0181</b>	<b>4,2662</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	4,0051	0,1780	0,0761	0,0346	0,0351	<b>4,3289</b>		0,0229	<b>0,0229</b>	<b>4,3518</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	4,0051	0,1780	0,0000	0,0346	0,0000	<b>4,2177</b>		0,0171	<b>0,0171</b>	<b>4,2348</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	4,0051	0,1780	0,0222	0,0346	0,0102	<b>4,2501</b>		0,0420	<b>0,0420</b>	<b>4,2921</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	4,0051	0,1780	0,0089	0,0346	0,0041	<b>4,2307</b>		0,0305	<b>0,0305</b>	<b>4,2612</b>
<i>Sud-Ouest</i>	4,0051	0,1780	0,1690	0,0346	0,0780	<b>4,4647</b>		0,0391	<b>0,0391</b>	<b>4,5038</b>
<i>Ville-Marie</i>	4,0051	0,1780	0,0127	0,0346	0,0059	<b>4,2363</b>	0,0255	0,0089	<b>0,0344</b>	<b>4,2707</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	4,0051	0,1780	0,0204	0,0346	0,0094	<b>4,2475</b>		0,0264	<b>0,0264</b>	<b>4,2739</b>
Montréal-Nord	3,4927	0,1780	0,0263	0,0346	0,2742	<b>4,0058</b>	0,1004	0,0427	<b>0,1431</b>	<b>4,1489</b>
Outremont	3,5007	0,1780	0,0000	0,0346	0,1233	<b>3,8366</b>		0,0143	<b>0,0143</b>	<b>3,8509</b>
Pierrefonds	3,7867	0,1780	0,0000	0,0346	0,1128	<b>4,1121</b>	0,0233	0,0380	<b>0,0613</b>	<b>4,1734</b>
Roxboro	3,7577	0,1780	0,0000	0,0346	0,1031	<b>4,0734</b>	0,0233	0,0267	<b>0,0500</b>	<b>4,1234</b>
Sainte-Geneviève	3,5394	0,1780	0,0000	0,0346	0,2404	<b>3,9924</b>		0,0521	<b>0,0521</b>	<b>4,0445</b>
Saint-Laurent	3,7375	0,1780	0,0182	0,0346	0,1185	<b>4,0868</b>		0,0334	<b>0,0334</b>	<b>4,1202</b>
Saint-Léonard	3,6285	0,1780	0,0231	0,0346	0,1020	<b>3,9662</b>	0,0103	0,0359	<b>0,0462</b>	<b>4,0124</b>
Verdun <sup>4</sup>	3,4039	0,1780	0,0000	0,0346	0,2877	<b>3,9042</b>	0,0208	0,0252	<b>0,0460</b>	<b>3,9502</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>						<b>4,1913</b>			<b>0,0420</b>	<b>4,2333</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux sont présentés à titre indicatif; ils sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>3</sup> Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 30 \$ par établissement commercial.

<sup>4</sup> Pour Verdun, l'équivalent foncier de la tarification de l'eau et des matières résiduelles est de 0,1657. Un équivalent foncier de 0,1220 s'ajoute. Ce dernier est une moyenne pondérée des deux taxes foncières de Verdun servant à payer des travaux municipaux : Île-des-Sœurs, 0,1087, et terre ferme, 0,1345.

**Tableau 42**  
**Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 45 \$ par logement. Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091 \$/m <sup>3</sup> .	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 50 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 120 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 135 \$ par logement ou 135 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Lachine	Tarif de 96 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 50 \$ par logement pour les premiers 255 m <sup>3</sup> ; tarif de 0,371 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,406 \$/m <sup>3</sup> pour l'excédent.	100 \$ par logement
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 60 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 114 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 81 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 35 \$ par logement pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,396 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

**Tableau 43**  
**Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,187 \$/m <sup>3</sup> .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,275 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Lachine	Tarifs variés au compteur, immeubles mixtes et non résidentiels. Lachine, la plus élevée de : a) 96 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m <sup>3</sup> pour 454 609 m <sup>3</sup> et 0,255 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent. Saint-Pierre, la plus élevée de : a) 0,90 \$/m <sup>3</sup> ; b) 96 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m <sup>3</sup> , tarif de 0,371 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,406 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé: tarif fixe de 0,2616 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière ou 0,165 \$ du m <sup>3</sup> .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,444 \$/m <sup>3</sup> . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière commerciale.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m <sup>3</sup> et taux de 0,21 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Un tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 909 200 m <sup>3</sup> et de 0,297 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318,2 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,267 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,19 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

### **Le traitement des immeubles non imposables**

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

L'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013* bonifie le traitement des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation par la création d'un taux global de taxation (TGT) pondéré, d'une part, et par l'augmentation des pourcentages des taux alloués, d'autre part. Pour l'exercice financier de 2009, le TGT pondéré est établi à 1,5627 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) sont assujettis à un taux équivalant à 97,1 % du TGT pondéré. Ce pourcentage passe à 85,1 % pour les écoles primaires et à 72,1 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,5000 \$ par 100 \$ d'évaluation à la Ville de Montréal. Les institutions religieuses paient, pour leurs terrains uniquement, des compensations équivalant à 0,8000 \$ par 100 \$ d'évaluation à la Ville de Montréal.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification à l'échelle locale.

## LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

### L'évolution du rôle d'évaluation entre 2007 et 2008

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. La construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 12 septembre 2007 et le 13 septembre 2008, de près de 2,7 G\$.

Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2007-2010 entre le 12 septembre 2007 et le 13 septembre 2008, mesurée à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal.

**Tableau 44**  
**Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, Ville de Montréal**

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 11 septembre 2007	130 887,5	22 491,0	153 378,5
<b>Variation en cours d'année :</b>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 776,1	15,3	1 791,4
Modification aux bâtiments existants	814,5	217,3	1 031,8
Entente sur révision	(307,7)	(34,5)	(342,2)
Décision de la CMQ	(15,2)	14,7	(0,5)
Incendie	(20,4)	(4,2)	(24,6)
Démolition	(29,4)	(2,8)	(32,2)
Autres	437,7	(202,0)	235,7
Valeur au 13 septembre 2008	133 543,2	22 494,8	156 038,0
Variation nette			
<b>11 septembre 2007 – 13 septembre 2008</b>	<b>2 655,7</b>	<b>3,8</b>	<b>2 659,5</b>
13 septembre 2006 – 11 septembre 2007	1 920,2	481,9	2 402,1

Source : Ville de Montréal, rôle quadriennal 2007-2010, actualisé au 13 septembre 2008.

Le tableau suivant présente les variations de valeurs imposables entre 2007 et 2008 pour chacun des arrondissements de Montréal.



**Tableau 45**  
**Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements**

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	11 sept. 2007	13 sept. 2008	Variation nette	
Ville-Marie	19 750,6	20 612,0	861,4	4,4 %
Saint-Laurent	9 796,0	10 187,9	391,8	4,0 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 651,9	1 713,2	61,3	3,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	7 900,1	8 082,1	182,0	2,3 %
Verdun	5 058,1	5 164,8	106,7	2,1 %
Sud-Ouest	4 414,3	4 506,0	91,7	2,1 %
Anjou	3 900,0	3 971,1	71,1	1,8 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7 279,6	7 400,9	121,3	1,7 %
Saint-Léonard	5 567,1	5 659,1	91,9	1,7 %
Pierrefonds-Roxboro	4 752,4	4 820,7	68,3	1,4 %
Rosemont–La Petite-Patrie	8 313,5	8 429,8	116,3	1,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 168,2	7 263,8	95,6	1,3 %
Plateau-Mont-Royal	8 361,8	8 469,8	108,0	1,3 %
Lachine	3 468,4	3 510,0	41,6	1,2 %
LaSalle	5 343,8	5 396,5	52,6	1,0 %
Ahuntsic-Cartierville	9 431,5	9 515,6	84,1	0,9 %
Montréal-Nord	4 293,1	4 330,6	37,5	0,9 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 054,1	11 118,1	64,0	0,6 %
Outremont	3 382,8	3 391,4	8,5	0,3 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>130 887,5</b>	<b>133 543,2</b>	<b>2 655,7</b>	<b>2,0 %</b>

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé au 13 septembre 2008.

## La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau 46 dresse le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal, présentées par catégories d'immeubles.

**Tableau 46**  
**Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal**

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non Imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, Industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	27 257	7 841,7	1 582,4	91,5	1 993,1	<b>11 508,7</b>	7,4%
Anjou	12 957	2 693,9	1 253,8	23,4	203,5	<b>4 174,6</b>	2,7%
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	24 250	9 708,5	1 341,4	68,2	3 067,2	<b>14 185,3</b>	9,1%
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 717	1 611,1	71,3	30,8	109,6	<b>1 822,8</b>	1,2%
Lachine	11 845	2 346,8	1 022,1	141,0	386,2	<b>3 896,1</b>	2,5%
LaSalle	17 459	4 437,3	924,3	34,8	626,3	<b>6 022,7</b>	3,9%
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	27 496	6 607,6	1 362,2	112,3	1 430,4	<b>9 512,4</b>	6,1%
Montréal-Nord	13 907	3 684,7	620,1	25,9	428,2	<b>4 758,8</b>	3,0%
Outremont	5 972	3 244,9	127,8	18,7	484,5	<b>3 875,8</b>	2,5%
Pierrefonds-Roxboro	21 238	4 493,2	227,6	99,9	445,5	<b>5 266,3</b>	3,4%
Plateau-Mont-Royal	23 399	6 829,7	1 609,9	30,2	1 169,1	<b>9 638,9</b>	6,2%
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	32 189	6 224,0	984,2	192,6	1 159,6	<b>8 560,5</b>	5,5%
Rosemont–La Petite-Patrie	27 414	7 334,2	1 063,3	32,3	1 456,7	<b>9 886,5</b>	6,3%
Saint-Laurent	24 258	6 021,6	3 885,8	280,5	1 012,2	<b>11 200,1</b>	7,2%
Saint-Léonard	12 954	4 551,0	1 073,4	34,7	317,8	<b>5 976,9</b>	3,8%
Sud-Ouest	16 639	3 465,6	924,6	115,8	896,9	<b>5 402,9</b>	3,5%
Verdun	19 069	4 740,7	364,7	59,5	598,6	<b>5 763,4</b>	3,7%
Ville-Marie	28 897	7 804,8	12 678,5	128,7	5 735,6	<b>26 347,7</b>	16,9%
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	23 559	5 968,6	1 260,4	34,8	973,9	<b>8 237,7</b>	5,3%
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>377 476</b>	<b>99 609,7</b>	<b>32 377,8</b>	<b>1 555,7</b>	<b>22 494,8</b>	<b>156 038,0</b>	<b>100,0%</b>

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé au 13 septembre 2008.

### L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur quatre ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2007, 2008, 2009 et 2010, est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent, le quart de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ».

Les tableaux de taux présentés dans ce document sont donc basés sur les valeurs ajustées. Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 47**  
**Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2004-2006 (3 ans)	100 000 \$	100 000 \$
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	80 000 \$	140 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(20 000) \$	40 000 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2004-2006	100 000 \$	100 000 \$
+ le quart (25 %) de la variation de valeur	(5 000) \$	10 000 \$
<b>Valeur ajustée pour 2007</b>	95 000 \$	110 000 \$
<b>Valeur ajustée pour 2008</b>	90 000 \$	120 000 \$
<b>Valeur ajustée pour 2009</b>	<b>85 000 \$</b>	<b>130 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2010</b>	80 000 \$	140 000 \$

## LES VARIATIONS DE CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente également les variations de charges fiscales attribuables aux contributions aux réserves financières dédiées au service de l'eau et aux taxes d'arrondissement.

Les charges fiscales générales n'augmentent pas en 2009. En revanche, le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de son ou ses immeubles.

**Tableau 48**  
**Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2008 et 2009, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels**

Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Contributions aux réserves financières de l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Contributions aux réserves financières de l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	(0,9 %)	0,7 %		(0,2 %)	1,0 %	0,6 %		1,6 %
Anjou	1,8 %	0,7 %	0,3 %	2,8 %	1,6 %	0,6 %	0,1 %	2,3 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	(1,6 %)	0,7 %		(0,9 %)	0,2 %	0,6 %		0,8 %
Lachine	0,3 %	0,7 %		1,0 %	(0,4 %)	0,6 %		0,2 %
LaSalle	2,5 %	0,7 %	0,5 %	3,7 %	1,6 %	0,6 %	0,1 %	2,3 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,4 %	0,7 %		2,1 %	1,1 %	0,6 %		1,7 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	(0,4 %)	0,7 %		0,3 %	(1,3 %)	0,6 %		(0,7 %)
Montréal-Nord	2,2 %	0,7 %		2,9 %	1,1 %	0,6 %		1,7 %
Outremont	0,9 %	0,7 %		1,6 %	5,0 %	0,6 %		5,6 %
Pierrefonds-Roxboro	(0,1 %)	0,7 %		0,6 %	(0,2 %)	0,6 %		0,4 %
Plateau-Mont-Royal	(1,6 %)	0,7 %		(0,9 %)	2,1 %	0,6 %		2,7 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	(0,4 %)	0,7 %		0,3 %	(2,2 %)	0,6 %		(1,6 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	(0,6 %)	0,7 %		0,1 %	0,7 %	0,6 %		1,3 %
Saint-Laurent	1,2 %	0,7 %		1,9 %	1,0 %	0,6 %		1,6 %
Saint-Léonard	0,9 %	0,7 %		1,6 %	1,5 %	0,6 %		2,1 %
Sud-Ouest	0,7 %	0,7 %		1,4 %	0,0 %	0,6 %		0,6 %
Verdun	1,9 %	0,7 %	0,2 %	2,8 %	3,9 %	0,6 %	0,1 %	4,6 %
Ville-Marie	(2,3 %)	0,7 %	0,0 %	(1,6 %)	(0,8 %)	0,6 %	0,0 %	(0,2 %)
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,6 %	0,7 %		1,3 %	(0,2 %)	0,6 %		0,4 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>0,0 %</b>				<b>0,0 %</b>			

<sup>1</sup> Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, les contributions de base destinées aux services de l'eau et de la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent la contribution additionnelle destinée au service de l'eau ainsi que les taxes d'arrondissements relatives aux services.

Source : compilation actualisée au 13 septembre 2008 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2008 et 2009.

PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2009-2011  
MUNICIPAL



## CHAMPS DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la nouvelle organisation municipale montréalaise, le conseil municipal continue d'assumer ses responsabilités quant aux compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, la *Charte de la Ville de Montréal* précise que les services de proximité sont du ressort des arrondissements. Ainsi, au sein de la Ville, les compétences d'arrondissement et les compétences centrales sont distinctes.

Les arrondissements ont les compétences suivantes :

- la voirie locale;
- les équipements culturels, de sports et de loisirs de même que les parcs locaux;
- les équipements et les installations nécessaires à l'exercice des compétences locales, incluant les applications informatiques locales et le matériel roulant.

Les compétences centrales, pour leur part, englobent notamment :

- les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout;
- le réseau routier artériel;
- les sites de dépôt des neiges usées;
- les équipements communs (immeubles, systèmes d'information, matériel roulant, etc.).

### LES PRIORITÉS DU PTI 2009-2011

Les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 du conseil municipal s'élèvent à 1 811 M\$. En 2009, les investissements se chiffrent à 622,1 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Transport », « Hygiène du milieu » et « Loisirs et culture ».

Il revient aux arrondissements d'établir les priorités sur leur territoire respectif, en fonction des besoins locaux et dans le cadre de leurs responsabilités. En 2009, le PTI des arrondissements représente 136 M\$, soit 21,9 % du PTI adopté par le conseil municipal.

#### Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

En 2009, un total d'un peu plus de 463,4 M\$ sera attribué à la réhabilitation et au remplacement des éléments de l'actif municipal. Ces investissements visent principalement le réseau routier local et les infrastructures souterraines, telles les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout.

Dans le cadre de la mise en place, en 2006, d'un plan visant à injecter 500 M\$ sur 4 ans dans la réhabilitation du réseau routier, le budget du conseil municipal prévoit des investissements de 408,7 M\$ pour 2009-2011, incluant 148,4 M\$ pour l'année 2009. De cette manière, l'objectif de l'administration municipale sera atteint dès 2009. De plus, ce budget triennal permettra de poursuivre les efforts déployés au cours des prochaines années dans ce domaine d'activité.

Le *Programme de réhabilitation du réseau de conduites secondaires* prévoit des investissements de 334,3 M\$ au PTI 2009-2011, soit 100,9 M\$ pour l'année 2009.

En 2009, des investissements de l'ordre de 27 M\$ seront alloués à la protection des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. À titre d'exemple, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, un montant de 3,2 M\$ sera consacré à l'aménagement du parc Clémentine-de-la-Rousselière, et l'arrondissement de Montréal-Nord injectera 2,3 M\$ dans le réaménagement du parc Saint-Laurent.

Enfin, des investissements de 66,7 M\$ seront destinés à la réhabilitation de bâtiments municipaux, tels les bâtiments administratifs et communautaires.

#### Projets de développement

En 2009, des investissements dépassant les 158,6 M\$ sont destinés au développement économique de Montréal et à la construction de nouvelles installations permettant d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Afin d'améliorer la qualité de vie des Montréalais, les arrondissements accroissent leur offre de service sur les plans sportif et communautaire. En 2009, des projets majeurs seront amorcés ou poursuivis tels que la construction d'une nouvelle piscine au Centre Jean-Claude-Malépart dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'un centre sportif dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'une bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi que la relocalisation de la mairie de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.



Par ailleurs, au cours de la période 2009-2011, la Ville consacrera une somme de 30,5 M\$ à la mise aux normes des systèmes de réfrigération des arénas de Montréal. À titre de participation financière aux projets d'arrondissement, la ville centrale destine un montant de 51,8 M\$ à des projets d'agrandissement, de rénovation et de construction de bibliothèques. Notons qu'elle mettra également à la disposition des arrondissements le Fonds de soutien aux installations sportives, pour un montant de 17,4 M\$. De plus, afin de soutenir les arrondissements dans la réalisation de projets qui améliorent l'offre de service aux citoyens et nécessitent des budgets importants, l'Administration a créé, cette année, le Fonds d'initiatives aux arrondissements se chiffrant à 20 M\$.

Le Fonds d'investissement, qui a été mis sur pied en 2006, prévoit des investissements majeurs dans le développement et le soutien de projets économiques qui visent l'accroissement de la richesse foncière. De 2009 à 2011, ce fonds prévoit allouer à différents projets plus de 174,3 M\$, dont 58 M\$ en 2009. Ces sommes permettront de poursuivre et d'amorcer des investissements dans des projets de développement résidentiel, tels celui de la pointe nord de L'Île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, le développement domiciliaire Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et le développement Héritage du Canal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Des investissements importants seront également consacrés à trois projets qui visent à soutenir le développement et à mettre en valeur les activités économiques de leur secteur. Ainsi, le développement du secteur du campus d'Outremont et du Centre universitaire de santé de l'Université McGill ainsi que la construction de nouvelles infrastructures à l'aéroport Montréal-Trudeau permettront de créer de nouveaux emplois et de soutenir les partenaires de la Ville de Montréal en matière de développement économique.

#### Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.

**Tableau 49**  
**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2009	2010	2011	Total
Administration générale	34 534,0	27 568,0	29 290,0	91 392,0
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	260 628,0	245 358,0	243 955,0	749 941,0
Hygiène du milieu	118 074,0	130 191,0	133 992,0	382 257,0
Aménagement, urbanisme et développement	64 523,0	65 956,0	62 574,0	193 053,0
Loisirs et culture	144 300,0	129 337,0	120 761,0	394 398,0
<b>Total</b>	<b>622 059,0</b>	<b>598 410,0</b>	<b>590 572,0</b>	<b>1 811 041,0</b>

La classification par fonctions permet de présenter les acquisitions d'immobilisations selon leur finalité.

- La fonction « Transport » concentre les investissements prévus pour le réseau de voirie de Montréal, à l'exception du réseau du centre-ville qui relève du conseil d'agglomération;

- La fonction « Hygiène du milieu » comprend notamment le budget alloué au réseau secondaire d'aqueduc et d'égout;
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » inclut, entre autres, pour la période 2009-2011, une somme de 181,4 M\$ allouée aux travaux de la Commission des services électriques;
- La fonction « Loisirs et culture » regroupe les sommes affectées à la réfection des centres sportifs et communautaires, des piscines et des arénas ainsi qu'au réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. S'y trouvent également les dépenses touchant l'ajout de nouvelles installations.

**Tableau 50**

**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2009		2010		2011	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	235 019,0	63 001,0	217 193,0	60 402,0	221 171,0	51 295,0
Environnement et infrastructures souterraines	103 900,0	11 013,0	122 700,0	3 983,0	122 700,0	6 286,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	26 945,0	25 811,0	13 173,0	9 917,0	15 268,0	6 053,0
Bâtiments	66 688,0	41 345,0	48 940,0	83 051,0	36 578,0	82 383,0
Terrains	7 543,0	4 257,0	6 307,0	1 000,0	6 107,0	8 264,0
Véhicules	16 652,0	-	14 714,0	-	14 852,0	-
Ameublement et équipements de bureau	5 035,0	12 507,0	3 754,0	11 728,0	3 619,0	14 581,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	1 291,0	100,0	645,0	150,0	637,0	150,0
Autres éléments de l'actif	353,0	599,0	350,0	403,0	330,0	298,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>463 426,0</b>	<b>158 633,0</b>	<b>427 776,0</b>	<b>170 634,0</b>	<b>421 262,0</b>	<b>169 310,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>74,5 %</b>	<b>25,5 %</b>	<b>71,5 %</b>	<b>28,5 %</b>	<b>71,3 %</b>	<b>28,7 %</b>

La classification des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans la protection des infrastructures routières et souterraines.

## SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme, dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses. Parmi ces partenaires, les gouvernements supérieurs participent par des paiements de transfert.

**Tableau 51**  
**Synthèse des modes de financement**

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2009	2010	2011	Total
Contribution des promoteurs	4 150,0	2 326,0	5 326,0	11 802,0
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	140 598,0	154 886,0	165 556,0	461 040,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	53 822,0	33 129,0	47 199,0	134 150,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	58 655,0	61 305,0	57 800,0	177 760,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	364 834,0	346 764,0	314 691,0	1 026 289,0
<b>Total</b>	<b>622 059,0</b>	<b>598 410,0</b>	<b>590 572,0</b>	<b>1 811 041,0</b>

### Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations. Le règlement municipal concernant le financement des infrastructures des développements résidentiels, adopté en 2003, exige en effet que les promoteurs financent à 100 % les infrastructures « sur site ». Par ce règlement, la Ville a adopté une pratique qui a cours dans plusieurs municipalités canadiennes et qui lui permet de réduire la dette associée aux nouvelles infrastructures.

### Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises. En 2009, ces transferts atteignent 140,6 M\$.

### Les excédents accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les affectations des acquisitions d'immobilisations financées par les revenus de taxes. Ce mode de financement représente 53,8 M\$ pour l'année 2009 et se chiffre à 134,2 M\$ pour la totalité de la période couverte par le présent PTI.

### **Les emprunts remboursés par les activités commerciales**

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement représente 58,7 M\$ en 2009 et 177,8 M\$ pour les années 2009 à 2011.

### **Les emprunts à la charge du conseil municipal**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée à 100 % par les contribuables de la Ville. Les investissements qui seront éventuellement financés par ce type d'emprunts se chiffrent à 364,8 M\$ en 2009 et à 1 026,3 M\$ pour l'entière période du PTI 2009-2011.

Notons que la charge financière des projets de la Ville comporte deux volets : les projets d'immobilisations des arrondissements qui sont, dans leur très grande partie, financièrement assumés par les contribuables des arrondissements; les projets d'immobilisations de compétence centrale qui sont assumés par l'ensemble des contribuables montréalais. Le partage du fardeau fiscal entre les contribuables est présenté au tableau suivant.

**Tableau 52**  
**Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables**  
*(en milliers de dollars)*

Unités d'affaires	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	-	-	3 810,0	3 810,0	-	3 810,0
Anjou	4 748,0	4 702,0	5 148,0	14 598,0	-	14 598,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	5 959,0	24 586,0
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	3 352,0	3 010,0	2 070,0	8 432,0	-	8 432,0
Lachine	4 000,0	3 100,0	2 108,0	9 208,0	-	9 208,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 122,0	8 276,0	7 586,0	25 984,0	-	25 984,0
Montréal-Nord	4 919,0	3 815,0	4 155,0	12 889,0	-	12 889,0
Outremont	3 188,0	2 114,0	1 531,0	6 833,0	-	6 833,0
Pierrefonds-Roxboro	1 500,0	6 900,0	3 158,0	11 558,0	-	11 558,0
Plateau-Mont-Royal	8 638,0	3 441,0	2 000,0	14 079,0	3 774,0	17 853,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	15 563,0	8 347,0	4 721,0	28 631,0	2 800,0	31 431,0
Rosemont-La Petite-Patrie	7 958,0	8 036,0	8 036,0	24 030,0	-	24 030,0
Saint-Laurent	13 453,0	9 046,0	6 441,0	28 940,0	8 035,0	36 975,0
Saint-Léonard	6 100,0	3 400,0	3 400,0	12 900,0	-	12 900,0
Sud-Ouest	5 376,0	5 504,0	5 254,0	16 134,0	-	16 134,0
Verdun	5 010,0	3 963,0	2 493,0	11 466,0	-	11 466,0
Ville-Marie	4 539,0	2 327,0	1 785,0	8 651,0	-	8 651,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7 239,0	8 267,0	5 320,0	20 826,0	-	20 826,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>117 046,0</b>	<b>95 589,0</b>	<b>80 357,0</b>	<b>292 992,0</b>	<b>20 568,0</b>	<b>313 560,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Affaires corporatives	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 300,0	-	3 300,0
Commission des services électriques	1 200,0	1 200,0	1 200,0	3 600,0	342,0	3 942,0
Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle	37 410,0	50 020,0	48 164,0	135 594,0	2 500,0	138 094,0
Direction des systèmes d'information	15 019,0	11 727,0	13 690,0	40 436,0	-	40 436,0
Finances	24 000,0	4 000,0	4 000,0	32 000,0	-	32 000,0
Infrastructures, transport et environnement	113 704,0	120 454,0	113 784,0	347 942,0	16 013,0	363 955,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	55 227,0	62 570,0	52 292,0	170 089,0	350 610,0	520 699,0
Service de police	128,0	104,0	104,0	336,0	-	336,0
<b>Total services centraux</b>	<b>247 788,0</b>	<b>251 175,0</b>	<b>234 334,0</b>	<b>733 297,0</b>	<b>369 465,0</b>	<b>1 102 762,0</b>
<b>Total</b>	<b>364 834,0</b>	<b>346 764,0</b>	<b>314 691,0</b>	<b>1 026 289,0</b>	<b>390 033,0</b>	<b>1 416 322,0</b>

### LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement, en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus supplémentaires fiscaux et non fiscaux (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des frais évités.

Ces impacts peuvent être récurrents ou non.

Les revenus supplémentaires qui sont générés à moyen et long terme sont, en règle générale, de nature fiscale et résultent des projets de développement qui accroissent l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux impacts récurrents pour la Ville se traduisent par la diminution escomptée des frais d'entretien de la voirie et des infrastructures du réseau d'eau.

Les dépenses additionnelles sont normalement consécutives à l'ajout d'installations dans les arrondissements. De façon générale, il est prévu que les arrondissements réaménagent leurs budgets en conséquence.

SOMMAIRE DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Les unités d'affaires sont de deux types : arrondissements et services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux se chargent des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

**Tableau 53**

**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	-	-	3 810,0	3 810,0	-	3 810,0
Anjou	4 748,0	4 702,0	5 148,0	14 598,0	-	14 598,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	5 959,0	24 586,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 352,0	3 010,0	2 070,0	8 432,0	-	8 432,0
Lachine	4 000,0	3 100,0	2 108,0	9 208,0	-	9 208,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 722,0	8 276,0	7 586,0	26 584,0	-	26 584,0
Montréal-Nord	8 172,0	4 500,0	4 300,0	16 972,0	-	16 972,0
Outremont	3 188,0	2 114,0	1 531,0	6 833,0	-	6 833,0
Pierrefonds-Roxboro	5 650,0	7 900,0	7 158,0	20 708,0	-	20 708,0
Plateau-Mont-Royal	8 638,0	3 441,0	2 000,0	14 079,0	3 774,0	17 853,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	15 563,0	8 347,0	4 721,0	28 631,0	2 800,0	31 431,0
Rosemont-La Petite-Patrie	7 958,0	8 036,0	8 036,0	24 030,0	-	24 030,0
Saint-Laurent	17 953,0	19 316,0	16 311,0	53 580,0	16 056,0	69 636,0
Saint-Léonard	6 100,0	4 400,0	4 400,0	14 900,0	-	14 900,0
Sud-Ouest	6 611,0	5 814,0	5 254,0	17 679,0	-	17 679,0
Verdun	5 010,0	3 963,0	2 493,0	11 466,0	-	11 466,0
Ville-Marie	9 739,0	2 327,0	1 785,0	13 851,0	-	13 851,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	7 239,0	8 267,0	5 320,0	20 826,0	-	20 826,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>135 984,0</b>	<b>108 854,0</b>	<b>95 372,0</b>	<b>340 210,0</b>	<b>28 589,0</b>	<b>368 799,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Affaires corporatives	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 300,0	-	3 300,0
Commission des services électriques	59 855,0	62 505,0	59 000,0	181 360,0	342,0	181 702,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	45 178,0	65 454,0	74 521,0	185 153,0	2 500,0	187 653,0
Direction des systèmes d'information	15 019,0	11 727,0	13 690,0	40 436,0	-	40 436,0
Finances	24 000,0	4 000,0	4 000,0	32 000,0	-	32 000,0
Infrastructures, Transport et Environnement	255 650,0	260 054,0	265 894,0	781 598,0	16 013,0	797 611,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	85 145,0	84 612,0	76 891,0	246 648,0	360 584,0	607 232,0
Service de police	128,0	104,0	104,0	336,0	-	336,0
<b>Total services centraux</b>	<b>486 075,0</b>	<b>489 556,0</b>	<b>495 200,0</b>	<b>1 470 831,0</b>	<b>379 439,0</b>	<b>1 850 270,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>622 059,0</b>	<b>598 410,0</b>	<b>590 572,0</b>	<b>1 811 041,0</b>	<b>408 028,0</b>	<b>2 219 069,0</b>





DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.



Arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55836	Programme de protection des infrastructures routières	-	-	1 310,0	1 310,0	-	1 310,0
55733	Programme de réfection routière	-	-	500,0	500,0	-	500,0
36024	Remplacement d'équipements - maison de la culture et bibliothèques	-	-	2 000,0	2 000,0	-	2 000,0
<b>Total</b>		-	-	<b>3 810,0</b>	<b>3 810,0</b>	-	<b>3 810,0</b>

## Arrondissement d'Anjou

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	72,0	-	-	72,0	-	72,0
20031	Aménagement de parcs	-	1 500,0	-	1 500,0	-	1 500,0
42225	Construction d'un chalet au parc-école Dalkeith	-	2 000,0	-	2 000,0	-	2 000,0
68709	Programme d'acquisition de petits équipements	-	20,0	62,0	82,0	-	82,0
38509	Programme de protection des bâtiments culturels	-	-	159,0	159,0	-	159,0
42509	Programme de protection des bâtiments sportifs	230,0	25,0	45,0	300,0	-	300,0
34509	Programme de réaménagement de parcs anciens	742,0	110,0	775,0	1 627,0	-	1 627,0
67509	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	100,0	-	865,0	965,0	-	965,0
55510	Programme de réfection routière	3 260,0	1 047,0	2 400,0	6 707,0	-	6 707,0
68609	Programme de remplacement de véhicules	344,0	-	842,0	1 186,0	-	1 186,0
<b>Total</b>		<b>4 748,0</b>	<b>4 702,0</b>	<b>5 148,0</b>	<b>14 598,0</b>	-	<b>14 598,0</b>

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
30099	Construction d'une bibliothèque	500,0	900,0	2 000,0	3 400,0	-	3 400,0
42400	Construction du complexe sportif et communautaire Benny	1 000,0	1 000,0	1 200,0	3 200,0	-	3 200,0
55959	Programme de décontamination des sols	200,0	200,0	-	400,0	-	400,0
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	600,0	350,0	-	950,0	851,0	1 801,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	771,0	400,0	-	1 171,0	1 650,0	2 821,0
55734	Programme de réfection routière	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	2 000,0	8 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	105,0	106,0	-	211,0	-	211,0
68027	Programme de remplacement de véhicules	1 033,0	1 033,0	1 009,0	3 075,0	1 058,0	4 133,0
55027	Programme de signalisation lumineuse et aérienne	-	100,0	-	100,0	100,0	200,0
31220	Réaménagement de l'avenue de Darlington	-	120,0	-	120,0	300,0	420,0
<b>Total</b>		<b>6 209,0</b>	<b>6 209,0</b>	<b>6 209,0</b>	<b>18 627,0</b>	<b>5 959,0</b>	<b>24 586,0</b>

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68606	Programme de développement informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	740,0	765,0	375,0	1 880,0	-	1 880,0
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	75,0	500,0	-	575,0	-	575,0
42506	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	195,0	100,0	195,0	490,0	-	490,0
55706	Programme de réfection routière	1 850,0	1 400,0	1 450,0	4 700,0	-	4 700,0
68506	Programme de remplacement de véhicules	442,0	195,0	-	637,0	-	637,0
<b>Total</b>		<b>3 352,0</b>	<b>3 010,0</b>	<b>2 070,0</b>	<b>8 432,0</b>	-	<b>8 432,0</b>

Arrondissement de Lachine

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
57517	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
68517	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	-	-	50,0	-	50,0
58517	Programme de mise aux normes des feux de circulation	125,0	50,0	50,0	225,0	-	225,0
66517	Programme de protection des bâtiments administratifs	250,0	50,0	58,0	358,0	-	358,0
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	200,0	200,0	200,0	600,0	-	600,0
42517	Programme de réfection des bâtiments sportifs et communautaires	450,0	1 000,0	-	1 450,0	-	1 450,0
55717	Programme de réfection routière	1 950,0	1 550,0	1 550,0	5 050,0	-	5 050,0
68017	Programme de remplacement de véhicules	775,0	50,0	50,0	875,0	-	875,0
<b>Total</b>		<b>4 000,0</b>	<b>3 100,0</b>	<b>2 108,0</b>	<b>9 208,0</b>	-	<b>9 208,0</b>

Arrondissement de LaSalle

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55709	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	450,0	450,0	450,0	1 350,0	-	1 350,0
68160	Programme de gestion de la désuétude informatique	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	982,0	750,0	750,0	2 482,0	-	2 482,0
55700	Programme de réfection routière	3 050,0	3 082,0	3 082,0	9 214,0	-	9 214,0
68018	Programme de remplacement de véhicules	500,0	700,0	700,0	1 900,0	-	1 900,0
<b>Total</b>		<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>15 396,0</b>	-	<b>15 396,0</b>



Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55001	Développement résidentiel - site Louis-H. Lafontaine	-	940,0	-	940,0	-	940,0
68723	Programme d'acquisition de petits équipements	477,0	225,0	225,0	927,0	-	927,0
66055	Programme de protection de bâtiments	4 200,0	1 975,0	1 975,0	8 150,0	-	8 150,0
34223	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 676,0	975,0	975,0	3 626,0	-	3 626,0
55729	Programme de réfection routière	1 950,0	1 975,0	1 975,0	5 900,0	-	5 900,0
68023	Programme de remplacement de véhicules	1 419,0	1 186,0	1 186,0	3 791,0	-	3 791,0
45123	Programme de revitalisation urbaine intégrée	-	-	250,0	250,0	-	250,0
55011	Relocalisation de la mairie d'arrondissement	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
<b>Total</b>		<b>10 722,0</b>	<b>8 276,0</b>	<b>7 586,0</b>	<b>26 584,0</b>	-	<b>26 584,0</b>

Arrondissement de Montréal-Nord

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
42316	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 500,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	2 472,0	200,0	-	2 672,0	-	2 672,0
55716	Programme de réfection routière	3 700,0	3 700,0	3 700,0	11 100,0	-	11 100,0
68016	Programme de remplacement de véhicules	400,0	500,0	500,0	1 400,0	-	1 400,0
<b>Total</b>		<b>8 172,0</b>	<b>4 500,0</b>	<b>4 300,0</b>	<b>16 972,0</b>	-	<b>16 972,0</b>

Arrondissement d'Outremont

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

<b>Numéro</b>	<b>Projet</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total PTI</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Grand total</b>
<b>34100</b>	Programme d'amélioration des aires de jeux	605,0	309,0	150,0	<b>1 064,0</b>	-	1 064,0
<b>68070</b>	Programme de gestion de la désuétude informatique	30,0	60,0	30,0	<b>120,0</b>	-	120,0
<b>66040</b>	Programme de protection des bâtiments administratifs	326,0	400,0	450,0	<b>1 176,0</b>	-	1 176,0
<b>55705</b>	Programme de réfection routière	2 075,0	1 250,0	846,0	<b>4 171,0</b>	-	4 171,0
<b>68005</b>	Programme de remplacement de véhicules	152,0	95,0	55,0	<b>302,0</b>	-	302,0
<b>Total</b>		<b>3 188,0</b>	<b>2 114,0</b>	<b>1 531,0</b>	<b>6 833,0</b>	-	<b>6 833,0</b>

## Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32513	Aménagement de nouveaux parcs locaux	500,0	200,0	-	700,0	-	700,0
16513	Développement résidentiel - infrastructures	4 150,0	1 000,0	4 000,0	9 150,0	-	9 150,0
30013	Programme de construction et d'agrandissement des bâtiments culturels, communautaires et/ou bibliothèques	100,0	1 000,0	158,0	1 258,0	-	1 258,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	300,0	1 000,0	500,0	1 800,0	-	1 800,0
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	200,0	200,0	-	400,0	-	400,0
55713	Programme de réfection routière	100,0	3 000,0	1 500,0	4 600,0	-	4 600,0
68013	Programme de remplacement de véhicules	300,0	1 500,0	1 000,0	2 800,0	-	2 800,0
<b>Total</b>		<b>5 650,0</b>	<b>7 900,0</b>	<b>7 158,0</b>	<b>20 708,0</b>	-	<b>20 708,0</b>

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
36030	Développement d'un pôle culturel, communautaire et civique	1,0	-	-	1,0	1 775,0	1 776,0
66180	Programme de protection des bâtiments	1 267,0	-	-	1 267,0	-	1 267,0
42307	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 400,0	1 200,0	-	2 600,0	750,0	3 350,0
34222	Programme de réaménagement de parcs	3 498,0	-	-	3 498,0	-	3 498,0
55735	Programme de réfection routière	1 300,0	1 300,0	1 300,0	3 900,0	-	3 900,0
68022	Programme de remplacement d'équipements motorisés	1 022,0	700,0	700,0	2 422,0	-	2 422,0
66183	Secteur Maguire et du Carmel - requalification	150,0	241,0	-	391,0	1 249,0	1 640,0
<b>Total</b>		<b>8 638,0</b>	<b>3 441,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>14 079,0</b>	<b>3 774,0</b>	<b>17 853,0</b>

## Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
51004	Mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert	50,0	-	-	50,0	-	50,0
30056	Mise en valeur du vieux Pointe-aux-Trembles	1 000,0	1 500,0	-	2 500,0	-	2 500,0
34123	Programme d'amélioration des aires de jeux	325,0	1 375,0	550,0	2 250,0	-	2 250,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	100,0	400,0	-	500,0	-	500,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	100,0	-	-	100,0	-	100,0
40010	Programme de dotation d'installations sportives	323,0	1 577,0	-	1 900,0	-	1 900,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique	25,0	-	-	25,0	-	25,0
66178	Programme de protection des cours de service	1 335,0	-	-	1 335,0	-	1 335,0
34219	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 030,0	1 430,0	2 700,0	5 160,0	-	5 160,0
55892	Programme de réaménagement de rues	2 550,0	1 400,0	1 400,0	5 350,0	2 800,0	8 150,0
34126	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de tennis	900,0	-	-	900,0	-	900,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	1 675,0	100,0	71,0	1 846,0	-	1 846,0
55731	Programme de réfection routière	1 500,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
34319	Programme de remplacement d'équipements de parc	200,0	-	-	200,0	-	200,0
68019	Programme de remplacement de véhicules	1 225,0	-	-	1 225,0	-	1 225,0
16004	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	3 225,0	565,0	-	3 790,0	-	3 790,0
<b>Total</b>		<b>15 563,0</b>	<b>8 347,0</b>	<b>4 721,0</b>	<b>28 631,0</b>	<b>2 800,0</b>	<b>31 431,0</b>

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	-	500,0	500,0	1 000,0	-	1 000,0
10000	Développement résidentiel - Angus	150,0	-	-	150,0	-	150,0
40005	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	561,0	1 515,0	800,0	2 876,0	-	2 876,0
66461	Programme de protection - garages et ateliers	929,0	-	-	929,0	-	929,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	240,0	-	786,0	1 026,0	-	1 026,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	708,0	906,0	835,0	2 449,0	-	2 449,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	37,0	1 000,0	1 000,0	2 037,0	-	2 037,0
55732	Programme de réfection routière	3 468,0	2 500,0	2 500,0	8 468,0	-	8 468,0
68025	Programme de remplacement de véhicules	1 615,0	1 615,0	1 615,0	4 845,0	-	4 845,0
16005	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	250,0	-	-	250,0	-	250,0
<b>Total</b>		<b>7 958,0</b>	<b>8 036,0</b>	<b>8 036,0</b>	<b>24 030,0</b>	-	<b>24 030,0</b>

Arrondissement de Saint-Laurent

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32516	Aménagement de parcs - sites Mitchell et Jules-Poitras	100,0	-	-	100,0	-	100,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	-	3 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	-	100,0	100,0	200,0	200,0	400,0
30086	Construction d'une bibliothèque	687,0	11 191,0	9 091,0	20 969,0	10 092,0	31 061,0
30087	Construction de pataugeoires, de jeux d'eau et réfection de piscines	1 424,0	-	-	1 424,0	-	1 424,0
11615	Développement résidentiel - projet Bois-Franc	400,0	500,0	500,0	1 400,0	100,0	1 500,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	2 451,0	1 500,0	1 150,0	5 101,0	3 006,0	8 107,0
32522	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	-	500,0	600,0	1 100,0	-	1 100,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	310,0	-	-	310,0	-	310,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 925,0	25,0	120,0	3 070,0	-	3 070,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	4 506,0	700,0	50,0	5 256,0	200,0	5 456,0
55714	Programme de réfection routière	2 550,0	2 100,0	2 000,0	6 650,0	1 800,0	8 450,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	-	100,0	100,0	200,0	100,0	300,0
68015	Programme de remplacement de véhicules	1 500,0	1 500,0	1 500,0	4 500,0	458,0	4 958,0
30083	Réhabilitation des artères commerciales	100,0	100,0	100,0	300,0	100,0	400,0
<b>Total</b>		<b>17 953,0</b>	<b>19 316,0</b>	<b>16 311,0</b>	<b>53 580,0</b>	<b>16 056,0</b>	<b>69 636,0</b>



Arrondissement de Saint-Léonard

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68614	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	375,0	100,0	100,0	575,0	-	575,0
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	275,0	435,0	450,0	1 160,0	-	1 160,0
42314	Programme de protection des bâtiments sportifs	206,0	-	-	206,0	-	206,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs et communautaires	425,0	-	650,0	1 075,0	-	1 075,0
55718	Programme de réfection routière	3 867,0	2 580,0	2 413,0	8 860,0	-	8 860,0
34314	Programme de remplacement d'équipements de parc	197,0	225,0	-	422,0	-	422,0
68514	Programme de remplacement de véhicules	755,0	695,0	787,0	2 237,0	-	2 237,0
16514	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	-	365,0	-	365,0	-	365,0
<b>Total</b>		<b>6 100,0</b>	<b>4 400,0</b>	<b>4 400,0</b>	<b>14 900,0</b>	<b>-</b>	<b>14 900,0</b>

Arrondissement du Sud-Ouest

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	75,0	75,0	75,0	225,0	-	225,0
34421	Programme d'amélioration des aires de jeux	150,0	100,0	-	250,0	-	250,0
69095	Programme d'enfouissement des fils	185,0	-	-	185,0	-	185,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	200,0	200,0	154,0	554,0	-	554,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
42304	Programme de protection des bâtiments sportifs	2 580,0	1 535,0	925,0	5 040,0	-	5 040,0
34221	Programme de réaménagement de parcs anciens	475,0	858,0	950,0	2 283,0	-	2 283,0
55736	Programme de réfection routière	1 800,0	1 896,0	2 000,0	5 696,0	-	5 696,0
68021	Programme de remplacement de véhicules	1 096,0	1 100,0	1 100,0	3 296,0	-	3 296,0
<b>Total</b>		<b>6 611,0</b>	<b>5 814,0</b>	<b>5 254,0</b>	<b>17 679,0</b>	-	<b>17 679,0</b>

Arrondissement de Verdun

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34712	Mise en valeur des berges	-	109,0	-	109,0	-	109,0
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux	759,0	47,0	47,0	853,0	-	853,0
57512	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	-	95,0	-	95,0	-	95,0
59512	Programme de mise aux normes des feux de circulation	66,0	66,0	66,0	198,0	-	198,0
66512	Programme de protection - usine de traitement des eaux, garages et ateliers	95,0	-	-	95,0	-	95,0
66612	Programme de protection des bâtiments administratifs	57,0	237,0	95,0	389,0	-	389,0
42512	Programme de protection des bâtiments sportifs	411,0	594,0	113,0	1 118,0	-	1 118,0
34612	Programme de réaménagement de parcs anciens	374,0	71,0	47,0	492,0	-	492,0
42612	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	705,0	382,0	119,0	1 206,0	-	1 206,0
55719	Programme de réfection routière	1 617,0	1 603,0	1 247,0	4 467,0	-	4 467,0
68512	Programme de remplacement de véhicules	759,0	759,0	759,0	2 277,0	-	2 277,0
42712	Rénovation des bâtiments municipaux patrimoniaux	167,0	-	-	167,0	-	167,0
<b>Total</b>		<b>5 010,0</b>	<b>3 963,0</b>	<b>2 493,0</b>	<b>11 466,0</b>	-	<b>11 466,0</b>

Arrondissement de Ville-Marie

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68052	Programme d'acquisition de petits équipements	200,0	100,0	150,0	450,0	-	450,0
40011	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	5 427,0	1 500,0	-	6 927,0	-	6 927,0
66553	Programme de protection des bâtiments	283,0	100,0	265,0	648,0	-	648,0
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 253,0	127,0	400,0	1 780,0	-	1 780,0
55737	Programme de réfection routière	1 306,0	200,0	420,0	1 926,0	-	1 926,0
34320	Programme de remplacement d'équipements de parc	670,0	-	50,0	720,0	-	720,0
68020	Programme de remplacement de véhicules	600,0	300,0	500,0	1 400,0	-	1 400,0
<b>Total</b>		<b>9 739,0</b>	<b>2 327,0</b>	<b>1 785,0</b>	<b>13 851,0</b>	-	<b>13 851,0</b>

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

<b>Numéro</b>	<b>Projet</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total PTI</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Grand total</b>
<b>42305</b>	Programme de protection des bâtiments	1 384,0	3 765,0	470,0	<b>5 619,0</b>	-	5 619,0
<b>34226</b>	Programme de réaménagement de parcs anciens	700,0	250,0	250,0	<b>1 200,0</b>	-	1 200,0
<b>55730</b>	Programme de réfection routière	4 480,0	3 400,0	4 000,0	<b>11 880,0</b>	-	11 880,0
<b>68026</b>	Programme de remplacement de véhicules	675,0	852,0	600,0	<b>2 127,0</b>	-	2 127,0
<b>Total</b>		<b>7 239,0</b>	<b>8 267,0</b>	<b>5 320,0</b>	<b>20 826,0</b>	-	<b>20 826,0</b>

Affaires corporatives

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

<b>Numéro</b>	<b>Projet</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total PTI</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Grand total</b>
<b>68099</b>	Programme de remplacement de véhicules	1 100,0	1 100,0	1 100,0	<b>3 300,0</b>	-	3 300,0
<b>Total</b>		<b>1 100,0</b>	<b>1 100,0</b>	<b>1 100,0</b>	<b>3 300,0</b>	-	<b>3 300,0</b>

Commission des services électriques

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
69900	Conversion - enfouissement des fils	1 200,0	1 200,0	1 200,0	3 600,0	342,0	3 942,0
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	58 655,0	61 305,0	57 800,0	177 760,0	-	177 760,0
<b>Total</b>		<b>59 855,0</b>	<b>62 505,0</b>	<b>59 000,0</b>	<b>181 360,0</b>	<b>342,0</b>	<b>181 702,0</b>

## Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction des grands parcs et de la nature en ville</b>							
34600	Aménagement de la pépinière de l'Assomption	-	-	100,0	100,0	-	100,0
32325	Programme d'aménagement du Réseau bleu	273,0	79,0	-	352,0	-	352,0
34300	Programme de réaménagement de grands parcs	3 775,0	2 151,0	3 489,0	9 415,0	-	9 415,0
34260	Programme de réaménagement du parc René-Lévesque	-	-	2 000,0	2 000,0	-	2 000,0
<b>Sous-total</b>		<b>4 048,0</b>	<b>2 230,0</b>	<b>5 589,0</b>	<b>11 867,0</b>	<b>-</b>	<b>11 867,0</b>
<b>Direction des Muséums nature de Montréal</b>							
37002	Construction d'un nouveau planétarium	1 280,0	9 783,0	19 763,0	30 826,0	2 000,0	32 826,0
37004	Muséums nature - développement des infrastructures	990,0	549,0	37,0	1 576,0	-	1 576,0
37000	Travaux d'immobilisations aux Muséums nature de Montréal	10 183,0	7 158,0	2 500,0	19 841,0	-	19 841,0
<b>Sous-total</b>		<b>12 453,0</b>	<b>17 490,0</b>	<b>22 300,0</b>	<b>52 243,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>54 243,0</b>
<b>Direction des sports</b>							
38350	Construction de complexes sportifs	10 800,0	19 800,0	21 800,0	52 400,0	500,0	52 900,0
<b>Sous-total</b>		<b>10 800,0</b>	<b>19 800,0</b>	<b>21 800,0</b>	<b>52 400,0</b>	<b>500,0</b>	<b>52 900,0</b>
<b>Direction du développement culturel</b>							
36306	Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 075,0	3 073,0	7 070,0	13 218,0	-	13 218,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public	559,0	363,0	258,0	1 180,0	-	1 180,0
36307	Programme de mise à niveau des plaques et monuments commémoratifs	30,0	30,0	30,0	90,0	-	90,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	13 430,0	21 688,0	16 714,0	51 832,0	-	51 832,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	273,0	270,0	250,0	793,0	-	793,0
39701	Restauration d'oeuvres d'art public - mobilier et identification	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
<b>Sous-total</b>		<b>17 457,0</b>	<b>25 514,0</b>	<b>24 412,0</b>	<b>67 383,0</b>	<b>-</b>	<b>67 383,0</b>
<b>Direction générale adjointe</b>							
36400	Programme de remplacement de véhicules	420,0	420,0	420,0	1 260,0	-	1 260,0
<b>Sous-total</b>		<b>420,0</b>	<b>420,0</b>	<b>420,0</b>	<b>1 260,0</b>	<b>-</b>	<b>1 260,0</b>
<b>Total</b>		<b>45 178,0</b>	<b>65 454,0</b>	<b>74 521,0</b>	<b>185 153,0</b>	<b>2 500,0</b>	<b>187 653,0</b>



Direction des systèmes d'information

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68040	Programme de développement informatique	11 396,0	8 663,0	10 731,0	30 790,0	-	30 790,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	3 623,0	3 064,0	2 959,0	9 646,0	-	9 646,0
<b>Total</b>		<b>15 019,0</b>	<b>11 727,0</b>	<b>13 690,0</b>	<b>40 436,0</b>	-	<b>40 436,0</b>

## Finances

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
08041	Fonds d'initiative destiné aux arrondissements	20 000,0	-	-	20 000,0	-	20 000,0
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
<b>Total</b>		<b>24 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>32 000,0</b>	<b>-</b>	<b>32 000,0</b>

Infrastructures, Transport et Environnement

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ulérieur	Grand total
<b>Direction du transport</b>							
59020	Amélioration de la circulation piétonnière	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
59015	Amélioration de la sécurité routière	120,0	-	-	120,0	-	120,0
59022	Désignation de périmètres pour apaiser la circulation	250,0	250,0	-	500,0	-	500,0
45000	Développement du réseau cyclable	3 311,0	3 149,0	3 149,0	9 609,0	-	9 609,0
76000	Modernisation de la rue Notre-Dame	5 111,0	5 111,0	5 111,0	15 333,0	-	15 333,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	500,0	1 000,0	971,0	2 471,0	-	2 471,0
55830	Programme de réfection d'artères	48 517,0	43 099,0	51 629,0	143 245,0	-	143 245,0
55860	Programme de réfection des rues collectrices locales	58 042,0	48 042,0	48 042,0	154 126,0	-	154 126,0
55880	Programme de réfection des rues locales du centre-ville	46,0	-	-	46,0	-	46,0
46000	Programme de réfection des structures routières	8 539,0	13 650,0	6 708,0	28 897,0	1 500,0	30 397,0
46006	Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports	2 000,0	-	9 500,0	11 500,0	-	11 500,0
46100	Programme de réfection du pont Latour	100,0	-	-	100,0	-	100,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	500,0	1 500,0	3 000,0	5 000,0	2 500,0	7 500,0
55840	Prolongement du boulevard Maurice-Duplessis - projet du train de l'est	3 000,0	10 000,0	8 000,0	21 000,0	-	21 000,0
55841	Prolongement du boulevard Cavendish	11 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
59018	Sécurisation de la circulation piétonnière sur les artères	3 231,0	4 060,0	1 009,0	8 300,0	3 000,0	11 300,0
59002	Travaux de signalisation lumineuse et aérienne	7 183,0	7 393,0	6 075,0	20 651,0	9 013,0	29 664,0
<b>Sous-total</b>		<b>151 750,0</b>	<b>137 354,0</b>	<b>143 194,0</b>	<b>432 298,0</b>	<b>16 013,0</b>	<b>448 311,0</b>

## Infrastructures, Transport et Environnement (suite)

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau</b>							
99001	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout - Projets en cours	41 800,0	-	-	41 800,0	-	41 800,0
99003	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout - travaux non subventionnés	10 000,0	15 000,0	15 000,0	40 000,0	-	40 000,0
99002	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout - Projets subventionnés	49 100,0	101 700,0	101 700,0	252 500,0	-	252 500,0
<b>Sous-total</b>		<b>100 900,0</b>	<b>116 700,0</b>	<b>116 700,0</b>	<b>334 300,0</b>	<b>-</b>	<b>334 300,0</b>
<b>Direction de la propreté</b>							
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	3 000,0	6 000,0	6 000,0	15 000,0	-	15 000,0
<b>Sous-total</b>		<b>3 000,0</b>	<b>6 000,0</b>	<b>6 000,0</b>	<b>15 000,0</b>	<b>-</b>	<b>15 000,0</b>
<b>Total</b>		<b>255 650,0</b>	<b>260 054,0</b>	<b>265 894,0</b>	<b>781 598,0</b>	<b>16 013,0</b>	<b>797 611,0</b>

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Fonds d'investissement</b>							
41002	Aéroports de Montréal (ADM) - construction d'infrastructures	5 000,0	4 000,0	-	9 000,0	-	9 000,0
39001	Campus Outremont - infrastructures et aménagement	5 200,0	10 042,0	24 419,0	39 661,0	25 385,0	65 046,0
40675	Carrière Saint-Michel - infrastructures et aménagement	400,0	3 243,0	1 157,0	4 800,0	-	4 800,0
39705	CUSM, site Glen - infrastructures	8 104,0	18 900,0	13 964,0	40 968,0	18 212,0	59 180,0
35091	Île-des-Soeurs - infrastructures	3 520,0	4 803,0	3 350,0	11 673,0	5 200,0	16 873,0
40600	L'Acadie-Chabanel - infrastructures et réaménagement	8 092,0	7 272,0	4 000,0	19 364,0	-	19 364,0
40130	Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier	13 314,0	5 000,0	1 000,0	19 314,0	70 000,0	89 314,0
35010	Quartier des spectacles - projets complémentaires	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	1 000,0	4 000,0
40146	Site de Contrecoeur - réaménagement et infrastructures	3 703,0	2 609,0	2 609,0	8 921,0	5 217,0	14 138,0
40303	Site des ateliers Rosemont - infrastructures pour le développement privé	2 035,0	-	-	2 035,0	-	2 035,0
40304	St-Jacques / Upper-Lachine - Mise en valeur pour fins de développement	3 661,0	-	-	3 661,0	-	3 661,0
40150	St-Viateur Est - Revitalisation du secteur	1 200,0	1 959,0	-	3 159,0	-	3 159,0
41001	Technoparc de Montréal - infrastructures et aménagement	1 149,0	-	-	1 149,0	-	1 149,0
41501	Technopôle Angus - infrastructures	1 594,0	-	-	1 594,0	-	1 594,0
40301	Terrains municipaux - développement et aménagement	-	3 000,0	3 000,0	6 000,0	12 000,0	18 000,0
<b>Sous-total</b>		<b>57 972,0</b>	<b>61 828,0</b>	<b>54 499,0</b>	<b>174 299,0</b>	<b>137 014,0</b>	<b>311 313,0</b>

## Mise en valeur du territoire et du patrimoine (suite)

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Immeubles</b>							
66190	Cour de services - Le Plateau-Mont-Royal	938,0	5 217,0	8 316,0	14 471,0	-	14 471,0
66680	Édifice Chaussegros-de-Léry - réaménagement	153,0	-	-	153,0	-	153,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	1 717,0	1 727,0	1 697,0	5 141,0	-	5 141,0
30920	Programme d'investissement stratégique - terrains et immeubles municipaux	4 824,0	4 212,0	5 500,0	14 536,0	221 464,0	236 000,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	3 961,0	4 509,0	3 535,0	12 005,0	-	12 005,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	1 095,0	400,0	-	1 495,0	-	1 495,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	286,0	828,0	-	1 114,0	-	1 114,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	3 155,0	1 161,0	-	4 316,0	-	4 316,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	590,0	2 234,0	182,0	3 006,0	190,0	3 196,0
20910	Programme de remplacement des véhicules	350,0	325,0	325,0	1 000,0	600,0	1 600,0
66240	Relocalisation d'activités du soutien technique - complexe Viau-de Rouen	96,0	239,0	143,0	478,0	-	478,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	152,0	-	-	152,0	-	152,0
42290	Rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard	8 808,0	1 408,0	1 057,0	11 273,0	-	11 273,0
<b>Sous-total</b>		<b>26 125,0</b>	<b>22 260,0</b>	<b>20 755,0</b>	<b>69 140,0</b>	<b>222 254,0</b>	<b>291 394,0</b>
<b>Projets réguliers</b>							
48008	Projets complémentaires au développement des logements sociaux et communautaires	597,0	217,0	-	814,0	-	814,0
39710	Cour Turcot	-	307,0	1 637,0	1 944,0	1 316,0	3 260,0
40133	Domaine Pominville - infrastructures	451,0	-	-	451,0	-	451,0
<b>Sous-total</b>		<b>1 048,0</b>	<b>524,0</b>	<b>1 637,0</b>	<b>3 209,0</b>	<b>1 316,0</b>	<b>4 525,0</b>
<b>Total</b>		<b>85 145,0</b>	<b>84 612,0</b>	<b>76 891,0</b>	<b>246 648,0</b>	<b>360 584,0</b>	<b>607 232,0</b>

Service de police

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
71076	Programme de remplacement de véhicules	128,0	104,0	104,0	336,0	-	336,0
<b>Total</b>		<b>128,0</b>	<b>104,0</b>	<b>104,0</b>	<b>336,0</b>	-	<b>336,0</b>





2009 Budget du  
conseil d'agglomération



# **BUDGET PAR ACTIVITÉS**

## **AGGLOMÉRATION**



## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les revenus sont présentés par catégories et les charges, par fonctions municipales. La rubrique « Affectations » présente distinctement les éléments suivants :

- les montants devant être affectés à des fins spécifiques, notamment aux activités d'immobilisations (PTI) ou au remboursement de capital lié à des emprunts contractés pour le financement des activités de fonctionnement;
- les montants provenant des différentes réserves financières ou fonds réservés et des excédents accumulés qui permettent de financer des activités de fonctionnement de l'exercice courant;
- les montants à pourvoir dans le futur.

**Tableau 54**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart %</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes	1 635 312,2	0,0	(100,0)
Paievements tenant lieu de taxes	141 405,2	0,0	(100,0)
Quotes-parts	0,0	1 746 787,9	-
Autres revenus de sources locales	208 405,6	210 135,3	0,8
Transferts	71 299,8	75 046,7	5,3
<b>Total des revenus</b>	<b>2 056 422,8</b>	<b>2 031 969,9</b>	<b>(1,2)</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	214 372,3	197 935,5	(7,7)
Sécurité publique	841 683,8	878 094,8	4,3
Transport	452 870,7	381 949,9	(15,7)
Hygiène du milieu	245 402,2	256 978,1	4,7
Santé et bien-être	35 238,1	37 922,9	7,6
Aménagement, urbanisme et développement	49 470,3	47 226,6	(4,5)
Loisirs et culture	72 615,1	66 417,4	(8,5)
Frais de financement	75 194,5	81 341,7	8,2
<b>Total des charges</b>	<b>1 986 847,0</b>	<b>1 947 866,9</b>	<b>(2,0)</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	0,0	-
Remboursement de la dette à long terme	100 099,1	120 359,8	20,2
<b>Total du financement</b>	<b>100 099,1</b>	<b>120 359,8</b>	<b>20,2</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>2 086 946,1</b>	<b>2 068 226,7</b>	<b>(0,9)</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>(30 523,3)</b>	<b>(36 256,8)</b>	
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations	(17 310,5)	(4 000,0)	
Remboursement de capital	0,0	0,0	
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	25 927,2	23 300,0	
- Montants à pourvoir dans le futur	21 906,6	16 956,8	
<b>Total des affectations</b>	<b>30 523,3</b>	<b>36 256,8</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## **ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS**

Le budget des revenus est présenté sous cinq grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions, soit :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- les quotes-parts;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune de ces cinq catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

### Quotes-parts

Cette section regroupe les revenus de 2009 perçus auprès des villes liées au moyen de quotes-parts. À titre comparatif, les revenus de 2008 provenant de taxes et de paiements tenant lieu de taxes y sont également présentés.

**Tableau 55**  
**Quotes-parts, taxes et paiements tenant lieu de taxes**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Taxes</b>			
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	1 547 145,2	0,0	(100,0)
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	57 999,7	0,0	(100,0)
Taxe de la voirie	19 187,3	0,0	(100,0)
Autres	793,2	0,0	(100,0)
Sur une autre base	10 186,8	0,0	(100,0)
	<b>1 635 312,2</b>	<b>-</b>	<b>(100,0)</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>141 405,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(100,0)</b>
<b>Quotes-parts</b>			
Quotes-parts générales	0,0	1 465 789,9	-
Quotes-parts – service de l'eau	0,0	110 808,6	-
Quotes-parts – alimentation en eau potable	0,0	53 255,9	-
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	0,0	80 000,0	-
Quotes-parts – service des premiers répondants	0,0	7 097,3	-
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	0,0	29 836,2	-
	<b>-</b>	<b>1 746 787,9</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 776 717,4</b>	<b>1 746 787,9</b>	<b>(1,7)</b>

En 2009, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal totalisent 1 746 787,9 \$, en baisse de 1,7 % ou 29,9 M\$ par rapport aux revenus fiscaux de 2008.

La variation de ces revenus s'explique principalement par :

- les modifications apportées par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22) au partage des compétences entre l'agglomération et les villes liées, ce qui diminue les charges d'agglomération de 110 M\$;
- une augmentation de 20 M\$ de la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les autres variations de charges qui, globalement, augmentent le budget d'exploitation d'un peu plus de 70 M\$;
- une augmentation des affectations, des autres revenus et des transferts de 11,2 M\$.



**Autres revenus de sources locales**

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes, de quotes-parts ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de services exercées dans le cadre des pouvoirs conférés pour 2009 par le conseil d'agglomération. Elle comprend donc les services fournis aux organismes municipaux et les autres services fournis, regroupant les revenus générés par la prestation de services aux contribuables et aux entreprises privées ainsi que les autres revenus. Ces derniers englobent les revenus relatifs à l'imposition de droits, tels les licences et permis, et les revenus relatifs aux amendes et pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

**Tableau 56**  
**Autres revenus de sources locales**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Services rendus aux organismes municipaux</b>	<b>146,1</b>	<b>155,6</b>	<b>6,5</b>
<b>Autres services rendus</b>	<b>66 311,3</b>	<b>74 086,0</b>	<b>11,7</b>
<b>Autres revenus</b>			
Imposition de droits			
- licences et permis	1 891,0	1 891,0	-
- droits de mutation immobilière	0,0	0,0	-
	<u>1 891,0</u>	<u>1 891,0</u>	<u>-</u>
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	79 088,7	76 796,4	(2,9)
- autres – amendes et pénalités	8 559,0	9 419,5	10,1
	<u>87 647,7</u>	<u>86 215,9</u>	<u>(1,6)</u>
Intérêts			
- arriérés de taxes	4 386,7	483,6	(89,0)
- fonds d'amortissement	451,6	1 093,0	142,0
- encaisse et autres intérêts	28 553,7	23 715,3	(16,9)
	<u>33 392,0</u>	<u>25 291,9</u>	<u>(24,3)</u>
Cession d'éléments d'actif à long terme	360,0	360,0	-
Contributions des organismes municipaux	18 276,1	21 742,5	19,0
Autres	381,4	392,4	2,9
	<u>141 948,2</u>	<u>135 893,7</u>	<u>(4,3)</u>
<b>Total</b>	<b>208 405,6</b>	<b>210 135,3</b>	<b>0,8</b>

### **Services rendus aux organismes municipaux**

En 2009, ce poste budgétaire s'élève à 155,6 \$, en légère hausse par rapport au comparatif de 2008, et représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

### **Autres services rendus**

En 2009, ce poste budgétaire s'élève à 74 086,0 \$, soit une hausse de 7 774,7 \$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une hausse de revenus générée par la facturation de diverses activités du Service de police (prêts de services et autres), pour un montant de 18 302,4 \$;
- une baisse de revenus découlant de la fermeture du Complexe environnemental Saint-Michel, pour un montant de 14 121,2 \$;
- une baisse de revenus de 2 818,4 \$ provenant du transfert de certains équipements dont la responsabilité relève maintenant du conseil municipal, tel que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* le prévoit;
- une prise en compte d'un revenu de 5,9 M\$ pour le traitement des eaux usées, inscrit au comparatif de 2008 au montant de 6,2 M\$, dans la catégorie de revenus « Taxes ».

### **Autres revenus**

En 2009, ce poste budgétaire s'élève à 135 893,7 \$, en baisse de 4,3 %. Il comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 86 215,9 \$, ce qui englobe principalement le montant recouvré provenant des amendes et des pénalités pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs liés à l'émission de contraventions par le Service de police ou les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal. Au budget de 2009, les amendes et pénalités sont en baisse de 1 431,8 \$;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social*, pour un montant de 21 742,5 \$, soit une hausse de 3 466,4 \$ en 2009 correspondant à une augmentation de charges;
- des revenus d'intérêts de 25 291,9 \$ incluant principalement les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts qui se chiffrent à 23 715,3 \$ ainsi que les intérêts sur des fonds d'amortissement, au montant de 1 093,0 \$. Dans le budget de 2009, les revenus d'intérêts sont globalement en baisse de 8 100,1 \$ à la suite, notamment, de la mise en œuvre des changements apportés par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

## Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des charges de fonctionnement, incluant des charges relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Les transferts de droit sont ceux que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque le bénéficiaire satisfait à certains critères d'admissibilité. Ils sont non discrétionnaires, et les catégories de bénéficiaires admissibles ainsi que les montants du transfert sont prescrits par une loi ou un règlement. Pour leur part, les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts sont effectués à titre de remboursement de charges admissibles en vertu d'une entente de partage de frais ainsi que de certaines subventions.

Les revenus de transferts inscrits au budget de 2009 totalisent 75 046,7 \$, en hausse de 5,3 %.

**Tableau 57**

### Transferts

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Transferts de droit</b>			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	1 687,9	0,0	(100,0)
- compensation relative au pacte fiscal	9 000,0	16 176,3	79,7
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	0,0	0,0	-
- autres	8 900,0	8 900,0	-
	<b>19 587,9</b>	<b>25 076,3</b>	<b>28,0</b>
<b>Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts</b>			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	746,7	2 617,9	250,6
- relatives aux activités de fonctionnement	50 602,2	47 352,5	(6,4)
	51 348,9	49 970,4	(2,7)
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement			
	363,0	0,0	(100,0)
	<b>51 711,9</b>	<b>49 970,4</b>	<b>(3,4)</b>
<b>Total</b>	<b>71 299,8</b>	<b>75 046,7</b>	<b>5,3</b>

### Transferts de droit

Les transferts de droit inscrits au budget de 2009 sont de 25 076,3 \$, en hausse de 5,5 M\$. Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, conclue avec le gouvernement du Québec.

Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 7,2 M\$ pour la compensation du gouvernement provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;
- une baisse de 1,7 M\$ pour les compensations provenant du programme de neutralité.

### Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de charges des activités de fonctionnement.

Au budget de 2009, ces transferts totalisent 49 970,4 \$, soit une baisse de 1,7 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 1,9 M\$ des subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme;
- une baisse de 3,2 M\$ des subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement.

### Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Ces subventions sont liées à des activités de voirie et de renouvellement urbain. Comme l'illustre le tableau suivant, elles totalisent 2 617,9 \$ au budget de 2009.

**Tableau 58**

#### Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Voirie	746,7	2 439,9	226,8
Renouvellement urbain	0,0	178,0	-
<b>Total</b>	<b>746,7</b>	<b>2 617,9</b>	<b>250,6</b>

### Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes mis en œuvre et administrés par la Ville pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 47 352,5 \$ au budget de 2009, ce qui représente une baisse de 3 249,7 \$. Parmi les principaux écarts, notons :

- un montant de 12,6 M\$, prévu en 2008 au budget du conseil d'agglomération, inscrit en 2009 au budget du conseil municipal, en vertu de la récente entente concernant le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, selon laquelle les villes liées reçoivent 100 % des redevances;
- une hausse de 5,5 M\$ des subventions pour la sécurité publique (police), incluant 4,4 M\$ pour la lutte contre les gangs de rue;
- une augmentation de 2,7 M\$ de la subvention à recevoir dans le dossier du développement économique local;
- l'ajout d'un montant de 1,8 M\$ au dossier de la violence conjugale.

Tableau 59

## Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Développement économique local	12 676,4	15 379,6	21,3
Sécurité publique (police)	2 000,0	7 520,0	276,0
Rénovation urbaine	6 634,7	5 976,4	(9,9)
Projet des premiers répondants	5 500,0	5 788,6	5,2
Lutte à la pauvreté	5 000,0	5 000,0	-
Inspection des aliments	3 978,3	3 978,3	-
Violence conjugale	0,0	1 800,0	-
Contrôle des rejets industriels	1 682,4	1 682,4	-
Gestion des matières résiduelles	12 600,0	0,0	(100,0)
Autres	530,4	227,2	(57,2)
<b>Total</b>	<b>50 602,2</b>	<b>47 352,5</b>	<b>(6,4)</b>



## **ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES ET FINANCEMENT**

Les activités de fonctionnement autres que les revenus sont présentées sous deux grandes rubriques.

### ▪ **Charges**

Les charges sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Chacune de ces fonctions est décrite à l'annexe 1, sous la rubrique « Présentation des revenus et des charges ».

Dans les pages qui suivent, l'analyse de chacune des fonctions fait l'objet d'une description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les charges de chacune des activités et indique les principaux éléments qui la composent.

### ▪ **Financement**

Cette rubrique comprend le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme reliée aux acquisitions d'immobilisations.

### Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion de l'agglomération. Les charges qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil d'agglomération, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines charges ponctuelles qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

Rappelons qu'en 2007, la distribution du budget de l'administration générale a été modifiée par le nouveau règlement sur les dépenses mixtes. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Conformément à ce règlement, les dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les charges d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2009, le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « Administration générale » est de 197 935,5 \$, une baisse de 16 436,8 \$ ou 7,7 % par rapport au comparatif de 2008.

**Tableau 60**  
**Charges d'administration générale**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Conseil municipal	0,0	852,9	-
Application de la loi	44 462,4	45 427,9	2,2
Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
Greffe	0,0	0,0	-
Évaluation	20 193,8	20 726,7	2,6
Gestion du personnel	0,0	0,0	-
Dépenses mixtes d'administration générale	107 636,4	100 883,9	(6,3)
Autres	42 079,7	30 044,1	(28,6)
<b>Total</b>	<b>214 372,3</b>	<b>197 935,5</b>	<b>(7,7)</b>

### Conseil municipal

Cette activité comprend principalement les charges reliées au conseil d'agglomération et à ses différentes commissions.

Des crédits de 852,9 \$ sont prévus pour le Secrétariat de liaison (511,7 \$) et les frais de recherche et de secrétariat (341,2 \$), conformément à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, en juin dernier.



Conformément au règlement sur les dépenses mixtes, tous les autres crédits pour cette activité ne sont pas accordés directement au conseil d'agglomération, mais sont plutôt budgétisés au conseil municipal. Par la suite, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Application de la loi**

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits reliés aux activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération. Les crédits alloués à cette activité en 2009 sont de 45 427,9 \$, une légère hausse de 965,5 \$ par rapport au comparatif de 2008. Cet écart provient, entre autres, d'un rajustement de 1 050,0 \$ des dépenses relatives au dossier de la violence conjugale.

### **Gestion financière et administrative**

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Tel que cela fut expliqué précédemment, aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Greffe**

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances décisionnelles et la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération, mais une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Évaluation**

Cette activité regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, activité du ressort exclusif du conseil d'agglomération. Pour 2009, cette activité représente des crédits de 20 726,7 \$, une hausse de 532,9 \$ comparativement à 2008. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de ressources en vue de la préparation du nouveau rôle d'évaluation foncière, dont le dépôt est prévu pour septembre 2010.

### **Gestion du personnel**

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche de personnel et les relations de travail.

Aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Dépenses mixtes d'administration générale**

Les crédits inclus dans cette activité en 2009 sont de 100 883,9 \$, en baisse de 6 752,5 \$ par rapport au comparatif de 2008. Cette variation résulte d'une réduction des charges d'administration générale de 9 576,6 \$ associées aux éléments ne relevant plus de la compétence du conseil d'agglomération à la suite de l'adoption du projet de loi 22 et d'une hausse de 2 824,1 \$ provenant d'une augmentation des dépenses mixtes d'administration générale liées aux unités de soutien conformément à l'application du *Règlement sur les dépenses mixtes*.

### **Autres**

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux qui ne peuvent être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Par ailleurs, les dépenses contingentes incluent, conformément à l'article 57 du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), modifié par l'article 86 du *Décret concernant la modification de certains décrets relatifs à la réorganisation municipale* (n° 1003-2006, 2 novembre 2006), toute dépense relative à des frais découlant de tout litige relatif à un événement postérieur à la constitution de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 30 044,1 \$, une baisse de 12 035,6 \$ par rapport au comparatif de 2008.

Cet écart s'explique principalement ainsi :

- des réaménagements et une révision en lien avec la recommandation du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* quant à la méthode utilisée pour comptabiliser les pertes possibles sur perception amènent une réduction des crédits de 5 650,1 \$;
- un apport de 2 474,1 \$ aux autres avantages relatifs aux régimes de retraite est destiné à pallier en partie les impacts de la baisse des marchés financiers;
- des crédits sont réaménagés, rajustés et transférés vers d'autres activités ou dossiers, pour un montant de 8 859,6 \$.

**Sécurité publique**

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe aussi toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Le conseil d'agglomération a reçu la responsabilité de la majorité des activités liées à la sécurité publique.

En 2009, au chapitre de la sécurité publique, dans le volet de l'agglomération, les crédits atteignent 878 094,8 \$, soit une hausse de 4,3 % par rapport à ceux de 2008.

Les dépenses de la catégorie « Police » augmentent de 25,4 M\$, soit 4,7 %. Cette hausse s'explique notamment par :

- une hausse de 2,4 M\$ pour les activités liées à la lutte contre les gangs de rue;
- la réévaluation actuarielle du régime de retraite des policiers, pour 9,6 M\$;
- des rajustements salariaux, dont le remplacement de policiers pour des prêts de service remboursés, et diverses autres variations.

Sur le plan de la sécurité incendie, il y a une hausse de près de 11,4 M\$ en 2009, soit 3,9 %, principalement attribuable à :

- des rajustements pour les progressions à l'intérieur des échelles salariales;
- la troisième et dernière phase d'implantation du service de premiers répondants, pour 3,7 M\$;
- la mise en œuvre du schéma de couverture de risques qui s'étalera sur cinq ans (2009-2013), pour 2,7 M\$.

Dans la catégorie « Autres », se trouvent les crédits prévus pour les préposés aux traverses d'écoliers.

**Tableau 61**  
**Charges de sécurité publique**

*(en milliers de dollars)*

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Police	541 138,0	566 581,5	4,7
Sécurité incendie	292 235,4	303 644,7	3,9
Sécurité civile	1 786,1	1 271,1	(28,8)
Autres	6 524,3	6 597,5	1,1
<b>Total</b>	<b>841 683,8</b>	<b>878 094,8</b>	<b>4,3</b>

### Transport

Cette fonction inclut, d'une part, l'ensemble des charges relatives à la planification et à l'organisation du réseau routier et, d'autre part, celles relatives au transport collectif. À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), la compétence exclusive de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite maintenant à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies énumérées.

**Tableau 62**  
**Charges de transport**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Réseau routier			
- voirie municipale	51 234,6	929,9	(98,2)
- enlèvement de la neige	31 494,9	0,0	(100,0)
- éclairage des rues	6 492,8	0,0	(100,0)
- circulation et stationnement	8 263,1	0,0	(100,0)
	<b>97 485,4</b>	<b>929,9</b>	<b>(99,0)</b>
Transport collectif	346 788,0	371 488,0	7,1
Autres	8 597,3	9 532,0	10,9
<b>Total</b>	<b>452 870,7</b>	<b>381 949,9</b>	<b>(15,7)</b>

L'ensemble des charges de transport qui sont de responsabilité d'agglomération diminue en 2009 de 15,7 % à 381 949,9 \$, soit une baisse de 71 M\$.

### Réseau routier

Les crédits associés au réseau routier s'établissent à 0,9 M\$ en 2009, soit une diminution de 96,6 M\$ par rapport à 2008.

Cette forte diminution est largement attribuable à l'entrée en vigueur, en 2009, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* qui modifie la compétence à l'égard du réseau artériel des voies de circulation. En vertu de cette loi, une large part des charges liées à ces activités, notamment celles relatives à l'entretien du réseau qui étaient auparavant assignées à la compétence d'agglomération, est désormais prévue au budget du conseil municipal. Ainsi, l'application de ces nouvelles dispositions législatives se reflète par une diminution importante de 83,9 M\$ du budget du conseil d'agglomération.

De plus, des crédits budgétaires de 10,8 M\$, qui étaient inscrits en 2008 au budget de la Ville à titre de dépenses de contributions aux villes liées pour l'entretien de la voirie artérielle, sont retirés du budget d'agglomération en 2009, conformément aux nouvelles dispositions législatives. Par ailleurs, un montant de 1,9 M\$ est transféré à l'activité « Transport - Autres ».

Ainsi, le montant résiduel de 0,9 M\$ qui demeure au budget du conseil d'agglomération couvre essentiellement les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures relevant du conseil d'agglomération.

### **Transport collectif**

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). En 2009, ces charges atteignent 371 488,0 \$, une hausse de 7,1 % par rapport à 2008.

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 332,0 M\$ en 2008, soit une augmentation de 7,1 %. Cette contribution représente la contribution régulière à l'exploitation et vise à appuyer le développement et l'amélioration du service.

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter ses divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée, afin de financer, dans une proportion de 25 %, les projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour 40 % des frais de fonctionnement des trains de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transports du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 39 488,0 \$, une hausse de 7,3 % par rapport à 2008. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 2,8 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 17 411,0 \$ en 2009. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 21 507,0 \$ en 2009, en hausse de 11 %. Cette forte augmentation reflète l'indexation des frais d'exploitation et la hausse du niveau de service.

### **Autres**

Les crédits relatifs à cette activité s'élèvent à 9 532,0 \$, en hausse de 10,9 % par rapport à 2008. Cette rubrique regroupe les autres charges relatives au transport, comme celles du Bureau du taxi et du remorquage du Service de police, qui ont augmenté de 3,1 % par rapport à 2008, et celles du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) associées au Plan de transport, qui ont augmenté de 14,8 % par rapport à 2008, principalement à la suite d'un transfert de 1 912,4 \$ à partir de l'activité « Réseau routier ».

### Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'alimentation en eau, à l'assainissement des eaux, à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles, aux cours d'eau et à la protection de l'environnement. Ces activités relèvent du conseil d'agglomération, et les crédits totalisent 256 978,1 \$ pour l'année 2009, en hausse de 4,7 %.

**Tableau 63**  
**Charges d'hygiène du milieu**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Eau et égout</b>			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	49 510,5	62 176,4	25,6
- réseau de distribution de l'eau potable	34 649,4	39 961,1	15,3
- traitement des eaux usées	60 157,0	63 070,1	4,8
- réseaux d'égout	15 266,9	17 276,1	13,2
	<b>159 583,8</b>	<b>182 483,7</b>	<b>14,3</b>
<b>Matières résiduelles</b>			
- déchets domestiques	42 401,6	46 927,4	10,7
- matières secondaires	20 874,4	15 179,7	(27,3)
- élimination des matériaux secs	12 499,7	2 526,6	(79,8)
	<b>75 775,7</b>	<b>64 633,7</b>	<b>(14,7)</b>
Protection de l'environnement	10 042,7	9 860,7	(1,8)
Autres	0,0	0,0	-
<b>Total</b>	<b>245 402,2</b>	<b>256 978,1</b>	<b>4,7</b>

Les charges associées à l'activité « Eau et égout » concernent la production d'eau potable, l'interception et l'assainissement des eaux usées ainsi que l'entretien et l'installation des conduites principales. Les charges qui y sont associées totalisent 182 483,7 \$, en hausse de 14,3 % par rapport à 2008.

La hausse globale constatée pour cette activité s'explique par la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau, pour laquelle une compensation spéciale est prélevée.

#### *Approvisionnement et traitement de l'eau potable*

Le budget pour l'activité « Approvisionnement et traitement de l'eau potable » s'élève en 2009 à 62 176,4 \$, soit une hausse de 25,6 % par rapport à 2008, et s'explique principalement par :

- une progression de 1 500,0 \$ des charges associées à l'auscultation des conduites principales et à la sécurité de l'usine de traitement de l'eau Atwater;

- un transfert de crédits de 8 124,9 \$ en provenance de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable » pour le projet d'installation des compteurs d'eau (ICI).

### *Réseau de distribution de l'eau potable*

Le budget de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable » s'élève en 2009 à 39 961,1 \$, en hausse de 15,3 % par rapport à 2008. Les principaux facteurs de variation budgétaire sont :

- une augmentation de 13 000,0 \$ des crédits budgétaires relatifs au projet ICI ;
- un transfert de crédits de 8 124,9 \$ vers l'activité « Approvisionnement et traitement de l'eau potable » pour le projet ICI.

### *Traitement des eaux usées*

Le budget de 2009 pour cette activité s'établit à 63 070,1 \$. Cette hausse de 4,8 % par rapport à 2008 fait suite particulièrement à une augmentation du coût des produits chimiques, du gaz et de l'électricité de 3 179,5 \$.

### *Réseaux d'égout*

En ce qui a trait aux réseaux d'égout, le budget de 2009, d'un montant de 17 276,1 \$, est en hausse de 13,2 % par rapport à 2008, principalement en raison d'une augmentation de 1 963,9 \$ de la réserve pour imprévus.

## **Matières résiduelles**

Le conseil d'agglomération exerce également ses compétences dans le domaine des matières résiduelles. Les charges qui y sont associées concernent la valorisation des matières résiduelles ainsi que la gestion des matières dangereuses.

En 2009, ces charges totalisent 64 633,7 \$, dont 46 927,4 \$ sont consacrés à l'élimination des déchets domestiques, 15 179,7 \$, au traitement des matières secondaires, et 2 526,6 \$, à l'élimination des matériaux secs. Ce budget est en baisse de 11 142,0 \$, soit 14,7 %, par rapport à 2008.

Notons que ces budgets incluent également le financement des projets de traitements des matières organiques (résiduelles et alimentaires) notamment de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ainsi que des villes reconstituées de Côte-Saint-Luc et Westmount.

### *Déchets domestiques*

L'augmentation des crédits par rapport à 2008 est de 10,7 %. Elle est principalement attribuable au budget additionnel de 8 026,3 \$ accordé pour compléter le financement des contrats d'élimination des déchets.

### *Matières secondaires*

Les crédits affectés à l'activité « Matières secondaires » se chiffrent à 15 179,7 M\$, soit une baisse de 27,3 %. La fin de la subdélégation de l'élimination des déchets aux villes reconstituées ainsi qu'un ajustement du budget affecté aux résidus verts en fonction des besoins expliquent cette baisse de 5 694,7 \$.

### *Élimination des matériaux secs*

Les crédits de cette activité sont en baisse de 10 M\$, ou 79,8 %, par rapport à ceux de 2008. La principale variation provient de la fermeture du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

### **Protection de l'environnement et autres activités**

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement comme celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, ainsi qu'au traitement des sols contaminés. Pour 2009, ces charges s'élèvent à 9 860,7 \$, en baisse de 1,8 % par rapport à 2008.



## Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le budget total pour cette fonction est de 37 922,9 \$.

**Tableau 64**  
**Charges de santé et de bien-être**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Inspection des aliments	3 993,2	3 964,8	(0,7)
Logement social	24 453,5	27 881,8	14,0
Sécurité du revenu	0,0	0,0	-
Autres	6 791,4	6 076,3	(10,5)
<b>Total</b>	<b>35 238,1</b>	<b>37 922,9</b>	<b>7,6</b>

### Inspection des aliments

Cette activité comprend les charges liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finance la totalité des charges associées aux divers programmes d'inspection des aliments.

### Logement social

Cette activité regroupe les charges liées à l'habitation sociale. Les crédits qui y sont associés s'élèvent à 27 881,8 \$, une croissance de 3,4 M\$ ou 14 % comparativement à 2008. Notons en 2009 :

- la non récurrence d'une contribution spécifique en 2008 de 1 380,5 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre de l'opération *Solidarité 5 000 logements*;
- une variation nette de 4,2 M\$ des programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable* et des projets spéciaux pour le logement social.

En 2009, la Ville consacrera au logement social une somme de près de 22,5 M\$, pour laquelle elle recevra un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

### Sécurité du revenu

Cette activité regroupe les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Leur gestion étant de compétence locale, aucune charge à cet effet n'est prévue au budget du conseil d'agglomération.

### **Autres**

Cette activité regroupe toutes les autres charges liées à la fonction « Santé et bien-être ». La réduction de 715,1 \$ inclut notamment la reclassification de charges d'agglomération vers les compétences locales, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*. Cette rubrique inclut un montant de 5 M\$ destiné à la lutte contre la pauvreté, soit un montant équivalant à celui de 2008. Cette somme s'inscrit dans une entente conclue avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Aménagement, urbanisme et développement**

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique. Les crédits de cette fonction totalisent 47 226,6 \$ en 2009.

**Tableau 65**  
**Charges d'aménagement, urbanisme et développement**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Aménagement, urbanisme et zonage	3 232,8	3 299,1	2,1
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	29 727,3	29 737,5	-
- tourisme	1 460,0	1 460,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	<b>31 187,3</b>	<b>31 197,5</b>	<b>-</b>
Rénovation urbaine	14 436,8	12 357,8	(14,4)
Autres	613,4	372,2	(39,3)
<b>Total</b>	<b>49 470,3</b>	<b>47 226,6</b>	<b>(4,5)</b>

**Aménagement, urbanisme et zonage**

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité proviennent principalement du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et atteignent 3 299,1 \$, en hausse de 66,3 \$ par rapport à 2008.

**Promotion et développement économique**

Cette activité comprend les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locale et régionale, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès et d'événements publics ainsi que les programmes de subventions destinés aux entreprises commerciales et industrielles.

Les crédits de 31 197,5 \$ afférents à cette activité sont stables par rapport à 2008 et se répartissent dans les activités « Industrie et commerce » et « Tourisme ».

Les crédits de l'activité « Industrie et commerce » atteignent 29 737,5 \$ en 2009, soit une légère augmentation par rapport à ceux de 2008. Le programme de subventions PROCIM, étant dans sa dernière phase, subit une diminution de 2,3 M\$ conformément au calendrier des engagements financiers en 2009 pour les derniers projets admissibles déposés avant le 31 décembre 2004. Par ailleurs, la Ville consacre des contributions additionnelles de 2,7 M\$ aux centres locaux de développement (CLD), lesquelles sont financées entièrement par le gouvernement du Québec.

### **Rénovation urbaine**

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées par la municipalité aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 12 357,8 \$, soit une diminution de 2 079,0 \$ par rapport à 2008 qui s'explique notamment par :

- une révision à la baisse de 580,0 \$ des crédits de subvention destinés à l'entente MCCQ-Ville;
- une diminution de 1 M\$ de l'enveloppe de subventions du *Programme de revitalisation des quartiers centraux*. Cette diminution est essentiellement attribuable à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant Montréal (Loi 22)* en vertu de laquelle cette enveloppe doit dorénavant relever du conseil municipal.

### **Autres**

Ce poste regroupe les autres charges de la fonction associées à la promotion et au développement économique. Le montant de 372,2 \$ représente les travaux de cartographie concernant les projets du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011.

**Loisirs et culture**

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs et de culture, incluant les dons et les subventions accordés à des organismes œuvrant dans des champs d'activité relevant des compétences du conseil d'agglomération. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements. À l'exception du réseau des parcs-nature qui relève du conseil d'agglomération, les activités de cette fonction sont composées des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif énumérés à l'Annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (décret 1229-2005).

Les crédits budgétaires de 2009 associés à cette fonction totalisent 66 417,4 \$, soit une réduction de près de 6,2 M\$, ou près de 8,5 %, par rapport au comparatif de 2008 qui était de 72 615,1 \$.

**Tableau 66**  
**Charges de loisirs et culture**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
<b>Activités récréatives</b>			
- centres communautaires	9 405,0	48,7	(99,5)
- patinoires intérieures et extérieures	3 320,4	835,9	(74,8)
- piscines, plages et ports de plaisance	2 407,2	15,9	(99,3)
- parcs et terrains de jeu	27 871,4	23 848,9	(14,4)
- expositions et foires	0,0	0,0	-
- autres	2 686,6	225,3	(91,6)
	<b>45 690,6</b>	<b>24 974,7</b>	<b>(45,3)</b>
<b>Activités culturelles</b>			
- centres communautaires	0,0	0,0	-
- bibliothèques	8 165,0	8 123,7	(0,5)
- musées et centres d'exposition	5 118,3	22 031,4	330,4
- autres	13 641,2	11 287,6	(17,3)
	<b>26 924,5</b>	<b>41 442,7</b>	<b>53,9</b>
<b>Total</b>	<b>72 615,1</b>	<b>66 417,4</b>	<b>(8,5)</b>

**Activités récréatives**

Les activités récréatives sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréo-sportives, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 24 974,7 \$, soit une réduction de 20,7 M\$, ou 45,3 %, par rapport à 2008. Cette variation s'explique notamment par l'entrée en vigueur, en 2009, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), en vertu de laquelle certaines dépenses, autrefois liées aux activités de l'agglomération, doivent dorénavant être prévues au budget du conseil municipal.

### **Activités culturelles**

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles s'établissent à 41 442,7 \$, une croissance de 14,5 M\$, ou près de 53,9 %, par rapport à 2008. Une large part de cette augmentation est attribuable à l'entrée en vigueur, en 2009, de deux volets de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, soit ceux portant sur :

- la modification de la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif pour l'agglomération;
- les contributions au déficit d'un équipement métropolitain situé sur le territoire de Montréal et mentionné à l'annexe V de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (Loi sur la CMM).

Les principaux changements introduits par cette loi se reflètent de la façon suivante au budget 2009 du conseil d'agglomération :

- la Société des Muséums nature de Montréal étant visée à l'annexe V de la Loi sur la CMM, la contribution de la Ville de Montréal au financement du déficit d'exploitation de 17,3 M\$ de la société constitue dorénavant une dépense d'agglomération (art. 38 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*);
- le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal ayant été retiré de la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif pour l'agglomération, la contribution de 4,1 M\$ versée par la Ville de Montréal au musée ne constitue plus une charge d'agglomération, mais plutôt une charge au budget du conseil municipal.

**Frais de financement**

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération depuis 2002 ainsi qu'à l'égard de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la section « Financement ».

**Tableau 67**  
**Frais de financement**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Dette à long terme			
- intérêts et autres frais	75 194,5	81 341,7	8,2
	<b>75 194,5</b>	<b>81 341,7</b>	<b>8,2</b>
Autres frais de financement	0,0	0,0	-
<b>Total</b>	<b>75 194,5</b>	<b>81 341,7</b>	<b>8,2</b>

Au budget de 2009, les charges relatives aux frais de financement totalisent 81 341,7 \$. Ce montant représente une augmentation de 6 147,2 \$, soit 8,2 %, par rapport au comparatif de 2008.

La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une diminution d'environ 8,1 M\$ qui découle de la réduction de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, de la dette relative aux immobilisations pour la période 2002-2005 et au refinancement d'emprunts réalisés à des taux d'intérêt plus faibles que prévu;
- une augmentation d'environ 14,3 M\$ attribuable au financement additionnel des dépenses d'immobilisations, à compter de 2007.

### Financement

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

#### Tableau 68

#### Financement

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart %</b>
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	0,0	-
Remboursement de la dette à long terme	100 099,1	120 359,8	20,2
<b>Total</b>	<b>100 099,1</b>	<b>120 359,8</b>	<b>20,2</b>

#### Remboursement de la dette à long terme

Les charges consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 100 099,1 \$ en 2008 à 120 359,8 \$ en 2009, ce qui représente une hausse de 20 260,7 \$ ou 20,2 %. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 16,4 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts, nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses d'immobilisations de l'agglomération;
- une diminution d'environ 3,4 M\$ provenant de la réduction de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, jumelée à celle afférente aux immobilisations pendant la période 2002-2005;
- une hausse de 7,3 M\$ liée aux contributions affectées au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.



**ANALYSE DES AFFECTATIONS**

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent du ressort du conseil d'agglomération.

**Tableau 69****Affectations**

(en milliers de dollars)

	<b>Comparatif 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Écart en %</b>
Activités d'immobilisations	(17 310,5)	(4 000,0)	(76,9)
Remboursement de capital	0,0	0,0	-
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-
- Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	25 927,2	23 300,0	(10,1)
- Montants à pourvoir dans le futur	21 906,6	16 956,8	(22,6)
<b>Total</b>	<b>30 523,3</b>	<b>36 256,8</b>	<b>18,8</b>

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2009, il est prévu utiliser une somme de 23 300,0 \$ provenant des affectations des surplus des années antérieures.

Le montant de (4 000,0 \$) inscrit à la ligne « Activités d'immobilisations » représente l'affectation destinée aux projets d'investissements liés à la voirie.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur », soit 16 956,8 \$, représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie.



# **QUOTES-PARTS AGGLOMÉRATION**



## **LE PASSAGE AU RÉGIME DE QUOTES-PARTS**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, entraîne des changements importants dans le financement des charges d'agglomération, et ce, dès 2009. En effet, cette loi stipule que la majeure partie des charges d'agglomération doit être financée à travers un nouveau régime de quotes-parts. Conséquemment, à partir de 2009, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage entre les villes liées au moyen de quotes-parts le financement des coûts engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font l'objet d'explications détaillées présentées plus loin dans ce chapitre. Les quotes-parts établies pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Ces quotes-parts sont définitives, à l'exception des quotes-parts pour l'alimentation en eau potable et pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

**Tableau 70**  
**Quotes-parts de 2009**

Villes liées	Quotes-parts générales		Quotes-parts estimées alimentation eau potable		Quotes-parts réserve financière de l'eau		Quotes-parts autres charges du service de l'eau	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Montréal</b>	<b>1 189 872 918</b>	<b>81,176</b>	<b>48 758 414</b>	<b>91,555</b>	<b>64 940 980</b>	<b>81,176</b>	<b>89 950 272</b>	<b>81,176</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>								
Baie-D'Urfé	7 820 968	0,534			426 853	0,534	591 238	0,534
Beaconsfield	13 718 518	0,936			748 730	0,936	1 037 072	0,936
Côte-Saint-Luc	19 539 146	1,333	861 265	1,617	1 066 409	1,333	1 477 092	1,333
Dollard-Des Ormeaux	27 128 634	1,851	976 786	1,834	1 480 629	1,851	2 050 831	1,851
Dorval	46 483 154	3,171			2 536 961	3,171	3 513 965	3,171
Hampstead	6 969 678	0,475	246 224	0,462	380 392	0,475	526 883	0,475
L'Île-Dorval	36 151	0,002			1 973	0,002	2 733	0,002
Kirkland	21 206 101	1,447			1 157 388	1,447	1 603 108	1,447
Mont-Royal	31 162 224	2,126	812 107	1,525	1 700 774	2,126	2 355 756	2,126
Montréal-Est	12 243 589	0,835	683 276	1,283	668 232	0,835	925 573	0,835
Montréal-Ouest	3 703 774	0,253	82 662	0,155	202 145	0,253	279 992	0,253
Pointe-Claire	41 360 286	2,822			2 257 365	2,822	3 126 694	2,822
Senneville	2 692 732	0,184	55 032	0,103	146 964	0,184	203 561	0,184
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 065 891	0,414	108 143	0,203	331 065	0,414	458 560	0,414
Westmount	35 786 157	2,441	671 952	1,262	1 953 140	2,441	2 705 310	2,441
<b>Total municipalités reconstituées</b>	<b>275 917 001</b>	<b>18,824</b>	<b>4 497 445</b>	<b>8,445</b>	<b>15 059 020</b>	<b>18,824</b>	<b>20 858 370</b>	<b>18,824</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>1 465 789 919</b>	<b>100,000</b>	<b>53 255 858</b>	<b>100,000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>100,000</b>	<b>110 808 642</b>	<b>100,000</b>

Source : Ville de Montréal

**Tableau 70 (suite)**  
**Quotes-parts de 2009**

Quotes-parts premiers répondants		Quotes-parts provisoires dettes voirie artérielle		Total		Villes liées
\$	%	\$	%	\$	%	
<b>5 839 157</b>	<b>82,273</b>	<b>25 875 793</b>	<b>86,726</b>	<b>1 425 237 534</b>	<b>81,592</b>	<b>Montréal</b>
						<b>Municipalités reconstituées</b>
38 380	0,541	47 274	0,158	8 924 713	0,511	Baie-D'Urfé
67 322	0,949	429 215	1,439	16 000 858	0,916	Beaconsfield
		150 254	0,504	23 094 165	1,322	Côte-Saint-Luc
133 130	1,876	253 125	0,848	32 023 134	1,833	Dollard-Des Ormeaux
228 110	3,214	523 019	1,753	53 285 211	3,050	Dorval
34 203	0,482	3 472	0,012	8 160 851	0,467	Hampstead
177	0,002			41 034	0,002	L'Île-Dorval
104 066	1,466	398 627	1,336	24 469 290	1,401	Kirkland
152 925	2,155	309 077	1,036	36 492 863	2,089	Mont-Royal
60 084	0,847	83 391	0,279	14 664 144	0,839	Montréal-Est
18 176	0,256	14 794	0,050	4 301 542	0,246	Montréal-Ouest
202 971	2,860	1 312 971	4,401	48 260 287	2,763	Pointe-Claire
13 214	0,186	2 805	0,009	3 114 308	0,178	Senneville
29 768	0,419	320 564	1,074	7 313 991	0,419	Sainte-Anne-de-Bellevue
175 616	2,474	111 800	0,375	41 403 974	2,370	Westmount
<b>1 258 143</b>	<b>17,727</b>	<b>3 960 388</b>	<b>13,274</b>	<b>321 550 366</b>	<b>18,408</b>	<b>Total municipalités reconstituées</b>
<b>7 097 300</b>	<b>100,000</b>	<b>29 836 181</b>	<b>100,000</b>	<b>1 746 787 900</b>	<b>100,000</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>





## UNE PRÉSENTATION DES DIVERSES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts générales

### **Établissement des quotes-parts générales**

Les charges d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon les règles que prescrit le ministère des Affaires municipales et des Régions. Le mode de répartition des charges générales permet que le passage au régime de quotes-parts se fasse en assurant la neutralité financière par rapport à la fiscalité de 2008, pour la Ville de Montréal d'une part et l'ensemble des municipalités reconstituées d'autre part. Il annule également les déplacements fiscaux entre les municipalités reconstituées à la suite du passage au régime de quotes-parts. Finalement, des ajustements sont prévus afin de tenir compte de la distribution de la croissance immobilière sur l'île de Montréal.

La méthode permettant d'établir les quotes-parts fait intervenir la notion de potentiel fiscal. Le potentiel fiscal est la somme de la richesse foncière uniformisée et de l'assiette foncière des immeubles non résidentiels multipliée par un coefficient.

La première étape consiste à établir le potentiel fiscal 2008 de chacune des villes liées qui est alors calculé en ajoutant à la richesse foncière uniformisée l'assiette des immeubles non résidentiels multipliée par un coefficient de 1,92.

La seconde étape consiste à ajuster le potentiel fiscal 2008 de chacune des municipalités reconstituées en le multipliant par un facteur de calibration individuel. Ces facteurs de calibration sont déterminés par le ministère des Affaires municipales et des Régions et sont publiés dans l'arrêté ministériel.

Dans une dernière étape, aux résultats obtenus aux étapes précédentes est ajoutée la croissance immobilière ayant eu lieu entre le 13 septembre 2007 et le 13 septembre 2008. La nouvelle richesse foncière est ajoutée selon la même pondération qu'à la première étape, soit en utilisant un coefficient de 1,92. On obtient alors le potentiel fiscal utilisé aux fins de la répartition des quotes-parts de 2009.

La méthode décrite dans les paragraphes précédents et les résultats sont présentés au tableau 71.

**Tableau 71**  
**Résumé du mode de calcul des quotes-parts générales de 2009**

Villes liées	Potentiel fiscal 2008 (coefficient INR : 1,92)	Facteur de calibration 2008	Potentiel fiscal 2008 calibré	Croissance immobilière (coefficient INR : 1,92)	Potentiel fiscal 2009 utilisé pour établir les quotes-parts générales	
	(A)	(B)	(A) x (B) = (C)	(D)	(C) + (D)	
	M\$		M\$	M\$	M\$	%
<b>Montréal</b>	<b>204 594,2</b>	<b>s.o.</b>	<b>204 594,2</b>	<b>4 323,2</b>	<b>208 917,3</b>	<b>81,176</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>						
Baie-D'Urfé	1 327,7	1,01202	1 343,7	29,5	1 373,2	0,534
Beaconsfield	2 577,0	0,92697	2 388,8	19,9	2 408,7	0,936
Côte-Saint-Luc	3 629,0	0,94345	3 423,8	6,9	3 430,7	1,333
Dollard-Des Ormeaux	4 936,3	0,94788	4 679,0	84,3	4 763,2	1,851
Dorval	7 409,3	1,08636	8 049,1	112,3	8 161,5	3,171
Hampstead	1 341,8	0,90450	1 213,7	10,1	1 223,7	0,475
L'Île-Dorval	6,8	0,91549	6,2	0,2	6,3	0,002
Kirkland	3 671,2	1,00022	3 672,0	51,4	3 723,4	1,447
Mont-Royal	5 406,6	0,98486	5 324,8	146,7	5 471,4	2,126
Montréal-Est	1 940,2	1,09887	2 132,0	17,7	2 149,7	0,835
Montréal-Ouest	700,1	0,92941	650,6	-0,3	650,3	0,253
Pointe-Claire	6 927,3	1,02611	7 108,2	153,8	7 262,0	2,822
Senneville	417,8	1,04596	437,0	35,8	472,8	0,184
Sainte-Anne-de-Bellevue	920,7	1,08871	1 002,4	62,6	1 065,0	0,414
Westmount	6 443,5	0,96596	6 224,1	59,2	6 283,3	2,441
<b>Total municipalités reconstituées</b>	<b>47 655,2</b>	<b>s.o.</b>	<b>47 655,4</b>	<b>790,0</b>	<b>48 445,4</b>	<b>18,824</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>252 249,4</b>	<b>s.o.</b>	<b>252 249,6</b>	<b>5 113,1</b>	<b>257 362,7</b>	<b>100,000</b>

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 13 septembre 2007 et le 13 septembre 2008.  
Ministère des Affaires municipales et des Régions, arrêté ministériel fixant les paramètres permettant d'établir les quotes-parts.

### Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques, soit celles relatives à l'eau, aux premiers répondants et aux dettes de la voirie artérielle. Pour 2009, les quotes-parts générales totalisent 1 465,8 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces informations permettent à chacune des villes liées d'établir sa contribution aux charges générales d'agglomération réparties par activités.

**Tableau 72**  
**Quotes-parts générales de 2009 réparties par activités**

Activités	%
<b>Administration générale</b>	
Évaluation	1,34
Autres	5,97
<b>Sécurité publique</b>	
Police	32,11
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	18,65
Sécurité civile	0,08
Autres	0,43
<b>Transport</b>	
Réseau routier	0,31
Transport collectif	23,51
Autres	0,46
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	4,18
Protection de l'environnement	0,38
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,35
Autres	0,06
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,21
Rénovation urbaine	0,41
Promotion et développement économique	1,03
Autres	0,02
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,50
Activités culturelles	2,68
<b>Sous-total</b>	<b>93,67</b>
<b>Activités financières</b>	<b>6,33</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

### Les quotes-parts spécifiques

#### Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Le projet de loi 22 apporte certaines modifications à l'article 68 du décret d'agglomération de Montréal et prévoit, en 2009, que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2009, les coûts estimés pour l'alimentation en eau potable totalisent 53,3 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1078 \$ du m<sup>3</sup> et s'appliquera, en 2009, sur la consommation réelle des villes desservies par les usines d'eau potable de Montréal. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier 2009.

### **Les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau**

En 2008, l'administration montréalaise prélevait une contribution de 60 M\$ à l'agglomération, destinée à l'amélioration du service de l'eau. Dans le cadre de l'implantation d'un régime de quotes-parts, plutôt que d'être perçue par une taxe spéciale imposée à l'ensemble des contribuables de l'agglomération, cette contribution est exigée des villes liées au moyen de quotes-parts spécifiques. Notons qu'à la lumière des priorités d'intervention pour 2009, cette contribution connaît une hausse de 20 M\$, pour atteindre un total de 80 M\$.

Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales.

### **Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau**

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales. Elles totalisent 110,8 M\$.

Ces quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau, ainsi que celles pour l'alimentation en eau potable et pour la contribution à la réserve financière de l'eau, permettent à l'Administration de rendre visible l'ensemble des coûts de l'eau.

### **Les quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération. Le projet de loi 22, adopté le 20 juin 2008, fait cependant état d'une exception. En effet, la loi prévoit que le service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc ne constitue pas une compétence d'agglomération. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service des premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert dans le reste de l'agglomération. Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui offert à Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 7,1 M\$.

Le projet de loi 22 prévoit de plus que ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales, mais en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

### **Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)**

Le projet de loi 22 restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération sur le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées héritent ainsi de la responsabilité d'entretenir ce réseau. C'est dans cet esprit que la loi prévoit que toute dette relative aux exercices 2006, 2007 ou 2008, pour des travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, soit dès 2009, financée par des quotes-parts spécifiques exigées aux municipalités sur le territoire desquelles les travaux ont été effectués.

En 2009, les charges relatives à ces dettes sont de l'ordre de 29,8 M\$. Le calcul définitif des charges engagées entre 2006 et 2008, incluant la mise à jour des travaux réalisés à la fin de 2008, sera finalisé en cours d'année 2009, c'est pourquoi les quotes-parts pour les dettes de la voirie présentées au budget 2009 sont provisoires.

PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2009-2011  
AGGLOMÉRATION



### CHAMPS DE COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2009-2011 du conseil d'agglomération contient les projets d'immobilisations prévus par l'agglomération dans les champs de compétence qui lui sont dévolus, soit la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, la sécurité publique, la cour municipale, le logement social ainsi que les équipements, les infrastructures et les éléments de l'actif destinés aux activités d'intérêt collectif.

### LES PRIORITÉS DU PTI 2009-2011

Les investissements prévus au PTI 2009-2011 de l'agglomération de Montréal s'élèvent à 1 651,7 M\$. Pour 2009, ils se chiffrent à 534,4 M\$.

La réhabilitation et le remplacement des éléments de l'actif de l'agglomération représentent 66,2 % des investissements globaux en 2009, tel que l'illustre le tableau des dépenses par catégories d'actif. Pour leur part, les projets de développement, qui représentent 33,8 % des investissements en 2009, contribuent principalement au développement économique et culturel de l'agglomération.

#### Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

Plusieurs projets d'envergure canaliseront les investissements au cours des prochaines années. Citons à titre d'exemple le projet de modernisation de la rue Notre-Dame. L'agglomération de Montréal investira plus 100,5 M\$ au cours des trois prochaines années dans la reconstruction et l'aménagement de cette artère. Un investissement de 14 M\$ est également planifié pour le réaménagement du boulevard De Maisonneuve dans le secteur de l'Université Concordia, au centre-ville.

Au chapitre des dépenses reliées à la gestion de l'eau, les efforts sont maintenus afin de réhabiliter le réseau d'aqueduc et d'égout. À ce titre, des investissements majeurs seront réalisés au cours des prochaines années. Au total, Montréal consacrera 762,5 M\$ à la réhabilitation et à la protection de l'actif relié à la gestion de l'eau, soit 242,4 M\$ en 2009. La mise aux normes des usines de production d'eau potable et de filtration fera l'objet d'investissements de 171 M\$ au cours de la période 2009-2011. Pour ce qui est de la réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout, des investissements de 310,3 M\$ sont prévus sur l'ensemble de l'île de Montréal.

Les investissements prévus dans les espaces verts se chiffrent à 42,1 M\$ pour les trois prochaines années, notamment près de 12,4 M\$ pour le réaménagement du parc du Mont-Royal, 11,1 M\$ pour le réaménagement du square Dorchester et 3 M\$ pour les parcs-nature.

Dans le présent programme d'immobilisations, une somme de 77 M\$ est prévue pour la sécurité publique, dont 24,8 M\$ en 2009. L'achat de nouveaux véhicules représente des investissements de 43,6 M\$. Plusieurs casernes d'incendie et postes de police nécessitant des travaux de réfection, près de 40,6 M\$ y seront consacrés de 2009 à 2011.



### Projets de développement

Les investissements prévus au Fonds d'investissement se chiffrent à 80,2 M\$ en 2009 et à 229,2 M\$ pour la période 2009-2011. La poursuite des travaux liés au Quartier des spectacles, le projet de développement Griffintown ainsi que la mise en valeur du Havre de Montréal sont les projets les plus importants qui se réaliseront sur le territoire de l'agglomération au cours des prochaines années. Ces trois projets totalisent des dépenses de 194,6 M\$ et représentent 84,9 % des immobilisations du Fonds d'investissement.

En 2009, l'amélioration et le prolongement du réseau des pistes cyclables demeurent une priorité, alors que 5,9 M\$ y seront injectés afin de confirmer clairement les orientations de l'Administration en cette matière. Au cours de la période 2009-2011, les investissements se chiffreront à 15,7 M\$.

Pour ce qui est des espaces verts et de la culture, l'agglomération poursuit son programme d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels d'envergure. Un montant de 18,2 M\$ est prévu à cet effet sur une période de trois ans.

Avec l'appui du gouvernement du Québec, l'agglomération investira 46,1 M\$ au cours des trois prochaines années dans l'aménagement des places publiques du Vieux-Montréal et dans la mise en valeur des immeubles patrimoniaux. Ces investissements totaliseront 14 M\$, en 2009.

### Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales. Il y apparaît clairement qu'une grande partie des dépenses d'immobilisations sont prévues aux fonctions « Transport » et « Hygiène du milieu ».

La fonction « Transport » regroupe les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement du réseau routier. La fonction « Hygiène du milieu » concentre les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. S'y trouvent, entre autres, les dépenses liées à la mise aux normes des usines de production d'eau potable et à la réhabilitation des conduites principales d'aqueduc et d'égout.

**Tableau 73**  
**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2009	2010	2011	Total
Administration générale	24 501,0	20 460,0	33 687,0	78 648,0
Sécurité publique	41 540,0	51 095,0	36 843,0	129 478,0
Transport	104 305,0	152 390,0	135 551,0	392 246,0
Hygiène du milieu	266 720,0	245 787,0	312 306,0	824 813,0
Aménagement, urbanisme et développement	12 922,0	14 734,0	27 709,0	55 365,0
Loisirs et culture	84 379,0	51 410,0	35 326,0	171 115,0
<b>Total</b>	<b>534 367,0</b>	<b>535 876,0</b>	<b>581 422,0</b>	<b>1 651 665,0</b>

Ci-dessous, le tableau des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans les infrastructures souterraines.

**Tableau 74**  
**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2009		2010		2011	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	41 571,0	54 875,0	41 877,0	109 634,0	44 644,0	84 430,0
Environnement et infrastructures souterraines	250 473,0	11 705,0	236 639,0	668,0	298 689,0	752,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	18 583,0	59 532,0	12 388,0	35 962,0	11 986,0	22 595,0
Bâtiments	19 988,0	17 296,0	21 814,0	18 040,0	20 998,0	35 150,0
Terrains	-	4 000,0	-	2 500,0	-	-
Véhicules	16 703,0	-	14 937,0	-	15 022,0	-
Ameublement et équipements de bureau	4 597,0	28 830,0	3 774,0	32 140,0	3 638,0	20 294,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	305,0	-	241,0	-	270,0	-
Autres éléments de l'actif	1 532,0	4 377,0	235,0	5 027,0	145,0	22 809,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>353 752,0</b>	<b>180 615,0</b>	<b>331 905,0</b>	<b>203 971,0</b>	<b>395 392,0</b>	<b>186 030,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>66,2 %</b>	<b>33,8 %</b>	<b>61,9 %</b>	<b>38,1 %</b>	<b>68,0 %</b>	<b>32,0 %</b>

SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses d'immobilisations du programme triennal sont financées, en grande partie, par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Les différents partenaires financiers de l'agglomération contribuent aussi au financement de ces dépenses. Parmi eux, les gouvernements supérieurs participent par les paiements de transfert.

Voici les principaux modes de financement des investissements de l'agglomération de Montréal.

**Tableau 75**  
**Synthèse des modes de financement**

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2009	2010	2011	Total
Contribution des promoteurs	-	-	-	-
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	175 269,0	186 794,0	215 499,0	577 562,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	28 265,0	34 322,0	40 777,0	103 364,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	330 833,0	314 760,0	325 146,0	970 739,0
<b>Total</b>	<b>534 367,0</b>	<b>535 876,0</b>	<b>581 422,0</b>	<b>1 651 665,0</b>

**Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts**

Les transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises. En 2009, ils atteignent la somme de 175,3 M\$.

**Les excédents accumulés, les taxes générales et autres**

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les affectations des acquisitions d'immobilisations financées par les revenus de taxes. En 2009, ce mode de financement se chiffrera à 28,3 M\$. L'importance de cette somme met en évidence la volonté de réhabiliter les infrastructures souterraines, en minimisant l'impact sur la dette.

**Les emprunts à la charge du conseil d'agglomération**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération. En 2009, les investissements qui seront éventuellement financés par ce type d'emprunts se chiffrent à 330,8 M\$.

### LES IMPACTS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les projets du PTI ont un impact sur le budget de fonctionnement, en ce qui a trait aux dépenses consécutives à la dette, ainsi que sur les budgets associés aux activités d'exploitation.

#### Activités d'exploitation

Les impacts financiers associés à un projet d'immobilisations peuvent se répercuter de diverses façons, soit :

- par des revenus fiscaux et non fiscaux supplémentaires (ex. : revenus de tarification);
- par des frais additionnels;
- par des économies;
- par des frais évités.

Ces impacts peuvent être récurrents ou non.

En règle générale, les revenus supplémentaires générés à moyen et long terme pour l'agglomération sont de nature fiscale et résultent de projets de développement qui accroissent l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses, les principaux impacts récurrents pour l'agglomération se traduisent principalement par la diminution escomptée des frais d'entretien des infrastructures du réseau d'eau. D'ailleurs, les actions intensives qui ont été entreprises sur les conduites d'eau afin de prévenir les fuites devraient réduire les besoins en production d'eau potable.

SOMMAIRE DES AQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Le tableau suivant livre le sommaire des investissements par unités d'affaires.

**Tableau 76**

**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Plateau-Mont-Royal	6,0	-	-	6,0	-	6,0
Ville-Marie	3 077,0	327,0	869,0	4 273,0	-	4 273,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>3 083,0</b>	<b>327,0</b>	<b>869,0</b>	<b>4 279,0</b>	<b>-</b>	<b>4 279,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	20 635,0	10 553,0	5 381,0	36 569,0	-	36 569,0
Direction des systèmes d'information	33 237,0	35 871,0	23 898,0	93 006,0	-	93 006,0
Finances	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
Infrastructures, Transport et Environnement	311 869,0	310 349,0	398 755,0	1 020 973,0	492 552,0	1 513 525,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	134 553,0	149 161,0	125 704,0	409 418,0	144 641,0	554 059,0
Sécurité incendie	20 000,0	19 401,0	16 601,0	56 002,0	3 250,0	59 252,0
Service de police	3 990,0	3 214,0	3 214,0	10 418,0	-	10 418,0
Société du parc Jean-Drapeau	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
<b>Total services centraux</b>	<b>531 284,0</b>	<b>535 549,0</b>	<b>580 553,0</b>	<b>1 647 386,0</b>	<b>640 443,0</b>	<b>2 287 829,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>534 367,0</b>	<b>535 876,0</b>	<b>581 422,0</b>	<b>1 651 665,0</b>	<b>640 443,0</b>	<b>2 292 108,0</b>



DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.





Arrondissement de Ville-Marie

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 570,0	127,0	400,0	2 097,0	-	2 097,0
55737	Programme de réfection routière	1 307,0	200,0	419,0	1 926,0	-	1 926,0
34320	Programme de remplacement d'équipements de parc	200,0	-	50,0	250,0	-	250,0
<b>Total</b>		<b>3 077,0</b>	<b>327,0</b>	<b>869,0</b>	<b>4 273,0</b>	-	<b>4 273,0</b>

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	6,0	-	-	6,0	-	6,0
<b>Total</b>		<b>6,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,0</b>	<b>-</b>	<b>6,0</b>

Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction du développement culturel</b>							
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public	15,0	-	-	15,0	-	15,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	43,0	30,0	45,0	118,0	-	118,0
<b>Sous-total</b>		<b>58,0</b>	<b>30,0</b>	<b>45,0</b>	<b>133,0</b>	<b>-</b>	<b>133,0</b>
<b>Direction des grands parcs et de la nature en ville</b>							
32125	Aménagement du pourtour du complexe environnemental de Saint-Michel	1 519,0	230,0	750,0	2 499,0	-	2 499,0
32300	Programme d'acquisition d'espaces naturels d'envergure	10 542,0	2 866,0	-	13 408,0	-	13 408,0
32305	Programme d'aménagement d'espaces naturels d'envergure	1 468,0	3 284,0	-	4 752,0	-	4 752,0
32325	Programme d'aménagement du Réseau bleu	300,0	100,0	-	400,0	-	400,0
34310	Programme de réaménagement des parcs-nature	993,0	486,0	1 500,0	2 979,0	-	2 979,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	5 755,0	3 557,0	3 086,0	12 398,0	-	12 398,0
<b>Sous-total</b>		<b>20 577,0</b>	<b>10 523,0</b>	<b>5 336,0</b>	<b>36 436,0</b>	<b>-</b>	<b>36 436,0</b>
<b>Total</b>		<b>20 635,0</b>	<b>10 553,0</b>	<b>5 381,0</b>	<b>36 569,0</b>	<b>-</b>	<b>36 569,0</b>

Direction des systèmes d'information

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68040	Programme de développement informatique	20 230,0	16 604,0	14 963,0	51 797,0	-	51 797,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	4 407,0	3 731,0	3 604,0	11 742,0	-	11 742,0
68009	Programme de modernisation de la radiocommunication du Service de police	8 600,0	15 536,0	5 331,0	29 467,0	-	29 467,0
<b>Total</b>		<b>33 237,0</b>	<b>35 871,0</b>	<b>23 898,0</b>	<b>93 006,0</b>	-	<b>93 006,0</b>

Finances

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0	-	12 000,0
<b>Total</b>		<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>12 000,0</b>	-	<b>12 000,0</b>

## Infrastructures, Transport et Environnement

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction de l'environnement et du développement durable</b>							
50031	Acquisition et installation d'équipements informatiques et électroniques	461,0	250,0	270,0	981,0	250,0	1 231,0
50010	Construction et réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles	8 638,0	10 595,0	22 410,0	41 643,0	19 750,0	61 393,0
58048	Programme de remplacement de véhicules	241,0	135,0	220,0	596,0	1 680,0	2 276,0
50001	Protection et réfection de bâtiments - environnement	160,0	20,0	-	180,0	-	180,0
<b>Sous-total</b>		<b>9 500,0</b>	<b>11 000,0</b>	<b>22 900,0</b>	<b>43 400,0</b>	<b>21 680,0</b>	<b>65 080,0</b>
<b>Direction de la production de l'eau potable</b>							
56094	Construction de conduites principales - réseau régional de Lachine	-	225,0	1 465,0	1 690,0	3 915,0	5 605,0
56092	Construction de conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	6 275,0	5 300,0	2 350,0	13 925,0	-	13 925,0
56093	Construction de conduites principales - réseau régional de Sainte-Anne-de-Bellevue	2 947,0	403,0	279,0	3 629,0	-	3 629,0
58026	Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et de réservoirs	3 769,0	12 108,0	14 350,0	30 227,0	600,0	30 827,0
58028	Mise aux normes des immeubles liés à la production de l'eau potable	1 686,0	-	-	1 686,0	-	1 686,0
58025	Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	82 831,0	76 522,0	71 003,0	230 356,0	31 289,0	261 645,0
56097	Mise en place de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions	25 355,0	30 141,0	36 804,0	92 300,0	179 793,0	272 093,0
56088	Programme de réhabilitation des conduites d'eau	29 597,0	23 769,0	25 770,0	79 136,0	15 500,0	94 636,0
56096	Programme de réhabilitation des conduites d'eau - vannes et composantes	650,0	350,0	350,0	1 350,0	-	1 350,0
58027	Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	12 133,0	5 233,0	7 439,0	24 805,0	2 280,0	27 085,0
56500	Réfection de la conduite intermunicipale de Sainte-Anne-de-Bellevue et Baie-D'Urfé	101,0	-	-	101,0	-	101,0
58015	Sécurisation de l'alimentation électrique - usines de production d'eau et des stations de pompage	16 173,0	4 676,0	-	20 849,0	-	20 849,0
<b>Sous-total</b>		<b>181 517,0</b>	<b>158 727,0</b>	<b>159 810,0</b>	<b>500 054,0</b>	<b>233 377,0</b>	<b>733 431,0</b>

## Infrastructures, Transport et Environnement (suite)

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>							
56530	Désinfection des eaux usées	5 000,0	32 500,0	102 500,0	140 000,0	60 000,0	200 000,0
56528	Mise aux normes de la station d'épuration et du réseau d'intercepteurs	300,0	1 500,0	-	1 800,0	-	1 800,0
56529	Programme de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées	10 417,0	9 999,0	9 498,0	29 914,0	665,0	30 579,0
53010	Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteurs	18 576,0	11 466,0	4 102,0	34 144,0	3 000,0	37 144,0
<b>Sous-total</b>		<b>34 293,0</b>	<b>55 465,0</b>	<b>116 100,0</b>	<b>205 858,0</b>	<b>63 665,0</b>	<b>269 523,0</b>
<b>Direction du transport</b>							
75011	Amélioration des déplacements sur le mont Royal	1 000,0	6 000,0	3 000,0	10 000,0	-	10 000,0
75002	Amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau	8 000,0	10 000,0	10 000,0	28 000,0	10 000,0	38 000,0
59004	Aménagement des voies publiques	1 000,0	1 100,0	600,0	2 700,0	-	2 700,0
47010	Construction de nouvelles structures routières, incluant le tunnel Langelier	3 000,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
45000	Développement du réseau cyclable	5 856,0	5 046,0	4 846,0	15 748,0	-	15 748,0
75008	Implantation d'un réseau de tramways	5 000,0	9 500,0	23 500,0	38 000,0	-	38 000,0
75007	Implantation d'un réseau de transport rapide par autobus - boulevard Pie-IX	900,0	2 700,0	4 240,0	7 840,0	65 000,0	72 840,0
76000	Modernisation de la rue Notre-Dame	30 784,0	32 116,0	37 559,0	100 459,0	98 000,0	198 459,0
55830	Programme de réfection d'artères	2 251,0	-	-	2 251,0	-	2 251,0
55880	Programme de réfection des rues locales du centre-ville	616,0	-	-	616,0	-	616,0
46000	Programme de réfection des structures routières	1 361,0	2 500,0	-	3 861,0	-	3 861,0
59018	Sécurisation de la circulation piétonnière sur les artères	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	-	2 000,0
59002	Travaux de signalisation lumineuse et aérienne	191,0	195,0	200,0	586,0	830,0	1 416,0
<b>Sous-total</b>		<b>59 959,0</b>	<b>70 157,0</b>	<b>84 945,0</b>	<b>215 061,0</b>	<b>173 830,0</b>	<b>388 891,0</b>
<b>Direction de la gestion stratégiques des réseaux d'eau</b>							
99005	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout pour le centre-ville - nouveaux projets	17 000,0	15 000,0	15 000,0	47 000,0	-	47 000,0
99004	Programme de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout pour le centre-ville - projets en cours	9 600,0	-	-	9 600,0	-	9 600,0
<b>Sous-total</b>		<b>26 600,0</b>	<b>15 000,0</b>	<b>15 000,0</b>	<b>56 600,0</b>	<b>-</b>	<b>56 600,0</b>
<b>Total</b>		<b>311 869,0</b>	<b>310 349,0</b>	<b>398 755,0</b>	<b>1 020 973,0</b>	<b>492 552,0</b>	<b>1 513 525,0</b>

## Mise en valeur du territoire et du patrimoine

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Fonds d'investissement</b>							
39751	CHUM - infrastructures	6 500,0	10 500,0	4 000,0	21 000,0	-	21 000,0
40134	Griffintown - infrastructures	6 000,0	11 500,0	11 754,0	29 254,0	30 496,0	59 750,0
40501	Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	18 500,0	30 000,0	24 000,0	72 500,0	9 308,0	81 808,0
35020	Mise en valeur du boulevard De Maisonneuve	4 020,0	5 000,0	5 000,0	14 020,0	3 000,0	17 020,0
39850	Pierrefonds Ouest - développement du secteur de l'Anse-à-l'Orme	-	407,0	5 900,0	6 307,0	33 857,0	40 164,0
40130	Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier	46,0	-	-	46,0	-	46,0
35010	Quartier des spectacles - projets complémentaires	280,0	280,0	280,0	840,0	280,0	1 120,0
35011	Quartier des spectacles - réaménagement du secteur de la Place des Arts	45 842,0	26 800,0	20 195,0	92 837,0	8 999,0	101 836,0
39502	Réaménagement du secteur Chaboillez	-	-	3 400,0	3 400,0	8 600,0	12 000,0
39860	Secteur Sherbrooke-Est - réaménagement phase 1	3 000,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
41001	Technoparc de Montréal - infrastructures et aménagement	3 851,0	5 000,0	3 349,0	12 200,0	-	12 200,0
<b>Sous-total</b>		<b>88 039,0</b>	<b>89 487,0</b>	<b>77 878,0</b>	<b>255 404,0</b>	<b>94 540,0</b>	<b>349 944,0</b>
<b>Immeubles</b>							
66680	Édifice Chaussegros-de-Léry - réaménagement	94,0	-	-	94,0	-	94,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	280,0	330,0	305,0	915,0	-	915,0
66150	Programme d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	47,0	47,0	128,0	222,0	-	222,0
64020	Programme de développement - immeubles du Service de police	2 340,0	2 753,0	2 007,0	7 100,0	-	7 100,0
64021	Programme de protection - immeubles du Service de police	610,0	2 961,0	6 562,0	10 133,0	4 400,0	14 533,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	4 986,0	4 604,0	1 192,0	10 782,0	-	10 782,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	491,0	-	-	491,0	-	491,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	7 498,0	3 117,0	4 980,0	15 595,0	7 425,0	23 020,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	906,0	2 994,0	4 373,0	8 273,0	1 365,0	9 638,0
20910	Programme de remplacement des véhicules	350,0	325,0	325,0	1 000,0	600,0	1 600,0
<b>Sous-total</b>		<b>17 602,0</b>	<b>17 131,0</b>	<b>19 872,0</b>	<b>54 605,0</b>	<b>13 790,0</b>	<b>68 395,0</b>



Mise en valeur du territoire et du patrimoine (suite)

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Projets réguliers</b>							
35052	Amélioration du domaine public - Musée des beaux-arts	175,0	2 800,0	-	2 975,0	-	2 975,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	6 121,0	10 760,0	8 460,0	25 341,0	7 774,0	33 115,0
39710	Cour Turcot	1 500,0	10 000,0	6 995,0	18 495,0	4 655,0	23 150,0
48007	Développement de logements sociaux et communautaires	5 190,0	4 693,0	4 028,0	13 911,0	4 383,0	18 294,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux	7 842,0	8 496,0	4 400,0	20 738,0	8 000,0	28 738,0
35030	Mise en valeur du boulevard Saint-Laurent	500,0	-	-	500,0	-	500,0
36000	Mise en valeur du mont Royal - réaménagement du réseau routier	2 211,0	2 521,0	1 571,0	6 303,0	1 499,0	7 802,0
36201	Réaménagement du square Dorchester	5 373,0	3 273,0	2 500,0	11 146,0	10 000,0	21 146,0
<b>Sous-total</b>		<b>28 912,0</b>	<b>42 543,0</b>	<b>27 954,0</b>	<b>99 409,0</b>	<b>36 311,0</b>	<b>135 720,0</b>
<b>Total</b>		<b>134 553,0</b>	<b>149 161,0</b>	<b>125 704,0</b>	<b>409 418,0</b>	<b>144 641,0</b>	<b>554 059,0</b>

## Sécurité incendie

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
62470	Programme de protection des casernes et des bâtiments administratifs	8 758,0	8 438,0	5 638,0	22 834,0	3 250,0	26 084,0
71080	Programme de remplacement de véhicules	11 242,0	10 963,0	10 963,0	33 168,0	-	33 168,0
<b>Total</b>		<b>20 000,0</b>	<b>19 401,0</b>	<b>16 601,0</b>	<b>56 002,0</b>	<b>3 250,0</b>	<b>59 252,0</b>

Service de police

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

<b>Numéro</b>	<b>Projet</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>Total PTI</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>Grand total</b>
<b>71076</b>	Programme de remplacement de véhicules	3 990,0	3 214,0	3 214,0	<b>10 418,0</b>	-	10 418,0
<b>Total</b>		<b>3 990,0</b>	<b>3 214,0</b>	<b>3 214,0</b>	<b>10 418,0</b>	-	<b>10 418,0</b>

Société du parc Jean-Drapeau

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2009	2010	2011	Total PTI	Ultérieur	Grand total
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - parc Jean-Drapeau	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
<b>Total</b>		<b>3 000,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>9 000,0</b>	<b>-</b>	<b>9 000,0</b>

# 2009 Annexes



---

## **LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

La Ville de Montréal applique intégralement les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges. Celles-ci sont présentées pour chacune des compétences dans :

- le budget du conseil municipal, pour exercer les activités de compétence locale;
- le budget du conseil d'agglomération, pour exercer les activités de compétence d'agglomération.

De plus, les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville (facturation interne). Ces fonds ne figurent pas dans ce document afin de simplifier la présentation des données budgétaires.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

### La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- **les taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles;
- **les paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- **les quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- **les autres revenus de sources locales** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux, les autres services fournis et les autres types de revenus;
- **les transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités.

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles.
- La fonction « Frais de financement » englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.



---

## **ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

La base budgétaire de la Ville est, à tous égards importants, comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Elle comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes.

### **Méthode de comptabilité**

La comptabilisation des transactions aux livres comptables de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés dans l'exercice financier auquel ils se rapportent.

### **Revenus de transferts**

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales ou aux activités d'immobilisations (PTI) dans l'exercice où surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts et dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité définis par les programmes gouvernementaux.

### **Immobilisations et amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, à compter de l'année qui suit leur date de mise en service. Les immobilisations sont amorties généralement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### **Charges et obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs**

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la dépense est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la charge correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

### **Coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides**

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville s'est constituée au fil des ans une provision destinée à financer les coûts de fermeture et d'après-fermeture qui correspondent à la valeur actualisée des dépenses liées au recouvrement final du site, ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

À la suite d'une décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Ville devrait terminer dès le 31 décembre 2008 les activités d'enfouissement à son principal site de décharges contrôlées. Seules les activités de recouvrement des sols seront maintenues.

### **Remboursement de la dette à long terme**

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

### **Remboursement de capital**

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

### **Montants à pourvoir dans le futur**

La Ville a inscrit à l'état de sa situation financière des montants à pourvoir dans le futur qui correspondent au solde net de dépenses de fonctionnement devant faire l'objet d'une taxation dans les années futures. Ces montants sont amortis et inscrits sous la rubrique « Affectations » à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2020. Ces affectations portent sur les éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'obligation initiale au titre des avantages sociaux futurs (amortissement des régimes de retraite sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2017);
- l'amortissement d'éléments qui devraient normalement être imputés dans un seul exercice, comme par exemple, les modifications ou les bonifications apportées aux régimes de retraite.

### **Conversion des devises**

Les revenus et les dépenses résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattachés à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté dans les états financiers à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## **Élimination des transactions internes**

Dans l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les activités reliées à une facturation interne d'une unité à une autre sont éliminées afin d'éviter une double comptabilisation des revenus et des charges. En effet, pour la consolidation des données du budget, certaines transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires doivent être éliminées, c'est-à-dire déduites du total des charges et des revenus afin de ne pas être comptabilisées en double. Ces transactions sont appelées transactions internes ou transactions à éliminer.

- Transactions à éliminer :

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur se trouve dans la même entité comptable que celle du client.

- Transactions à éliminer inter-entités :

Tel que la loi le prévoit, le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal doivent être prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions à éliminer inter-entités résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur se trouve dans une entité comptable différente de celle du client.

## **Instruments financiers dérivés**

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transactions ou de spéculation.

## **Différence entre la base budgétaire et la base comptable**

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisé sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- lorsque la situation exige de refléter les impacts de dossiers susceptibles de toucher plusieurs services centraux ou arrondissements à partir d'hypothèses générales (ex. : la négociation de conventions collectives ou l'implantation de projets d'économies), les sommes requises peuvent être budgétisées dans un poste budgétaire corporatif, alors que le coût réel des impacts sera imputé directement en cours d'année aux diverses unités d'affaires.



---

## LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrit la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées. La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. À compter de 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal sont appelées à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération par le biais de quotes-parts. Ce nouveau mode de financement des compétences d'agglomération découle des modifications législatives introduites par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)* adoptée en juin 2008.

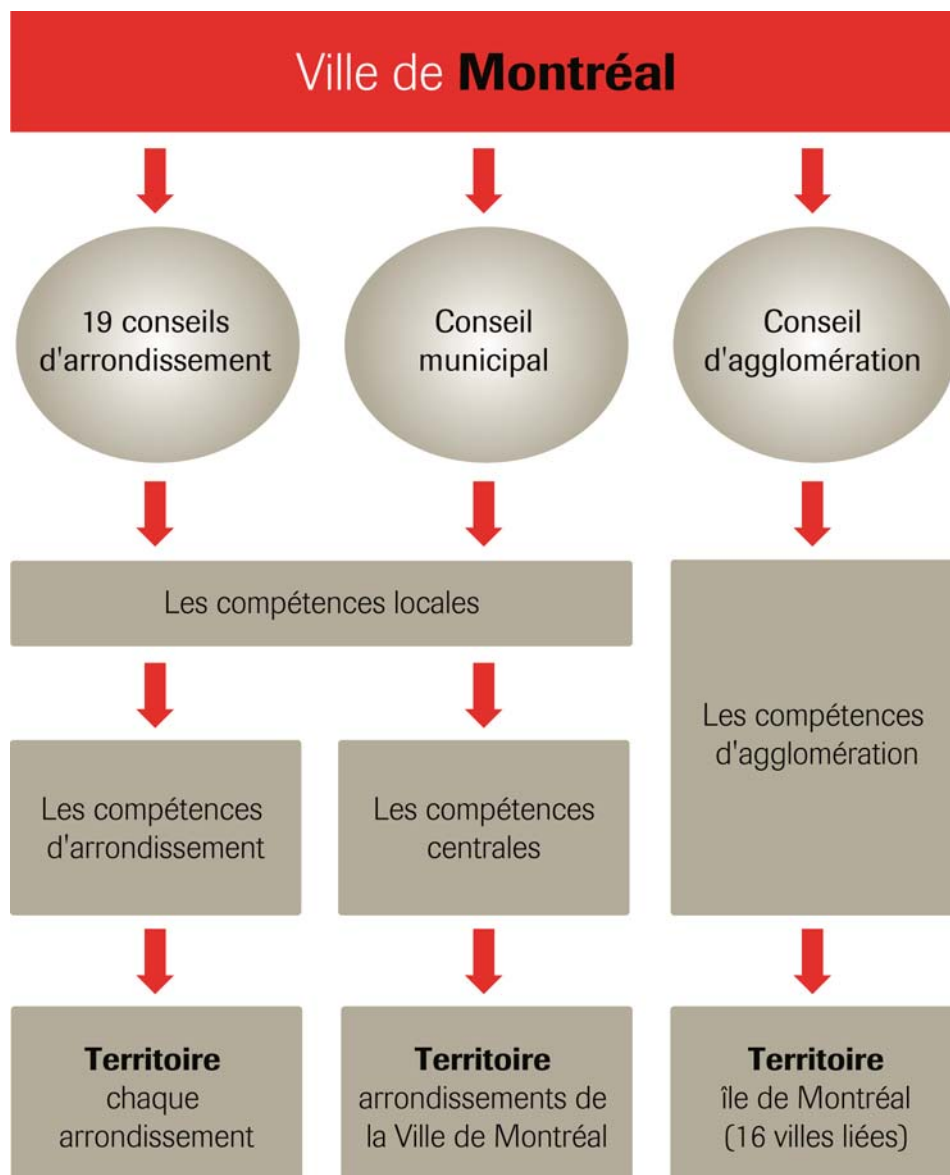
Pour 2009, cette loi apporte des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n<sup>o</sup> 1229-2005 et modifications, voir annexe 3) a été retranchée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 4 énumère les éléments qui ont été retirés de cette liste et qui relèvent dorénavant des compétences locales.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure 2 illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

**Figure 2**  
**Partage des compétences – instances politiques et territoires d'application**



### **Le conseil d'agglomération de Montréal**

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, la Ville de Montréal possède une représentation proportionnelle à son poids démographique, soit 87,3 %, celui des 15 municipalités reconstituées étant de 12,7 %.

Le tableau 77 résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

### **Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de la Ville et des 64 conseillères et conseillers, dont les 19 maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers de ville et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 45 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 40 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 77

## Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipal et d'arrondissements

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'évaluation foncière</li> <li>▪ La gestion des cours d'eau municipaux</li> <li>▪ Les services de police, de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services premiers répondants à l'exception de ceux sur le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d'urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L'aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d'eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée</li> <li>▪ L'accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit des Muséums natures de Montréal</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à une communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'urbanisme</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L'habitation</li> <li>▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locales</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L'organisation des élections.</li> </ul>



Tableau 78

## Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Urbanisme</b> - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Urbanisme</b> - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Conversion d'un immeuble en propriété divise</b> - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Habitation</b> - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Voirie locale et matières résiduelles</b> - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Environnement, voirie et réseaux</b> - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Culture, loisirs et parcs</b> - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Culture, loisirs et parcs</b> - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</li> </ul>

### La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2009. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

### Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération soient traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cet exercice.

### Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### **La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée**

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

### **Le partage selon les compétences**

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel que modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération et qui sont résumées au tableau 78.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales. Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

### **La répartition des dépenses mixtes**

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple: les activités du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple: les activités du Service des finances).

### **La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population**

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### **La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale**

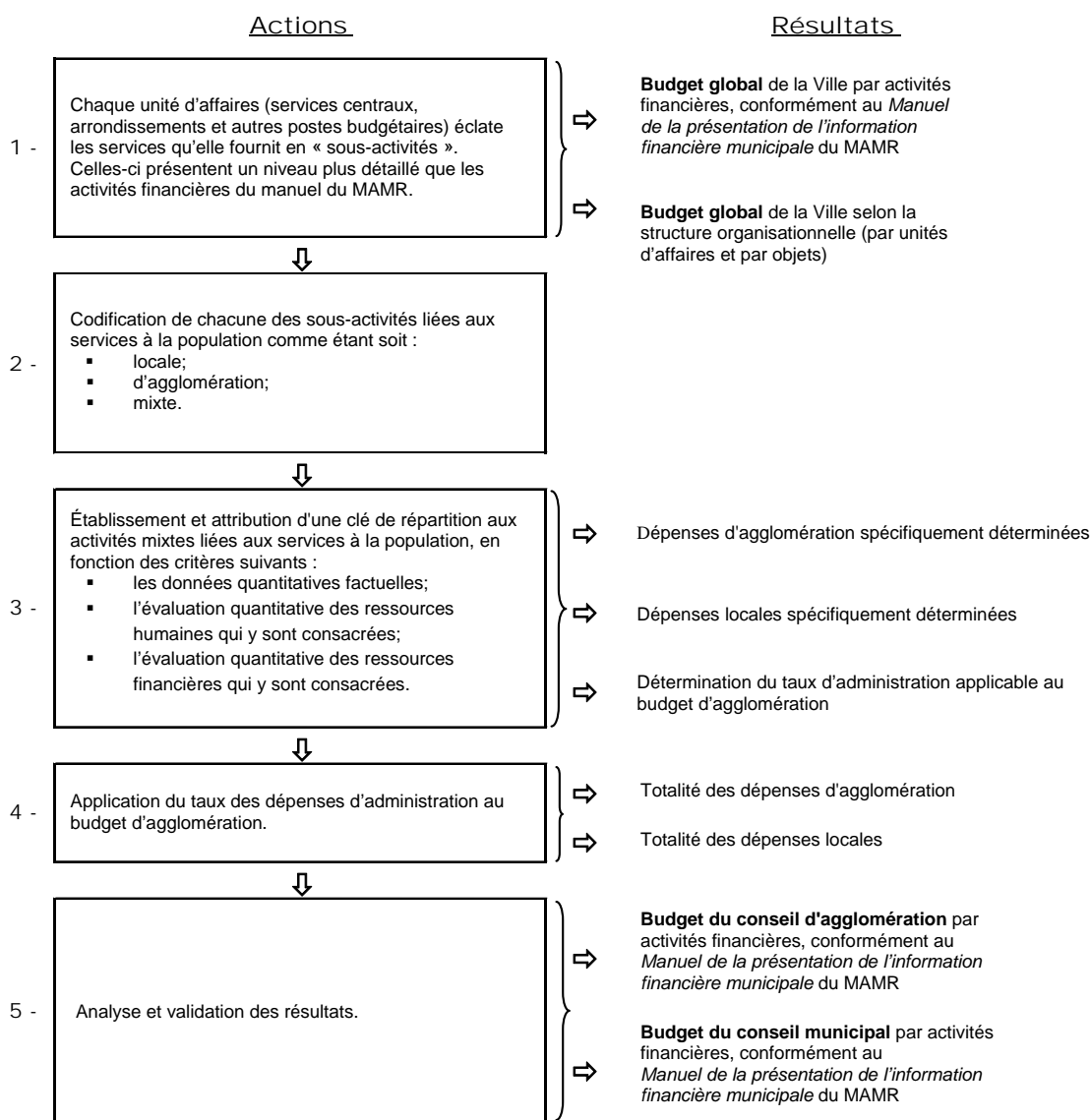
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, celles de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2009, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 7,50 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération diminué, pour fins de calcul, du montant des dépenses mixtes d'administration générale de responsabilité de l'agglomération, de celles du service de la dette, des dépenses de contribution, des dépenses contingentes ainsi que celles relatives à la tenue des élections municipales. Ce taux est fixe pour l'exercice 2009, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires corporatives, Capital humain, Commission de la fonction publique, Communications et Relations avec les citoyens, Direction générale, Direction des systèmes d'information, Finances, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire de leurs dépenses de budget de fonctionnement pour l'agglomération, à l'exception des dépenses relatives à la cour municipale et à l'évaluation qui sont des compétences d'agglomération.

## Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

### PROCESSUS DE CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES





## LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

**Annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal**

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

## Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la Coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

## Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable pan-montréalais
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point

de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc–Marguerite-Bourgeois; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc–Marguerite-Bourgeois ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.



---

LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF RETIRÉS DE L'ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Équipements et infrastructures retirés

- Aréna Maurice-Richard
- Centre de tennis Jarry
- Centre d'histoire de Montréal
- Chapelle historique du Bon-Pasteur
- Complexe sportif Claude-Robillard
- Marché public Atwater
- Marché public Jean-Talon
- Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière
- Musée de Lachine
- Parc Angrignon
- Parc Jarry
- Parc La Fontaine
- Parc Maisonneuve
- Parc René-Lévesque
- Promenade Bellerive

Activités et objets d'activités retirés

- Production de films et d'émissions de télévision
- Forum permanent sur les équipements culturels
- Mise en valeur du Vieux-Montréal
- Festival du monde arabe
- Revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier de Saint-Pierre)
- Redéveloppement, à des fins de réintégration dans la trame urbaine, de grands sites tels que des gares de triage, des espaces industriels vétustes ou abandonnés ou des emprises ferroviaires délaissées (incluant des travaux de décontamination, de démolition ou de relocalisation d'entreprises nuisibles)
- Organismes ayant pour mandat de voir à la planification et au développement à l'échelle de l'agglomération
- Coup de cœur francophone

- Festival international Nuits d'Afrique
- Francofolies de Montréal
- Juste pour rire
- Montréal en lumière
- Présence autochtone – Terres en vue
- Biennale Les coups de théâtre
- Fringe
- Shakespeare in the Park – Répercussion théâtre
- Biennale FIND
- Festival de musique de chambre
- Festival international de jazz
- MEG (Montréal électronique groove)
- Off festival de jazz
- Festival des films du monde
- Festival du film juif de Montréal
- FNCM
- Les 400 coups
- Rendez-vous du cinéma québécois
- Vues d'Afrique
- Journée des musées
- Festival interculturel du conte
- Festival international de littérature
- Salon du livre de Montréal
- Carifesta
- Divers/Cité
- Fête du Canada
- Fête nationale du Québec
- Saint-Patrick
- Harmonisation des systèmes informatiques des bibliothèques
- Outgames mondiaux de Montréal 2006

## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le domaine de la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable. Afin de réaliser les objectifs visés tout en contrôlant le niveau d'endettement, la Ville prélève depuis 2004 une contribution visant à améliorer le service de l'eau. Conformément aux exigences légales relatives à cette forme de financement, deux réserves financières, une locale et une d'agglomération, ont été créées.

Le tableau 79 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2009. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération. L'introduction d'un régime de financement par quotes-parts des dépenses d'agglomération nécessite également une présentation révisée de l'état prévisionnel des revenus et des charges.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2009 s'élèvent à 357,6 M\$ et comprennent une somme de 125 M\$ exclusivement destinée à l'amélioration du service de l'eau sur le territoire de l'île de Montréal. Ainsi, une contribution de 80 M\$, perçue par l'entremise des quotes-parts des villes liées incluant Montréal, sera affectée directement à la réserve financière de l'eau du conseil d'agglomération, alors que la Ville de Montréal consacrerait une contribution de 45 M\$ à la réserve financière de l'eau relevant du conseil municipal. Globalement, la contribution totale de 109 M\$ de la Ville est composée de sa quote-part à la réserve financière de l'eau de l'agglomération (64 M\$) et de sa contribution à la réserve financière locale de l'eau (45 M\$).

Le total des charges et du financement du Fonds de l'eau s'élève à 357,2 M\$. Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut une somme de 203,7 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 350,7 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions (180,0 M\$) et des paiements comptant issus des réserves financières de l'eau (26,5 M\$). Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 138,4 M\$.

Les détails du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011 relatifs à l'eau sont présentés au tableau 80.

En 2009, les principaux projets d'immobilisations sont regroupés dans le programme de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout (127,5 M\$), la mise aux normes des usines de production d'eau potable (82,8 M\$) et le programme de réhabilitation des conduites d'eau principales (29,6 M\$).

**Tableau 79**

**État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau**

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2009	Budget du conseil d'agglomération 2009	Transactions à éliminer inter- entités 2009	Budget global 2009
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts - service de l'eau	-	110 808,7	(89 950,3)	20 858,4
Quotes-parts - alimentation eau potable	-	53 255,9	(48 758,4)	4 497,5
Quotes-parts - réserve financière de l'eau	-	80 000,0	(64 941,0)	15 059,0
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable Charlemagne	-	6 055,6	-	6 055,6
Autres revenus - SITE	-	532,9	-	532,9
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	109 941,0	-	-	109 941,0
Tarification forfaitaire et au compteur	26 285,3	-	-	26 285,3
Autres revenus - Arrondissements	885,3	-	-	885,3
Autres revenus - SITE	893,5	-	-	893,5
<b>Affectation du fonds général</b>	<b>172 596,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>172 596,8</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>310 601,9</b>	<b>250 653,1</b>	<b>(203 649,7)</b>	<b>357 605,3</b>
<b>Charges</b>				
Direction de l'eau	1 432,2	4 744,4	-	6 176,6
Production de l'eau potable, mise aux normes des usines et optimisation du réseau	-	66 930,7	-	66 930,7
Épuration des eaux usées	-	65 357,0	-	65 357,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
- Gestion stratégique des réseaux	5 346,7	341,1	-	5 687,8
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	45 240,3	-	-	45 240,3
- Amélioration de l'entretien des réseaux	9 101,8	-	-	9 101,8
Installation de compteurs d'eau et plan d'intervention	-	29 698,3	-	29 698,3
Réserves pour travaux majeurs imprévus	712,1	7 927,9	-	8 640,0
Soutien administratif et technique SITE (laboratoire, géomatique, etc)	670,1	7 484,3	-	8 154,4
Frais généraux d'administration	2 071,5	21 898,1	-	23 969,6
Frais de financement	14 461,2	25 284,2	-	39 745,4
<b>Total des charges</b>	<b>79 035,9</b>	<b>229 666,0</b>	<b>-</b>	<b>308 701,9</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>203 649,7</b>		<b>(203 649,7)</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	27 554,7	20 987,1	-	48 541,8
<b>Total du financement</b>	<b>27 554,7</b>	<b>20 987,1</b>	<b>-</b>	<b>48 541,8</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>310 240,3</b>	<b>250 653,1</b>	<b>(203 649,7)</b>	<b>357 243,7</b>
Excédent (déficit) avant affectations	<b>361,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>361,6</b>
<b>Affectations</b>				
Remboursement de capital	(361,6)	-	-	(361,6)
<b>Total des affectations</b>	<b>(361,6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(361,6)</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-
<b>Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement</b>				
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>				
Production de l'eau potable	-	162 245,0	-	162 245,0
Épuration des eaux usées	-	34 293,0	-	34 293,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	100 900,0	26 600,0	-	127 500,0
Compteurs d'eau	-	19 272,0	-	19 272,0
Immeubles	-	7 378,0	-	7 378,0
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>100 900,0</b>	<b>249 788,0</b>	<b>-</b>	<b>350 688,0</b>
<b>Sources de financement</b>				
Transferts liés à des ententes de partage de frais	90 700,0	89 345,0	-	180 045,0
Affectation des réserves financières de l'eau	4 000,0	22 543,0	-	26 543,0
Autres	-	5 722,0	-	5 722,0
<b>Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>6 200,0</b>	<b>132 178,0</b>	<b>-</b>	<b>138 378,0</b>
<b>Total des sources de financement</b>	<b>100 900,0</b>	<b>249 788,0</b>	<b>-</b>	<b>350 688,0</b>

Tableau 80

## Détail des acquisitions d'immobilisations pour les trois prochaines années

(en milliers de dollars)

Projet d'immobilisations	2009	2010	2011	Total
<b>Direction de la production de l'eau potable</b>				
Programme de réhabilitation des conduites d'eau principales	29 597	23 769	25 770	79 136
Conduites principales — réseau régional de Pierrefonds	6 275	5 300	2 350	13 925
Conduites principales — réseau régional de Sainte-Anne-de-Bellevue	2 947	403	279	3 629
Conduites principales — réseau régional de Lachine	-	225	1 465	1 690
Programme de réhabilitation des conduites d'eau — vannes et composantes	650	350	350	1 350
Réfection de la conduite intermunicipale de Sainte-Anne-de-Bellevue et Baie-D'Urfé	101	-	-	101
Sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau et des stations de pompage	16 173	4 676	-	20 849
Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	82 831	76 522	71 003	230 356
Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	3 769	12 108	14 350	30 227
Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	12 133	5 233	7 439	24 805
Mise aux normes des immeubles de la Direction de la production de l'eau potable	1 686	-	-	1 686
Compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions	19 272	23 505	23 532	66 309
Suivi et optimisation de la distribution de l'eau	6 083	6 636	13 272	25 991
	<b>181 517</b>	<b>158 727</b>	<b>159 810</b>	<b>500 054</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>				
Programme de rénovation majeure des collecteurs	18 576	11 466	4 102	34 144
Station d'épuration des eaux usées et son réseau d'intercepteurs	300	1 500	-	1 800
Programme de mise à niveau des infrastructures et de l'équipement de l'usine d'épuration des eaux usées	10 417	9 999	9 498	29 914
Désinfection des eaux usées	5 000	32 500	102 500	140 000
	<b>34 293</b>	<b>55 465</b>	<b>116 100</b>	<b>205 858</b>
<b>Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau</b>				
Programme de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	127 500	131 700	131 700	390 900
<b>Direction des immeubles</b>				
Programme de protection des bâtiments industriels corporatifs	<b>7 378</b>	<b>2 997</b>	<b>4 980</b>	<b>15 355</b>
<b>Total</b>	<b>350 688</b>	<b>348 889</b>	<b>412 590</b>	<b>1 112 167</b>



## FONDS DE LA VOIRIE

Consciente de la problématique reliée aux infrastructures routières, la Ville de Montréal a créé, en 2006, le Fonds de la voirie. Cette réserve financière permet d'augmenter les investissements liés à la réhabilitation et à la construction d'infrastructures routières.

Par ailleurs, Montréal a déposé, en 2007, son plan directeur de voirie. Celui-ci prévoit des investissements majeurs dans l'ensemble du réseau routier montréalais. Dans le Programme triennal d'immobilisations 2009-2011, la Ville de Montréal prévoit consacrer 811,9 M\$ à différents travaux de réhabilitation sur son réseau routier.

### Programme de réfection routière

Il y a quelques années, Montréal s'est donné l'objectif d'intensifier la réhabilitation de son réseau routier. Pour ce faire, la Ville s'est engagée à investir 500 M\$ au cours de la période 2006-2009. Au rythme actuel de croissance des investissements, cet objectif sera largement dépassé en 2009. En effet, de 2006 à 2008, près de 450 M\$ auront été investis dans la réfection routière du réseau montréalais; pour 2009-2011, la Ville planifie des investissements de plus de 413,5 M\$, dont 152,6 M\$ en 2009.

### Autres dépenses de voirie

Le plan de transport de la Ville accorde également une attention particulière à la réhabilitation et à la construction de structures routières. Au cours des prochaines années, 45,2 M\$ seront investis dans les structures montréalaises. Concernant la sécurité des piétons et des automobilistes, des investissements importants seront réalisés afin d'améliorer les systèmes d'éclairage et les feux de signalisation ainsi que la sécurité des carrefours les plus dangereux. Montréal investira plus de 27,7 M\$ dans la signalisation routière, ce qui permettra d'améliorer la sécurité des piétons sur l'ensemble de son réseau routier.

Un effort d'intensification a également été entrepris afin d'améliorer le réseau de pistes cyclables sur l'île de Montréal. Dans son plan de transport, Montréal s'est fixé l'objectif d'aménager plus de 400 kilomètres de réseau cyclable sur un horizon de 5 à 7 ans. À cette fin, la Ville investira 25,4 M\$ au cours des trois prochaines années.

Enfin, Montréal lancera, au cours des prochains mois, plusieurs chantiers d'envergure, tels la reconstruction de la rue Notre-Dame, l'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau et le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis. Des sommes totalisant quelque 164,8 M\$ seront allouées à ces projets au cours des trois prochaines années.

Tableau 81

Activités d'immobilisations - Dépenses de voirie par natures<sup>1</sup>

(en milliers de dollars)

Dépenses de voirie	2009	2010	2011	Total
Immobilisations				
Ponts, tunnels et viaducs	12 897,0	16 150,0	16 208,0	45 255,0
Chemins, rues, routes et trottoirs	230 786,0	224 476,0	235 815,0	691 077,0
Système d'éclairage et feux de signalisation	10 012,0	10 428,0	7 239,0	27 679,0
Pistes cyclables	9 351,0	8 241,0	7 841,0	25 433,0
Autres éléments d'actifs	4 461,0	13 163,0	4 864,0	22 488,0
	<b>267 507,0</b>	<b>272 458,0</b>	<b>271 967,0</b>	<b>811 932,0</b>
<b>Financement</b>				
Taxe dédiée <sup>2</sup>	4 000,0	4 000,0	4 000,0	12 000,0
Dépôts	-	-	-	-
Transferts	27 873,0	45 660,0	43 667,0	117 200,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	29 600,0	21 385,0	26 650,0	77 635,0
Emprunts	206 034,0	201 413,0	197 650,0	605 097,0
<b>Total du financement</b>	<b>267 507,0</b>	<b>272 458,0</b>	<b>271 967,0</b>	<b>811 932,0</b>

<sup>1</sup> Dépenses de voirie réalisées sur le territoire de la Ville de Montréal à l'exception des dépenses comprises au Fonds d'investissement et celles réalisées par la Commission des services électriques.

<sup>2</sup> La taxe dédiée au Fonds de la voirie est évaluée à 16,5 M\$ au budget 2009. Une partie de la taxe, soit 12,5 M\$, est dédiée à des travaux d'entretien de voirie tel le rapiéçage mécanique du réseau routier.



---

## FONDS D'INVESTISSEMENT

Des investissements importants sont engagés dans l'économie montréalaise

En 2006, la Ville de Montréal a mis en place un fonds d'investissement afin de se doter d'un instrument favorisant l'accroissement de la richesse foncière sur son territoire. Le Fonds d'investissement consiste en une enveloppe supplémentaire du Programme triennal d'immobilisations (PTI) consacrée aux projets majeurs d'infrastructures municipales qui offrent le meilleur potentiel de rentabilité foncière pour la Ville. La très grande majorité de ces investissements vise la construction d'infrastructures routières, d'aqueducs et d'égouts, l'aménagement de places publiques et l'acquisition de terrains. Ainsi, par l'injection de sommes supplémentaires dans les grands projets de développement, la Ville de Montréal veut accélérer l'augmentation de ses revenus fonciers au-delà de ceux générés par l'évolution normale du marché. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que d'autres partenaires financiers contribuent également à ce fonds.

Le Fonds d'investissement est constitué d'une somme globale de 429,7 M\$, répartie comme suit : 146,0 M\$ en 2009, 151,3 M\$ en 2010 et 132,4 M\$ en 2011. La participation financière de la Ville à ces projets d'investissement équivaut à environ 50 % des montants investis. Ainsi, au cours des trois prochaines années, la Ville de Montréal consacrera 212,8 M\$ à des projets créateurs de richesse.

De 2009 à 2011, la Ville prévoit des investissements majeurs de l'ordre de 92,8 M\$, dont 45,8 M\$ en 2009, dans le Quartier des spectacles, notamment dans la poursuite de la phase 1 (place du Quartier des spectacles) ainsi que dans l'amorce de la phase 2 (Promenade des Festivals – Place de l'Adresse symphonique). En ce qui concerne le Havre de Montréal, une somme de 18,5 M\$ sera investie en 2009 dans des travaux d'infrastructures en vue de réaménager l'autoroute Bonaventure, au centre-ville. Des investissements importants seront également consacrés aux futurs centres universitaires de santé de l'Université de Montréal et de l'Université McGill.

L'ensemble des investissements prévus au Fonds d'investissement est présenté en détail dans le tableau suivant.

Tableau 82

## Activités d'immobilisations – Fonds d'investissement par projets

(en milliers de dollars)

Projets d'immobilisations	2009	2010	2011	Total
Aéroports de Montréal (ADM) - construction d'infrastructures	5 000,0	4 000,0	0,0	9 000,0
Campus Outremont - infrastructures et aménagement	5 200,0	10 042,0	24 419,0	39 661,0
Carrière Saint-Michel - infrastructures et aménagement	400,0	3 243,0	1 157,0	4 800,0
CHUM - infrastructures	6 500,0	10 500,0	4 000,0	21 000,0
CUSM, site Glen - infrastructures	8 104,0	18 900,0	13 964,0	40 968,0
Griffintown - infrastructures	6 000,0	11 500,0	11 754,0	29 254,0
Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	18 500,0	30 000,0	24 000,0	72 500,0
Île-des-Soeurs - infrastructures	3 520,0	4 803,0	3 350,0	11 673,0
L'Acadie-Chabanel - infrastructures et réaménagement	8 092,0	7 272,0	4 000,0	19 364,0
Mise en valeur du boulevard De Maisonneuve	4 020,0	5 000,0	5 000,0	14 020,0
Pierrefonds Ouest - développement du secteur de l'Anse-à-l'Orme	0,0	407,0	5 900,0	6 307,0
Programme d'infrastructures nécessaires au développement	13 360,0	5 000,0	1 000,0	19 360,0
Quartier des spectacles - projets complémentaires	1 280,0	1 280,0	1 280,0	3 840,0
Quartier des spectacles - réaménagement du secteur de la Place des Arts	45 842,0	26 800,0	20 195,0	92 837,0
Réaménagement du secteur Chaboillez	0,0	0,0	3 400,0	3 400,0
Secteur Sherbrooke-Est - réaménagement phase 1	3 000,0	0,0	0,0	3 000,0
Site de Contrecoeur - réaménagement et infrastructures	3 703,0	2 609,0	2 609,0	8 921,0
Site des ateliers Rosemont - infrastructures pour le développement	2 035,0	0,0	0,0	2 035,0
St-Jacques / Upper-Lachine - Mise en valeur pour fins de revitalisation	3 661,0	0,0	0,0	3 661,0
St-Viateur Est - Revitalisation du secteur	1 200,0	1 959,0	0,0	3 159,0
Technoparc de Montréal - infrastructures et aménagement	5 000,0	5 000,0	3 349,0	13 349,0
Technopôle Angus - infrastructures	1 594,0	0,0	0,0	1 594,0
Terrains municipaux - développement et aménagement	0,0	3 000,0	3 000,0	6 000,0
<b>Total des dépenses</b>	<b>146 011,0</b>	<b>151 315,0</b>	<b>132 377,0</b>	<b>429 703,0</b>
<b>Financement</b>				
Subvention	86 011,0	75 608,0	55 297,0	216 916,0
Emprunt	60 000,0	75 707,0	77 080,0	212 787,0
<b>Total du financement</b>	<b>146 011,0</b>	<b>151 315,0</b>	<b>132 377,0</b>	<b>429 703,0</b>

---

## GLOSSAIRE ET IDIOMES

### **Année-personne**

Concept utilisé par l'administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.

### **Affectation**

Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Annualisation**

Procédé administratif qui consiste à établir, sur une base annuelle, des éléments de charges ou de revenus d'une base budgétaire fixés précédemment pour une courte période.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations

### **Autres postes budgétaires**

Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.

### **Catégorie d'immeubles**

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 13 septembre 2006.

### **Charges par objets**

Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.

### **Charte de la Ville de Montréal**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la *Charte de la Ville de Montréal* que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

### **Compensation de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).

### **Cotisations de l'employeur**

Poste de dépenses, formé des avantages sociaux – divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc. – et des charges sociales – cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé – accordés aux élus et aux employés.

### **Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

### **Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif – valeur, frontage, logement, etc. – peut occasionner des déplacements fiscaux.

### **Développement**

À l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

### **Domaine d'activité**

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

**Droits de mutation immobilière**

Droits imposés à l'acquéreur d'un immeuble à l'occasion d'une mutation immobilière. Ils sont de 0,5 % sur la valeur de la contrepartie jusqu'à 49 999 \$; de 1 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 50 000 \$ et 249 999 \$ et de 1,5 % sur toute valeur excédentaire.

**Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

**Éco-quartier**

Programme destiné à promouvoir les initiatives de citoyens souhaitant faire partie d'un organisme qui se consacre à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement.

**Efficacité**

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

**Efficience**

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

**Employé en disponibilité**

Employé permanent dont le poste permanent a été aboli et qui n'est plus titulaire d'un poste.

**Employé en disponibilité hors structure**

Employé en disponibilité qui n'est assigné à aucun poste autorisé de la structure administrative d'un arrondissement ou d'un service central de la Ville.

**Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

**Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, fait l'objet d'une limitation de son augmentation – maximum de 5 % – à des fins d'harmonisation fiscale.

**Fonction municipale**

Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Électricité; Frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

### **Montréal international**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Plan d'affaires**

Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.

### **Programme**

En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.

### **Protection**

À l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et au maintien des éléments de l'actif.

### **Quotes-parts**

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

L'ensemble des quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constitue la principale source de revenus de l'agglomération.

### **Redevance – conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

### **Règlement d'emprunt**

Autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

**Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

**Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

**Rôle de perception**

Registre où est colligée l'information relative à la répartition des taxes imposées. Il indique aussi le nom de chaque propriétaire, la valeur imposable de chaque immeuble, le taux de chaque taxe foncière, le montant des taxes payables par chaque contribuable et le montant de tous les arrérages de taxes dues par chaque contribuable. Ce rôle est un document public.

**Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

**Service central**

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

**Tarifification**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.

**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taux de valorisation ou de mise en valeur**

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.



---

## IDIOMES

### NOTION DE TERRITOIRE

#### **Agglomération de Montréal**

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### **Municipalité locale**

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton. (*Source MAMR*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal. (*Source MAMR*).

#### **Ville centrale (Ville centre)**

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal, par le biais de l'organe décisionnel compétent, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement;

#### **Villes reconstituées**

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

#### **Villes liées**

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

## NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

### **Compétences d'agglomération**

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### **Services d'agglomération**

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

### **Compétences locales**

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
  - des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

---

## NOTION D'ORGANE DÉLIBÉRANT

### Conseil d'agglomération

- Un des organes délibérant de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

### Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'un des quatre organes délibérants;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

### Conseil d'arrondissement

- L'organe délibérant de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

### Comité exécutif

- Organe délibérant de la Ville de Montréal, formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

### Organes délibérants

La Ville de Montréal comprend quatre organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

### NOTION DE BUDGET

#### **Budget de la Ville de Montréal**

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

#### **Budget du conseil municipal**

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

#### **Budget du conseil d'agglomération**

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

#### **Budget de l'arrondissement**

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

#### **Adoption of the Budget**

"If, on 1 January, the budget is not adopted, 1/12 of each appropriation provided for in the budget of the preceding fiscal year is deemed to be adopted. The same rule applies at the beginning of each subsequent month if, at that time, the budget has not yet been adopted" (section 474 of the *Cities and Towns Act*).

Furthermore, "The council may prepare and adopt a supplementary budget to make up any anticipated deficit" (sections 474.4 to 474.7 of the *Cities and Towns Act*).

## ALIQUOT SHARE CONCEPT

*Under An Act to amend various legislative provisions concerning the urban agglomeration of Montréal (S.Q. 2008, c.19., "Bill 22"), adopted June 20, 2008, most urban agglomeration activities shall be funded through a new "aliquot share" (or co-payment) system. In other words, rather than levy direct taxes on Island of Montréal residents, the Urban Agglomeration Council will now share the cost of exercising its authority with the related municipalities. The related municipalities can then draw on their aliquot shares to make their payments, in accordance with their particular fiscal directions.*

## NOTION DE TAXES

### **Taxes de la Ville de Montréal**

Comprennent la taxe d'agglomération (avant 2009), la taxe municipale locale et la taxe d'arrondissement.

### **Taxes d'agglomération**

Les taxes versées par l'ensemble des résidants de l'île de Montréal pour les services d'agglomération relevant du conseil d'agglomération. Cette taxe n'existe plus en 2009.

### **Taxes municipales locales et d'arrondissement**

#### ▪ **Taxes municipales locales**

Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.

#### ▪ **Taxes d'arrondissement**

Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

**A-P.**

Année-personne

**AMT**

Agence métropolitaine de transport

**BAM**

Bureau accès Montréal

**CCSP**

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

**CES**

Centre d'expertise et de support

**CESM**

Complexe environnemental de Saint-Michel

**CIM**

Conseil interculturel de Montréal

**CLD**

Centre local de développement

**CLE**

Centre local d'emploi

**CMM**

Communauté métropolitaine de Montréal

**CSE**

Commission des services électriques

**CSST**

Commission de la santé et de la sécurité du travail

**CTAM**

Comité de transition de l'agglomération de Montréal

**FCIS**

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

**FIS**

Fonds d'initiative stratégique

**FSFAL**

Fonds spécial de financement des activités locales

**GIST**

Groupe d'intervention stratégique

**ISQ**

Institut de la statistique du Québec

**LCV**

Loi sur les cités et villes

**MAMR**

Ministère des Affaires municipales et des Régions

**MAPAQ**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**MCCCF**

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

**MI**

Montréal international

**MESS**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**OMH**

Office municipal d'habitation

**PR@M**

Programme [réussir@montréal](mailto:réussir@montréal)

**PROCIM**

Programme de coopération industrielle de Montréal

**PRQC**

Programme de revitalisation des quartiers centraux

**PRU**

Programme de renouveau urbain

**PTI**

Programme triennal d'immobilisations

**QIM**

Quartier international de Montréal



**RASOP**

Revue des activités, des services, des opérations et des programmes

**RMR**

Région métropolitaine de recensement

**RRQ**

Régie des rentes du Québec

**SCHL**

Société canadienne d'hypothèques et de logements

**SHDM**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**SDC**

Société de développement commercial

**SIMON**

Système Intégré Montréal

**SITE**

Service des infrastructures, transport et environnement

**SOFIL**

Société de financement des infrastructures locales du Québec

**SPVM**

Service de police de la Ville de Montréal

**STM**

Société de transport de Montréal

**TGE**

Télécommunications, gaz et électricité

**TGT**

Taux global de taxation



Publié par la Ville de Montréal  
Service des finances  
**ville.montreal.qc.ca/finances**

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2008  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 978-2-7647-0784-5

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Centre d'impression numérique et  
de communications visuelles  
07.30.095-0

Imprimé au Canada







